

IV. La Meuse : nouvelle Barrière entre la France et l'Allemagne ?

A. Le point de vue belge

1. Les ponts de la Meuse

Même si depuis 1859, tous les regards se sont tournés vers Anvers, l'intérêt pour la ligne de la Meuse ne s'est jamais complètement éteint en Belgique. Nous avons vu que les anciennes citadelles qui défendent le passage du fleuve suscitent un regain d'intérêt du lieutenant général Renard en 1868 lors de son passage au ministère de la Guerre, regain qui s'étiolle ensuite juste après la guerre franco-allemande. Un coup d'œil sur la carte suffit pour faire comprendre que le fleuve ne pourra jamais laisser totalement indifférents les milieux militaires belges. En effet, la Meuse est une des vallées les plus encaissées de Belgique dont le tracé présente en outre l'avantage considérable d'offrir une parallèle relativement droite avec la frontière allemande. Seul un passage par la pointe étroite du Luxembourg belge permettrait donc à une armée française ou allemande désireuse d'attaquer son voisin par la Belgique d'éviter le franchissement du fleuve. Encore faudrait-il que les belligérants se couvrent sur leur flanc ouest d'une éventuelle action de l'armée belge qui se concentrerait sur le fleuve. Par conséquent, si la Meuse est laissée à l'abandon, tout indique qu'elle constituera inévitablement un pôle d'attraction pour les belligérants. Ils chercheront à s'en emparer afin de ne pas laisser à leur adversaire l'avantage de la maîtrise d'un fleuve si utile en temps de guerre. Un tel laxisme de la part de l'armée belge pourrait même lui être sévèrement reproché autant par la France que par l'Allemagne. En effet, à quoi servirait la neutralité belge si la principale voie de communication entre les deux puissances rivales était laissée du jour au lendemain complètement à l'abandon ?

Ainsi, quel que soit le sens à donner à la concentration des forces belges à Anvers, la nécessité de contrôler par ailleurs les ponts qui franchissent la Meuse à proximité des places fortes de Liège et Namur a toujours été prise en compte, même après 1859. Comme lors de la construction du chemin de fer de Namur à Liège deux ans auparavant, l'arrivée du chemin de fer du Luxembourg dans le rayon stratégique de la place de Namur en 1852 nécessite

immédiatement l'expertise du Génie militaire¹. Conformément à la procédure habituelle, une commission mixte est établie composée de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la province de Namur, d'un représentant de la compagnie concessionnaire et d'un délégué du département de la Guerre. Sur les conseils du commandant du Génie de la place de Namur, le département de la Guerre est notamment très attentif à la construction du pont sur la Meuse pour le passage du chemin de fer vers Ciney et Arlon. Le pont devra être construit en charpente bois avec piles et culées en maçonnerie. L'ouverture des travées sera de dix mètres au minimum. Il s'agit en effet de rendre sa destruction la plus aisée possible et son rétablissement difficile. Le ministère de la Guerre annonce par ailleurs que la compagnie ne doit s'attendre à aucune indemnité en cas de destruction².

La compagnie s'exécute mais une dizaine d'années plus tard, souhaite remplacer la charpente en bois par des travées métalliques semblables à celles du pont qui a été établi à quelques mètres en amont pour le chemin de Namur à Givet³, en vertu d'une autorisation accordée par le département de la Guerre le 20 mai 1861⁴. L'inspecteur général des fortifications et du corps du Génie est favorable au changement à condition qu'on impose à cette société les mêmes clauses que celles imposées à la Compagnie du Nord, laquelle a dû ménager dans la pile la plus rapprochée de la rive gauche de la Meuse une chambre de mine afin de pouvoir rompre à un moment donné la communication entre les deux rives⁵. La compagnie s'exécute et le fourneau de mine est établi l'année suivante⁶.

En 1880, le ministère des Travaux publics souhaite construire quatre nouveaux ponts permanents sur le fleuve à Herstal/Wandre, Flémalle-Grande, Sclayn et Bas-Oha (Huy).

¹ MRA, Fonds Moscou, 4663, Chemin de fer du Luxembourg aux abords de la place de Namur. Pont sur la Meuse à Namur (1852-1866), Lettre du ministre de la Guerre à l'Inspecteur général des fortifications et du corps du Génie, le 27 février 1852.

² MRA, Fonds Moscou, 4663, Lettre du ministre de la Guerre au ministre des Travaux publics, le 17 mars 1853.

³ Les deux ponts sont tellement rapprochés l'un de l'autre, surtout lorsque la ligne du Grand-Luxembourg passe à deux voies dans les années 1870, que l'on parle indistinctement de « pont de Namur » pour désigner l'ensemble des trois superstructures métalliques à une voie qui permettent le passage du fleuve. La voie la plus en amont se dirige vers la vallée de la Meuse tandis que la 2^e et la 3^e voie se dirigent vers Luxembourg. KRETZSCHMANN (W.) (Archivrat und Mitglied des Reichsarchivs, im Kriege Major im Generalstabe des Chefs des Feldeisenbahnwesens), *Die Wiederherstellung der Eisenbahnen auf dem westlichen Kriegsschauplatz*, Berlin, Mittler, 1922, p. 57-58.

⁴ MRA, Fonds Fortifications, XIX. NAMUR, dossier n° 203, Chemin de fer de Namur vers Givet, Lettre du lieutenant-colonel directeur de la 4^e Direction (Génie) Meyers au ministre des Travaux publics Jules Vanderstichelen, Bruxelles, le 20 mai 1861. Dans le même dossier voir l'arrêté ministériel du 30 novembre 1861 transmis pour information par Jules Vanderstichelen au ministre de la Guerre le général Chazal.

⁵ MRA, Fonds Moscou, 4663, Lettre de l'inspecteur général des fortifications et du corps du Génie au ministre de la Guerre, Bruxelles, le 7 mars 1866.

⁶ MRA, Fonds Moscou, 4663, Lettre de l'inspecteur général du Génie au ministre de la Guerre, Bruxelles, le 9 mai 1867.

Brialmont, qui est alors inspecteur général des fortifications et du corps du Génie, donne un avis défavorable au projet. Le refus est acté sans protestations par le ministre de la Guerre le général Liagre¹. Mais c'est sans compter sur la pression des autorités civiles qui refusent de sacrifier l'essor économique du pays à un « péril éloigné et incertain »². Le litige est l'objet d'un débat animé à la Chambre au cours de la séance du 9 avril 1880. Le général Liagre maintient ses positions et conteste les arguments avancés par ses détracteurs :

« On m'a objecté qu'il y en avait déjà tant³, que quelques-uns de plus ou de moins ne faisaient plus rien. C'est une erreur. Certainement l'existence d'un ou de deux ponts entre Namur et Liège n'est pas, militairement parlant, une chose bien dangereuse. Au contraire il peut être avantageux pour la défense du pays d'avoir un ou deux ponts sur une ligne défensive comme l'est la ligne de la Meuse. Il est avantageux que notre armée puisse, lorsqu'elle manœuvre, passer d'une rive à l'autre ; mais pour cela, il faut non seulement qu'elle possède ces ponts, mais encore qu'elle puisse empêcher l'ennemi de s'en emparer. Mais, si l'on a, comme maintenant déjà, une dizaine de ponts sur la Meuse, il devient impossible à une petite armée comme la nôtre de les surveiller tous simultanément et l'ennemi pourra surprendre le passage de la Meuse »⁴.

Le ministre de la Guerre rejette également les propositions du ministère des Travaux publics de ménager dans les piles et la culée des ponts des chambres de mine destinées à les faire sauter en temps de guerre. Même si ce procédé peut s'avérer efficace en certaines circonstances, il n'est guère fiable d'après Liagre :

« En supposant que le pont saute à temps, voici ce qui arrive : il reste toujours un certain nombre de débris, soit à la culée, soit aux piles, ou de gros morceaux qui tombent dans le fleuve et alors il devient extrêmement facile à l'ennemi de restaurer le pont en fort peu de temps. En second lieu, il ne faut pas trop se faire illusion, car on sait qu'en temps de guerre, il y a des moments de précipitation où quelquefois on fait trop ou trop peu ; ou on fera sauter le pont trop tôt, ou on ne le fera pas sauter du tout »⁵.

¹ BRIALMONT (A.), *Situation militaire de la Belgique, Travaux de défense de la Meuse*, Bruxelles, 1882, p. 63.

² *La Flandre libérale* [s.d.] citée dans BRIALMONT (A.), *Situation militaire de la Belgique...*, p. 63. Un article de *La Meuse* du 12 mars 1880 réclame ardemment la construction des ponts et conteste virulemment l'expertise du ministère de la Guerre.

³ Le député Hanssens indique « Il existe trois ponts sur la Meuse en aval de Liège jusqu'à la frontière hollandaise ; on en compte 9 ou 10 en amont jusqu'à Namur, et 5 ou 6 entre Namur et la frontière française. Bon nombre ont été créés depuis 1870, sans que jamais on ait opposé la fin de non-recevoir d'aujourd'hui ; et s'ils doivent livrer passage à l'ennemi, il est bien tard, me semble-t-il, pour essayer de l'arrêter ». *APC*, 9 avril 1880, p. 807.

⁴ *APC*, 9 avril 1880, p. 806.f

⁵ *Idem*, p. 806-807. Paroles prémonitoires du ministre. En 1914, le pont ferroviaire du Val-Benoît tombera intact aux mains des Allemands. CULTIAUX (Laurent), *Le viaduc ferroviaire du Val-Benoît en août 1914*, mémoire de Master en Histoire (inédit), ULG, 2010-2011.

Bien entendu, si ces ponts étaient sous le feu des canons d'un fort, avance encore Liagre, la problématique serait différente ; or le pont de Wandre/Herstal est certes à portée des canons de la citadelle (5.200 mètres) mais il n'est pas visible depuis la vieille forteresse liégeoise, ce qui complique singulièrement la tâche des artilleurs. Maladroitement ou peut-être intentionnellement, Liagre indique à ses détracteurs qu'ils ne doivent pas désespérer pour autant de voir un jour ce pont construit car les services du ministère s'occupent actuellement d'étudier un projet de fortifications autour de Liège : « ...il est fort possible qu'il arrive un instant où le pont d'Herstal sera parfaitement soumis au canon de Liège. Dans ce cas, il n'offrirait plus aucun inconvénient »¹. Liagre souligne encore au cours de son intervention que depuis la perte de l'Alsace-Lorraine par la France, la ligne de la Meuse est devenue « la ligne d'opérations des armées belligérantes dans le cas d'une guerre entre l'Allemagne et la France »². C'est pourquoi le ministre de la Guerre regrette par exemple que le fort de Huy ait été déclassé en 1862 car il aurait pu aisément contrôler le pont de Bas-Oha : « Il ne se trouve qu'à quelques mille mètres de Huy. Donc il est sous le canon de Huy...si Huy avait des canons »³. Les deux autres ponts en revanche ne pourront être construits. Selon le ministre de la Guerre, le pont de Flémalle-Grande fait double emploi avec celui du Val-Saint-Lambert ; un député lui rétorque cependant que le pont du Val-Saint-Lambert ne sert qu'aux piétons et aux chemins de fer. Quant au pont de Sclayn, il nécessiterait selon le ministre que l'on construise un ouvrage de fortification à proximité car il se trouve à mi-distance entre Liège et Namur et serait par conséquent très difficile à défendre⁴.

Ces révélations inattendues suscitent une semaine plus tard une interpellation du député catholique Charles Woeste⁵. Ce dernier dévoile que les propos du ministre ont été volontairement édulcorés dans les *Annales Parlementaires*. Woeste s'est rendu personnellement aux bureaux du *Moniteur* afin de consulter le compte-rendu sténographique de la séance du 9 avril. Ce compte-rendu est selon lui encore plus explicite sur les intentions gouvernementales de fortifier la ligne de la Meuse. Alors que les *Annales* indiquent : « Dans

¹ APC, 9 avril 1880, p. 807.

² *Ibidem*.

³ *Ibidem*.

⁴ *Ibidem*.

⁵ L'investissement de Charles Woeste dans la question militaire belge sera considérable jusqu'à la Première Guerre mondiale. Ce dernier sera toujours un adversaire acharné d'une augmentation du budget du ministère de la Guerre. DAMOISEAUX (M.), *M. Woeste et la défense nationale*, dans *Revue générale*, CIX, 1923, I-5, p. 525-540; CXII, 1924, II-3, p. 307-327 ; DEMOULIN (R.), « Woeste Charles », dans *Biographie nationale*, XXVII, 1938, col. 382-392 ; ABEL (G.), *La responsabilité cléricale en matière militaire. Le rôle de M. le comte Woeste*, Bruxelles, 1919 ; LECLERCQ (C.), *Le comte Woeste. Question scolaire, militaire, sociale et électorale*, mémoire de licence en histoire [inédit], Université de Louvain, 1954-1955.

ce cas, le pont d'Herstal n'offrirait plus aucun inconvénient » et s'arrêtent là, la sténographie continue : « ...si on m'accordait d'augmenter les fortifications de Liège. Les projets sont élaborés ; il n'y a plus qu'à les présenter. Espérons qu'ils seront votés »¹. Selon Woeste, si la Meuse doit être fortifiée, la Sambre doit l'être également car elle contrôle l'approche de la ligne de la Meuse. Cela implique donc une augmentation énorme des effectifs. Woeste ne partage pas du reste les théories stratégiques du général Liagre. Il ne pense pas que la ligne de la Meuse ait une si grande importance pour la défense de la Belgique. Le général Liagre proteste immédiatement en déclarant qu'il n'a jamais été question de fortifier la Sambre. Quant au projet de fortifier la Meuse, il a déjà été envisagé sous les ministères Malou et d'Anethan comme en témoigne une correspondance de l'ancien ministre de la Guerre le général Guillaume avec l'inspecteur général du Génie sur cette question juste après la guerre franco-allemande. Certes, répond le député Jacobs mais c'est biaiser le débat. A l'époque, il ne s'agissait que de projets qui n'ont jamais été présentés devant les Chambres. Or, il semble qu'ici le général n'ait même pas pris la peine de discuter de la question avec les membres de son cabinet. Jacobs souligne à dessein les dépenses qu'un tel projet risque de générer pour le pays et surtout les effectifs qu'il va falloir augmenter. La question est donc très épineuse. Frère-Orban reconnaît de son côté que cette question n'a pas été évoquée en conseil des ministres. Il n'hésite pas à dire que si tel était le cas, il n'est pas du tout certain que l'option serait retenue. En revanche, tempère-t-il, si les études prouvaient que l'intérêt national exigea pareil sacrifice, il est certain que le cabinet prendrait ses responsabilités². Le général Liagre, affaibli par les déclarations de Frère-Orban, nuance quelque peu l'avis formulé vis-à-vis des quatre ponts sur la Meuse. Il semble que le pont d'Herstal puisse être soumis au canon de la Chartreuse : « De la citadelle de Liège, on ne voit pas l'emplacement du pont. Du fort de la Chartreuse on ne le voit pas non plus ; mais il existe à la Chartreuse une demi-lune, la demi-lune 1-5, de laquelle on pourra voir le pont. Par conséquent, j'en ai parlé à l'inspecteur général du Génie et j'ai tout espoir que son opposition cessera pour ce qui concerne le pont d'Herstal »³. Concernant les trois autres ponts, l'opposition subsiste. Il existe néanmoins une procédure permettant une confrontation entre l'inspecteur du Génie et l'inspecteur des Travaux publics. Ils rédigeront alors chacun un procès-verbal remis au conseil des ministres qui décidera en dernière analyse⁴.

¹ APC, 16 avril 1880, p. 865.

² *Idem*, p. 865-868.

³ *Idem*, p. 869.

⁴ *Ibidem*.

Mais l'opposition ne décolère pas. Jules Malou défend sa propre gouvernance à l'époque du général Guillaume. Toutes les mesures prises (construction de ponts, propositions de démantèlement de Liège, vente des terrains de Namur, Dinant et Huy, renforcement du système de concentration à Anvers) prouvent à l'envi qu'il n'a jamais été question sous son ministère de fortifier la Meuse. Les quelques travaux élaborés au ministère de la Guerre n'ont aucunement été débattus au sein du Gouvernement. Il s'étonne du reste qu'à peine un système de fortifications terminé, l'on se lance déjà dans des projets pour en élaborer un autre. Conscient que cet incident peut avoir un impact très négatif sur les prochaines élections en juin, Frère-Orban se défend encore une fois d'avoir une quelconque opinion sur le sujet. Il déclare que le Gouvernement n'a aucun avis sur la question et qu'il n'y a jusqu'à présent aucun projet formulé. En réalité, le chef de cabinet du Gouvernement libéral enrage d'avoir été mis ainsi devant le fait accompli à cause des indiscretions de son ministre. Le débat se complique par le fait que les représentants des localités concernées par la construction des ponts y vont de leur intérêt personnel. Le pont de Sclayn est défendu par le député de Montpellier tandis que le pont de Bas-Oha est défendu par le député de Macar. Confronté au tumulte de la Chambre, Frère-Orban suggère lourdement en définitive que le débat qui aura lieu entre l'inspecteur du Génie et l'inspecteur civil des Ponts et Chaussées se résoudra favorablement au profit des ponts et cela sans même que la question soit nécessairement liée à la fortification de la Meuse¹. L'on ne sait trop par quel artifice un non catégorique de la part du Génie militaire s'est transformé soudain à la fin du débat en un oui presque inconditionnel. La fin de la séance ne laisse en tous les cas planer aucun doute sur la résolution prise par Frère-Orban d'aller à l'encontre des projets militaires de son ministre de la Guerre :

« M. de Montpellier : ‘ – Je crois avoir compris, par les dernières paroles de M. le ministre des Affaires étrangères, que le Gouvernement étudierait les plans et les projets que lui soumettraient des hommes spéciaux et qu'il espérait que le résultat de cette étude serait favorable à notre demande. Cela veut dire, d'après moi, que nous obtiendrons la construction de nos ponts’.

M. Frère-Orban, ministre des Affaires étrangères : ‘ – Je ne dis pas autre chose’

M. de Montpellier : ‘ Je vous en remercie et j'en prends acte avec le plus grand enthousiasme. Il me reste à dire un mot en réponse de l'honorable M. de Macar. L'honorable membre est d'avis que le pont de Bas-Oha doit avoir la priorité sur le mien. Quand le moment sera venu, il me sera facile de prouver que le pont que je réclame est à l'état de projet depuis bien plus longtemps que celui auquel il donne la préférence’.

¹ *Idem*, p. 868-872.

M. Frère-Orban, ministre des Affaires étrangères : ‘ – On passera sur tous les ponts en même temps’. (Rires) »¹.

La *Belgique militaire*, organe officieux de l’inspecteur du Génie le général Brialmont, fulmine deux jours plus tard en clouant au pilori la bassesse de vue des hommes politiques belges². Mais l’opposition de l’ingénieur ne vainc pas pour autant la détermination de Frère-Orban. Ce dernier est d’autant plus décidé à faire triompher ses vues qu’il est persuadé avoir été pris en traître. « Cette communication inattendue du ministre de la Guerre apparut aux yeux de Frère comme le résultat de manœuvres souterraines voulant lui créer des embarras à la veille des élections et dont il ne voulait pas être dupe »³.

En réalité, Frère-Orban était parfaitement informé des travaux du ministère de la Guerre concernant l’amélioration des fortifications de la Meuse. Il avait reçu quelques jours avant l’incident à la Chambre, un courrier du général Liagre contenant un aperçu de la dépense à faire pour améliorer et compléter les défenses d’Anvers et de la Meuse. Le courrier contenait également un mémoire justificatif à propos des travaux de la Meuse⁴. Frère-Orban sait également que Léopold II soutient l’initiative car il a reçu à la mi-février un courrier du Roi l’enjoignant de ne pas négliger l’entretien des forteresses mosanes : « Liège et Namur dont l’existence est reconnue nécessaire, capitale, tombent en ruine alors qu’une dépense qui n’aura rien d’exorbitant suffirait pour les mettre à la hauteur des progrès de la science moderne »⁵. Frère-Orban a par ailleurs reçu du Roi les plans et projets du Génie. Devant ces projets ambitieux, Frère-Orban avait cependant dû faire remarquer à Liagre et à Léopold II que le sujet était délicat en raison de la situation budgétaire du pays et qu’il valait mieux s’abstenir de le présenter au conseil des ministres. Ceci explique que le ministre belge des

¹ *Idem*, p. 872.

² « La Meuse ou la Barrière la plus importante de la Belgique », in *La Belgique Militaire*, 18 avril 1880, p. 481-486.

³ LUBELSKI-BERNARD (N.), *Léopold II et le cabinet Frère-Orban (1878-1884). Correspondance entre le Roi et ses ministres*, II, Louvain-Bruxelles, Nauwelaerts, 1983, p. 888. [Ouvrage désormais abrégé de la façon suivante : LUBELSKI].

⁴ Liagre à Frère-Orban, Bruxelles, le 30 mars 1880, in LUBELSKI, II, doc n° 496, p. 907. Conscient des suspicions de Frère-Orban à son égard, Léopold II lui écrira le 14 avril que l’incident du 9 avril était « fort inattendu » pour lui mais l’obligeait désormais à parler avec son ministre de cette question dans un moment différent de celui qu’ils avaient choisi. Léopold II à Frère-Orban, Bruxelles, le 14 avril 1880, in LUBELSKI, I, doc. n° 51, p. 137.

⁵ Léopold II à Frère-Orban, Bruxelles, le 12 février 1880, in LUBELSKI, I, doc. n° 43, p. 127.

Affaires étrangères ait eu l'impression le 9 avril d'un véritable coup monté contre sa personne ourdi par Liagre, Brialmont et peut-être le Roi lui-même¹.

Le refus de Frère-Orban d'obtempérer aux initiatives royales et à l'expertise du Génie militaire ne saurait toutefois reposer uniquement sur ce seul malentendu parlementaire. D'autres explications de cette opposition radicale se trouvent dans la correspondance du ministre avec Léopold II durant l'intervalle qui sépare la séance du 9 avril de celle du 16 avril. Frère-Orban interprète ces nouveaux travaux sur la Meuse comme le « renversement du système admis en 1859. On dira que l'on aurait trompé les Chambres et le pays si l'on devait aujourd'hui fortifier la Meuse après avoir démontré naguère qu'avec le système nouveau, ces fortifications étaient inutiles. Le Génie militaire aussi changeant et aussi inconsistant ne saurait inspirer aucune confiance au pays »². Selon l'interprétation qu'en donne Frère-Orban, le système adopté en 1859 est tout entier basé sur le principe de concentration absolue à Anvers :

« A un système qui disséminerait nos forces sur une série de ponts fortifiés, notamment sur la Sambre et sur la Meuse, on substituait un système de concentration, laissant à une armée en campagne le soin d'agir sous la protection d'un vaste camp retranché. A ceux qui objectaient que la grande ligne d'invasion par notre pays, soit pour une armée allemande, soit pour une armée française allant à la rencontre l'une de l'autre, serait toujours les vallées de la Sambre et de la Meuse, et que la Belgique resterait le champ de bataille des belligérants, le Génie militaire répondait qu'une armée ne s'exposerait pas à vouloir traverser notre territoire pour aller attaquer son ennemi, en laissant sur son flanc une armée de 130.000 hommes appuyée au camp retranché d'Anvers. L'abandon des points fortifiés sur la Sambre et sur la Meuse fut donc résolu et accompli »³.

Il s'agit là bien entendu d'une interprétation partisane du vote de 1859. Nous avons vu dans nos chapitres antérieurs que pour faire passer la « pilule anversoise », Chazal était resté relativement vague sur le sort des autres places fortes du pays⁴. Il n'est certes pas impossible

¹ Frère-Orban à Léopold II, Bruxelles, le 11 avril 1880, in LUBELSKI, I, doc. n° 49, p. 131-135.

² *Idem*, p. 134.

³ *Idem*, p. 132.

⁴ « Lorsque les démolitions reconnues indispensables seront terminées, notre système permanent de défense se composera :

1° D'une grande position stratégique pouvant servir à l'armée de base d'opérations et de point de refuge en cas de revers.

2° Des places de Diest et de Termonde couvrant la ligne du Rupel, du Démer, de la Dyle et de la Nèthe et quelques autres places qui nous assureront le libre passage et la défense de nos deux grands fleuves.

On ne peut admettre qu'un pareil système équivaldrait à l'abandon du pays et réduirait la défense nationale à la garde de la seule place d'Anvers. En effet, grâce aux places conservées, l'armée aura des têtes de pont sur la

qu'il entrerait dans l'esprit du ministre de la Guerre de l'époque de concentrer un jour l'ensemble des forces à Anvers comme l'indique une déclaration postérieure¹. Il n'empêche, cette opinion n'avait jamais été actée par aucun Gouvernement. Le nœud de la vive polémique sur les fortifications de la Meuse qui éclatera en 1880, 1882 et en 1887 repose entièrement sur cette ambiguïté de la politique défensive belge, entre les partisans d'une concentration absolue à Anvers et ceux d'une concentration relative.

Parmi les autres arguments avancés par Frère-Orban, figure la hausse des effectifs que ne manqueront pas de réclamer les nouveaux ouvrages de défense. Enfin, Frère-Orban reproche aux partisans des fortifications de la Meuse d'induire de la perte de l'Alsace-Lorraine par la France des conséquences militaires qu'elle n'a pas. Certes, la France a davantage intérêt à emprunter ce chemin puisqu'elle est privée de ses deux tremplins favoris vers l'Allemagne mais en 1859, fait remarquer Frère-Orban, « l'Allemagne n'ayant ni Metz ni Strasbourg, avait tout intérêt à suivre les vallées de la Meuse et de la Sambre pour aller vers la France et (...), dans cette hypothèse, sa situation était semblable à celle de la France aujourd'hui. Or, nous n'avons pas à défendre notre neutralité contre la France seulement, mais également et au même titre contre l'Allemagne »².

Frère-Orban commet ici une deuxième erreur d'appréciation. Il est difficile de croire que le ministre belge n'ait pas remarqué que la ligne de la Meuse fortifiée pouvait tout autant, si pas davantage, servir à se protéger contre une incursion allemande. Léopold II rappelle d'ailleurs à son ministre dans un courrier du 14 avril qu'il l'avait toujours vu « pénétré de cette conviction qu'en cas d'invasion de l'une des deux puissances voisines, nous avons le devoir de lui avoir créé sur la Meuse des obstacles qui nous permettent d'attendre l'arrivée de l'autre. Cette conviction, vous me l'exprimiez encore l'autre soir chez le Comte de Flandre, en donnant le pas à ces travaux sur ceux d'Anvers »³. Dans le même courrier, Léopold II conclut

Meuse et sur l'Escaut, et des forts à l'abri desquels la résistance nationale pourrait s'organiser dans tout le pays ». *APC*, 17 août 1859, p. 137.

¹ « Dans la discussion sur les fortifications d'Anvers, j'ai dit que notre système de défense comporte une base unique d'opération et des postes fortifiés sur les deux grands cours d'eau qui traversent le pays, pour servir de points d'appui à l'armée en campagne et faciliter ses opérations. Ce système entraîne la conservation des citadelles de Liège, de Namur, de Tournai et de Gand et, par conséquent, il ne peut être question de la démolition de cette dernière citadelle. Je ne sais pas ce que les progrès de l'art permettront de faire plus tard et si un jour la base d'opération d'Anvers ne suffira pas avec les places de Termonde et de Diest. C'est une question que le temps seul pourra résoudre. Mais en ce moment on ne peut songer à la démolition des citadelles que je viens d'indiquer ». *APC*, 20 janvier 1863, p. 251.

² Frère-Orban à Léopold II, Bruxelles, le 11 avril 1880, in LUBELSKI, I, doc. n° 49, p. 133.

³ Léopold II à Frère-Orban, Bruxelles, le 14 avril 1880, in LUBELSKI, I, doc. n° 51, p. 137.

qu'une subite volte-face du Gouvernement belge détruirait illico la « confiance » que les Allemands ont placée dans la Belgique et priverait du même coup le pays « de la possibilité de la reconquérir »¹. Cette dernière affirmation est à nos yeux plutôt énigmatique. Le Souverain évoque-t-il ici un soutien discret de l'Allemagne dans cette question dont Frère-Orban aurait connaissance ou plus vaguement, considère-t-il que le fait de fortifier la Meuse constitue réellement un avantage militaire pour l'Allemagne ? Il est vrai que Moltke avait plusieurs fois suggéré dans ses écrits militaires antérieurs à 1870 que des fortifications sur la Meuse auraient été plus avantageuses pour l'Allemagne que celles d'Anvers. Le Souverain belge était-il informé de cette opinion ? Ce n'est pas impossible². Néanmoins, la pensée militaire de Moltke avait évolué depuis lors. Après la guerre de 1870, les fortifications n'ont plus le même intérêt dans la pensée du vainqueur de Sedan. Moltke privilégie plutôt les guerres de mouvements. Au cours d'une conversation de Moltke avec Brialmont le 21 décembre 1875 à Bruxelles, le général allemand indique à son interlocuteur belge qu'il serait préférable pour la défense de la neutralité belge que l'argent soit dépensé pour renforcer l'armée plutôt que dans des fortifications coûteuses sur la Meuse³. Le souhait que la Belgique renforce son contingent militaire devient un leitmotiv des avertissements allemands après la guerre franco-prussienne. Ce jugement est encore répété en 1878 dans un entretien entre Léopold II et Bismarck⁴.

Dans son courrier du 11 avril 1880, Frère-Orban avait nettement posé un dilemme à Léopold II en faisant de la question des ponts sur la Meuse le symbole révélateur de la politique militaire belge :

« De deux choses l'une : ou bien le Gouvernement reconnaîtrait la nécessité de fortifier la Meuse, ou il persévérerait dans le système adopté en 1859. Dans cette deuxième hypothèse, l'érection de nouveaux ponts continuerait à être considérée

¹ *Ibidem*.

² Voir infra notre chapitre sur les commentaires des Puissances concernant les fortifications de la Meuse.

³ MOLTKE (Helmuth von), *Ausgewählte Werke*, III : *Feldherr und Staatsmann*. Herausgegeben von F. von Schmerfeld, Berlin, Verlag von Reimar Hobbing, 1925, p. 90. Brialmont ne rapporte pas dans ses souvenirs cette conversation. En revanche, il fait mention d'une entrevue avec Moltke en novembre 1875 à Berlin où ce dernier montre déjà son indifférence par rapport à la question des fortifications de la Meuse : « Un camp retranché à Namur, répondit le maréchal, ne serait pas nécessaire, ni même utile, pour favoriser les opérations d'une armée allemande venant au secours de la Belgique en cas d'attaque par la France. Quant à l'amélioration des places de la Meuse, c'est une question que vous devez examiner exclusivement au point de vue de la défense de la Belgique ». Brialmont en conclut dans ses souvenirs que Moltke ne s'opposerait pas à la démolition des places de la Meuse, voire qu'il y aurait trouvé quelque intérêt en raison la construction de la Barrière française à l'Est. Cette entrevue aurait contribué à susciter la méfiance de Brialmont sur les véritables intentions allemandes concernant le territoire belge. CROKAERT (Paul), *Brialmont...*, p. 250-251.

⁴ AGR, Papiers Frère-Orban, n° 304, Léopold II à Frère-Orban, Bruxelles, le 27 mars 1878,

comme inoffensive ; dans la première hypothèse, le système de fortifications serait approprié aux faits existants. Il appartient à Votre Majesté de décider s'il lui convient de prescrire au Génie militaire de retirer l'interdit qu'il oppose à certains travaux d'utilité publique. J'attendrai que Votre Majesté m'ait fait connaître ses intentions à cet égard »¹.

Nous ignorons en définitive si Frère-Orban est parvenu à emporter l'assentiment royal². Le 13 avril, le ministre belge des Affaires étrangères indique au secrétaire de cabinet du Roi Jules Van Praet que l'affaire se complique en raison de l'interpellation programmée de Charles Woeste à la Chambre. « Il ne me sera plus possible d'ajourner une solution »³. Le lendemain, Léopold II tente une dernière fois de convaincre son ministre de l'opportunité de fortifier la Meuse⁴ ; manifestement sans succès si l'on se réfère aux propos tenus par Frère-Orban à la Chambre deux jours plus tard. Il n'est pas impossible d'ailleurs, au vu de son impertinence au cours de la séance parlementaire, que le ministre belge ait obtenu *in extremis* l'assentiment de Léopold II ; même si aucun document de la correspondance entre Frère-Orban et le Roi n'atteste qu'il ait obtenu une telle garantie royale.

La polémique des ponts de la Meuse se résoudra en tous les cas dans le sens des intérêts civils. Deux ans plus tard, Brialmont, connu pour être un commentateur particulièrement acerbe des dérives du parlementarisme belge, a des paroles très dures sur la manière dont le Gouvernement a négligé, pense-t-il, les intérêts militaires du pays :

« Cette doctrine, en vertu de laquelle l'intérêt civil doit primer l'intérêt militaire et lui imposer silence, ayant trouvé de l'appui à la Chambre, le cabinet, en vertu d'un décret de l'Empire encore en vigueur chez nous (...), soumit la question des ponts de la Meuse à l'examen du directeur général des Ponts et Chaussées et de l'inspecteur général des fortifications. Celui-ci maintint son premier avis, et le Ministre de la Guerre s'y rallia de nouveau, lorsque la question se présenta devant le conseil ; mais de son opposition et de celle du chef de l'arme du Génie, on ne tint nul compte. Se plaçant uniquement au point de vue de l'intérêt industriel et des convenances des populations de la vallée de la Meuse, le cabinet autorisa la construction des ponts projetés. Un pareil dédain de l'intérêt national et de l'autorité du chef responsable de l'armée n'a jamais été constaté, croyons-nous, dans aucun pays. C'est l'application du précepte suivant formulé en 1878 par un ancien membre de la Chambre [Louis Hymans] : 'Le seul objectif d'un parti doit être de conquérir le pouvoir quand il ne l'a

¹ Frère-Orban à Léopold II, Bruxelles, le 11 avril 1880, in LUBELSKI, I, doc. n° 49, p. 135.

² En 1882, lors de la sortie du livre polémique de Brialmont sur les défenses de la Meuse, Frère-Orban affirmera que le Roi avait approuvé sa décision. *APC*, 14 février 1882, p. 585.

³ Frère-Orban à Jules Van Praet, le 13 avril 1880, in LUBELSKI, I, doc. n° 50, p. 135-136.

⁴ Léopold II à Frère-Orban, Bruxelles, le 14 avril 1880, in LUBELSKI, I, doc. n° 51, p. 136-137.

pas, de le garder quand il l'a et d'en faire, quand il le possède, le meilleur usage possible' »¹.

Une fois mis devant le fait accompli, le Génie belge cherche à contrôler dans la mesure de ses possibilités les nouveaux ponts créés sur la Meuse. Le 25 octobre 1880, un rapport est adressé au Roi au sujet de la réoccupation du fort de Huy. On y lit : « Le chemin de fer de Landen à Ciney met en communication les voies ferrées de la rive gauche de la Meuse avec la ligne qui, de Trèves, Thionville et Metz se dirige sur Marche. Il importe donc que le fort de Huy soit réoccupé afin de défendre les deux ponts qu'il commande sur la Meuse et pour protéger le poste qui doit surveiller, au moment opportun, le tunnel dans lequel passe la voie ferrée de Huy à Ciney »². Le 10 mars 1881, le nouveau ministre de la Guerre le général Gratry indique à la Chambre que son département n'a plus aucune opposition à formuler contre la construction des nouveaux ponts tandis que Frère-Orban répète que les rumeurs de nouvelles fortifications sur la Meuse lancées notamment par *La Belgique militaire* sont complètement infondées³. A l'instar de la construction des nouvelles voies de chemins de fer durant les premières décennies de l'Etat belge, l'autorité militaire a donc dû s'adapter et privilégier en dernier recours l'utilisation d'explosifs pour interdire l'usage de ses ponts à un belligérant.

L'on connaît la suite. En 1887, Brialmont obtient sa revanche. Les budgets pour les fortifications de la Meuse sont votés sous le Gouvernement catholique homogène qui a succédé en 1884 au Gouvernement libéral⁴. Une des principales idées soutenues en 1887 en faveur de la construction des fortifications de la Meuse est de constituer sur le fleuve une barrière dissuasive :

« Si la Meuse est bien fortifiée et si elle peut être efficacement défendue, les tentatives de passage à travers notre territoire que pourraient suggérer certaines éventualités stratégiques pressantes, n'offriront plus d'avantages pour les belligérants et partant ne seraient plus à redouter. Ce ne sera point là l'effet le moins utile des fortifications

¹ BRIALMONT (A.), *Situation militaire de la Belgique, Travaux de défense de la Meuse*, Bruxelles, 1882, p. 64-65.

² DE RYCKEL (L.), *Historique de l'établissement militaire...*, II, p. 147-148. Ce rapport est envoyé peu de temps avant le remplacement du général Liagre par le général Gratry le 6 novembre 1880 [LUYKX (Th.), *Politieke geschiedenis van België...*, p. 411]. Au cours du débat mouvementé qui a lieu à la chambre en 1887, on apprend de la bouche du ministre de la Guerre le général Pontus que c'est l'affaire des ponts sur la Meuse qui a provoqué la démission du général Liagre. Pontus prend à témoin le rapport du 25 octobre 1880 contresigné par le cabinet en place pour justifier à posteriori la volonté gouvernementale de ne pas délaisser totalement la ligne de la Meuse. Frère-Orban conteste cet argument en indiquant que le rapport est tout entier l'œuvre des bureaux. *APC*, 7 juin 1887, p. 1290.

³ *APC*, 10 mars 1881, p. 700-702.

⁴ Voir infra notre chapitre sur les fortifications de la Meuse.

projetées. Elles doivent être surtout préventives et elles éviteront des violations de territoire, que l'on tenterait de justifier par l'impossibilité où se trouverait le pays de se défendre efficacement »¹.

Dans cet ordre d'idées, l'interruption des ponts qui permettent le franchissement du fleuve est une des premières missions assignées aux nouvelles « têtes de pont » mosanes. Dans le rapport de la section centrale de la Chambre du 5 mai 1887, on peut lire :

« Il existe 26 ponts sur la Meuse belge : 16 dans la province de Liège et 10 dans la province de Namur². 18 seraient couverts ou battus par les têtes de pont de Liège et de Namur et par le poste fortifié de Huy ; 1 serait encore dans le rayon d'action de la tête de pont de Liège. 7 seulement seraient hors de la protection des fortifications projetées. Ce sont ceux d'Andenne et de Dinant où aboutissent des routes mais pas de ligne ferrée ; et ceux de Ombret-Amay, Lustin, Yvoir, Houx et Hastière qui se trouvent sur des chemins sans importance (sic). La tête de pont de Liège couvrirait 10 ponts sur la Meuse, en battrait deux autres et commanderait dix lignes de chemins de fer. La tête de pont de Namur couvrirait 3 ponts sur la Meuse, en battrait un autre et commanderait six lignes de chemins de fer. Les ponts qui ne sont pas sous le canon de ces places sont d'ailleurs pourvus de chambres de mines. Il suffit donc, pour réaliser le but que l'on a en vue, des trois points fortifiés de Liège, Namur et Huy. On a proposé en outre un ouvrage à Visé mais le Gouvernement estime que ce point étant dans le rayon d'action de la tête de pont de Liège, il suffirait d'en compléter au besoin la défense par des fortifications mixtes »³.

Une fois les fortifications admises par les Chambres belges, on établit pour chacune des forteresses du pays un comité d'études placé sous la présidence d'un officier général ou supérieur et comprenant un officier d'artillerie, un officier du Génie, un intendant et un médecin. Dans le courant du mois de mars de chaque année, les présidents des comités d'études feront une visite détaillée de la place dont ils doivent préparer la défense. Sur base des nouveaux renseignements collectés, ils établiront le plan de mobilisation de la forteresse, document confidentiel qui sera versé par ailleurs dans les rouages du plan de mobilisation générale du pays. En 1887 sont créés cinq comités d'études : Anvers, Termonde, Diest, Namur et Liège⁴. Il semble que la position de Huy soit jugée trop petite à cette époque pour

¹ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 5 mai 1887, Examen et discussion en section centrale, p. 148.

² « *Province de Liège* : 2 ponts à Huy, 1 pont à Ombret-Amay, 1 pont à Engis, 10 ponts dans la tête de pont de Liège (1 pont à Val Saint-Lambert, 1 pont à Seraing, 1 pont à Ougrée, 6 ponts à Liège, 1 pont à Herstal), 1 pont à Argenteau, 1 pont à Visé. Province de Namur : 1 pont à Hastière, 1 pont à Dinant, 1 pont à Houx, 1 pont à Yvoir, 1 pont à Lustin, 3 ponts dans la tête de pont de Namur, 1 pont à Namèche, 1 pont à Andenne ». *Ibidem*.

³ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 5 mai 1887, Examen et discussion en section centrale, p. 148-149.

⁴ MRA, Fonds Moscou, boîte 2186, lettre du général Pontus, ministre de la Guerre à Brialmont, Inspecteur général des fortifications et du corps du Génie, Bruxelles, le 9 novembre 1887. Le 20 janvier 1894, un arrêté

justifier l'établissement d'un comité d'études pour cette place. Ce sont ces comités d'études qui conserveront dans leurs archives les notices de destruction des ponts de la région dont ils ont la garde, notices constituées suite à une étude préalable réalisée sur le terrain par l'unité du Génie¹.

Au cours des débats parlementaires belges, une des principales critiques émises à l'encontre de la « Barrière de la Meuse » est son caractère illusoire. Selon les opposants aux fortifications de la Meuse à la tête desquels on trouve l'homme d'Etat libéral Frère-Orban, les fortifications sont inutiles parce que l'ennemi pourrait les tourner :

« Il n'y a d'intérêt à défendre un passage que si celui-ci est obligatoire. Si l'on peut passer ailleurs, à quoi sert la forteresse ? En vérité, c'est comme si l'on voulait boucher deux ou trois trous d'une écumoire pour empêcher l'eau qui s'y trouve de s'écouler, en laissant ouverts dix trous par où elle peut passer. Qu'on ne l'oublie pas : nous avons aujourd'hui trente ou quarante ponts sur la Meuse ; combien sont placés sous le canon d'un fort ?² »

Le député liégeois pointe spécialement du doigt le caractère ouvert de la frontière française et les possibilités offertes vers le Bas-Rhin par la trouée du Limbourg :

« Et, si nous comparons la carte de 1859 avec celle de 1887, que de changements et de développements dans nos voies de communication ! Si nous considérons la carte sous un autre aspect, en ce qui touche les forteresses que voyons-nous ? Nous avons démoli Ypres, Menin, Tournai, Ath, Mons, Audenarde, Charleroi. Il n'y a plus aujourd'hui un obstacle quelconque pour empêcher qu'une armée française, débouchant de Lille, Maubeuge ou Valenciennes, se répande chez nous. Partout elle trouvera des routes, de multiples chemins de fer pour aller, par Landen, Hasselt et Maeseyck, au bas Rhin ; elle n'aura plus même à rencontrer, sur la Meuse, la forteresse de Maestricht, qui est rasée ; aucun obstacle n'existe plus à son passage. La position de Liège est donc tournée...³ »

Le ministre de la Guerre le général Pontus réfute point par point ces différentes objections. Selon Pontus, il est ridicule de prétendre que Liège, Namur et Huy pourraient être tournés car les quelques autres ponts restants ne mènent qu'à des routes secondaires. « Ils peuvent d'ailleurs être rendus facilement impraticables. Quant aux passages en aval de Liège, ils

ministériel dote respectivement les positions de Liège et Namur d'un gouverneur militaire. MRA, Fonds Moscou, 2186, ministère de la Guerre, arrêté du 20 janvier 1894.

¹ CULTIAUX (Laurent), *Le viaduc ferroviaire du Val-Benoit...*, p. 36-37. Cultiaux se trompe cependant en datant la création des comités d'études à 1897.

² APC, 1^{er} mars 1887, p. 585.

³ *Idem*, p. 586.

exposeraient l'envahisseur à violer le territoire hollandais et à se mettre ainsi un nouvel ennemi sur les bras »¹. Le belligérant ne pourrait donc faire l'économie d'assiéger Liège, Namur et Huy s'il veut sécuriser ses lignes de marche à proximité du fleuve. La prise de Liège est particulièrement vitale : « Confluent de trois vallées, point de convergence de sept voies ferrées et de dix-sept grandes routes, passage du fleuve sur six ponts, c'est avec raison que cette vaste cité est considérée comme la clef stratégique principale de tout le fleuve »². Par ailleurs, Pontus ne croit plus trop à une invasion française en Belgique par la « route historique », celle « du maréchal de Luxembourg, du maréchal de Saxe, de Dumouriez et de Napoléon »³. Telles étaient encore les opérations françaises qu'avaient principalement en vue « les auteurs du plan de 1859. Mais la Belgique a moins à redouter aujourd'hui une attaque dirigée contre son indépendance qu'une violation du territoire provoquée par l'intérêt stratégique de l'un des belligérants »⁴.

Au cours de la séance du 7 juin 1887, le général Pontus précise sa pensée. Le ministre belge considère d'abord l'intervalle entre Liège et Namur. Selon lui, seuls les ponts d'Andenne et Ombret nécessiteraient un dispositif d'interruption suppléant à l'absence de fortifications dans cette partie du fleuve. Il rappelle d'ailleurs qu'ils aboutissent à des routes d'intérêt secondaire. A propos de la trouée du Limbourg il déclare :

« Il est vrai que des ponts plus importants, ceux de Maestricht, de Ruremonde et de Venloo, permettent de tourner Liège par le Nord ; mais vous le savez, Messieurs, une armée ennemie ne pourrait s'en servir sans violer le territoire hollandais et sans augmenter le nombre de ses adversaires »⁵.

Sans doute conscient que ces explications ne suffiront pas à emporter l'adhésion de la Chambre, Pontus poursuit son raisonnement en analysant successivement la perspective d'une violation du territoire par une armée allemande et une armée française. Le ministre belge ne croit pas que cette violation sera possible une fois la Meuse fortifiée. Dans le cas d'une invasion allemande, une fois la trouée du Limbourg passée, les troupes ennemies seraient ensuite forcées de s'étendre vers l'intérieur du territoire belge « par suite de la nécessité de trouver une route pour chaque corps d'armée. La marche de flanc qu'elle exécuterait ainsi entre les places de la Meuse, d'une part, l'armée belge, d'autre part, serait surtout périlleuse si

¹ APC, 2 mars 1887, p. 595.

² *Idem*, p. 596.

³ *Idem*, p. 595.

⁴ *Ibidem*.

⁵ APC, 7 juin 1887, p. 1290.

l'armée française, venant à notre secours, avait pu se porter sur Namur ». Pontus fait le même raisonnement pour une invasion française : « (...) l'armée française se basant sur Lille, Valenciennes et Maubeuge, aurait à passer le fleuve au nord de Liège en violant le territoire hollandais. Un pareil mouvement serait des plus périlleux car l'armée belge se trouverait placée directement sur le flanc gauche des colonnes françaises tandis que Namur et Liège menaceraient très sérieusement leur flanc droit, ces têtes de pont pouvant faciliter l'intervention d'une armée de secours allemande »¹.

Toutes ces réfutations du ministère de la Guerre sont-elles entièrement recevables ? Nous remarquons d'abord qu'il n'est pas fait mention dans son argumentaire des ponts situés entre Namur et la frontière française. Depuis longtemps, les ponts de la Meuse situés en amont de cette place sont semble-t-il considérés par les généraux belges comme secondaires pour la défense du pays. Déjà en 1853, une commission militaire estimait que le franchissement du fleuve vers Dinant ne menacerait pas fondamentalement le devenir de la ligne de la Meuse², ce qui est vrai si l'on considère ce franchissement de façon isolée. Mais les positions de Namur ou Liège sont-elles réellement à l'abri de tout danger dans les autres cas de figure ? Premièrement, si un ennemi s'emparait des ponts situés dans l'intervalle Liège – Namur ? Deuxièmement, si un ennemi franchissait la Meuse au nord de Liège en se servant des ponts de Venlo, Ruremonde, Maastricht, Visé et Hermalle-sous-Argenteau ? Dans le premier cas, Pontus table sur la résistance du fort de Huy qui contrôle deux ponts. Les deux autres ponts concernés dans l'intervalle aboutissent selon lui à des routes d'intérêt secondaire et seraient aisément détruits par le Génie belge. Concernant les ponts de la Basse-Meuse situés en territoire hollandais, le ministre belge de la Guerre semble d'abord faire confiance à la neutralité des Pays-Bas. Il s'agit là d'une première faille dans son argumentaire car cela suppose à tout le moins que les Pays-Bas soient prêts à intégrer la défense de la poche limbourgeoise dans leur plan défensif. En 1887, les dispositions néerlandaises à cet égard ne sont absolument pas assurées puisque depuis les années 1860, les Pays-Bas ont choisi de concentrer leurs défenses derrière leurs lignes d'eau intérieures. Les garnisons de Venlo, Ruremonde et Maastricht sont parmi les premières à avoir fait les frais de cette concentration et ne sont pas absolument pas suffisantes pour interdire un coup de main allemand à travers le

¹ *Ibidem.*

² Voir supra notre chapitre sur la commission militaire de 1853.

Limbourg¹. A la faveur de la crise franco-allemande générée par le ton belliqueux du général Boulanger, des approches sont faites auprès du cabinet de La Haye par le Gouvernement belge. Toutefois ces approches ne se soldent en définitive par aucun accord formel². Pour les deux autres ponts intégralement belges, les plans initiaux de la position de Liège prévoyaient la construction d'un ouvrage pour contrôler les ponts de Hermalle-sous-Argenteau et Visé. Cependant, le projet présenté à la Chambre en 1887 n'intégrera pas cette dépense³. Ceci induira donc par la suite l'obligation pour le Génie belge de détruire immédiatement les ponts de Visé et Hermalle-sous-Argenteau en cas d'attaque brusquée de la position de Liège. Pontus aurait également dû mentionner également à la Chambre l'existence d'un autre pont belgo-néerlandais à surveiller sur la Basse-Meuse : le pont international de Maaseyck. Sa construction a été ratifiée par la convention du 7 avril 1886 entre la Belgique et les Pays-Bas⁴ et les crédits pour son établissement ont été présentés à la Chambre peu de temps avant que ne s'ouvre le débat sur les fortifications de la Meuse⁵.

Les explications du ministre de la Guerre sont convaincantes lorsqu'il expose aux parlementaires belges la nécessité pour les divers corps d'armée allemands de se diriger au sortir de la trouée du Limbourg vers le cœur du pays afin de déployer leur masse sur le réseau routier belge. Dans ce cas de figure, prises en tenaille dans le triangle Anvers – Liège – Namur, les troupes allemandes seraient de fait dans une position plutôt inconfortable si elles ne s'étaient pas préalablement emparées de la ligne de la Meuse contrôlée par l'armée belge. Toutefois, la principale lacune du général Pontus est qu'il n'envisage jamais dans sa défense le scénario d'une invasion allemande de grande envergure. L'erreur principale du ministre belge consiste à établir une distinction nette entre d'une part, une percée allemande par la trouée du Limbourg et d'autre part, une percée allemande dans l'intervalle Liège-Namur ; tout en n'accordant aucun intérêt par ailleurs à l'opportunité de traverser la Haute-Meuse vers

¹ KLINKERT (W.), *Het Vaderland Verdedig. Plannen en opvattingen over de verdediging van Nederland. 1874-1914*, s'-Gravenhage, Sectie Militaire Geschiedenis, 1992, p. 235-236.

² Voir infra notre chapitre sur le point de vue des Puissances concernant les fortifications de la Meuse.

³ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, 5 mai 1887, doc. n° 153, *Rapport fait au nom de la section centrale sur les crédits demandés pour le ministère de la Guerre, par M. de Bruyn*, p. 149-153. Plus tard, malgré les conditions économiques mauvaises liées à la crise de 1929, la Belgique ne manquera pas de boucher la trouée du Limbourg entre les deux conflits mondiaux par la construction du fort d'Eben-Emael et le minage des ponts du canal Albert. VAESEN (J.), *Tussen Scylla en Charybdis : De Belgische militaire politiek en de economische crisis, 1930-1936*, Bruxelles, MRA, 2003 ; VAN OVERSTRAETEN (Raoul), *Albert I - Léopold III : vingt ans de politique militaire belge : 1920-1940*, Bruges, Desclée de Brouwer, [1949].

⁴ *Moniteur Belge*, 24 octobre 1886, « Convention entre la Belgique et les Pays-Bas pour régler les conditions de la construction et de l'entretien d'un pont sur la Meuse à Maeseck », signée à La Haye le 7 avril 1886.

⁵ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 8 février 1887, Budget des recettes et dépenses extraordinaires pour l'exercice 1887, p. 72.

Dinant et Yvoir. Jamais Pontus n'évoque le fait que l'Etat-major allemand pourrait un jour choisir de faire traverser la Meuse à ses troupes via ces trois points faibles en même temps. Ce faisant, l'aile droite de l'armée allemande disposerait d'un réseau routier amplement suffisant pour déployer ses corps d'armée en Belgique. Les derniers plans de déploiement allemands réalisés par Schlieffen avant sa retraite (1905/1906 et 1906/1907) démontrent que le franchissement de la Meuse à hauteur de ces trois points faibles est jugé réalisable par le chef d'Etat-major allemand dans le cadre d'une guerre contre la France seule. La violation de la neutralité néerlandaise est également assumée par Schlieffen même s'il pense obtenir l'aval de La Haye pour traverser la poche limbourgeoise. Moltke assumera encore ce passage dans son premier plan de déploiement (1907-1908) en cas de guerre contre la France seule¹. En l'occurrence, Liège et Namur ne seraient pas investis immédiatement mais contournés et encerclés ; à charge pour des troupes *ad hoc* d'en faire ensuite le siège comme l'indique le mémoire de Schlieffen rédigé entre décembre 1905 et février 1906. Ce même *Denkschrift* témoigne que le chef d'Etat-major allemand estime le franchissement de l'intervalle Liège – Namur parfaitement réalisable. Schlieffen admet qu'on ne pourrait sans doute pas faire l'économie d'assiéger le petit poste de Huy. Il estime néanmoins que « la citadelle de Huy pourra être prise ou neutralisée facilement »². L'attaché militaire français Victor Duruy fera pour sa part une reconnaissance personnelle des passages de la Meuse entre Hastière et Namur le 13 septembre 1911, en pleine crise d'Agadir³. Preuve que la Haute-Meuse est aussi l'objet des attentions françaises.

Ces faiblesses de la « Barrière de la Meuse » sont encore accentuées par divers éléments de nature bassement pratique. Il semble en effet que la procédure visant au dynamitage des ponts n'ait été organisée que tardivement en Belgique, contrairement à l'interruption des chemins de fer programmée depuis la guerre franco-allemande. Il n'est pas inutile de rappeler d'abord que

¹ BA – MA, RH61/96, [Anonyme], *Zusammenstellung der Aufmarschpläne von 1893/94 bis 1914/15*, [ca 1931 ?]. Voir l'édition du document dans EHLERT (H.), EPKENHANS (M.) et GROß (G. P.) (dirs), *Der Schlieffenplan: Analysen und Dokumente*, Paderborn, Schöningh, p. 418-426 ; une guerre contre la France alliée à la Russie nécessiterait l'envoi d'unités allemandes sur le front est et ne permettrait plus un déploiement allemand aussi conséquent le long de la frontière belge. Pour les références documentaires complètes, nous renvoyons notre lecteur à notre chapitre sur la Belgique dans les plans de guerre allemands.

² SCHLIEFFEN, *mémoire pour une guerre contre la France*, Berlin, décembre 1905, in RITTER (Gerhard), *Der Schlieffenplan. Kritik eines Mythos*. Mit erstmaliger Veröffentlichung der Texte und 6 Kartenskizzen., Munich, Verlag R. Oldenbourg, 1956, p. 162. Terence Zuber propose également une édition critique du document en anglais. Sa version est identique à celle de Gerhard Ritter: ZUBER (Terence), *German War Planning, 1891-1914: Sources and Interpretations*, Woodbridge, Boydell Press, 2004, p. 192.

³ SHD/DAT, 7N 1157, doc. n° 377 b, Duruy (Bruxelles) à Messimy (Paris), le 14 septembre 1911 ; la reconnaissance de Duruy se trouve dans le dossier SHD/DAT 7N 1168. La reconnaissance est intégrée à un rapport sur l' « état actuel de la position fortifiée d'Anvers » daté du 15 novembre 1911.

la mise hors service efficace et durable d'un pont réclame, à l'instar des tunnels ferroviaires, l'installation d'un dispositif de mines et la présence d'un personnel qualifié disponible immédiatement pour l'enclencher. En Belgique, les destructions sont classées en catégories dans l'ordre des priorités de la mobilisation. Avant 1907, il existe deux catégories : la première recouvre les sabotages à effectuer dans le cadre de la défense du pays, essentiellement les tunnels ferroviaires à proximité des frontières et certains ponts de la Meuse ; la deuxième, les destructions à effectuer selon le déroulement des opérations. Les ponts de la Meuse dans le rayon myriamétrique des forts font partie de cette deuxième catégorie, tout simplement parce qu'ils peuvent être utiles aux opérations de l'armée belge si cette dernière souhaite franchir le fleuve. Dans le vocabulaire militaire, on parle ainsi des « têtes de pont » de Liège, Huy et Namur qui permettent de sécuriser le passage du fleuve. Après 1907, on compte trois catégories de destructions. La première catégorie ne change pas. Au sein de la deuxième, une distinction est faite entre les ouvrages situés à l'intérieur d'une position fortifiée (3^e catégorie) et ceux situés à l'extérieur (2^e catégorie). Logiquement, la destruction des ponts de la Basse-Meuse (Visé et Argenteau) ou de ceux situés dans l'intervalle Liège – Namur non couverts par le fort de Huy, est jugée prioritaire par rapport à celle des ponts contrôlés par les canons des forts¹. « Les priorités sont différentes : la destruction des tunnels frontières ralentit l'ennemi, celle des ponts de la Meuse extérieurs à la position empêche ou ralentit son investissement et celle des ponts situés à l'intérieur de la PFL [position fortifiée de Liège] interdit le franchissement du fleuve »². Ceci indique bien que les tunnels ferroviaires seront sans doute interrompus aux premiers signes de déclenchement du conflit. En revanche, depuis 1900, il appartient au ministre de la Guerre, au commandant en chef de l'armée ou au gouverneur de la position de décider du moment opportun pour détruire les ponts sur la Meuse³.

Conséquence logique de cette procédure compliquée, si leur destruction est décidée au début de la mobilisation, les ponts extérieurs aux places fortes réclament, à l'instar des tunnels ferroviaires, l'envoi immédiat d'un détachement du Génie. Celui-ci doit donc être organisé

¹ CULTIAUX (Laurent), *Le viaduc ferroviaire du Val-Benoît...*, p. 28-29.

² *Idem*, p. 29.

³ MRA, Moscou, 3086, lettre de Cousebant d'Alkemade, ministre de la Guerre au chef du corps d'Etat-major, Bruxelles, le 21 février 1900. Avant cette date, une certaine marge de manœuvre est laissée à l'officier du Génie chargé de la destruction : « (...) dans les cas graves, exceptionnels où l'officier du Génie chargé de faire exécuter éventuellement une destruction se trouverait sous le coup d'une attaque imminente dont l'issue fatale ne lui paraîtrait nullement douteuse, et n'aurait point encore reçu d'ordre, il conviendrait que cet officier pût puiser dans ses instructions le droit d'agir ». MRA, Moscou, 3086, lettre du chef du corps d'Etat-major à Brassine, ministre de la Guerre, Bruxelles, le 17 mars 1893.

dès le temps de paix. Or, un courrier du 28 décembre 1897 émanant de la 1^{ère} direction du ministère de la Guerre¹ témoigne bien que dix ans après le vote des Chambres favorable aux fortifications de la Meuse, les unités censées détruire les ponts manquent toujours à l'appel. Le courrier en question dresse l'inventaire de tous les ponts de la Meuse et de la Sambre avec l'indication des moyens préparés jusqu'à ce jour pour leur destruction. L'absence quasi complète de tout renseignement pour les ponts de la Sambre indique déjà la légèreté avec laquelle la frontière française est considérée par le Génie belge ; ce dernier a manifestement focalisé ses travaux sur la Barrière de la Meuse. Quant aux ponts de la Meuse proprement dits, l'officier chargé de constituer l'inventaire des mesures, note sur un ton peu assuré : « Il n'y a pas de détachements prévus pour opérer éventuellement les destructions des ponts, sauf en ce qui concerne le pont de Maeseck qui serait détruit éventuellement par un détachement fourni par la 4^e Compagnie du Génie »². Le franchissement de la Meuse à Maeseck aurait indéniablement des conséquences pour la défense de Liège. L'officier indique néanmoins que cette tâche incomberait « éventuellement » à la 4^e Compagnie du Génie qui n'est pas stationnée sur la Meuse mais à Anvers³.

Une étude d'ensemble des ponts de la Meuse, de la Sambre et de l'Ourthe est finalement réalisée en 1901 sous la houlette du colonel Ducarne, à la tête de la 1^{ère} direction des opérations militaires. Les travaux de la Commission militaire de 1900-1901 qui ont mis en lumière les diverses carences du système défensif belge ne sont sans doute pas étrangers à

¹ Direction des opérations militaires chargée notamment de planifier les mesures de la mobilisation.

² MRA, Fonds Moscou, 3086, lettre de la 1^{ère} direction du ministère de la Guerre, B. Ceulemans (mobilisation) au ministre de la Guerre J. Vandenpeereboom, le 28 décembre 1897.

³ Le régiment du Génie belge est organisé en 1874 sur les bases suivantes : il est composé de trois bataillons comptant chacun quatre compagnies de sapeurs-mineurs, d'un bataillon de réserve et d'un bataillon de dépôt. Cinq compagnies spéciales lui sont adjointes, dont une compagnie seulement spécifiquement chargée de la construction et de la destruction des chemins de fer. Ajoutons enfin qu'un service spécial a été établi pour les places fortes. Une distinction s'établit donc entre le Génie divisionnaire, appelé à seconder les troupes sur le théâtre des opérations et le Génie de place forte, plus spécifiquement habilité pour les travaux de destructions liés à la défense de places. Le Génie de place forte est toujours lié administrativement au régiment basé à Anvers même s'il dépend en pratique du directeur des fortifications de la place où il tient garnison (Anvers – Liège – Namur...). En 1892, deux compagnies du troisième bataillon du Génie sont casernées à Liège, ce qui ne représente qu'un demi-bataillon. En 1902, elles peuvent constituer un bataillon à part entière lorsque lui sont adjointes deux compagnies de réserve. Mais il faut attendre 1913, à l'époque de la réorganisation complète de l'armée suite au vote de la loi pour le service obligatoire, pour que ce bataillon acquière son autonomie administrative. Il devient alors officiellement le bataillon du Génie de forteresse de Liège. On trouve son équivalent à Anvers et à Namur. C'est à ces bataillons de forteresse qu'incombe la tâche de faire sauter les ponts. CULTIAUX (Laurent), *Le viaduc ferroviaire du Val-Benoît...*, p. 68-69 ; CHAMPAGNE (Jacques P.), *Génie et Transmissions, évolution historique, traditions et insignes du Génie et des Transmissions de l'armée belge de 1830 à nos jours*, Arlon, G. Everling, [s.d.], p. 10-13 ; BEAUPAIN (Iwan), *Le 3^e Génie à Liège de 1892 à 1940*, in *Avant...Partout !*, Comité central de la fraternelle du 3^{ème} régiment de Génie, 1961, n° 2, p.2 ; COPPENS (W.), *Le Génie en Belgique*, dans *Bulletin belge des sciences militaires*, 1928, III-5, p. 403-429 ; LECONTE (L.), *L'origine du Génie belge*, dans *Carnet de la fourragère*, III-6, 1933, p. 564-582.

cette volonté subite de rationaliser la procédure¹. Le travail achevé début novembre 1901 indique que les dossiers confidentiels cachetés contenant les mesures à appliquer pour chaque pont sont conservés sous clef soit à Liège, soit à Namur en fonction des attributions données au Génie des deux forteresses. La destruction du pont de Maaseyck incombe toujours à un détachement du Génie anversois. A Huy, la procédure est plutôt surprenante pour ne pas dire grotesque car elle est identique à celle de Maaseyck. En effet, la garnison du petit fort ne comprend aucune unité du Génie pour assurer la destruction des deux ponts tandis que les effectifs de Liège et Namur sont à peine suffisants pour assurer les autres destructions. C'est donc à nouveau à un détachement venu d'Anvers qu'est assignée cette tâche délicate².

Lorsque l'on considère les derniers écrits de Schlieffen, l'importance des « trouées » de Visé et Huy saute directement aux yeux. D'où l'intérêt belge d'une interruption rapide des ponts de la Meuse dans ces intervalles peu ou pas fortifiés afin d'éviter qu'ils ne soient l'objet d'un *Handstreich* de la part de l'ennemi³. Il faudra néanmoins attendre l'alerte de 1911 pour que le commandement belge prenne réellement la mesure de ses défauts logistiques en la matière. Alors que les événements d'Agadir menacent de dégénérer en guerre ouverte, des mesures militaires sont décidées par le conseil des ministres du 14 août 1911. Il ne s'agit pas encore de décréter la mobilisation mais de mettre en état de défense les positions fortifiées de Liège, Namur et Anvers afin qu'elles soient à l'abri d'un « coup de main » audacieux de la part d'un des belligérants. La campagne « Sommes-nous prêts ? » lancée à cette occasion par le journal *Le Soir* dans une série d'articles publiés à partir du 31 août pose explicitement la question des effectifs disponibles à la première alerte, des munitions mais aussi de l'efficacité du dispositif belge de destructions. Les articles signés X.Y.Z. sont suffisamment détaillés pour qu'il soit permis de supposer qu'ils ont été rédigés par des officiers belges directement impliqués dans ces mesures préventives⁴. Après la crise, une brochure récapitulative est

¹ *Procès-verbaux des séances de la commission chargée de l'étude des questions relatives à la situation militaire, 16 novembre 1900 – 30 avril 1901*, Bruxelles, E. Guyot, 1901.

² MRA, Fonds Moscou, 3086, colonel Ducarne, directeur général des opérations militaires au lieutenant général, aide de camp du Roi, chef du corps d'Etat-major, Bruxelles, le 2 novembre 1901 + notice annexée. Voir aussi dans la même boîte : *Tableau indiquant les temps nécessaires pour l'exécution des travaux de destruction à opérer par des détachements depuis la réception de l'ordre de mobilisation jusqu'au moment où la mise à feu peut être ordonnée*. Annexe à la lettre du ministre de la Guerre (« par ordre le colonel Directeur général Ceulemans ») au général-major, chef du corps d'Etat-major, Bruxelles, le 25 janvier 1906.

³ Moltke prévoit à partir de son plan de déploiement de 1908/1909, un *Handstreich* (coup de main) sur Liège. A partir de cette date, Moltke estime en effet que la possession du nœud ferroviaire liégeois dès le début de la guerre est indispensable à la réussite de ses opérations ultérieures en Belgique. Voir notre épilogue sur la Belgique dans les plans allemands après Schlieffen.

⁴ BITSCH (Marie-Thérèse), *La Belgique entre la France et l'Allemagne...*, p. 424. Le lieutenant général de Selliers de Moranville soupçonne par ailleurs le lieutenant-colonel de Ryckel, bras droit du chef de l'EMGA le

publiée par la rédaction du *Soir*. Un chapitre entier de cette brochure est consacré à l'impréparation du Génie belge, chapitre agrémenté de témoignages d'officiers confiant au journal tous les dysfonctionnements enregistrés au cours des mois d'août et septembre 1911 :

« L'effectif du Génie est notoirement insuffisant. C'est le mal général de l'armée. A cor et à cri les officiers de cette arme d'élite réclament ce qui leur doit permettre d'exécuter les innombrables travaux qu'une guerre moderne imposera sur le champ de bataille, sur les voies de communication et autour des places fortes. Il est malheureusement trop certain que les quelques compagnies que l'on devrait répartir entre les divers corps opérants seraient loin de suffire aux tâches indispensables »¹.

C'est principalement le laxisme des préparatifs liés aux destructions qui occupe l'attention du journal : « Il y a une énorme pénurie de lieutenants et sous-lieutenants au régiment du Génie. Or, ce sont précisément eux qui, sous la haute direction d'un capitaine, doivent organiser et commander les divers détachements chargés des destructions »². Le tableau apocalyptique dressé par les auteurs de la campagne laisse largement supposer que si la guerre avait éclaté, peu de destructions auraient été menées à leur terme :

« L'Etat-major général sait-il que jamais aucun de ces officiers (pas plus le capitaine, généralement absent du régiment, que les lieutenants) n'a vu son matériel, peut-être avarié et éparpillé du reste, en ce qui concerne Anvers, aux deux extrémités nord et sud de la ville. Que jamais aucun officier n'a, avec le personnel dont il disposera au moment de la mobilisation, exécuté au polygone des destructions simulées analogues, comme compassements et dispositions de fourneaux, à celles qui sont dévolues à son détachement. Qu'aucun d'eux n'a pu, dans ces conditions, dresser le cadre et les soldats et indiquer à l'avance à chacun ce qu'il aura à faire. Il ne pourrait en être autrement d'ailleurs, le chef de détachement (officier d'une compagnie divisionnaire qui, au moment de la mobilisation, abandonne son commandant de compagnie !) n'ayant pu lui-même lire ses instructions que pendant quelques instants dans un coin du bureau du chef de corps, où ces documents confidentiels sont déposés ! »³

La brochure pointe encore du doigt le fait que certains explosifs destinés aux destructions étaient toujours détenus à Anvers au moment de l'alerte. Les destructions du Génie de forteresse de Namur n'étaient par exemple pas assurées faute d'explosifs. La visite de certains ouvrages minés à la frontière révèle également que de nombreux conducteurs électriques ainsi

général Jungbluth « et les officiers de sa coterie » d'avoir indirectement alimenté la presse en critiquant trop ouvertement le ministre de la Guerre et l'organisation militaire, au café « Majestic » où ils se réunissaient régulièrement, porte de Namur, à Bruxelles. DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), lieutenant-général de l'armée, chef de l'EMGA en 1914, *Contribution à l'histoire de la guerre mondiale (1914-1918)*, Bruxelles-Paris, Goemaere-Lavauzelle, 1933, p. 32.

¹ *Sommes-nous prêts? La situation militaire de la Belgique*, Bruxelles, Le Soir, [1911], p. 11.

² *Ibidem*.

³ *Ibidem*.

que le ballast nécessaire au bourrage avaient tout simplement disparu¹. Ces renseignements du journal *Le Soir* sont véritablement de première main car ils sont corroborés par les archives du Génie².

La correspondance d'août-septembre 1911 démontre par ailleurs qu'à hauteur de la trouée de la Basse-Meuse comme dans l'intervalle Liège – Namur, les détachements du Génie belge arriveraient trop tard pour accomplir leur mission, à supposer d'ailleurs qu'ils arrivent. Concernant les ponts de Visé, Hermalle-sous-Argenteau, Ombret et Engis, assignés au Génie de la position de Liège, il s'agit clairement d'un problème d'effectifs. En effet, suite à un manque complet de cohérence, le règlement du Génie liégeois indique que les détachements chargés des destructions seront envoyés sur le terrain une fois seulement que leur effectif de paix aura été renforcé par les soldats rappelés sous les armes au moment de la mobilisation³. Aussi, le 25 août 1911, lorsque le ministre de la Guerre ordonne au major commandant le bataillon du Génie de la PFL « de prendre dès maintenant les mesures nécessaires, pour que les détachements chargés d'effectuer des destructions à la mobilisation imminente (...) puissent être constitués au premier avis »⁴, se pose immédiatement une question pratique : les ponts de la Meuse extérieurs à la PFL sont-ils concernés par ces mesures car le bataillon de Génie de Liège ne dispose pas avant la mobilisation des hommes suffisants pour accomplir cette mission ? Les interrogations du colonel directeur des fortifications sont transmises au lieutenant général gouverneur de la position⁵. Ce dernier s'empresse de répondre le lendemain « qu'il est nécessaire de comprendre parmi les détachements à envoyer au premier avis pour

¹ *Ibidem*.

² Des dégâts sont constatés aux tunnels de Trois-Ponts et Furfooz [MRA, Fonds Moscou, 1841, lettre d'Hellebaut, ministre de la Guerre à l'inspecteur général des fortifications et du Corps du Génie, Bruxelles, le 19 septembre 1911]. A Furfooz, les câbles électriques ont été retirés et le ballast a été utilisé suite à des travaux de dédoublement de la voie. Ces informations sont pourtant connues depuis plusieurs années par l'administration des chemins de fer de l'Etat. [MRA, Fonds Moscou, 1841, lettre du ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, Administration des chemins de fer de l'Etat, Direction des Voies et Travaux, 7^e Bureau, à Hellebaut, Bruxelles, le 13 octobre 1911].

³ Les instructions pour le Génie de Liège sont les suivantes : « Deux détachements composés chacun de 1 officier, 2 sous-officiers ou caporaux, 1 clairon et 26 soldats fournis respectivement par la 2^e et la 1^e compagnie seront chargés de préparer respectivement la destruction des ponts d'Ombret et d'Engis d'une part, Visé et Hermalle-sous-Argenteau d'autre part en commençant par les plus éloignés de la ville. Ces détachements seront envoyés quand l'effectif de paix des compagnies aura été renforcé par suite de la rentrée des militaires rappelés sous les armes ». MRA, Fonds Moscou, 2186, Position fortifiée de Liège. Etat-major. Service de mobilisation. Instruction pour le détachement du Génie. Mesures à prendre lors de la mobilisation imminente ou décrétée. Modification du 29 mars 1906.

⁴ MRA, Fonds Moscou, 1841, Note concernant diverses mesures à prendre pour assurer les destructions éventuelles d'ouvrages d'art, Liège, le 26 août 1911. Note rédigée par le major commandant du Bataillon pour ordre du colonel directeur des fortifications (en congé).

⁵ *Ibidem*.

préparer la destruction d'ouvrages d'art, celui désigné pour les ponts de Visé et Argenteau »¹. Or ce détachement n'existe tout simplement pas au moment de la mobilisation imminente ! Une note établie d'urgence en septembre, sans doute sous la pression des événements, indique que les ponts de Visé et Argenteau devront finalement être détruits par un détachement à prélever en partie sur les effectifs d'Anvers². Mais la situation n'en reste pas moins anarchique car le ministre de la Guerre constate encore en novembre qu'aucun détachement n'a été désigné en dehors des ponts de Huy pour assurer la destruction des ponts situés dans l'intervalle Liège – Namur³. Si un coup de main avait été réalisé sur la Meuse pendant la crise de 1911, il est par conséquent hautement probable que de nombreux ponts seraient tombés intacts aux mains de l'ennemi.

Par la force des choses, le Génie divisionnaire d'Anvers sert systématiquement de « pot commun » pour combler la faible présence du Génie en temps de paix dans les places de la Meuse, ce qui finit tôt ou tard par avoir une incidence sur sa propre organisation. Le 2^e peloton de la 1^{ère} compagnie du 2^e bataillon du régiment caserné à Anvers doit par exemple se rendre le 1^{er} jour de la mobilisation à Huy afin de contribuer au minage des ponts et aux travaux généraux de défense de la place. Or, par la dépêche ministérielle du 15 janvier 1906, il a été décidé que ce transfert vers Huy devait s'effectuer lui aussi lorsque la mobilisation serait déclarée « imminente » ; ce qui suppose en toute logique que les effectifs désignés à Anvers pour cette mission soient déjà disponibles en temps de paix, prêts à être rapidement transférés sur la Meuse⁴. Le colonel commandant le régiment du Génie à Anvers constate un mois avant la crise d'août 1911 que ce transfert est rigoureusement impossible avant le début de la mobilisation : « le 2^e peloton ne sera pas en mesure de fournir le personnel de troupe nécessaire à la préparation de la destruction des ponts de Huy »⁵. Mais au lieu de renforcer les

¹ MRA, Fonds Moscou, 1841, lettre du lieutenant général gouverneur de la position de Liège au colonel directeur des fortifications à Liège, Liège, le 27 août 1911.

² MRA, Fonds Moscou, 1841, lettre du capitaine Weissenfeld, pour le major commandant du bataillon du Génie de forteresse de la Position Fortifiée de Liège, au colonel, directeur des fortifications à Liège, Liège, le 22 février 1912.

³ MRA, Fonds Moscou, 306, Hellebaut, ministre de la Guerre à Jungbluth, chef de l'EMGA, Bruxelles, le 22 novembre 1911.

⁴ MRA, Fonds Moscou, 1841, *Note relative à la mobilisation de la compagnie du Génie de la 5^e division*, Confidentielle, signée par le colonel commandant le régiment du Génie, Anvers, le 17 mai 1911 ; voir aussi *Note relative au personnel du Génie nécessaire pour la mise en état de défense du fort de Huy*, capitaine Beaurain, Président du Comité d'études de Huy, Huy, le 14 juillet 1911.

⁵ MRA, Fonds Moscou, 1841, *Note relative à la mobilisation de la compagnie du Génie de la 5^e division*, Confidentielle, signée par le colonel commandant le régiment du Génie, Anvers, le 17 mai 1911.

effectifs du Génie présents à Liège et Namur, le ministre de la Guerre persiste encore début août 1911 à vouloir jouer avec les effectifs existants¹.

Ces transferts complexes d'unités créent la confusion que l'on connaît au plus fort de la tension internationale en septembre. L'organisation anarchique de son arme fait dire à un officier du Génie, témoignant sous couvert d'anonymat à la rédaction du journal *Le Soir*, qu'il serait grand temps en Belgique de prendre exemple sur les autres pays en constituant « un bataillon de quatre compagnies de troupes de communication. Ces compagnies, à effectif permanent d'officiers et de 100 hommes chacune, tiendraient garnison à Liège, Namur, Saint-Trond, et Bastogne ou Libramont »². Ce qui correspond de fait aux différents lieux d'interruption des ouvrages d'art ferroviaires prévus lors de la mobilisation imminente. On notera dans toute cette affaire que les indiscretions du journal *Le Soir* contribuent à attirer l'attention des attachés militaires étrangers sur le manque de préparation belge. L'attaché militaire français Victor Duruy suppose lui-même que certains articles parus récemment sont l'œuvre d'officiers du Génie belge :

« La presse libérale belge continue la campagne pour l'amélioration de la situation militaire en Belgique. J'ai l'honneur d'attirer votre attention, d'une façon particulière, sur l'article, ci-joint, du « Soir ». (...) Mes informations personnelles me permettent d'affirmer que cet article est l'œuvre de 3 officiers du Génie. Ils se sont rendus à Anvers pour étudier la question sur place. La plupart de leurs allégations sont exactes...³ »

De son côté, le ministre d'Allemagne à Bruxelles Flotow pense que derrière les manques réels de l'armée belge dénoncés par cette campagne, il faut surtout voir une querelle politique des libéraux contre les cléricaux. Il regrette d'ailleurs qu'il y ait dans cet empressement à dénoncer toutes les carences militaires belges une tendance nettement anti-allemande puisque

¹ Début août, Hellebaut propose tout simplement un jeu de chaises musicales afin de régler la question des effectifs : « ...en vue de réduire le nombre des officiers du bataillon du Génie de Liège à détacher au moment de la mobilisation, les mesures suivantes ne pourraient-elles être prises : 1° La destruction des 2 ponts de Huy, qui est confiée actuellement à un officier et à deux détachements du génie d'Anvers, serait exécutée par un officier et des hommes du génie du bataillon de Namur lequel ne fournit actuellement que le seul détachement chargé de la destruction du tunnel de Furfooz ; 2° la préparation de la destruction des tunnels de Remouchamps et d'Halinsart serait exécutée par un officier et deux détachements du Génie d'Anvers au lieu de 2 officiers et 2 détachements du Génie de Liège ». MRA, Fonds Moscou, 1841, Hellebaut à l'inspecteur général des fortifications et du corps du Génie, Bruxelles, le 9 août 1911.

² *Sommes-nous prêts? La situation militaire de la Belgique*, Bruxelles, Le Soir, (1911), p. 12.

³ SHD/DAT, 7N 1157, doc. n° 405 b, Duruy (Bruxelles) à Messimy (Paris), le 9 novembre 1911.

seul le danger d'une violation de la frontière est de la Belgique est mis en évidence¹. Dans son rapport de fin d'année adressé au ministère de la Guerre, l'attaché militaire allemand Renner synthétise pour sa part les principaux arguments de la campagne de presse. Selon lui, l'argument le plus valable des libéraux est sans conteste la dénonciation du réseau ferré allemand construit à la frontière belge. « On ne saurait finalement leur donner tort » sur ce point déclare-t-il dans son rapport².

L'incident international de 1911 a au moins le mérite de mettre le Génie belge face à ses propres contradictions internes. A la fin de l'année, le chef d'Etat-major général de l'armée le général Jungbluth autorise la suppression du détachement anversoïis vers Huy sans indiquer toutefois la solution à adopter pour le remplacer³. De son côté, le 22 novembre 1911, l'inspecteur général des fortifications et du corps du Génie envoie aux différentes places fortes un questionnaire afin de formaliser une bonne fois pour toutes la procédure des destructions. Outre des questions techniques destinées à accélérer l'ensemble du dispositif (unités nécessaires, transport des poudres, stockage du matériel, permanence ou pas des dispositifs, entretien, sécurité, etc.), la première question appelle les directeurs des fortifications à classer les ouvrages d'art en fonction de leur importance : « Parmi les ouvrages d'art et tronçons de voies ferrées qui doivent être détruits par les troupes du Génie placées sous les ordres du directeur des fortifications, [quels sont] ceux que celui-ci juge le plus particulièrement menacés et pour lesquels il conviendrait de réduire le plus possible le temps nécessaire à la destruction »⁴. La note réponse rédigée par le colonel Deguise⁵, directeur des fortifications de Liège, témoigne bien de tous les dysfonctionnements de la région dont il a la charge, alors qu'elle est censée être la clef de voûte de toute la Barrière de la Meuse. D'entrée de jeu, le colonel regrette que suite à la tension politique produite en 1911, l'on ait décidé subitement de confier la destruction des tunnels de Nasproué et Remouchamps

¹ AW, Belgien n° 51, microfilm FNRS, Université de Liège, n° 10, REEL III 600/3 à 603/3, Flotow (Bruxelles) à Bethmann-Hollweg (Berlin), le 28 novembre 1911.

² AW, Belgien n° 51, microfilm FNRS, Université de Liège, n° 10, REEL III 600/3 à 603/3, Renner (Bruxelles) à ministère de la Guerre (Berlin), le 22 décembre 1911.

³ MRA, Fonds Moscou, 3086, général Jungbluth, chef de l'EMGA, à Hellebaut, le 7 décembre 1911.

⁴ MRA, Fonds Moscou, 1841, colonel Deguise, directeur des fortifications de Liège, *Note relative aux dispositions à prendre en vue de la préparation de la destruction éventuelle des ouvrages d'art*, transmise au lieutenant général, inspecteur général des fortifications et du corps du Génie, Liège, le 31 janvier 1912.

⁵ DEGUISE (Victor) (1855-1922). Officier belge. Il entre à l'Ecole militaire en 1872. Il choisit l'arme du Génie en 1875. Professeur du cours de fortification de l'Ecole Militaire. Il est lieutenant-colonel directeur des fortifications de Liège en 1911 où il gravit les échelons de la carrière militaire jusqu'au poste de général-major commandant de la place en 1914. Consulté régulièrement par le général Leman récemment nommé Gouverneur de la PFL, il est lui-même appelé pour ses hautes qualités à exercer les fonctions de gouverneur militaire de la PFA le 22 juin 1914. Il est nommé lieutenant-général un mois plus tard. Il est fait prisonnier à la chute d'Anvers et est envoyé en captivité en Allemagne. (MRA, dossier personnel de Victor Deguise).

à un détachement anversois. Il pense que cette situation risque de donner lieu « à des mécomptes et à des retards préjudiciables à la défense »¹. Ensuite, le colonel Deguise avance la solution qui tombe sous le coup du bon sens : «...selon moi la solution la meilleure, qui permettrait d'éviter tout mécompte, tout retard, tout malentendu peut-être, serait celle qui consisterait à augmenter les effectifs du temps de paix des troupes du Génie de Liège, de manière à ne pas devoir compter sur le concours du Génie d'Anvers. J'ajouterai même qu'il faudrait, à mon avis, mettre le Génie de Liège en mesure de procéder à la destruction de l'ouvrage de Trois-Ponts »².

La partie de loin la plus intéressante du rapport de Deguise est sa réponse à la première question de l'inspecteur général concernant une éventuelle hiérarchie à établir entre les différentes destructions : « A mon avis, écrit Deguise, la distinction est bien difficile à établir : tous les ouvrages d'art dont la destruction incombe au Génie de Liège sont tellement rapprochés de la frontière qu'ils sont, en quelque sorte, indistinctement menacés »³. Même s'il faut distinguer selon lui les destructions utiles à la défense du pays de celles utiles à la défense de Liège, Deguise met en définitive sur le même pied les tunnels ferroviaires et les ponts de la Meuse extérieurs à la position⁴. La hantise du colonel directeur des fortifications, largement justifiée à posteriori une fois connus les plans de Moltke, est que la position de Liège ne soit complètement prise au dépourvu par un raid de cavalerie allemand. Dans ce cas de figure, rien ne permettrait de distinguer clairement l'intérêt des destructions frontalières de celui relatif aux destructions de ponts puisque ces derniers seraient presque aussi rapidement atteints par un corps décidé.

Cette hantise du « coup de main » transparaît bien déjà dans des écrits antérieurs réalisés par des officiers du Génie de Liège. Dans une étude réalisée en octobre 1911 sur la destruction du pont de Visé « qui a fait spécialement l'objet de l'attention de l'autorité supérieure pendant la crise », le major commandant le bataillon du Génie indique les moyens d'améliorer la

¹ *Ibidem.*

² *Ibidem.*

³ *Ibidem.*

⁴ « a) Tunnel de Trois-Ponts... ; b) Tunnel d'Halinsart... ; c) Tunnel de Hombourg... ; d) Ponts en aval, Visé et Hermalle-sous-Argenteau... e) Ponts en amont, Ombret, Hermalle sous Huy et Engis... ; Pour mémoire, et avant que le Génie d'Anvers ne fût chargé des destructions des tunnels de Nasroué et de Remouchamps : f) Tunnel de Nasroué... ; g) Tunnel de Remouchamps ». MRA, Fonds Moscou, 1841, colonel Deguise, directeur des fortifications de Liège, *Note relative aux dispositions à prendre en vue de la préparation de la destruction éventuelle des ouvrages d'art*, transmise au lieutenant général, inspecteur général des fortifications et du corps du Génie, Liège, le 31 janvier 1912.

procédure de destruction. Par exemple, il propose d'entreposer les explosifs non plus à la Chartreuse mais dans la caserne de gendarmerie de Visé, ce qui aurait pour effet « d'éviter que le détachement à son départ de Liège, ou lors de son arrivée d'Anvers ait à passer par le magasin de la Chartreuse et à y recevoir ces objets, ce qui exigera nécessairement, surtout dans le second cas, une perte de temps notable »¹. On le voit, la décision prise en septembre d'envoyer à Visé un détachement anversoïis n'est guère appréciée par le Génie de Liège. Deguise profite par ailleurs de l'étude du major du bataillon liégeois pour transmettre au gouverneur de la PFL « quelques réflexions personnelles relatives à la défense des ouvrages, tant que la destruction de ceux-ci n'est pas assurée, contre des troupes ennemies et particulièrement contre des partis de cavalerie »². Il s'agit, semble-t-il, d'un leitmotiv dans les travaux du directeur.

Les doléances du colonel Deguise seront manifestement écoutées en haut lieu. Le 2 août 1912, le ministre de la Guerre le général Michel prescrit : « En ce qui concerne les positions fortifiées, les Gouverneurs ont le droit et le devoir d'étudier dès le temps de paix, les destructions intéressant la défense, même en dehors de la zone myriamétrique, de réclamer l'établissement des dispositifs des mines, de faire charger les fourneaux et de préparer la mise de feu (sic) »³. Toutefois, le ministre émet certaines restrictions à cette autonomisation du Génie des places fortes : « Mais qu'il s'agisse de voies ferrées, de lignes télégraphiques ou des ponts, l'exécution des destructions ne pourra être ordonnée que par le commandant en chef de l'Armée de Campagne. Cependant, dans le cas où l'armée de campagne en se retirant, exposerait une place à être investie, le Gouverneur de cette place, dans les limites des instructions laissées par le commandant en chef, aura la liberté complète d'opérer toute destruction avantageuse pour la défense »⁴.

¹ MRA, Fonds Moscou, 1841, *Note explicative à l'appui d'un nouveau projet d'instruction relative à la destruction éventuelle du pont de Visé*, par le major commandant le bataillon du Génie, Liège, le 27 octobre 1911.

² MRA, Fonds Moscou, 1841, Note transmise à Monsieur le lieutenant-général, gouverneur de la Position fortifiée de Liège, par le lieutenant-colonel Deguise, Directeur, Liège, le 25 novembre 1911.

³ Cité d'après MERSCH (P.) major, *Le problème des destructions et le plan d'opérations avant 1914*, in *La Belgique militaire*, le 26 mars 1933, p. 197.

⁴ *Ibidem*.

Au début de l'année 1913, le chef d'Etat-major général de l'armée le général de Ceuninck¹ échange de nombreux courriers avec les gouverneurs des positions fortifiées². Pour remédier aux nombreux défauts enregistrés en 1911, le chef de l'EMGA souhaite manifestement modifier les catégories de destructions en vigueur depuis 1907. Il prévoit pour les destructions de grande intensité deux catégories : « 1) Celles qu'il pourrait être utile d'opérer dans certaines hypothèses de guerre dès que le territoire est envahi et qu'il y a lieu de préparer à la mobilisation imminente. 2) Celles à opérer éventuellement au cours des opérations »³. Ces deux catégories sont encore subdivisées en trois rubriques : « destructions contribuant à la défense du pays en général ; destructions devant contribuer à la défense de la P.F.L. ; destructions devant contribuer à la défense de la PFN »⁴. Selon le major P. Mersch qui a eu accès aux archives du Génie dans l'entre-deux-guerres, « dans la deuxième catégorie figurent notamment dix ponts sur la Meuse, les nœuds ferrés de St-Trond – Libramont – Marloie et les tunnels de Furfooz, Hombourg, Naspouré, Halinsart (Nessonvaux), Remouchamps et Trois-Ponts »⁵. Le major Mersch ne cite pas les dix ponts en question mais tout indique qu'il s'agit de ceux qui ne sont pas contrôlés par les forts de la Meuse. Malgré le sérieux de son étude, parue dans la *Belgique militaire* en 1933 à l'occasion d'une polémique sur les destructions manquées en août 1914, il nous semble que le major Mersch commet ici une erreur grossière qu'il répétera pourtant plus loin dans son article. L'exposé que nous avons réalisé ci-avant à propos des problèmes rencontrés par le Génie belge en 1911, indique sans contestation possible que les destructions des tunnels frontaliers et des ponts non contrôlés par les forts doivent faire partie non de la deuxième mais bien de la première catégorie. On comprendrait mal en effet l'utilité de détruire les tunnels frontaliers « au cours des opérations » plutôt qu'à la mobilisation imminente. Dans la deuxième catégorie – la première selon Mersch – il faut classer « la mise hors service du pont de Maeseck, de 12 ponts intéressant la PFL et de 6 ponts intéressant la PFN »⁶. La destruction moins prioritaire du pont de Maeseck nous paraît étonnante à première vue mais elle pourrait parfaitement s'expliquer par la présence d'une

¹ CEUNINK Armand, baron de (1858-1935) : Officier belge. Il atteint le grade de lieutenant général de l'Artillerie. Chef de l'EMGA (1912-1914). Commandant de la 18^e brigade mixte (1914-1915). Commandant de la 6^e Division d'Armée (1915-1917). Ministre de la Guerre (1917-1918) Commandant de la 4^e Division d'Armée (1918-1920). Il fait partie en 1920 de la commission belge du désarmement à la Société des Nations. Voir l'éloge funèbre réalisée à sa mort par le Major TASNIER dans le *Courrier de l'Armée* du 15 avril 1935.

² Nous n'avons pas retrouvé cette correspondance au cours de nos recherches.

³ Cité d'après MERSCH (P.) major, *Le problème des destructions et le plan d'opérations avant 1914*, in *La Belgique militaire*, le 26 mars 1933, p. 197.

⁴ *Ibidem*, p. 199.

⁵ *Idem*, p. 197. Pour la problématique des tunnels ferroviaires, voir infra notre chapitre sur le plan d'interruption des chemins de fer.

⁶ MERSCH (P.) major, *Le problème des destructions...*, p. 199.

brigade d'infanterie à sa hauteur, chargée de contrôler le passage du pont si une armée allemande débouche par la trouée du Limbourg.

Peu de temps avant la Grande Guerre, il semble que ces dispositions aient encore été légèrement révisées. Une note de l'inspection générale du Génie du 14 février 1914 indique que l'ordre de détruire les ouvrages est donné uniquement par le commandant en chef de l'armée. S'il s'agit d'un ouvrage qui contribue à la défense d'une place forte, il est donné par le gouverneur, non sans qu'il ait reçu préalablement l'approbation du commandant en chef¹. Le lieutenant général de Selliers de Moranville, chef de l'EMGA en 1914, conteste cependant cette version du règlement en indiquant dans ses mémoires qu'en août 1914, seul le Gouverneur d'une place forte était responsable des destructions à y opérer².

La manière de laquelle furent gérées les destructions en août 1914 dépasse largement le cadre de notre étude car les péripéties liées à ces destructions sont étroitement imbriquées dans le récit général de la campagne de l'armée belge. Nous nous limiterons ici à résumer l'essentiel. D'après l'étude du major Mersch, l'inspecteur général du Génie ne fixe pas dans sa note du 14 février 1914 les unités qui devront opérer pour effectuer les destructions : « De nouvelles instructions (...) seraient fournies à bref délai, après l'achèvement du plan d'opérations étudié à ce moment »³. Dans la mesure où le plan d'opérations de l'armée belge ne fut pas fixé avant la fin du mois de juillet⁴, la problématique des effectifs et surtout celle des officiers assignés aux détachements a dû causer quelques cheveux blancs aux gouverneurs des PFL et PFN.

A Liège, cinq ponts sont concernés par l'envoi d'un détachement en dehors de la position. En aval de la PFL, les ponts d'Hermalle-sous-Argenteau et Visé. En amont de la PFL, les ponts d'Engis, Hermalle-sous-Huy et Ombret. L'ordre de faire sauter les deux ponts en aval est donné le 3 août à 23h00. Quant aux ponts en amont, l'ordre est différé au lendemain matin.

¹ BERETZE-COLET (R.), capitaine commandant B.E.M., *Les destructions* in *Bulletin belge des sciences militaires*, janvier 1925, p. 78 ; MERSCH (P.) major, *Le problème des destructions et le plan d'opérations avant 1914*, in *La Belgique militaire*, le 26 mars 1933, p. 198.

² Il faut néanmoins relativiser ses propos car ils sont liés à la polémique qui a surgi après guerre à propos de la non-destruction du viaduc du Val-Benoît. Ceci transparait d'ailleurs dans les explications de l'officier belge concernant la procédure des destructions en vigueur au début du conflit. Selliers de Moranville règle ses comptes avec Leman : « Il est de règle absolue que le gouverneur d'une place forte est seul maître des destructions à y opérer (...). Ainsi, par exemple, si le pont du chemin de fer au Val-Benoît (Liège) n'a pas été détruit, la responsabilité en incombe au Général Leman, gouverneur de la P.F.L. (Le désarroi qui a suivi l'attaque du Q.G. de la 3 D.A. au faubourg de Ste-Foy pourrait en être la cause) ». DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), *Contribution à l'histoire de la guerre mondiale...*, p. 631.

³ MERSCH (P.) major, *Le problème des destructions...*, p. 199.

⁴ Voir infra notre chapitre sur le plan belge de concentration et d'opérations.

Malgré l'énorme part d'indécision qui règne encore dans le plan de défense de la PFL¹, tous les ponts situés à l'extérieur du rayon de la place seront détruits avec succès quelques heures avant l'arrivée de la cavalerie allemande à leur hauteur dans l'après-midi du 4 août 1914. A Visé, les premières unités de cavalerie parties d'Aix-la-Chapelle peu avant 8h00 arrivent à 13h00 et découvrent deux travées du pont basculées dans la rivière. Il s'en est fallu de peu cependant que le pont ne soit que partiellement détruit. Une première destruction accomplie pendant la nuit n'avait guère été efficace. Cette situation délicate avait justifié l'envoi d'un deuxième sous-officier du Génie qui parvient à basculer les travées du pont à 4h00 du matin. Ces difficultés se répètent pour presque tous les ponts. A Hermalle-sous-Argenteau, le dynamitage ordonné en même temps que celui du pont de Visé le 3 août vers 23h00, doit lui aussi être repris à 5h00 du matin. Enfin à Ombret, l'ordre est donné de faire sauter le pont le 4 août à 8h00 du matin. Suite à des difficultés techniques, il est interrompu *in extremis* en début d'après-midi à l'approche de la cavalerie allemande². La phobie d'un *Handstreich* sur les ponts de Liège formulée en 1912 par le colonel Deguise, nommé depuis lors général, était donc parfaitement justifiée.

Témoignage du désordre et du manque total de communication qui règne au sein du Haut commandement belge à cause de la personnalité controversée du chef de l'EMGA le lieutenant général de Selliers de Moranville³, ce dernier indique dans ses souvenirs qu'il téléphona à la 3^e DA le 4 août à 11 heures pour lui interdire de faire sauter les ponts en amont de Liège car ils pourraient encore servir pour le passage éventuel de l'armée belge. Cet ordre est réitéré à 15h05⁴. Enfin à 17h15, suite à l'annonce par Liège du franchissement de la frontière par les Allemands, le chef de l'EMGA télégraphie au général Leman⁵ : « Vous êtes autorisé, si c'est nécessaire pour la défense de Liège, à faire sauter le pont d'Engis [le plus proche]. Pour les ponts d'Hermalle et Ombret, vous devez demander autorisation au

¹ LEMAN (Général), *Rapport du général Leman sur la défense de Liège en août 14*. Publié avec une introduction et des notes par le commandant Goerges Hautecler, Bruxelles, Académie royale de Belgique, Commission royale d'Histoire, 1960, p. 46-57.

² MRA, Fonds Moscou, 2569, *Historique de la PFL*, p. 18-20 ; CULTIAUX (Laurent), *Le viaduc ferroviaire du Val-Benoît...*, p. 71-73.

³ Surnommé « le gendarme » parce qu'il a précédemment commandé pendant dix ans le corps de gendarmerie.

⁴ DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), *Contribution à l'histoire de la guerre mondiale...*, p. 183-184.

⁵ LEMAN Gérard (1851-1920). Officier belge. Il choisit l'arme du Génie en 1872. Il est répétiteur à l'École militaire en 1880 où il fera toute sa carrière. Directeur des Etudes à l'École Royale Militaire (1899-1905). Commandant de l'ERM de 1905 à 1914. Il est nommé le 17 janvier 1914 gouverneur de la PFL et commandant de la 3DA. Après avoir ordonné la retraite de la 3DA, il s'enferme à Loncin qui explose le 15 août 1914 sous le bombardement allemand. Fait prisonnier, il est captif en Allemagne jusque fin 1917. A son retour en Belgique, il rédige son rapport sur la défense de Liège en août 1914 édité en 1960 par le commandant Georges Hautecler. HAUTECLER (Georges), « LEMAN Gérard », in *BN*, XXX, 1958, col. 512-515

commandant en chef »¹. Or tous ces ponts étaient déjà détruits depuis plusieurs heures. Cette absence de coordination résulte du fait que, suite à une promesse faite par Albert 1^{er} à Leman le 30 juillet 1914, la 3^e DA est tenue à sa disposition exclusive, sans que Selliers de Moranville en ait été informé par la suite².

A l'exception du pont de Maaseyck à l'extrémité septentrionale du fleuve, la destruction des autres ponts de la Meuse en amont de Huy incombe aux troupes de la PFN. Le 6 août à 7h 35, Selliers de Moranville autorise la destruction du pont de Maaseyck « en présence du refoulement de la 3^e DA et à la suite de l'autorisation demandée par les télégraphistes »³. Au sud de Liège, une brigade de la 4^e DA est chargée dans l'après-midi du 5 août de défendre l'intervalle entre Huy et Sclayn et de surveiller les ponts de la Meuse ; sa mission est confirmée le 7 août⁴. En revanche, les effectifs de la 4^e DA sont insuffisants pour garder les ponts de la Meuse en amont de Namur. Informé immédiatement de cette dangereuse situation, le général Joffre ordonne au général Lanrezac, commandant de la Ve armée française, de garder en plus des ponts de la Meuse française, tous les ponts de la Meuse belge que les troupes de la PFN n'occuperaient pas. Les modalités de cette collaboration belgo-française sont fixées au cours d'un entretien dans la matinée du 6 août entre l'attaché militaire belge le major Collon et Joffre. Le général français charge l'officier belge des missions suivantes :

« 1^o Transmettre aux commandants des troupes françaises de la région de Mézières-Givet l'ordre du généralissime de faire occuper par des compagnies françaises tous les ponts de la Meuse, de Mézières à Profondeville exclu (sud de Namur), et de libérer ainsi les troupes de la garnison de Namur, qui gardaient les ponts de la Meuse belge. 2^o Assigner aux compagnies gardes de ponts de la Meuse, la mission de défendre ceux-ci à outrance, mais avec défense de les détruire, afin de faciliter la retraite éventuelle du corps Sordet et l'action offensive des réserves françaises... »⁵.

Le 14 août, la 8^e brigade de la 4^e DA dont le dispositif s'étend jusqu'à Huy est de plus en plus menacée par les franchissements allemand du fleuve au nord de sa position. Le colonel Cabra, chef d'Etat-major de la PFN demande à 22h10 si « le pont de Huy à une importance telle qu'il serait nécessaire de compromettre les troupes qui s'y trouvent »⁶. En effet, au cours de cette

¹ DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), *Contribution à l'histoire de la guerre mondiale...*, p. 184.

² *Idem*, p. 182.

³ *Idem*, p. 214.

⁴ *Idem*, p. 189 et p. 227.

⁵ *Idem*, p. 230.

⁶ *Idem*, p. 325.

journée, la 9^e division de cavalerie allemande franchissait la Meuse à Hermalle-sous-Huy¹. On annonçait par ailleurs la construction d'un pont militaire à Hermalle-sous Huy tandis que des troupes nombreuses franchissaient le pont militaire établi à Lixhe à 2 km en aval du pont détruit. Même si Joffre ne croit pas à un mouvement de grande envergure sur la rive gauche du fleuve, tout au plus à la traversée de quelques détachements allemands destinés à « masquer » les troupes belges, Selliers de Moranville déclare dans ses souvenirs qu'il est de plus en plus convaincu d'un mouvement allemand de vaste ampleur sur les deux rives du fleuve². Il répond par conséquent à Cabra que si la 8^e brigade se sent menacée, elle peut se retirer vers Namur en détruisant éventuellement les deux ponts³. Le lendemain, le général Michel, commandant de la PFN rapproche la 8^e brigade de Namur. Cette dernière se retire sur Seilles et Landenne par Couthuin après avoir détruit les ponts de Huy. Une partie de la brigade reste sur la Meuse en amont d'Andenne pour y surveiller le pont. Le 19 août, la 8^e brigade décide de se retirer définitivement dans la PFN après avoir fait sauter les derniers ponts de la Meuse entre Huy et Namur et le tunnel de Seilles⁴. Les ponts en amont de Namur sauteront quant à eux le 22 août au cours de la bataille pour le passage du fleuve, à l'exception des ponts de Dinant et Hastières que l'on détruira à l'approche de l'ennemi le 23 août lors de la retraite générale⁵.

2. Les fortifications de la Meuse et leur rôle dans la défense du pays

En 1871, suite aux événements de la guerre de 1870, le lieutenant général Guillaume pense que le camp retranché d'Anvers ne répond plus totalement aux impératifs de la défense nationale et que la défense du pays devrait être complétée sur la Meuse. L'inspecteur général du Génie, le lieutenant général Leclercq étudie la question, exclut Liège mais indique Namur. Le mémoire du lieutenant général Leclercq envoyé au département de la Guerre est soumis à Brialmont, alors directeur de la division du Génie, qui repousse le projet le 30 janvier 1872. Le général Brialmont succède la même année à Leclercq à la tête de l'inspection générale des fortifications du corps du Génie. A partir de cette date, il devient le principal inspirateur de tous les travaux défensifs décidés en Belgique jusqu'à sa mise à la retraite en 1892, année où

¹ TASNIER (M.) et VAN OVERSTRAETEN (R.), *Les opérations militaires*, in *La Belgique et la Guerre*, Bruxelles, Henri Bertels, 1923, volume III, p. 101.

² DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), *Contribution à l'histoire de la guerre mondiale...*, p. 322-335.

³ *Idem*, p. 325.

⁴ TASNIER (M.) et VAN OVERSTRAETEN (R.), *Les opérations militaires...*, p. 101-103.

⁵ LANREZAC (Général), *Le plan de campagne français et le premier mois de la guerre*, Paris, Payot, 1920, p. 172.

s'achève la construction des fortifications de la Meuse. Dans son courrier du 30 janvier 1872, Brialmont signifie à Frère-Orban qu'il est inutile selon lui d'établir de nouveaux ouvrages à Namur¹. Ce jugement confirme les considérations de l'ingénieur militaire déjà émises quelques années plus tôt dans son *Traité de fortification polygonale* où il s'exprimait surtout sur l'utilité de fortifier Liège². Dans son traité sur la fortification à fossés secs paru en 1872, Brialmont étudie d'ailleurs la création d'un camp retranché à Liège destiné à servir de pivot de manœuvres à une armée de 60.000 à 80.000 hommes³. Dans un ouvrage anonyme paru en 1874 traitant de la situation politique et militaire des petits Etats et particulièrement de la Belgique, Brialmont annonce dans sa conclusion les grands chantiers qu'il reste à réaliser en Belgique pour compléter le système de défense nationale. Après s'être étendu sur les nombreux travaux complémentaires à réaliser dans le tonneau des Danaïdes anversoises, Brialmont glisse subrepticement un passage ô combien révélateur sur la ligne de la Meuse :

« Après avoir pourvu à la défense extérieure d'Anvers, le Gouvernement devra demander des fonds pour compléter et améliorer les fortifications de Namur et de Liège, deux places qui, dans une future guerre entre la France et l'Allemagne, pourraient avoir un rôle important à jouer. Dans leur état actuel, l'une et l'autre seraient complètement insuffisantes ; or, les puissances qui viendront à notre secours, en cas de violation du territoire, ont le droit de demander que nous nous mettions en mesure de défendre efficacement les deux principaux débouchés de la Meuse et les nœuds des grandes voies de communication entre la France et l'Allemagne »⁴.

L'ouvrage est encensé naturellement par la *Belgique militaire*⁵ qui est l'organe par lequel Brialmont fait passer ses idées mais il passe relativement inaperçu dans l'opinion publique belge. Il ne suscite en tous les cas aucune interpellation à la Chambre des Représentants. C'est une caractéristique singulière de l'infatigable publiciste militaire : ses idées évoluent rapidement en fonction des contingences de la vie politique belge. La technique utilisée par Brialmont pour obtenir des crédits est généralement toujours la même : ne pas effrayer le Gouvernement en mettant sur la table l'ensemble de ses projets mais demander les budgets au fur et à mesure des opportunités parlementaires. C'est pourquoi, le 4 octobre 1875, Brialmont remet au ministre de la Guerre le général Thiebault un long mémoire dans lequel il s'exprime

¹ AGR, Papiers Frère-Orban, 378, Brialmont à Frère-Orban, le 30 janvier 1872 ; *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, 5 mai 1887, p. 147, *Rapport fait au nom de la section centrale sur les crédits demandés pour le ministre de la Guerre par M. de Bruyn*.

² BRIALMONT (A.), *Traité de fortification polygonale*, I, Bruxelles, Muquardt, 1869, p. 147-148. Voir supra.

³ BRIALMONT (Alexis), *La fortification à fossés secs*, 2 volumes, Bruxelles, Guyot, 1872.

⁴ [BRIALMONT (Alexis)], *Situation politique et militaire des petits Etats et particulièrement de la Belgique*, Bruxelles, Lebègue, 1874, p. 105.

⁵ *La Belgique militaire*, 20 décembre 1874, p. 537-553.

uniquement sur l'agrandissement d'Anvers. Pas une ligne sur Liège, Huy et Namur. Dans une lettre adressée au ministre de la Guerre le général Gratry en décembre 1881, Brialmont reconnaîtra qu'il avait déjà programmé à cette époque les travaux à effectuer sur la Meuse :

« Quand j'ai rédigé sur la demande verbale du lieutenant général Thiebault le mémoire qui porte la date du 7 octobre 1875, j'avais pour but unique de persuader le Ministre qu'il était indispensable de fortifier la ligne de la Nèthe. Le Cabinet dont il faisait partie n'était pas mieux disposé à exécuter ce travail que le Cabinet actuel ne semble disposé à compléter les fortifications de la ligne de la Meuse, dont l'importance est plus grande encore. Pour atteindre mon but, je devais agir comme l'avait fait Mr le général Chazal lorsqu'il entreprit de faire accepter par ses collègues et par le législateur le projet d'agrandissement général d'Anvers ; c'est-à-dire que je devais commencer par indiquer la dépense principale (celle des fortifications) et attendre le moment opportun pour faire connaître la dépense complémentaire (celle de l'armement). C'est ainsi que je fus amené à dire dans mon mémoire – sans avoir à cet égard une certitude établie – que l'armement et les approvisionnements des ouvrages de la ligne avancée d'Anvers pourraient être tirés de l'enceinte et du camp retranché »¹.

L'on comprend par ce simple extrait que les méthodes du bouillant inspecteur général n'ont pas toujours été bien accueillies par les divers gouvernements en place. En 1876, le général Brialmont publie cette fois ouvertement sous son nom un ouvrage sur la défense des Etats et des camps retranchés. Sans s'étendre outre mesure sur les conséquences d'un tel choix, il décrit le système en vigueur en Belgique qui est généralisable selon lui aux autres petits Etats neutres comme la Suisse ou les Pays-Bas :

« Parmi les forteresses en première ligne il n'y aura pas, sur chaque frontière attaquable, une place de dépôt, les petits Etats n'étant pas obligés de s'organiser pour la guerre offensive, et pouvant, lorsqu'ils doivent le faire exceptionnellement, tirer le matériel et les approvisionnements de leur armée du pivot central ou de toute autre place de l'intérieur. (...) Le nouveau système de défense de la Belgique est conforme à ce principe. Il se compose de deux places sur la Meuse : Liège et Namur, et de deux places sur l'Escaut : Termonde et Anvers. Cette dernière constitue le pivot central de la défense. Pour la compléter ou rendre le blocus impossible et étendre son action jusqu'au cœur du pays, il sera nécessaire de fortifier d'une manière permanente les ponts de la Nèthe et du Rupel. La place de Diest, dont la construction a été décidée en 1836, (en prévision d'une nouvelle invasion de l'armée hollandaise), n'a plus aujourd'hui qu'une importance secondaire. Si elle n'existait, nul ne songerait à la créer »².

¹ MRA, Fonds Moscou, 1841, Brialmont au général Gratry, ministre de la Guerre, Bruxelles, le 8 décembre 1881.

² BRIALMONT (A.), *La défense des Etats et les camps retranchés*, Paris, Librairie Germer Baillière, 1876, p. 85-86.

Pendant la session de 1877-1878 le Gouvernement catholique introduit devant les Chambres les premières demandes de crédits pour l'agrandissement d'Anvers. Ces crédits serviront pour la construction des forts de Lierre et Waelhem décrétés par la loi du 18 avril 1878¹. Le ministre de la Guerre le général Thiebauld justifie devant les Chambres le 22 mars 1878 les budgets demandés. L'augmentation considérable de la portée de tir des canons rayés réclame désormais l'établissement d'une défense avancée pour la place d'Anvers. Afin de prévenir le bombardement de la ville, il faut reporter la défense extérieure d'Anvers sur la rive droite de l'Escaut jusqu'à la ligne des deux Nèthes (fort de Waelhem et de Lierre) et sur la rive gauche jusqu'à Rupelmonde. Par ailleurs « il est plus que probable que le Gouvernement sera amené à déposer des projets de loi portant création en avant de Schooten d'un fort de la valeur de ceux de Lierre et de Waelhem pour boucher la trouée existante entre le fort n° 1, dit fort de Wyneghem, et le fort de Merxem »². Suite au déclassement de Gand, qui servait autrefois de tête de pont à l'armée belge pour sécuriser le passage de l'Escaut en cas de retraite ou d'offensive, il avait été question de construire une citadelle en remplacement dans la ville de Termonde toujours entourée de son enceinte fortifiée. Le général Thiebauld pense désormais que cette citadelle est inutile en raison du projet de fort à Rupelmonde. Les explications données par le ministre à la Chambre mettent bien en évidence la volonté gouvernementale de concentrer à cette époque toutes les défenses belges à Anvers :

« Messieurs, nous avons, en démolissant toutes les places du pays, adopté un système concentré, je n'ai donc jamais été partisan de la création d'une citadelle à Termonde ; je l'ai combattue à toutes les époques ; des études nouvelles ont été faites et il a été reconnu que cette citadelle trouverait mieux sa place à hauteur de Rupelmonde, qu'elle protégerait la position d'Anvers contre un bombardement et qu'elle permettrait à l'armée de manœuvrer sur les deux rives de l'Escaut »³.

Malgré ces déclarations qui pouvaient faire espérer à la députation de Termonde la disparition de l'enceinte enserrant la ville, la place de Termonde sera finalement conservée avec celle de Diest jusqu'à la deuxième grande extension du camp retranché d'Anvers votée en 1906 car l'on estime que Termonde pourrait encore être utile dans le cadre d'une guerre contre la France⁴. Suite à la pression personnelle de Léopold II, le fort de Rupelmonde est également

¹ DE RYCKEL (L), *Historique de l'établissement militaire...*, II, p. 147.

² APC, 22 mars 1878, p. 594.

³ *Ibidem*.

⁴ « (...) la place de Termonde est encore utile parce qu'elle commande la vallée de la Dendre, qui, en cas d'agression par la frontière du Midi, jouera un rôle important puisqu'elle forme la limite ouest de la zone d'invasion qui s'étend depuis cette rivière jusqu'à la Dyle. C'est dans cette zone que se trouvent les positions que l'armée belge devra occuper pour couvrir la capitale ou pour tenter le sort des armes avant de se retirer derrière

commencé en 1883. Les autres travaux d'agrandissement d'Anvers suivront non sans accuser des retards nombreux¹ et non sans susciter de nombreuses oppositions à la Chambre ; néanmoins les débats à propos des forts d'Anvers n'atteindront jamais le même degré d'acrimonie que ceux liés aux forts de la Meuse. En effet, contrairement aux forts à ériger dans la région anversoise, les travaux proposés par Brialmont sur la Meuse effraient directement les députés car ils remettent en question le principe de concentration du système défensif belge ; lequel avait été complètement « digéré » et accepté par les Chambres depuis le vote de 1859. Les fortifications de la Meuse n'ouvriraient-elles pas la boîte de Pandore pour une nouvelle « militarisation » des frontières du pays ?

Malgré l'accueil hostile prévisible des édiles politiques belges, de droite comme de gauche, Brialmont persiste dans ses projets. Dès le changement de Gouvernement en juin 1878, Brialmont envoie une lettre au nouveau ministre de la Guerre le général Renard à qui il expose un programme minimaliste pour les deux places mosanes : à Liège la construction d'un fort à Saint-Gilles, d'un fort d'arrêt à Ans et l'amélioration de la Citadelle et de la Chartreuse ; à Namur, la construction d'un fort sur le plateau de la citadelle et la rénovation

le Rupel et la Nèthe. Si Termonde n'était pas fortifié, l'occupation de la meilleure de ces positions (celle d'Assche-Moorsel) serait dangereuse parce que l'ennemi pourrait couper les communications de l'armée belge avec Anvers en débordant sa gauche, pendant qu'un détachement s'emparerait du pont de l'Escaut, au confluent de la Dendre. Enfin, Termonde est un centre de mobilisation et, à ce titre encore, il est nécessaire d'en assurer la conservation ». [Propos du général Gratry, ministre de la Guerre, à la Chambre, *APC*, 17 février 1882, p. 632.] L'enceinte fortifiée de Termonde et la place de Diest seront démantelées par l'arrêté royal du 20 avril 1906 suite à la deuxième grande extension du camp retranché d'Anvers votée le 30 mars 1906. Les autorités militaires belges justifient cet abandon étonnant – il avait été question récemment d'ériger à Termonde des ouvrages modernes – par l'extension considérable de la future ceinture fortifiée d'Anvers dont l'extrémité sud-ouest ferait double emploi avec la petite place. DE RYCKEL (L.), *Historique de l'établissement militaire...*, II, p. 383-388.

¹ Le fort de Rupelmonde commencé en 1883 est achevé en 1890. Le fort de Schooten voté en 1885 est commencé en 1886 et terminé en 1889. Suite à la crise de l'obus torpille, des travaux de renforcement sont entrepris dans la foulée et le fort est complètement achevé en 1893. La redoute du chemin de fer est votée en 1886 et achevée en 1888. Des travaux de renforcement sont encore entrepris jusqu'en 1890. Les redoutes d'Oorderen et de Berendrecht décrétées en 1881 sont commencées seulement en 1888 et achevées en 1893. La redoute de Cappellen est décrétée en 1892 et achevée en 1897. Les forts de Stabroeck et de Wavre Sainte-Catherine sont décrétés en 1900. Ils ne seront pas complètement achevés en août 1914. Enfin, le deuxième grand projet anversoise voté en 1906 prévoit la démolition de l'enceinte de 1859 qui entrave le développement commercial du port. Les forts avancés de la 2^e ligne de défense construite après le vote de 1859 constitueront la nouvelle enceinte de sûreté. Quant à la ligne avancée sur les deux Nèthes et le Ruppel, elle servira de ligne principale de défense et devra être complétée par une ceinture de forts entourant l'agglomération à une distance variant de 9 kilomètres pour les forts les plus rapprochés à 16 kilomètres pour les plus éloignés. Les travaux entrepris donnent par conséquent à la place d'Anvers une dimension pharaonique sans commune mesure avec le premier agrandissement de 1859. BRUSSELMANS (Jelle), *De Antwerpse vestingwerken (1830-1914). Ontstaan, bouw en functie in het defensiesysteem. Politieke impact. Gebruik en nut in oorlogstijd*, mémoire de licence en histoire (inédit), KUL, 2004 ; pour une synthèse des différentes phases d'extension : GILS (Robert), *Antwerpen, nationaal réduit van België, 1859-1914*, in *Revue Belge d'Histoire Militaire*, XXIX-7, 1992, p.465-488 et XXIX-8, 1992, p.537-560 ; DE RYCKEL (L.), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 147 ; BALACE (F.), *Krieg im Sicht (1904-1908), le mythe d'un roi francophile*, in DUJARDIN (V.), ROSOUX (V.) et DE WILDE (Tanguy), *Léopold II. Entre génie et gêne. Politique étrangère et colonisation*, Bruxelles, Racine, 2009, p. 136-142.

complète de cet ouvrage¹. Après la mort du général Renard le 3 juillet 1879, Brialmont poursuit immédiatement ses démarches auprès de son remplaçant le général Liagre. Il lui envoie le 31 octobre 1879 une estimation de la somme nécessaire pour compléter la défense du pays : 31 millions doivent suffire pour Anvers, Liège et Namur. Liagre souscrit à la somme demandée. Le fait que le Roi approuve les projets de l'inspecteur général des fortifications et du corps du Génie n'est sans doute pas étranger à la bonne volonté du nouveau ministre². Le 12 février 1880, Léopold II envoie une lettre au chef du Cabinet libéral Frère-Orban pour le préparer à une dépense « qui n'aurait rien d'exorbitant » pour mettre Liège et Namur « à la hauteur des progrès de la science moderne »³. Vraisemblablement stimulé par le Roi et Brialmont, Liagre demande à ce dernier le nombre de batteries de siège nécessaires lorsque le système défensif belge sera au complet afin d'avoir une estimation exacte des crédits qui doivent encore être demandés aux Chambres. Entre-temps, Brialmont a eu le temps de constituer un dossier solide pour justifier son projet. L'inspecteur général des fortifications et du corps du Génie répond à la demande de Liagre le 23 mars 1880. Dans sa réponse, Brialmont stipule d'entrée de jeu que la somme de 31 millions devra être légèrement augmentée car les casernes des forts de Waelhem, Lierre et Schooten n'étaient pas prévues dans sa première évaluation. Il estime que 33 millions seront suffisants pour compléter le système de défense du pays. Les travaux à financer pour Liège, Huy et Namur sont néanmoins plus ambitieux que ceux exposés au précédent ministre de la Guerre : à Liège : forts à Beyne-Heusay et Saint-Gilles ; fortins à Ans, Sainte-Walburge, Jupille ; redoutes de Coronmeuse et du Thier à Liège ; amélioration de la citadelle et de la Chartreuse. A Namur : transformation de la citadelle, nouveau fort à l'emplacement des lunettes 1 et 2 ; fortin de Bouges. A Huy : rachat et restauration du fort⁴.

Le ministre de la Guerre transmet ces estimations à Frère-Orban le 30 mars 1880 accompagnées d'un mémoire justificatif sur les défenses de la Meuse⁵. Frère-Orban a par ailleurs reçu du Roi les plans et projets du Génie. Le chef de Cabinet ne manifeste pas une hostilité de principe au projet Brialmont, comme il le fera par la suite, mais indique à Liagre et à Léopold II qu'en raison de la rigueur budgétaire à adopter, il vaut mieux postposer les travaux et ne pas les évoquer pour l'instant au Conseil des ministres⁶. C'est alors que surgit

¹ AGR, Papiers Frère-Orban, 378, lettre de Brialmont à Renard, Bruxelles, le 15 juin 1878.

² LUBELSKI, II, p. 887 ; MRA, Fonds Moscou, 1841, lettre de Brialmont à Liagre, le 23 mars 1880.

³ Lettre de Léopold II à Frère-Orban, le 12 février 1880, in LUBELSKI, I, n° 43, p. 126-127.

⁴ MAEB, Fonds Moscou, 1841, Brialmont à Liagre, Bruxelles, le 23 mars 1880.

⁵ Liagre à Frère-Orban, Bruxelles, le 30 mars 1880, in LUBELSKI, II, doc n° 496, p. 907.

⁶ Frère-Orban à Léopold II, Bruxelles, le 11 avril 1880, in LUBELSKI, I, doc. n° 49, p. 131-135.

l'incident des ponts de la Meuse que nous avons largement développé dans notre précédent chapitre. Cet incident entraîne la démission de Liagre qui est remplacé par le général Gratry. Les relations se tendent alors singulièrement entre Brialmont et le nouveau ministre de la Guerre. Dans une lettre échangée entre Gratry et Frère-Orban le 6 août 1881, le nouveau ministre démontre qu'il a bien été placé à ce poste pour tempérer les appetits de Brialmont : « Il est entendu que je ne me rallie point aux exagérations du général Brialmont sur les fortifications de la Meuse et que je n'ai pas les mêmes appetits que lui au sujet des ouvrages à ériger sur les Nèthes »¹. Et de fait, Gratry montre ouvertement à l'inspecteur général qu'il n'apprécie pas sa manière de revoir systématiquement ses estimations à la hausse. Brialmont tente de se justifier maladroitement auprès du ministre en lui expliquant doctement que ses estimations passées s'accordaient généralement avec le bon vouloir des différentes législatures mais ne devaient pas toujours être prises au pied de la lettre. Gratry en conclut qu'on ne peut guère faire confiance à Brialmont².

En infatigable polygraphe, Brialmont ne s'avoue pas vaincu pour la cause. Sans avertir le Roi, qui réprovera d'ailleurs ses manières peu orthodoxes³, il fait paraître en janvier 1882 son célèbre ouvrage intitulé « Situation militaire de la Belgique – Travaux de défense de la Meuse » où il s'en prend violemment aux ministres pour leur laxisme coupable en matière de défense nationale. Brialmont y découvre d'ailleurs partiellement la couronne puisqu'il se vante à demi-mot dans son ouvrage de la protection royale concernant les forts et ponts de la Meuse⁴. L'ouvrage fait l'effet d'une bombe. Il suscite une interpellation à la Chambre le 10 février 1882, au cours de laquelle le général Gratry déclare que Brialmont a été blâmé comme il se doit pour sa brochure. Le ministre de la Guerre rappelle à ce titre les modalités de la liberté d'expression dans l'armée. Auparavant, comme à l'époque du major Cambrelin⁵, les

¹ Gratry à Frère-Orban, Bruxelles, le 6 août 1881, in LUBELSKI, II, doc. n° 543, p. 955.

² MRA, Fonds Moscou, 1841, « Achèvement du système défensif – Evaluations diverses des dépenses faites par le général Brialmont », voir les courriers échangés entre Brialmont et Gratry, les 29 novembre 1881, 5 décembre 1881, 6 décembre 1881 et 8 décembre 1881.

³ LUBELSKI, II, p. 891.

⁴ BRIALMONT (A.), *Situation militaire de la Belgique, Travaux de défense de la Meuse*, Bruxelles, 1882, VIII-267 p. (Brochure abondamment défendue par *La Belgique militaire* tout au long de l'année 1882).

⁵ CAMBRELIN, Alfred-Léon (1828-1893), Officier et écrivain militaire belge mis en non-activité en 1860 pour avoir fait paraître toute une série d'ouvrages critiquant le principe de concentration à Anvers. Il préconisait plutôt de faire de Namur et de l'entre-Sambre-et-Meuse la base du système défensif belge. Le major Cambrelin est un des premiers à avoir insisté sur l'utilité de renforcer les défenses sur la Meuse. [CAMBRELIN (A.)], *Essai sur la défense de la Belgique. Anvers, Bruxelles, la Meuse, par un Belge*, Bruxelles, 1858, 155 p. et 1 pl.; Gand, 1884, 2e édition, 222 p. et 2 pl.; CAMBRELIN (A.), *Camp retranché d'Anvers. Considérations critiques sur le système de défense de la Belgique, adopté en 1859*, Bruxelles, 1860, 207 p.; [CAMBRELIN (A.)], *Appendice à l'essai sur la défense de la Belgique, par un Belge*, Bruxelles, 1861, 40 p.; *ibid.*, 1877, 2e édition; LECONTE (L.), « CAMBRELIN Alfred-Léon », in *BN*, XXXII, 1964, col. 79-83.

militaires étaient soumis à la censure ; désormais ils sont « libres » à condition toutefois de n'attaquer ni les pouvoirs publics, ni les Chambres, ni les ministres¹.

Lors de la séance du 14 février 1882, le député catholique Thonissen prend la défense du général Brialmont et de sa brochure qu'il trouve excellente. Il reprend les cas du capitaine Vandeveld² et du major Cambrelin qui, en 1858, n'ont pas été blâmés pour s'être opposés au système de concentration à Anvers. Ce n'est qu'après que le système eut été voté que le major Cambrelin a cru bon de publier une brochure qui attaquait en règle le général Chazal. C'est à ce moment là seulement que la sanction est tombée. Thonissen déclare que la situation est complètement différente pour le général Brialmont³. Frère-Orban s'emploie alors à justifier le blâme encouru par Brialmont. Ce ne sont pas ses opinions personnelles qui ont été visées ni même le ton acerbe qu'il emploie vis-à-vis de ses contradicteurs et « qui décrédibilise toute son œuvre » mais ce sont des accusations mensongères portées à l'encontre du Gouvernement et de ses supérieurs. Brialmont accuse gravement le Gouvernement d'être passé outre l'intérêt national « se plaçant uniquement au point de vue de l'intérêt industriel ou des convenances des populations de la Meuse ». Concernant la décision de construire des ponts sur la Meuse, Brialmont déclare que le Roi n'a pas été informé. Or, Frère-Orban déclare pour sa part que la décision a été préalablement soumise au Roi qui l'a approuvée⁴. Mais ce que le chef du cabinet libéral conteste le plus est la pétition de principe de Brialmont selon laquelle il est nécessaire de fortifier la Meuse ; ce qui obligerait donc le Gouvernement à se plier à ses lubies. Frère-Orban refuse d'accepter cette position. Selon lui, le système de 1859 est suffisant car il permet de menacer les flancs ou les lignes de communication d'une armée qui voudrait traverser le territoire belge. Il rappelle la grande quantité de routes, ponts, chemins de fer qui relient l'Allemagne à la France et qui tournent les fortifications établies sur le fleuve et les rendent complètement inutiles⁵.

Brialmont aurait par ailleurs pu encourir un blâme pour une autre raison bien plus délicate encore. La manière avec laquelle il désigne ostensiblement la France et l'Allemagne comme

¹ *APC*, le 10 février 1882, p. 564.

² Voir supra notre chapitre consacré aux débats entre écrivains militaires belges lors de la création du camp retranché d'Anvers.

³ *APC*, 14 février 1882, p. 575-576.

⁴ La correspondance entre Frère-Orban et Léopold II ne contient pas d'information à ce sujet. Le plus vraisemblable est que devant la détermination de son ministre, Léopold II a dû céder à contre-cœur puisqu'il n'avait pas caché à Frère-Orban son soutien au projet de Brialmont. Voir supra la question des ponts de la Meuse.

⁵ *APC*, 14 février 1882, p. 585-588.

des agresseurs potentiels aurait très bien pu imposer les deux Puissances garantes de la neutralité belge. C'est le sentiment du lieutenant-colonel pensionné C. de Sagher qui ne partage pas la même conception de la neutralité belge que Brialmont :

« Nous sommes bien livrés si nous ne pouvons compter un peu plus sur la garantie des traités que sur nos propres moyens de défense pour mettre notre territoire à l'abri d'une invasion. La neutralité considérée comme l'entend l'auteur serait une lourde charge pour le pays, à qui elle a été imposée comme question d'existence. L'obligation d'être toujours armés jusqu'aux dents et de tenir constamment la main sur la garde de son épée sans pouvoir contracter aucune alliance, serait une singulière compensation que les grandes Puissances nous auraient léguée ; mais elles n'ont pu ni voulu agir ainsi envers nous. (...) Notre nationalité sera bien mieux en sécurité à Anvers avec son camp retranché et une armée de cinquante mille hommes, que derrière le Ruppel – Dyle – Nèthes avec la Meuse fortifiée et une armée de cent cinquante mille hommes. Dans le premier cas, on nous considérera comme inoffensifs, on nous laissera tranquilles et on respectera nos droits ; dans le second, on nous traitera en ennemis d'abord, en vaincus ensuite, parce que une fois qu'on sera décidé à passer outre, on ne s'arrêtera pas ; qu'il se pourrait fort bien que les secours n'arrivassent pas et qu'en définitive l'armée nationale aura attiré la lutte sur notre territoire »¹.

En fait d'indisposition des garants, la brochure du lieutenant-colonel de Sagher exaspère tout autant l'attaché militaire français que les méthodes exubérantes de Brialmont. D'après lui, de Sagher « fait preuve du pacifisme le plus extrême »², ce qui n'est guère mieux pour les intérêts militaires de la France et la protection de sa frontière nord.

Sur le plan diplomatique, il est manifeste que les principaux écrits de Brialmont qui ont défendu les fortifications de la Meuse, notamment les articles parus à jet continu à cette époque dans *La Belgique militaire*, s'étendent beaucoup plus sur le danger allemand que sur le danger français. Même s'ils comportent quelques passages relatifs à la France³, les écrits du général Brialmont sur les fortifications de la Meuse⁴ ont tendance à insister sur le fait que le principal danger viendra de l'Est et non du Sud. Ce fait est encore plus évident dans le mémoire secret rédigé par le directeur des archives aux Affaires étrangères Emile Banning censé éclairer au niveau de la politique extérieure belge les considérations militaires de

¹ DE SAGHER (C.), *Réfutation du livre de Monsieur le lieutenant général Brialmont sur la situation militaire de la Belgique et les travaux de défense de la Meuse*, Bruxelles, 1882, p. 23 et p. 28.

² SHD/DAT, 7N 1153, Léon-Louis Borelli de Serres (Bruxelles) à Billot (Paris), le 21 octobre 1882.

³ Voir par exemple l'article intitulé « La trouée d'Entre-Sambre-et-Meuse », in *La Belgique militaire*, le 25 novembre 1883, qui insiste sur le caractère offensif des fortifications françaises de la frontière nord.

⁴ Nous renvoyons le lecteur aux nombreux articles parus dans *La Belgique militaire* de 1882 à 1887 ; BRIALMONT (A.), *Les fortifications de la Meuse*, Bruxelles, 1887, 40 p. (Extrait de *La Belgique militaire*)

Brialmont¹. L'Allemagne y est nettement désignée comme le principal agresseur potentiel de la Belgique. Quant à la ligne de la Meuse, elle acquiert de l'importance aux yeux de l'archiviste belge car elle conduit directement sur une section non défendue de la frontière française :

« La vallée de la Meuse semble la voie toute tracée pour une invasion allemande en France ; elle n'a, de Verviers à Givet, qu'un développement d'une trentaine de lieues : elle est sillonnée de routes, de chemins de fer, de ponts, et dépourvue de fortifications sérieuses ; elle débouche sur la section la plus vulnérable de la frontière française, entre Maubeuge et Montmédy. (...) Une armée allemande, en effet, appuyée sur Cologne et massée à la frontière, serait en une étape à Liège, grâce aux nombreuses voies qui y aboutissent ; le second ou le troisième jour, elle occuperait Namur. Il est douteux que l'armée française, moins rapide dans ses mouvements, pût l'y devancer en force. Quant à l'armée belge, elle ne pourrait s'éloigner d'Anvers à une plus grande distance que Tirlemont ou Wavre... »².

Malgré sa germanophobie, Banning n'est pas pour autant totalement acquis à une alliance opportuniste avec la France puisqu'il écrit un peu plus loin :

« Le système défensif de la France contient de nombreuses indications qui permettent d'induire que dans ce pays on attend et on désire l'attaque de l'Allemagne par la Belgique. Les Français, suivant immédiatement les Allemands en Belgique, dégagent leur territoire, forcent le concours militaire de notre armée et s'assurent l'appui de leurs colonies. La faiblesse relative des défenses de la vallée de l'Oise ressemble par certains côtés à un piège »³.

Mais Banning reste néanmoins obnubilé par la volonté qu'il prête à l'Allemagne de chercher à s'emparer de la ligne de la Meuse. Cette peur transparaissait déjà dans ses écrits d'avant la guerre franco-prussienne⁴ et ne l'a guère quitté depuis lors. Dans son mémoire secret, un chapitre entier est ainsi consacré à cette question. Il s'intitule : « L'Allemagne et la frontière de la Meuse – Conséquences possibles de la guerre future ». Banning commence gravement son chapitre en écrivant que « les territoires qui s'étendent entre la Meuse et le Rhin sont depuis des siècles et resteront très longtemps encore l'objet d'appétits invétérés, de compétitions sanglantes. (...) Les lignes de frontière qui les coupent sont entièrement artificielles ; elles ne correspondent pas à des groupes nationaux non plus qu'à des déterminations géographiques ou historiques. (...) C'est un des rares tracés qui subsistent des

¹ BANNING (E.), *Considérations politiques sur la défense de la Meuse*. Préface de Historicus [E. Gossart], Bruxelles-Paris, 1918, 112 p. (Mémoire officieux rédigé entre 1881 et 1886).

² BANNING (E.), *Considérations politiques...*, p. 53-55.

³ *Idem*, p. 58.

⁴ Voir supra notre chapitre sur Banning et la thèse « Grand-Belge » au tournant des années 1866-1867.

traités de 1815 et la conférence de Londres a plutôt empiré qu'amélioré ici l'œuvre du Congrès de Vienne. Sans sortir de ce siècle, la question de la possession de la rive droite de la Meuse s'est posée dans toute sa gravité au lendemain de la chute du premier Empire »¹. Ironie du sort, ce mémoire secret volé peu de temps après par l'espion français Georges Nieter et transformé malhonnêtement par Foucault de Mondion, deviendra dans une certaine presse parisienne le parangon du manifeste anti-français². Si la diplomatie allemande avait eu accès à la même époque à la version authentique du mémoire de Banning, nul doute qu'elle aurait élevé la voix auprès du département des Affaires étrangères pour demander des explications sur les opinions pour le moins orientées de son archiviste.

En réalité, ces écrits politico-militaires belges qui contribueront à emporter le vote des Chambres en 1887, sont rédigés pour l'essentiel sous l'influence de la doctrine défensive de la France élaborée entre 1876 et 1882 ; laquelle mettait en garde contre un passage des Allemands par la trouée de l'Oise non défendue, faute de budget, par le nouveau système du général Séré de Rivières. Brialmont et Banning citent ainsi à de nombreuses reprises l'ouvrage de l'historien-géographe français Eugène Ténot. Le général Séré de Rivières, estimant que le point faible de la défense de la France était désormais la frontière belge, avait inspiré à Ténot son livre sur les frontières de la France afin de convaincre les députés français de débloquer les budgets nécessaires pour compléter la fortification de la frontière nord³. Les thèses de Brialmont et Banning qui circuleront en 1887 ne seront que légèrement amendées et citeront encore abondamment l'ouvrage de Ténot paru cinq années auparavant, alors que la France se désintéressait désormais presque complètement de sa frontière nord dans ses plans de guerre⁴. Même si le mémoire de Banning « à usage interne » est uniquement diffusé en 1887 au sein du Gouvernement et des principaux leaders de l'opposition pour emporter leur adhésion, Banning sort quelque peu de sa réserve dans une étude « grand public » parue en février 1887 dans la *Revue de Belgique* en affirmant que l'offensive viendra sans doute d'Allemagne tandis que la France gardera la défensive sur sa ligne de fortifications⁵. Dans sa

¹ *Idem*, p. 74.

² WALLERAND (Julien), *Le prétendu traité secret belgo-allemand de 1887 et l'affaire Nieter*, Liège, mémoire de licence en Histoire (inédit), ULG, 2002. Sur l'affaire Nieter voir infra notre chapitre : « Commentaires des Puissances sur les fortifications de la Meuse ».

³ TENOT (Eugène) *Les nouvelles défenses de la France, la frontière 1870-1882*, Paris, Dumaine, 1882 ; L'ouvrage de Tenot est encensé dans *La Belgique militaire*, 1^{er} avril 1883, p. 417-423.

⁴ Voir notre chapitre sur la Belgique dans le plan français.

⁵ BANNING (E.), *La défense de la Belgique au point de vue national et européen* (Extrait de *La Revue de Belgique*, février 1887), in GOSSART (E.), *Banning. La Belgique au point de vue militaire et international*. Recueil d'articles rédigés par Emile Banning. Préface d'Ernest Gossart, Bruxelles, 1901, p. 10. A nouveau, l'étude est commentée en termes élogieux dans *La Belgique militaire*, 27 février 1887, p. 257-265. Sur le

campagne de soutien à Brialmont, Emile Banning bénéficie lui-même de l'appui discret de la Cour via le ministre de la Maison du Roi Jules Van Praet. Ce dernier encourage plusieurs fois Banning à user de tout son crédit auprès de Frère-Orban pour le faire changer d'avis¹. Mais le Haut fonctionnaire belge ne parvient pas à vaincre la détermination du chef de cabinet libéral. Et, au grand désespoir de Brialmont, les forts de la Meuse tombent à nouveau dans l'oubli pour quelques années.

Le nouveau cabinet catholique d'Auguste Beernaert (26 octobre 1884) n'est pas plus pressé que le précédent d'endosser la responsabilité de ce dossier empoisonné. Il faut attendre la crise franco-allemande de 1887 pour que le Roi se saisisse de l'occasion qui lui est offerte d'appeler l'attention de ses ministres sur le caractère incomplet du système défensif belge. Le 8 janvier 1887, le ministre d'Allemagne à Bruxelles le Comte de Brandebourg prévient la Belgique « que les plans dressés dans ces derniers temps par le Grand Etat-major en cas de guerre française, supposent l'occupation immédiate de la Belgique par les troupes françaises »². Le 17 janvier 1887, Léopold II écrit à Beernaert :

« J'ai beaucoup réfléchi à la communication que vous a faite le Comte de Brandebourg. C'est une invitation à nous préparer et à défendre les routes militaires qui passent chez nous. Il me revient que de son côté le ministre de France m'a exprimé hautement l'espoir que nous allons prendre des mesures pour garantir notre neutralité. Je ne puis, dans ces circonstances, que vous engager à donner suite à l'idée que vous m'avez exprimée dernièrement de fortifier certains nœuds de chemin de fer. Nous devons empêcher qu'on puisse sans coup férir traverser avec des armées la Belgique. Ne pas le faire serait un véritable suicide, ce serait redevenir le champ de bataille de la France et de l'Allemagne et aider au démembrement du pays. Il importe d'agir sans perte de temps. Ces travaux militaires donneraient de l'occupation à un grand nombre d'ouvriers »³.

Le chef du cabinet catholique souscrit à la demande royale mais désire que les travaux militaires à entreprendre soient approuvés par une réunion d'officiers généraux de manière à couvrir le Gouvernement. Cette réunion a lieu le 29 janvier 1887 au ministère de la Guerre

contexte de parution de ces études, consulter WALRAET (M.), *Emile Banning, un grand Belge (1836-1898)*, Bruxelles, Office de Publicité, ancien établissement J. Lebègue, 1945, p. 64-69.

¹ STENGERS (J.), *Textes inédits d'Emile Banning...*, p. 38-39.

² Note très confidentielle de Beernaert suite à un entretien avec le Comte de Brandebourg, le 8 janvier 1887, MAEB, IND, III. Cette information ne correspond pas à la réalité des plans allemands. Elle est sans doute destinée à effrayer la Belgique pour la forcer à activer ses réformes militaires. Voir notre chapitre sur la Belgique dans le plan allemand.

³ Léopold II à Beernaert, le 17 janvier 1887, in VAN DER SMISSEN (E.), *Léopold II et Beernaert d'après leur correspondance inédite de 1884 à 1894, I : Fondation de l'Etat du Congo. Défense de la Meuse*, Bruxelles, Goemaere, 1920, p. 158 [abrégé désormais de la façon suivante : VAN DER SMISSEN, I et II].

sous la présidence du ministre le général Pontus. Dans l'intermède, le ministre de France à Bruxelles Bourrée a également prévenu le Prince de Chimay que Paris était convaincu que si les Allemands attaquaient, ce serait par la Belgique¹. Au cours de la réunion du 29 janvier, Brialmont a par conséquent toutes les cartes en mains pour convaincre le ministre et les autres généraux de l'utilité de fortifier la Meuse. Les avis des généraux² s'accordent sur l'intégralité du projet Brialmont considérablement augmenté par rapport aux documents de 1880. D'après Van der Smissen, « sur un point l'accord ne fut pas complet, celui de savoir s'il fallait fortifier Saint-Trond ou bien Visé. Et ce manque d'unanimité fut regrettable : ni l'un ni l'autre des forts ne fut construit »³. Le compte-rendu des discussions de la commission militaire du 29 janvier est rapporté dans les documents parlementaires quelques mois plus tard. Il n'aborde que la question du fort de Visé où les avis paraissaient être unanimes :

« Les résultats de la discussion se trouvent résumés dans les votes émis par la commission, en réponse à une série de questions posées par le ministre. Ces votes sont les suivants : 1° Faut-il assurer la défense de la Meuse ? Réponse : Oui à l'unanimité. 2° Convient-il d'établir une tête de pont double à Liège et une à Namur, tout en maintenant le fort de Huy qui serait amélioré. Réponse : Oui à l'unanimité. Les lieutenants généraux baron van der Smissen, Dewitte et Siersaeck demandent, en outre, l'établissement d'un ouvrage près de Visé. Les autres membres de la commission ont adhéré à cet avis. 3° Y-a-t-il lieu d'employer, pour les ouvrages de la Meuse, la fortification permanente, à l'exclusion de la fortification passagère ou mixte ? Réponse : Oui à l'unanimité des voix. 4° Les dispositifs proposés par le lieutenant-général Briamont satisfont-ils aux conditions d'une bonne défense ? Réponse : Oui à l'unanimité ; mais en ce qui concerne les généraux Baron van der Smissen, Dewitte, Brassine et Wauwermans, sous la réserve que, pour la défense des ouvrages proposés, on n'affaiblisse pas l'armée active de campagne »⁴.

Nous n'avons retrouvé aucun document permettant d'établir les raisons exactes pour lesquelles le fort de Visé n'est finalement pas repris dans les forts à construire alors que les généraux s'étaient exprimés à l'unanimité pour son établissement. Il est vraisemblable que le manque de budget comme la peur d'effrayer les chambres avec une ceinture de forts trop étendue à Liège ont finalement plaidé contre l'établissement de cet ouvrage. Le rapport de la

¹ Beernaert à Léopold II, le 28 janvier 1887, in VAN DER SMISSEN, I, p. 161-162. A nouveau, rien ne permet d'indiquer dans les plans militaires français qu'il s'agit de la principale option étudiée par l'Etat-major. Voir notre chapitre sur la Belgique dans le plan français.

² « Faisaient partie de cette commission 1° les lieutenants généraux Brialmont, Baron van der Smissen, Dewitte, Baron Jolly, Mabilde, Baudoux, Siersaeck, Nicaise, Ayou et Fischer. 2° les généraux-majors Brassine, Baron de Renette et Wauwermans ». *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, 5 mai 1887, doc. n° 153, *Rapport fait au nom de la section centrale sur les crédits demandés pour le ministère de la Guerre par M. de Bruyn*, p. 149.

³ VAN DER SMISSEN, I, p. 160.

⁴ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, 5 mai 1887, doc. n° 153, *Rapport fait au nom de la section centrale sur les crédits demandés pour le ministère de la Guerre par M. de Bruyn*, p. 149.

section centrale contient le détail des autres ouvrages à construire et le rôle de chacun d'eux dans la défense générale de la ligne de la Meuse :

« LIEGE

A Liège, les emplacements des forts sont au nombre de 3 sur la rive droite et de 3 sur la rive gauche, à savoir : 1° le terrain en avant du village de Barchon, 2° le terrain à l'est du village de Fléron, 3° la hauteur qui domine Boncelles, 4° la hauteur qui domine Flémalle-Grande, 5° un point à l'ouest du village d'Alleur, 6° un mamelon à l'ouest de Vivegnis. (...) Le rôle des différents forts et fortins est le suivant : *Fort de Flémalle* : défend la vallée de la Meuse en amont ; *Fortin de Hollogne* : (au hameau de Diérin-Patar) défend les routes de Liège et de Jemeppe à Bruxelles ainsi que le chemin de fer de Bruxelles ; *Fort de Loncin* : défend la route de Saint-Trond et le chemin de fer de Bruxelles ; *Fortin de Lantin* : défend la route de Tongres et la chaussée Brunehaut ainsi que le chemin de fer de Tongres à Ans ; *Fortin de Liers* : défend la route de Glons et le chemin de fer de Tongres à Liège ; *Fort de Pontisse* : défend la vallée de la Meuse en aval ; *Fort de Barchon* : défend la route du plateau de Herve au pont de Herstal-Wandre ; *Fort d'Evegnée* : défend l'espace compris entre les forts de Barchon et de Fléron ; *Fort de Fléron* : défend les deux routes de Herve et le chemin de fer du plateau ; *Fortin de Chaudfontaine* : défend la vallée de la Vesdre ; *Fortin d'Embourg* : défend la vallée de l'Ourthe et la route d'Aywaille ; *Fort de Boncelles* : défend la route de Malmédy par Esneux, Aywaille, Stavelot.

NAMUR :

Les emplacements des forts sont au nombre de 3 sur la rive gauche de la Meuse ; il y en a un sur la rive droite. Ces emplacements sont : 1° la hauteur de Saint-Héribert, 2° le terrain à l'est du village de Suarlée, 3° le terrain au nord-ouest de Cognelée, 4° un point à l'ouest d'Andoy. (...) Le rôle des différents forts et fortins est le suivant : *Fort de Suarlée* : défend les deux routes de Bruxelles et le chemin de fer de Luxembourg à Bruxelles ; *Fortin d'Emines* : défend la route de Matignée et le chemin de fer de Namur à Tirlemont ; *Fort de Cognelée* : défend la route de Louvain et le chemin de fer de Tirlemont ; *Fortin de Marchovelette* : défend la route de Hannut ; *Fortin de Maizeret* : défend la vallée de la Meuse en aval ; *Fort d'Andoy* : défend la route de Marche et le chemin de fer de Luxembourg ; *Fortin de Dave* : défend la vallée de la Meuse en amont ; *Fort de Saint-Héribert* : défend la route de Saint-Gérard ; *Fortin de Malonne* : défend la vallée de la Sambre »¹.

Concernant les anciennes fortifications, à Liège, la citadelle et le fort de la Chartreuse seront conservés comme casernes et magasins militaires. La citadelle de Namur aura la même

¹ *Idem*, p. 153. Pour une description détaillée des forts, voir BALACE (F.), *Description détaillée des forts de la Meuse en 1914*, in GANY (A.), ROCOUR (P.), DURY (C.), GAIER (CL.), BOUCHAT (M.), HOFFSUMMER (P.), TOUSSAINT (P.) et BERNARD (H.), *1000 ans de fortifications militaires*, Liège, 1980, p. 75-105.

affectation. Enfin le fort de Huy sera rénové pour battre les deux ponts de la Meuse et commander les quatre lignes ferrées qui rayonnent de la ville¹.

Il est vraisemblable que des détails aussi précis sur les travaux à entreprendre n'auraient pas été communiqués à la Chambre si Frère-Orban n'avait pas été alerté dès la mi-février par une note préliminaire de Beernaert concernant des crédits supplémentaires à allouer au ministère de la Guerre². Le chef de file de l'opposition libérale réclame alors tous les éclaircissements disponibles sur la manière dont sera utilisé cet argent. Il profite par ailleurs de cette occasion pour interpellier le Gouvernement sur sa politique militaire, avant même l'ouverture du débat proprement dit sur le budget extraordinaire du cabinet Beernaert. Frère-Orban développe amplement son réquisitoire contre les fortifications de la Meuse au cours des journées du 1^{er} et du 2 mars 1887. A nouveau, il dénonce le fait que le système proposé rompt ostensiblement avec celui voté en 1859. Comme cela avait été déclaré en 1880, il rappelle en outre à l'Assemblée que la Barrière que l'on se propose d'ériger est poreuse car de nombreux ponts ne sont pas « commandés » par les forts³. Il pointe aussi du doigt les lignes de chemins de fer non interceptées par les forts à construire : « (...) il existe des chemins de fer qui permettent de ne point passer sous les canons des forts. On le sait si bien qu'on avait parlé, dans ce projet de fortifications, d'un fort à établir à Comblain, à la jonction de la ligne de l'Amblève, qui s'achève en ce moment, à la ligne de l'Ourthe. Est-ce qu'on ajoutera ce fort à ceux qui sont annoncés ? La ligne de la Meuse est tournée, à l'avantage des Allemands, par les nœuds de chemin de fer de Hasselt, Landen, et même par celui de Tongres, éloigné seulement de 16 kilomètres de Maestricht. Ces deux villes sont jointes entre elles par une belle et large route droite qui serait très promptement transformée en un tronçon de chemin de fer. Quant aux Français, la ligne de la Meuse est prise à revers par les nombreux nœuds de chemin de fer situés le long de leur frontière Charleroi, Mons, Nivelles, Ath, Leuze, Tournai »⁴.

Le député libéral appelle à la rescousse les opinions du général Eenens. Lors de la sortie du pamphlet de Brialmont en 1882, Eenens avait en effet publié une deuxième édition augmentée de son ouvrage « Anvers et la nationalité belge » ; lequel avait contribué à le faire connaître en 1846 puisqu'il fut l'un des premiers à préconiser la concentration du système défensif

¹ *Ibidem.*

² *APC*, 16 février 1887, p. 542-543.

³ *APC*, 1^{er} mars 1887, p. 580-587.

⁴ *Idem*, p. 586.

belge dans le coude de l'Escaut¹. La conclusion de la version remaniée était directement rédigée à l'encontre du général Brialmont : « La dissémination des forces est un grand danger. Tout ce qui tend à concentrer les nôtres doit être adopté, à moins de cause majeure, et tout ce qui tend à les éparpiller doit être rejeté »². Frère-Orban cite aussi l'avis du général Knoop de l'armée néerlandaise. Ce dernier, opposant résolu des fortifications aux frontières de petits Etats comme la Belgique ou les Pays-Bas, croit davantage à une collaboration entre les armées belge et hollandaise au moment du danger. Knoop ne souhaite pas pour autant conclure dès à présent une alliance formelle avec la Belgique car il ne croit pas à un passage des belligérants par la vallée de la Meuse. Selon le général néerlandais, la présence massive des Belges à Anvers est de nature à dissuader le passage des Français comme des Allemands, d'où la nécessité de ne pas disséminer les forces belges : « Comment pourrait-on faire un bon usage de rivières, de canaux, de chemins de fer, etc., si à courte distance de ces voies de communication, il se trouvait une forte armée ennemie capable d'entrer en ligne à chaque moment et de se rendre maîtresse de cette ligne d'opération commune ? S'il se trouvait à Anvers une armée belge de 60.000 à 80.000 hommes à même de se porter à tout moment vers la Meuse, la France ou l'Allemagne devraient laisser en Belgique de 60.000 à 80.000 hommes pour défendre, garder la ligne de la Meuse et elles auraient nécessairement le même nombre de combattants en moins là où il faudrait en venir aux mains »³.

Peu de temps avant le débat à la Chambre, paraît dans le journal *la Meuse* du 22 avril 1887 un article du colonel retraité Crousse. Parmi les objections sérieuses soulevées par Crousse contre les forts de la Meuse, figure celle du manque d'effectifs. Les garnisons prévues à Liège et Namur par Brialmont sont d'après lui beaucoup trop faibles ; les intervalles entre les forts seront immédiatement investis par l'ennemi, ce qui permettra en définitive aux assiégeants de rançonner les deux villes. Au vu des effectifs actuels de l'armée belge, la seule solution selon Crousse pour défendre correctement les intervalles entre les forts liégeois et namurois, serait d'amoindrir la défense d'Anvers, ce qui ne paraît guère envisageable⁴. Brialmont s'empresse

¹ EENENS (A.-M.), *Anvers et la nationalité belge*, Liège, F. Oudart, 1846, 16 p.; Bruxelles, 1882, 2e édition, 30 p. La deuxième édition que nous avons consultée comportait en outre un supplément de 35 pages intitulé « Le désaccord des généraux Brialmont et Eenens » résumant la correspondance échangée entre les deux officiers suite à la publication de la brochure d'Eenens en février 1882, soit un mois après la parution de l'ouvrage de Brialmont.

² *Idem*, 2^e édition, p. 29.

³ KNOOP (W.J.), « Brialmont over het Belgische krijgswezen », in *De Militaire Gids*, 1882, p. 147-185, cité et traduit par Frère-Orban in *APC*, 1^{er} mars, p. 586-587. Voir du même auteur : KNOOP (W.J.), *Iets over de Belgische Maas-vestingen*, in *De Militaire Gids*, 1887, p. 321-350.

⁴ Crousse écrit sous le pseudonyme de Daneborg. Ses principaux arguments sont réunis dans la brochure suivante : DANEBORG, *La question des camps retranchés de la Meuse*, Liège, avril 1887, 18 p.

de répondre à son détracteur via *La Belgique militaire*. Selon lui, la principale erreur du colonel Crousse est qu'il suppose que l'objectif du Gouvernement est de transformer Liège et Namur en camps retranchés. Or il n'en est rien puisqu'il ne s'agit pas de créer des camps retranchés mais uniquement de « têtes de pont ». En cas de guerre, l'investissement des deux villes n'apportera aucun avantage à l'assaillant et il devra nécessairement attaquer chacun des forts s'il désire acquérir la maîtrise totale des nœuds de communication de Liège et Namur¹. L'argumentaire gouvernemental reposera principalement sur cette sémantique rassurante pour convaincre les indécis que les principes fondamentaux de la défense belge ne sont pas mis en cause par les forts de la Meuse puisqu'ils constituent des « forts d'arrêt » destinés à obstruer le passage du fleuve, tout au plus des « têtes de pont », des « pivots de manœuvres » destinés à faciliter les opérations de l'armée belge si elle était appelée à franchir la Meuse comme en 1870. Mais l'argument ne convainc que ceux qui désirent être convaincus. En effet, la plupart des commentateurs étrangers manifestent très tôt leur étonnement lorsqu'ils découvrent que de si vastes et coûteux ensembles fortifiés ont juste pour objectif de retarder de quelques jours les belligérants potentiels². En réalité Brialmont comme Léopold II étaient des partisans du service personnel obligatoire. Nous sommes par conséquent convaincus que ces ceintures de forts détachés ont été conçues dans l'espoir qu'un jour viendrait où l'effectif de l'armée belge serait apte à renforcer leur défense... sans écarter l'hypothèse que ces fortifications aient même été en partie conçues pour forcer la main aux parlementaires belges³. Il est utile de rappeler ici que Brialmont n'avait pas fait mystère dans ses premiers écrits de l'intérêt de constituer un vaste camp retranché à Liège⁴.

Une fois que le débat sur le budget extraordinaire débute officiellement fin mai 1887 à la Chambre des Représentants, les partisans des deux camps ont déjà singulièrement épuisé leur batterie d'arguments. Au cours de la séance du 1^{er} juin, Frère-Orban apporte quelques éléments nouveaux au débat en citant sa correspondance passée avec le défunt général Eenens dans laquelle ce dernier affirmait son hostilité fondamentale au projet de fortifier la Meuse. Frère-Orban déplore également que Chazal n'ait pas été consulté, même par écrit. Malgré son grand âge, il n'en demeure pas moins le principal concepteur du système voté en 1859⁵. En réalité, Chazal est lui-même opposé aux fortifications de la Meuse mais garde le silence, peut-

¹ BRIALMONT (A.), *Les fortifications de la Meuse. Réponse à la question des camps retranchés de la Meuse, par le colonel retraité Crousse*, Bruxelles, 1887, 43 p. Extrait de *La Belgique militaire*.

² Voir infra notre chapitre sur les commentaires des Puissances concernant les fortifications de la Meuse.

³ C'est aussi l'avis de LUBELSKI, p. 893.

⁴ BRIALMONT (Alexis), *La fortification à fossés secs*, 2 volumes, Bruxelles, Guyot, 1872.

⁵ APC, 1^{er} juin 1887, p. 1250-1254.

être suite à une recommandation discrète du Palais royal. Chazal rédige néanmoins à cette époque un pamphlet contre les fortifications de la Meuse. Il sera soigneusement caché aux yeux du grand public et ne sera publié qu'à titre posthume, neuf ans après la mort de Chazal en 1901¹.

Le 2 juin 1887, Frère-Orban use ses dernières cartouches oratoires. Il entend démontrer à l'Assemblée que le programme défendu par Brialmont s'appuie *in fine* sur une conception fautive des devoirs de la neutralité², voir pire sur une position qui amoindrit la souveraineté belge :

« M. le général Brialmont – je l'ai démontré tantôt – avoue qu'il entend modifier le système de 1859 ou, si l'on veut, le compléter ; j'ai prouvé, je crois pouvoir le dire, d'une manière irréfutable, que le système de 1859 répond à toutes les éventualités et j'ai établi, avec l'appui des généraux Chazal et Eenens, comment s'exercerait efficacement le rôle de notre armée. Le général Brialmont m'a répondu : 'Nous aussi, nous avons cru autrefois que l'armée belge pourrait jouer ce rôle secondaire et peu dangereux ; mais on EXIGE AUJOURD'HUI [en capitale dans le texte] de l'Etat neutre non pas d'intervenir dans la bataille décisive, mais bien d'arrêter sur la première ligne de défense favorable le belligérant qui, dans un intérêt stratégique, veut user du territoire neutre, et de l'arrêter assez longtemps pour qu'il ne puisse pas atteindre son but'. Ainsi, retenez-le bien, autrefois nous pouvions choisir notre terrain et notre heure ; nous étions juges de ce que commandaient la situation et notre intérêt ; mais *on exige aujourd'hui* [en italique dans le texte] que nous arrêtions le belligérant sur la première ligne de défense favorable, dussions-nous être écrasés par des forces supérieures dans cette rencontre, et voilà la raison de modifier notre système de défense et d'ériger de nouvelles fortifications. (...) Imposées par qui ? au profit de qui ? Qu'est-ce que l'indépendance de la Belgique si on a le droit de nous imposer des fortifications ? La Belgique est vassale, elle dépend de quelqu'un si on exige. Notre neutralité pencherait donc d'un côté ? »³

Même si le combat est perdu d'avance à cause de la majorité catholique présente à la Chambre, Frère-Orban épuise ses dernières forces dans la bataille jusqu'à l'extrême limite des débats. Le 14 juin 1887, jour où l'Assemblée est appelée à voter, il se fend d'un dernier discours tonitruant dans lequel il résume tous les arguments pour lesquels il ne votera pas le budget extraordinaire⁴. Le Parlement belge vote finalement la construction des forts de la Meuse par quatre-vingts voix contre quarante et une. Liège et Namur seront entourés d'une

¹ CHAZAL (lieutenant général) (Baron), *Considérations générales sur les fortifications de la Meuse, Le rôle de l'armée belge en 1870 et le système défensif d'Anvers*, Bruxelles, Lamertin, 1901.

² Les nuances de la neutralité belge sont expliquées dans HAAG (Henri), *Signification du traité de garantie du 19 avril 1839, d'après Léon Arendt*, in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 2009 (175), p. 161-183.

³ APC, 2 juin 1887, p. 1263.

⁴ APC, 14 juin 1887, p. 1347-1355.

ceinture de forts détachés¹. C'est la fin d'une longue saga parlementaire. L'opposition libérale et son chef de file à Liège Frère-Orban sont vaincus. Les partisans des fortifications l'ont emporté en partie à cause du climat tendu qui règne en 1887 entre la France et l'Allemagne depuis le début de l'année, aggravé par les incertitudes de la garantie anglaise.

La construction des forts de la Meuse constitue en soi un nouveau départ dans la pensée militaire belge. Dans le cadre du plan de déploiement de l'armée, il s'agira notamment de déterminer dans quelles circonstances précises l'armée sera appelée à opérer sur la Meuse, sans risquer de se couper du camp retranché d'Anvers. Ce système « triangulaire » n'est pas sans installer désormais de façon pérenne un dualisme dans la doctrine défensive belge entre deux options inconciliables : concentration absolue ou relative ? Etant donné les difficultés permanentes pour obtenir les crédits militaires de la part des Chambres, tout renforcement d'un des sommets du triangle ne peut se faire qu'au détriment des deux autres. Ainsi, lorsque le Gouvernement décidera en 1905 de démolir l'enceinte de 1859 pour permettre le développement commercial du port d'Anvers et reportera la première ceinture des défenses anversoises à hauteur des Nèthes et du Ruppel, il paraissait évident aux yeux des commentateurs belges comme étrangers que cela ne pourrait se faire au final qu'au détriment de l'occupation de la ligne de la Meuse². Le futur Roi des Belges le Prince Albert déplore lui-même à ce moment le gigantisme du camp retranché d'Anvers : « Il n'y a, sous aucun rapport, lieu à tant de réjouissances quand, au moment où l'horizon politique est si chargé et la situation des petites nations si précaire, on se refuse à des dépenses sauvegardant notre existence même. Je trouve le projet d'Anvers excessif ; il vaudrait mieux une armée de campagne de 100.000 hommes que tant de forteresses. Il faut rendre le passage de la Belgique une chose à éviter (sic) aux deux adversaires dans le cas d'une guerre franco-allemande. Avec cette augmentation immense d'Anvers que devient la position de la Meuse ? »³

¹ APC, 14 juin 1887, p. 1367-1369.

² AW, Belgien n° 51, microfilm FNRS, Université de Liège, n° 11, REEL III 600/3 à 603/3, Rapport de von Bergen, Bruxelles, le 25 mai 1905 et rapport de Renner du 4 janvier 1907. Renner pense qu'en cas de guerre, les Belges ne désirent pas trop s'éloigner de leurs bases pour ne pas être coupés d'Anvers et tiendront une position un peu plus au sud du camp retranché. Par ailleurs, la nouvelle extension d'Anvers est interprétée par l'Etat-major allemand comme un signe de la détermination des Belges à s'appuyer avant tout sur un secours britannique. WILLEQUET (J.) *Appréciations allemandes sur la valeur de l'armée belge et les perspectives de guerre avant 1914*, dans *Revue internationale d'histoire militaire*, XX, 1959, p. 635-636.

³ Le Prince Albert au général Jungbluth, Pontresina, le 2 juillet 1905, in THIELEMANS, p. 288-809.

B. Commentaires des Puissances sur les fortifications de la Meuse

Selon une lettre de Lambermont envoyée à l'ancien député libéral Paul Devaux le 12 mai 1875, l'attaché militaire allemand l'aurait prié en février 1875 de fortifier Liège et Namur : « Le major Sommerfeldt m'a dit et redit, en termes presque suppliants : 'Il faut mettre Namur et Liège en état de défense. Il ne s'agit pas de grands travaux mais seulement d'un système n'entraînant qu'une très modique dépense.' Il a lui-même fait remarquer que ces travaux sont indispensables dans les deux sens : 'Vous pouvez déclarer en les proposant que vous les faites aussi bien pour le cas d'une armée venant d'Allemagne que pour celui d'une armée venant de France. Nous ne demandons pas de privilège, mais nous tenons à ce que la ligne de la Meuse soit barrée. (...) Tout ce que nous vous demandons, c'est de tenir cinq jours ; cela fait, votre tâche sera remplie. Le reste nous regarde »¹. Toujours d'après la lettre de Lambermont à Devaux, lorsque Moltke aurait appris quelques mois auparavant que des fonds avaient été débloqués pour l'établissement d'ouvrages même mineurs, il se serait écrié « Enfin ! »². Cette insistance allemande est cependant contredite quelques mois plus tard par une subite volte-face. Au cours d'une conversation de Moltke avec Brialmont le 21 décembre 1875 à Bruxelles, le maréchal allemand indique qu'il serait préférable pour la défense de la neutralité belge de renforcer son armée plutôt que de se fortifier sur la Meuse³. Brialmont ne rapporte pas cette conversation dans ses souvenirs. En revanche, il fait mention d'une entrevue avec Moltke en novembre 1875 à Berlin où ce dernier montre déjà son indifférence par rapport à la question des fortifications de la Meuse : « Je lui rappelai que lorsque nous fîmes démolir la vieille enceinte de Namur, en 1864, le chef du corps du Génie prussien, qui était alors le prince de Ratziwill, s'émut de ce fait et vint s'assurer lui-même qu'il ne s'agissait pas de raser la partie essentielle de la place, qui est le château. 'Ceci me prouve, disais-je au maréchal, que l'Allemagne tient à ce que la ligne de la Meuse soit défendue par nous ; peut-être même désire-t-elle – comme on l'a prétendu – que nous augmentions l'importance de nos places de cette ligne, et que nous construisions à Namur un camp retranché'. 'Un camp retranché à Namur, répondit le Maréchal, ne serait pas nécessaire, ni même utile, pour favoriser les opérations allemandes venant au secours de la Belgique en cas d'attaque par la France. Quant à l'amélioration des places de la Meuse, c'est une question que vous devez examiner

¹ MAEB, Papiers Lambermont, 1^{ère} série, II, « Système défensif de la Belgique, 1875-1899 », Lambermont à Devaux, Bruxelles, le 12 mai 1875 ; la lettre est citée également dans CROKAERT (P.) *Brialmont...*, p. 249.

² *Ibidem*.

³ MOLTKE, AW, III, p. 90.

exclusivement au point de vue de la défense de la Belgique' ». ¹ Brialmont en conclut que l'Allemagne avait désormais des raisons d'attaquer la France par l'Entre-Sambre-et-Meuse et le Grand-Duché de Luxembourg afin de contourner la ligne de défense française entre Belfort et Verdun. Banning commente lui-même cette note de Brialmont : « Ce langage dans la bouche d'un homme qui pèse toutes ses paroles mis en regard de celui qui nous avait été tenu un an auparavant, signifie clairement que si l'Allemagne ne désire pas rencontrer de forteresses sur la Meuse, la Belgique a des intérêts tout opposés » ².

En effet, ce changement d'avis a de quoi surprendre d'autant plus que Moltke dans tous ses mémoires précédents ne cessait de regretter que les Belges aient choisi Anvers comme réduit central de la défense française à la place de Liège et Namur. L'hypothèse la plus plausible est que Moltke ait pris conscience un peu plus tard que les fortifications de la Meuse étaient une arme à double tranchant. Elles ne viendraient nécessairement qu'en complément de la place d'Anvers. Or, le vieux souhait du maréchal rappelé à plusieurs reprises dans ses mémoires militaires n'était-il pas que les Belges viennent résister sur la Meuse aux côtés des Allemands en cas d'invasion française ? Entre la conversation de Lambermont avec l'attaché militaire allemand en février et la rendre de Moltke avec Brialmont en novembre, le maréchal a très bien pu se rendre compte, par l'envoi d'autres rapports de l'attaché militaire ³ ou par des conversations diverses que les Belges n'avaient pas l'intention de modifier leur plan de retraite vers le réduit national anversoïis où ils espéraient toujours le secours anglais. En pareil cas de figure, si les fortifications de la Meuse sont dépourvues d'une garnison sérieuse, elles risquent bien de tomber aux mains des Français. Et Moltke a déjà eu l'occasion de constater que la réforme du système de recrutement belge est bloquée par les Chambres. Voilà sans doute, plus qu'une hypothétique violation allemande de la neutralité belge que Moltke n'évoquera jamais explicitement dans aucun de ses mémoires, la véritable cause de ses hésitations concernant la ligne de la Meuse. Cette explication est du reste conforme à des

¹ Document inédit retrouvé en minute dans les papiers délaissés par le général Brialmont. Cette note est datée du 11 mars 1882, cité in CROKAERT (Paul), *Brialmont...*, p. 250-251. Ce document porte, écrite de la main de Brialmont, l'annotation suivante : « Note en réponse à une question qui m'avait été posée par le ministre de la Guerre, général Gratry et, le 4 février 1876, par le général Thiébauld ». Le voyage est relaté en janvier 1876 par Brialmont à l'attaché militaire français Hepp. Au départ la presse d'opinion soupçonnait une alliance secrète germano-belge mais Hepp indique à son Gouvernement que le voyage de Brialmont à Berlin trouve régulièrement son équivalent à Paris. C'est une habitude de l'ingénieur belge qui fait de fréquents voyages à l'étranger pour mettre à jour ses connaissances dans le domaine des fortifications. Hepp s'alarme cependant quelque peu car Brialmont rapporte de Berlin des bruits de guerre prochaine. SHD/DAT, 1M 1453, Hepp (Bruxelles) au général de Cissey (Paris), le 8 janvier 1876.

² *Ibidem.*

³ Les archives de la *Wilhelmstrasse* microfilmées par la mission du FNRS sont très lacunaires et ne contiennent qu'un nombre limité de rapports des attachés militaires allemands en poste à Bruxelles.

critiques formulées en 1878 par Bismarck à Léopold II sur la faiblesse du contingent belge¹. Lors de la visite du Roi à Berlin en février 1878, Léopold II est accompagné du colonel Nicaise. Au cours d'une conversation avec Moltke, le maréchal allemand lui déclare à nouveau que les effectifs belges sont peu importants proportionnellement aux 5.000.000 de Belges que compte le pays. Nicaise opine mais attribue la faute de cette carence à l'opposition parlementaire qui empêche toute réforme militaire sérieuse en Belgique².

Il est manifeste que Brialmont a cherché dès le début de ses travaux sur la Meuse à sonder les réactions des deux Puissances intéressées. Au commencement de l'année 1876, le général Brialmont attire l'attention de l'attaché militaire français Hepp sur l'allocution du 1^{ier} janvier faite par Léopold II à la Chambre des Représentants. Le Roi aurait manifesté aux députés son désir de voir le système défensif du pays complètement achevé pour le cinquantenaire de l'indépendance en 1880. Etonné, l'attaché militaire demande à l'inspecteur général des fortifications à quels travaux il fait allusion. Brialmont s'empresse de lui exposer les projets en vue au département de la Guerre : « Ils consistent : 1° dans l'établissement d'une redoute à Liège, sur une hauteur qui commande les fortifications actuelles. 2° dans l'amélioration de la citadelle de Namur. 3° dans l'achèvement de la position d'Anvers et la fortification du cours de la Nèthe »³. Profitant de l'occasion qui lui est offerte, l'attaché militaire demande à Brialmont s'il entre dans ses intentions, comme certains bruits le laissent entendre et comme il l'aurait lui-même exposé dans un de ses ouvrages⁴, d'établir un camp retranché à Liège pour 80.000 hommes et d'organiser un système de défense entre Sambre et Meuse. Cette fois l'ingénieur militaire se confond en dénégations indiquant que ses écrits précédents sur le camp retranché de Liège étaient purement théoriques et qu'il n'est jamais entré dans ses intentions de mettre en œuvre un projet d'une telle ampleur : « ce serait immobiliser l'armée belge dans les places et, par la dissémination de ses forces, compromettre la défense de la position capitale d'Anvers. (...) il entend ne conserver les fortifications de Liège et de Namur que parce qu'elles existent, et peuvent être utilisées à la fois pour défendre le passage de la Meuse et servir de places de dépôt provisoires pour des approvisionnements et des munitions »⁵. Nous avons vu que l'insuffisance des effectifs de l'armée belge pour garnir les places mosanes est souvent reprochée à Brialmont par ses détracteurs et nous verrons à quel

¹ AGR, Papiers Frère-Orban, 304, Léopold II à Frère-Orban, Bruxelles, le 27 mars 1878.

² De retour de Berlin, Nicaise confie le contenu de cette conversation à l'ambassadeur anglais. NA-UK, FO 10/384, Lumley (Bruxelles) à Derby (Londres), le 3 mars 1878.

³ SHD/DAT, 1M 1453, Hepp (Bruxelles) au général de Cissey, ministre de la Guerre (Paris), le 8 janvier 1876.

⁴ BRIALMONT (Alexis), *La fortification à fossés secs*, 2 volumes, Bruxelles, Guyot, 1872.

⁵ *Ibidem*.

point cette critique est également partagée par les commentateurs étrangers à partir de 1887. Brialmont a donc bien conscience dès 1876 du point faible de ses projets sur la Meuse : la petite taille de l'armée de campagne belge.

Il faut ensuite attendre quelques années pour que la question des forts de la Meuse revienne sur le devant de la scène avec l'incident parlementaire d'avril 1880 relatif aux ponts de la Meuse. L'attaché militaire français a manifestement ses entrées au ministère de la Guerre car il est informé dès le mois de janvier 1880 que les bureaux du général Brialmont travaillent activement depuis quelque temps à « un projet de forts d'arrêts aux abords de ces deux villes »¹. Derrécagaix accueille cette information avec un certain intérêt puisqu'il avait déjà eu l'occasion de se plaindre dans de précédents rapports, non seulement de la faiblesse des effectifs de l'armée belge mais aussi du délaissement de la ligne de la Meuse : « en dehors d'Anvers, la Belgique possède deux points stratégiques fort négligés en ce moment, qui ont pour la France une importance de premier ordre. Ce sont Namur et Liège, deux places mal défendues aujourd'hui par d'anciennes citadelles, dont la position commande les passages de la Meuse et une des lignes naturelles de l'invasion de notre pays par l'Allemagne »². A la fin du mois de février, Derrécagaix apprend à nouveau que le général Brialmont « a remis au ministre de la Guerre un projet relatif aux nouvelles défenses de Namur et de Liège. Il proposerait d'établir trois forts polygonaux autour de chacune de ces villes, sans attendre pour cela, l'achèvement des défenses extérieures d'Anvers. Quoique ce projet, destiné à intercepter la vallée de la Meuse et à arrêter des armées étrangères, ait l'approbation du ministre de la Guerre, il n'est pas encore près de son exécution. Il exigera en effet de nouveaux crédits et le Gouvernement n'est pas disposé à les demander en ce moment... »³.

L'incident parlementaire proprement dit, qui provoquera la démission du général Liagre, est suivi avec attention par l'attaché militaire français. Derrécagaix adresse immédiatement un rapport à son ministre dès les premiers signes de dissentiment au sein du cabinet belge⁴. Mais au lieu d'applaudir au projet du département de la Guerre, l'attaché militaire fait preuve d'une susceptibilité étonnante à l'égard des milieux militaires belges. Selon lui, le général Brialmont est germanophile à l'instar du Souverain et d'une bonne partie des officiers belges.

¹ SHD/DAT, 1M 1454, Derrécagaix (Bruxelles) au général Farre (Paris), le 17 janvier 1880.

² SHD/DAT, 1M 1454, Derrécagaix (Bruxelles) au général Henri Gresley (Paris), le 5 août 1879.

³ SHD/DAT, 1M 1454, Derrécagaix (Bruxelles) au général Farre (Paris), le 28 février 1880.

⁴ SHD/DAT, 1M 1454, Derrécagaix (Bruxelles) à Farre (Paris), le 10 avril 1880.

Derrécagaix est tellement persuadé du manque de loyauté des Belges qu'il met également en doute la valeur des arguments exposés à la Chambre :

« L'idée de fortifier Liège a été exposée par le ministre de la Guerre à la Chambre comme une nécessité résultant de l'intérêt immense qu'aurait l'Allemagne à franchir la Meuse à Liège pour attaquer la France par le Nord. Cette préoccupation des mouvements d'une armée allemande et des dangers qu'elle ferait courir à Liège et à la France, sans s'inquiéter de ceux qu'une armée française ferait courir à Namur, est tellement contraire au sentiment général de l'armée belge, aux craintes habituelles des chefs et aux idées personnelles du général Brialmont, qu'elle devait appeler l'attention »¹.

Quant aux forts projetés sur la Meuse, ils favoriseront selon lui plus facilement le débouché d'une armée allemande sur la rive gauche que d'une armée française sur la rive droite. D'après l'attaché militaire, les extensions prévues en avant d'Anvers sur la ligne de la Nèthe (forts de Waelhem et Lierre) sont elles-mêmes orientées contre la France. Elles sont à nouveau le fruit de la pensée anti-française du général Brialmont :

« Les troupes placées dans ces forts ne seraient ainsi qu'à 90 kilomètres de celles qui occuperaient les forts de Liège et pourraient les rejoindre, dans l'espace intermédiaire, en un jour et demi. Mais il est à noter que l'armée belge à des effectifs insuffisants pour occuper avec efficacité ces deux camps retranchés. Il est probable que dans la pensée du général Brialmont, ces faits résultent d'un plan général de défense, qui paraît plus particulièrement établi sur l'hypothèse d'une invasion de la Belgique, par une armée française. Le général ne perd pas du reste une occasion de soutenir que cette éventualité est la seule qui menace la Belgique (sic) ; que l'armée belge dans ce cas, doit immédiatement seconder les efforts de l'armée allemande »².

L'attaché militaire attribue cet état d'esprit francophobe de l'inspecteur général des fortifications et du corps du Génie à ses fréquents voyages à Berlin, à son admiration pour le modèle que constitue selon lui le Génie allemand et à ses relations familiales avec son beau-frère le très germanophile colonel Nicaise, directeur de l'artillerie et officier d'ordonnance du Roi³. Nadine Lubelski-Bernard indique que Léopold II semblait en effet davantage craindre la France que l'Allemagne, que Brialmont était pro-allemand et que l'attaché militaire français interprétait avec raison la nouvelle politique défensive belge comme un signe évident de germanophilie⁴. Nous ne sommes cependant pas convaincus par ses arguments. Primo, les

¹ SHD/DAT, 1M 1454, Derrécagaix (Bruxelles) à Farre (Paris), le 8 mai 1880.

² *Ibidem.*

³ *Ibidem.*

⁴ LUBELSKI, II, p. 889.

rapports des attachés militaires français ont souvent été très négatifs dans leur jugement sur la neutralité belge, soupçonnant souvent des collusions belgo-allemandes là où elles n'existaient pas¹. Quant aux opinions de Brialmont, comme nous l'avons démontré, sa germanophilie ne transparaît absolument pas dans ses écrits qui insistent même davantage après Sadowa et surtout après 1870 sur le nouveau danger que représente l'Allemagne pour la Belgique.

Bien entendu, ce jugement négatif du représentant militaire français à l'égard des forts de la Meuse pourrait être le fruit d'une hostilité circonstancielle qui lui est propre. Cependant, elle est encore partagée par son successeur Léon-Louis Borrelli de Serres². Le nouvel attaché militaire fait preuve très rapidement lui aussi d'une grande méfiance à l'égard du projet des fortifications de la Meuse malgré les paroles rassurantes de Brialmont venu aussitôt l'entretenir après son arrivée à Bruxelles. Le 10 mars 1881, de Serres a une conversation très longue avec Brialmont concernant la politique militaire belge. Ce dernier soutient avec beaucoup d'emphase à l'officier français que les fortifications de la Meuse constituent une mesure de précaution contre l'Allemagne. Et de déclarer à l'officier dubitatif : « Evidemment ; vous vous n'arriveriez jamais à Liège avec la masse ennemie sur vos derrières »³. Il apparaîtrait donc au terme de ce rendez-vous, écrit de Serres, que le projet n'a pas été établi « de concert avec le Gouvernement allemand ». C'est bien possible, admet de Serres, car avant son accréditation en Belgique, il avait profité de sa période de congé pour faire un voyage à Berlin où il avait rencontré Moltke. A l'annonce faite par de Serres du projet belge de fortifier la Meuse, le maréchal allemand aurait alors affiché son étonnement avec une sincérité apparente : « Comment ! Ils veulent fortifier la Meuse ? Mais leur défense concentrée à Anvers est pour eux le meilleur système ! Les ingénieurs veulent toujours nous construire des forts ; ils ne pensent pas qu'ils nous prennent beaucoup d'argent et surtout beaucoup d'hommes. J'observais le maréchal de Moltke de toute mon attention : il m'a paru entièrement sincère ; ce qui ne veut pas dire que le sujet n'ait pas été travaillé dans ses bureaux »⁴. Au cours du même séjour, le ministre prussien de la Guerre Georg von Kameke aurait suggéré pour sa part à l'officier français que les fortifications belges étaient tournées contre l'Allemagne : « Eh bien !, déclare von Kameke, si c'est contre vous, c'est bien la

¹ Dans cet ordre d'idées, l'opinion de Derrécagaix est particulièrement radicale. DUCHESNE (A.), *L'armée et la politique militaire belges de 1871 à 1920 jugées par les attachés militaires de France à Bruxelles*, in *Revue belge de philologie et d'histoire*, XXXIX, 1961, p. 403-407. Voir aussi GUILLEN (P.), *La crise franco-allemande de 1886-1887 et les relations franco-belges*, in *Les relations franco-belges de 1830 à 1934*. Actes du colloque de Metz, 15 et 16 novembre 1974, Metz, 1975, p. 87-96.

² DUCHESNE (A.), *L'armée et la politique militaire belges de 1871 à 1920...*, p. 407-411.

³ SHD/DAT, 7N 1153, de Serres (Bruxelles) à Farre (Paris), le 10 mars 1881.

⁴ *Ibidem*. Ces paroles correspondent bien en effet à l'évolution de la pensée militaire de Moltke.

première fois que pour défendre une frontière, on a l'idée de fortifier la frontière opposée ! »¹.
Quoi qu'il en soit des orientations belges, de Serres ne prend pas pour argent comptant les déclarations de Brialmont. « J'aurais besoin, conclut-il, d'un séjour plus prolongé en Belgique pour me permettre d'exprimer une opinion sur la sincérité du général Brialmont, qui, je dois le dire, inspire peu de confiance à M. le colonel Derrécagaix, mon prédécesseur »².

Au final, de Serres se range à l'avis de son collègue. Quelques mois plus tard, la sortie du livre de Brialmont sur les fortifications de la Meuse³ et le blâme encouru par l'ingénieur militaire donnent l'occasion à de Serres de décharger toute son hostilité à l'égard du concepteur des forts de la Meuse. Ses méthodes tapageuses pour faire triompher ses opinions sont condamnées avec sévérité par l'attaché français qui attribue à Brialmont une fâcheuse tendance à la « monomanie militaire »⁴. De Serres est bien forcé de reconnaître pourtant, comme nous l'avons constaté dans notre précédent chapitre, que de nombreux passages de l'ouvrage de Brialmont tendent à prouver désormais que le danger viendra d'Allemagne. Pourtant l'attaché militaire croit encore déceler derrière ces écrits toute l'hypocrisie de Brialmont :

« Mais la partie toute nouvelle, et qui fait surtout pour moi l'intérêt du livre, est celle où le général admet, et démontre, que l'Allemagne pourrait bien être tentée de violer la neutralité du Luxembourg et celle de la Belgique. C'est la première fois que pareille supposition est publiquement avouée, et, pour que le général l'ait risquée, il faut que la résistance à ses projets l'ait bien exaspéré (...) Il sera curieux, et il pourra être profitable, d'étudier les réponses faites au-delà du Rhin à la suite du peu de succès de tant de déclarations hypocrites »⁵.

Qu'en est-il précisément outre-Rhin des écrits de Brialmont ? Contre toute attente, l'accueil semble plutôt favorable en raison de la renommée internationale de l'officier belge. Le Palais qui n'encourage pas les méthodes de Brialmont cherche d'ailleurs à modérer la réaction de Frère-Orban à la sortie du livre⁶ en pointant du doigt au ministre l'aura dont bénéficie l'ingénieur belge en Allemagne :

¹ SHD/DAT, 7N 1153, de Serres (Bruxelles) à Farre (Paris), le 10 mars 1881.

² *Ibidem*.

³ BRIALMONT (A.), *Situation militaire de la Belgique, Travaux de défense de la Meuse*, Bruxelles, 1882.

⁴ SHD/DAT, 7N 1152, de Serres (Bruxelles) à Campenon (Paris), le 15 janvier 1882.

⁵ *Ibidem*.

⁶ LUBELSKI, II, p. 891-892.

« Je tiens à vous dire que Jules Devaux¹ a dîné et causé hier soir avec l'attaché militaire de Prusse, major Pritwitz dont la principale fonction ici consiste à observer nos faits et gestes militaires et à en rendre compte à Berlin. Il a dit à propos de Brialmont et de son livre : 'Brialmont est considéré à Berlin comme la première autorité de l'Europe et il en est de même en Russie et en Angleterre. A chaque instant je reçois du maréchal Moltke de petites notes au crayon me chargeant de demander l'avis de Brialmont sur tel ou tel point. Je n'ai comme militaire à m'occuper que de ce qu'il y a de militaire, dans son livre, et tous les militaires de l'Europe vous diront qu'il est dans le vrai'. Jules lui a dit : 'Brialmont a-t-il raison sur la question de la Meuse ?' Pritwitz a répondu : 'Je n'ai pas à vous répondre comme Allemand, mais si j'étais Belge je vous dirais qu'il a mille fois raison' »².

Si ce résumé de l'entretien entre le secrétaire du Roi et l'attaché militaire allemand est exact, il semble donc que ce dernier n'ait pas reçu de consignes précises pour protester contre l'ouvrage de Brialmont. L'on peut même supputer que Berlin ne verrait pas d'un si mauvais œil la modernisation des forts de la Meuse. Quoi qu'il en soit, les accents plutôt anti-allemands de l'ouvrage ont quand même provoqué quelque humeur dans la presse d'outre-Rhin. Le 12 février 1882, « le journal libéral le mieux rédigé de Berlin *la Tribune* » publie un article dans lequel l'auteur salue la réaction du ministre belge de la Guerre à la Chambre contre le livre de Brialmont :

« Dans la séance d'hier de la Chambre des Représentants de Belgique, le ministre de la Guerre a déclaré qu'il lui paraissait inutile de fortifier la ligne de la Meuse que le général Brialmont n'a exprimé que ses opinions personnelles, et que son attitude incorrecte a été blâmée. Ces déclarations prouvent que dans les sphères gouvernementales en Belgique on a la plus grande confiance dans la loyauté de l'Allemagne, et que le petit nuage qui menaçait de s'élever entre les deux pays s'est rapidement dissipé »³.

L'arrivée du nouvel attaché militaire français Lebon le 31 août 1884 contribue progressivement à modifier les perceptions françaises⁴. En effet, ce dernier est beaucoup moins critique à l'égard de Brialmont. Alors que l'inspecteur général des fortifications et du corps du Génie continue à lui soutenir de façon un peu trop appuyée que les forts de la Meuse constituent avant tout une précaution contre l'Allemagne, Lebon ne soulève plus d'objections majeures à ces marques de sympathie du général belge, contrairement à ses deux

¹ Secrétaire du Roi Léopold II.

² AGR, Papiers Frère-Orban, 642, Jules Van Praet, ministre de la Maison du Roi, à Frère-Orban, Bruxelles, le 20 janvier 1882. Le document est également reproduit dans LUBELSKI, II, doc. n° 764, p. 1177-1178.

³ Cité et traduit dans un rapport de Van der Straten Ponthoz (Berlin) à Frère-Orban (Bruxelles), le 13 février 1882, MAEB, IND, III.

⁴ DUCHESNE (A.), *L'armée et la politique militaire belges...*, p. 411-412.

prédécesseurs¹. En l'absence de rapports allemands conservés sur le sujet, il est difficile de dire si l'officier belge joue à cette époque sur les deux tableaux en rassurant sur le même mode le représentant de Berlin. Il n'est pas impossible en effet que Brialmont cherche à convaincre en même temps les attachés militaires français et allemand de la valeur de ses projets pour obtenir en retour une pression étrangère sur le Gouvernement belge l'obligeant à accepter la fortification de la ligne de la Meuse.

La stratégie médiatique de Brialmont, lequel depuis le camouflet de 1882 se dit « prêt à tout » pour faire triompher ses vues², crée inmanquablement des remous dans la presse. Le 15 novembre 1886, le journaliste Max Sulzberger, correspondant de divers journaux étrangers, communique au journal libéral *l'Etoile belge* un article dans lequel il relate son entrevue récente avec le général Brialmont. L'article intitulé « la défense nationale belge » suggère insidieusement que le stratège belge est davantage préoccupé par la menace que fait peser le Reich sur la ligne de la Meuse³. Cet article provoque en retour divers commentaires de presse en Belgique et à l'étranger. En Belgique, le journal catholique le *Courrier de Bruxelles* réagit le 20 novembre 1886. L'auteur de l'article ne cherche pas à déterminer si Sulzberger a volontairement orienté le récit de son interview dans un sens hostile à l'Allemagne. Il pense que les propos prêtés à Brialmont correspondent bien aux opinions de l'officier belge :

« Nous croyons, quant à nous, que le pessimisme du général Brialmont est incurable. Le brave général croit sérieusement la patrie en danger. Il y a longtemps qu'il appelle le pays aux armes et voudrait voir toute la Belgique enrégimentée. Cette crainte d'une invasion de l'Allemagne fait sourire le *Times*, non sans raison. L'Angleterre sait parfaitement que nous ne courrons de ce côté aucun danger sérieux. Mais les apôtres du militarisme voudraient nous voir en proie à la manie guerrière qui les agite, et de très bonne foi, nous le croyons, ils nous donnent leurs mauvais rêves pour des réalités »⁴.

L'article de *l'Etoile belge* est relevé dans la presse allemande mais suscite peu de commentaires négatifs. Paradoxalement, une campagne s'amorce même dans plusieurs feuilles berlinoises qui encouragent la Belgique à renforcer son système défensif en faisant

¹ SHD/DAT, 7N 1153, Lebon (Bruxelles) à Thibaudin (Paris), le 22 décembre 1884 ; SHD/DAT, 7N 1153, Lebon (Bruxelles) à Boulanger (Paris), le 7 février 1886.

² SHD/DAT, 7N 1153, de Serres (Bruxelles) à Farre (Paris), le 21 février 1882.

³ SULZBERGER (Max), « La défense nationale belge » in *L'Etoile Belge*, 15 novembre 1886, p. 1. Coupure de presse annexée au rapport de Lebon (Bruxelles) à Boulanger (Paris), le 24 novembre 1886.

⁴ « La Question militaire », in *Courrier de Bruxelles*, 20 novembre 1886. Coupure de presse annexée au rapport de Lebon (Bruxelles) à Boulanger (Paris), le 24 novembre 1886.

voter une loi en faveur du service obligatoire¹. La *Militär Wochenblatt*, réputée pour véhiculer les idées en cours au sein de l'Etat-major, stigmatise l'attitude du Gouvernement belge qui non content de ne pas augmenter les effectifs de l'armée, continue à négliger la Meuse : « mais pour la défense de la Meuse on ne fait rien, et selon toute apparence, on ne compte rien faire. Même les trois forts de Namur et de Liège ne sont pas maintenus en état et paraissent destinés à tomber en ruines. Aux yeux de ceux qui ont gardé une saine appréciation de la situation cette attitude pourrait coûter cher à la nationalité belge »².

Au début de 1887, la présence du très susceptible général Boulanger à la tête du département de la Guerre contribue vraisemblablement à ne pas éteindre les soupçons français à l'égard de la germanophilie présumée des cercles dirigeants belges³. Lebon est même appelé par le ministre à vérifier l'exactitude d'une note de son département affirmant que la fortification de la ligne de la Meuse est le résultat d'une machination belgo-allemande contre la France. La tension est indéniablement montée d'un cran entre les deux grandes Puissances voisines de la Belgique. Le département belge des Affaires étrangères craint que le pays ne soit prochainement impliqué malgré lui dans une nouvelle guerre franco-allemande, voire européenne⁴. L'attaché militaire français garde pourtant la tête froide. Il tempère fortement la note du département de la Guerre. Il prend même son contre-pied en déclarant que la majorité des officiers belges regarde comme beaucoup plus vraisemblable la violation de la neutralité belge par l'Allemagne⁵. Un officier belge lui a par exemple confié sa crainte d'un coup de main allemand sur Namur encore plus que sur Liège : « Les Allemands ont deux stations têtes d'étapes à Saint-With et Malmedy, d'où en deux jours ils peuvent être à Namur »⁶. Lebon pense néanmoins que si l'Allemagne peut indéniablement s'emparer de Liège avant l'arrivée des troupes françaises, surtout si la neutralité belge est violée, les Français sont capables de leur côté de prévenir les troupes allemandes à Namur⁷.

¹ MAEB, IND, III, Van der Straten Ponthoz (Berlin) au Prince de Chimay (Bruxelles), les 17, 19 et 20 novembre 1886.

² Cité et traduit dans le courrier de Van der Straten Ponthoz (Berlin) au Prince de Chimay (Bruxelles), le 7 décembre 1886, MAEB, IND, III.

³ GUILLEN (P.), *La crise franco-allemande de 1886-1887 et les relations franco-belges*, in *Les relations franco-belges de 1830 à 1934*. Actes du colloque de Metz, 15 et 16 novembre 1974, Metz, 1975, p. 87-96.

⁴ DE RIDDER (Alfred), *La crise de la neutralité belge de 1887*, dans *Revue catholique des idées et des faits*, 1927, 7^e année, n° 41, p.14-18.

⁵ Lebon (Bruxelles) à Boulanger (Paris), le 10 janvier 1887, in *DDF*, 1^e série, t. VI bis, n° 12, p. 31. Le rapport complet est conservé à Vincennes. SHD/DAT, 7N 1153

⁶ SHD/DAT, 7N 1153, Lebon (Bruxelles) à Boulanger (Paris), le 10 janvier 1887.

⁷ *Ibidem*.

Dans ce contexte de crise, le secrétaire général belge aux Affaires étrangères le Baron Lambermont rédige un mémoire important définissant la conduite à adopter par la Belgique. Dans cette importante note intitulée « La guerre prochaine », datée du 5 janvier 1887 et adressée au chef du Gouvernement, il s'interroge sur le comportement de la Grande-Bretagne. Il n'est pas impossible selon lui que le protecteur naturel de la Belgique prenne désormais le parti de l'Allemagne contre une alliance franco-russe. Selon Lambermont, si l'Allemagne viole la neutralité belge en prétextant la nécessité stratégique, la Belgique ne doit pas nécessairement espérer un appui inconditionnel de l'Angleterre. De même, si la France franchit la frontière belge en premier, la Belgique aura peut-être aussi à combattre contre la Russie. L'avenir de la Belgique est donc suspendu aux caprices de la politique européenne et au jeu des alliances instables. Le petit royaume doit se méfier de ses garants ; il doit avant tout compter sur ses propres forces en améliorant les défenses d'Anvers et de la Meuse et en augmentant les effectifs de l'armée, conclut Lambermont¹. Comme pour venir confirmer les inquiétudes du secrétaire général, le ministre d'Allemagne à Bruxelles le Comte de Brandebourg prévient la Belgique « que les plans dressés dans ces derniers temps par le grand Etat-major en cas de guerre française, supposent l'occupation immédiate de la Belgique par les troupes françaises »². Du côté français, le ministre de France tient le même discours. Selon Bourrée, l'Etat-major général français est persuadé que si l'ennemi attaque, ce sera à travers la Belgique. Cependant, assure-t-il, la France restera sur la défensive. Dans la foulée, Bourrée cherche à obtenir une déclaration publique ou une note confidentielle belge réaffirmant la neutralité du pays. Le ministre belge des Affaires étrangères le Prince de Caraman-Chimay lui répond que l'attitude de la Belgique serait la même qu'en 1870. Le Gouvernement chercherait à obtenir de part et d'autre des promesses de « non-violation » lorsque les circonstances l'exigeraient, si possible avec le concours de l'Angleterre³.

¹ Mémoire de Lambermont intitulé « La Guerre prochaine », le 5 janvier 1887, adressé au chef du Gouvernement Beernaert, MAEB, Papiers Lambermont, 1^{ère} série, II. Qui plus est, la presse d'opinion britannique est très divisée sur la question d'une intervention sur le continent en cas de violation de la neutralité belge. De leur côté, les autorités anglaises restent ambiguës dans leurs promesses d'assistance. Elles font savoir à la Belgique qu'elle doit se préparer comme si elle devait agir seule. Voir les conversations de fin janvier-début février 1887 du ministre d'Angleterre Lord Vivian avec Lambermont ou de Vivian avec le ministre belge des Affaires étrangères. Vivian (Bruxelles) à Salisbury (Londres), le 5 février 1887, NA-UK, FO 10/498 ; MAEB, IND, III ; THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality in European diplomacy, 1830-1930's*, Rhode Island, D.H. Thomas Publishing Box 285, Kingston, 1983, p. 367-374 ; DE RIDDER (Alfred), *La crise de la neutralité belge de 1887*, Bruxelles, 1927, p. 12-13.

² Note très confidentielle de Beernaert suite à un entretien avec le Comte de Brandebourg, le 8 janvier 1887, MAEB, IND, III.

³ Note du Prince de Caraman-Chimay, le 24 janvier 1887, MAEB, CP, France, complément ; Mémoire de Lambermont du 13 février 1887, MAEB, IND, III.

Confrontées aux études stratégiques et aux plans allemand et français de l'époque, il semble que ces démarches diplomatiques française et allemande ne s'appuient pas sur des craintes réelles des milieux militaires¹. Elles ont surtout pour objectif d'obtenir des informations sur les mesures défensives belges, « au cas où ». Dans le cadre de cette démarche l'Allemagne obtiendra d'ailleurs des renseignements plus précis sur les effectifs belges et le temps estimé pour leur mobilisation². Il n'est toutefois pas impossible que la transition stratégique française entre le Plan VII et le Plan VIII, officiellement mis en place en mars 1887, soit à l'origine de l'agitation allemande³. A moins que la transmission d'un rapport de renseignements en décembre 1886 d'un agent infiltré au sein des Chemins de fer de l'Est n'ait bouleversé pour un temps les prévisions allemandes antérieures⁴. En tous les cas, dans les milieux diplomatiques, la réaction à l'égard des fortifications de la Meuse n'est pas négative. Dès février 1887, le ministre d'Allemagne à Bruxelles exprime sa grande satisfaction que la Belgique se mette à l'abri d'un coup de main et suggère même des arguments pour contrer la campagne hostile de Frère-Orban⁵. En France, les réactions officielles sont également bienveillantes concernant les fortifications de la Meuse. La politique défensive belge y est approuvée après que la Belgique ait affirmé sa volonté d'être l'« avant-garde » de la France si l'Allemagne pénètre en premier sur son territoire⁶.

Consciente du changement important qui s'opère dans le système défensif belge, l'Angleterre suit désormais avec attention le dossier relatif aux fortifications de la Meuse. Outre les détails

¹ Voir notre partie sur la Belgique dans les plans de guerre français et allemand.

² Correspondance de Bismarck (Berlin) avec Brandebourg (Bruxelles), 4, 8, 23 et 25 janvier 1887, GOTTSCALK (Egon), *Die deutschen Dokumente des Jahres 1887 zur belgischen Frage*, in *Berliner Monatshefte*, novembre 1931, p. 1033-1041.

³ Service historique du Ministère de la Guerre, *Les armées françaises dans la Grande Guerre*, I, 1, Paris, 1923, p. 12-16.

⁴ GREINER, *Welche Nachrichten besaß der deutsche Generalstab über Mobilmachung und Aufmarsch des Französischen Heeres in den Jahren 1885-1914*, BA-MA, W10/50267, p. 10. Sur les renseignements allemands avant la Première Guerre mondiale, voir FOLEY (Robert T.), *Easy Target or Invincible Enemy? German Intelligence Assessments Before the Great War*, in *The Journal of Intelligence History*, n° 2, hiver 2005.

⁵ Mémoire du Prince de Caraman-Chimay, le 22 février 1887, MAEB, CP, Allemagne, complément. Ce bon accueil allemand est confirmé par l'ambassadeur anglais dès janvier. Selon lui, le chargé d'affaires allemand lui a répété à plusieurs reprises qu'il ne perd aucune occasion de dire au Gouvernement belge la nécessité qui existe de mettre la neutralité du pays à l'abri des armes. NA – UK, FO 10/498, Vivian (Bruxelles) à Salisbury (Londres), le 15 janvier 1887.

⁶ Ces paroles ont plu au ministre français des Affaires étrangères qui demande une confirmation. Bourrée (Bruxelles) à Flourens (Paris), le 20 février 1887 in *DDF*, 1^e série, t. VI bis, n° 25, p. 60. Le Baron Beyens rapporte aussi les propos du ministre français des Affaires étrangères Flourens : «...si nous souhaitons la Belgique solidement armée pour faire respecter sa neutralité, nous ne saurions qu'approuver les mesures nécessaires pour atteindre complètement le but ; cette défense est du reste aussi la nôtre : nous avons des forteresses pour arrêter une agression : nous ne pouvons donc qu'être heureux que vous en ayez pour barrer, d'abord, le passage à l'agresseur ». Beyens (Paris) au Prince de Caraman-Chimay (Bruxelles), le 24 mars 1887, MAEB, IND, III.

techniques sur les forts transmis au *War Office*, il apparaît dans les rapports réguliers de l'ambassade à Bruxelles que le *Foreign Office* s'intéresse au fait de savoir si la défense de la Meuse sera complétée plus au nord par un appui de l'armée néerlandaise¹. Mais l'absence de collaboration de La Haye pour un plan de défense conjoint est finalement rapportée avec déception par le Prince de Chimay à l'ambassadeur anglais lord Vivian. Ce dernier en informe immédiatement son Gouvernement le 10 mars 1887. Au cours de leur entretien, note le diplomate anglais, le Prince de Chimay a ajouté avec dépit que l'aide néerlandaise aurait pourtant été bien utile à la Belgique pour la couverture d'Anvers au nord, c'est-à-dire contre l'Allemagne. Une telle aide aurait permis, selon le Prince de Chimay, de détacher davantage de troupes vers la frontière menacée². Ce constat décevant est en réalité le résultat de plusieurs semaines de contacts discrets entre les deux pays. Lors du bal donné par le Comte de Flandres à la fin du mois de janvier, le ministre des Pays-Bas à Bruxelles le Baron Louis Gericke van Herwijnen s'était personnellement entretenu avec le secrétaire général aux Affaires étrangères le Baron Lambermont à propos d'un article récent paru dans le journal *De Tijd* sur l'absence de coordination entre les armées belge et néerlandaise. Le diplomate belge suggère à son interlocuteur qu'il serait utile de compléter les défenses de la Meuse par une aide militaire néerlandaise dans le Limbourg. Mais le Baron Gericke reste extrêmement prudent tout au long de la conversation. Il n'admet guère qu'une armée allemande se risquerait à pénétrer dans le Limbourg : « Les Allemands (...) ne passeront pas par Maestricht. En violant les premiers la neutralité de la Belgique (entrée par Liège), ils se créeraient un adversaire de plus ; en violant la neutralité des Pays-Bas (entrée par Maestricht), c'est deux guerres de plus qu'ils se mettraient sur les bras »³. Une conversation sur le même thème avec le chef du cabinet belge Auguste Beernaert confirme cependant Gericke dans l'impression que le Gouvernement belge est sur le qui-vive. Il en informe par conséquent son Gouvernement⁴. Ce dernier fait mine de s'étonner des alarmes belges mais indique néanmoins sa volonté de collaborer avec Bruxelles. Il « attacherait un grand prix à une confiance

¹ Les rapports sur le sujet sont très nombreux et se succèdent pratiquement de semaine en semaine. NA – UK, FO 10/498, rapports de Vivian (Bruxelles) à Salisbury (Londres), 22 janvier, 28 janvier, 5 février, 8 février, 18 février, 26 février...etc. Parmi les documents dignes d'intérêts, un mémorandum très complet sur le débat parlementaire qui a lieu à la Chambre belge [NA – UK, FO 10/498, Vivian (Bruxelles) à Salisbury (Londres), le 5 mars 1887.

² NA – UK, FO 10/498, Vivian (Bruxelles) à Salisbury (Londres), le 10 mars 1887.

³ MAEB, IND, III, Note du Baron Lambermont, Bruxelles, le 26 janvier 1887.

⁴ Gericke (Bruxelles) à van Karnebeek, ministre des Affaires étrangères (La Haye), le 27 janvier 1887, doc. n° 68, in WOLTRING (J.), *Bescheiden Betreffende de Buitenlandse Politiek van Nederland 1848-1919. Tweede Periode 1871-1898, Vierde deel : 1886-1890*, 's-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1962 (Rijks Geschiedkundige Publicatiën, Grote Serie, n° 126), p. 99-101 [abrégé désormais de la manière suivante : *BPN*, 2de Periode, IV, 126]

mutuelle entière [souligné dans la note]»¹. Le leader catholique belge saisit immédiatement la balle au bond : « J'ai énergiquement exprimé les mêmes sentiments en marquant que dans l'éventualité d'une guerre ils ne pourraient être mieux traduits que par une occupation simultanée de Liège et de Maastricht »². Monsieur Gericke ayant parlé dernièrement avec Lord Vivian de l'armée de campagne dont la Belgique pourrait disposer, celui-ci lui a appris que l'Angleterre avait promis à la Belgique de venir renforcer la garnison d'Anvers en cas de guerre³.

Au cours des échanges qui vont suivre entre le Baron Gericke d'une part et le Prince de Chimay d'autre part, les Belges vont se présenter comme les principaux demandeurs d'une collaboration militaire tandis que le Gouvernement de La Haye est beaucoup plus circonspect⁴. Bruxelles est surtout soucieux de déterminer si l'armée néerlandaise a l'intention de détacher des troupes pour protéger le passage de la Meuse à Maastricht, ce qui permettrait de couvrir au nord les nouvelles fortifications à ériger sur la Meuse. Le 2 février 1887, le ministre belge des Affaires étrangères dit au Baron Gericke que :

« (...) si le territoire de Maastricht devait être occupé par des troupes hollandaises ou ne devait pas l'être, il est clair que cela pourrait influencer sur la disposition des troupes belges. Je ne pense pas, ai-je ajouté, que votre gouvernement compte abdiquer sa souveraineté sur ces territoires et les laisser occuper ou traverser par l'un ou l'autre envahisseur sans aucune résistance ni protestation »⁵.

La réponse du ministre des Pays-Bas au Prince de Chimay est évasive :

« Oh, non, a repris le Baron Gericke, mais, nous avons si peu de troupes à mettre en campagne, nous avons tant de points à garder. Nous avons surtout l'établissement d'Utrecht qui vaut Anvers et peut-être plus encore, puisqu'à l'aide des inondations, il est vraisemblablement imprenable. Tout cela demande des troupes et nous en laisserait bien peu à faire manœuvrer sur d'autres points »⁶.

¹ MAEB, IND, III, Note d'Auguste Beernaert, chef de cabinet et ministre des Finances, Bruxelles, le 30 janvier 1887 ;

² *Ibidem.*

³ *Ibidem.*

⁴ Le Baron Gericke indique dans un rapport du 2 février 1887 que cette action combinée de défense est un axiome de la politique militaire belge car elle est « exprimée ici en tout temps ». *BPN*, 2de Periode, IV, 126, doc. n° 72, p. 103-104, Gericke (Bruxelles) à van Karnebeek (La Haye), le 2 février 1887.

⁵ MAEB, IND, III, Note du Prince de Chimay, Bruxelles, le 2 février 1887.

⁶ *Ibidem.*

Suite à cette entrevue, le Prince de Chimay confie son scepticisme quant à la suite des pourparlers avec les Pays-Bas. Il pense que le baron Gericke a rendu compte à la Haye de ses entretiens avec Mr Beernaert et le Baron Lambermont ; que peut-être sous l'emprise de ces conversations il a paru favorable à l'idée d'un concert au point de vue des positions militaires à arrêter mais que les scrupules de La Haye auront rapidement refroidi son ardeur¹. Une conversation ultérieure sur le même sujet fait cependant espérer au chef de la diplomatie belge que l'ouverture néerlandaise n'est pas définitivement lettre morte. Le Prince de Chimay met alors « cartes sur table » en dévoilant au Baron Gericke les souhaits de son Gouvernement :

« (...) tenez, mon cher Baron, voilà en termes peu diplomatiques ce qui est au fond de ma pensée, je vous le confie tout simplement. Verriez-vous un inconvénient à ce que parmi les nombreux voyageurs qui viennent constamment de chez vous à Bruxelles, il s'en trouve un qui étant officier de votre armée rencontre par hasard un officier de la nôtre en état comme lui de savoir en cas de conflit rapide où vous mettriez votre monde et où vous ne le mettriez pas ? C'est tout ce que nous aurions intérêt à savoir et vous aussi. Nous n'avons pas à avoir de secrets l'un pour l'autre dans une circonstance où nos intérêts ne pourraient être qu'identiques et ne pourraient pas être contraires ; et quel avantage ce serait pour vous comme pour nous de savoir d'avance sur quoi nous pourrions compter pour prendre les mesures militaires que nous aurions à prendre avec une vertigineuse rapidité »².

L'accueil rendu par le diplomate néerlandais à la proposition belge est positif selon le Prince de Chimay et ce dernier pense qu'il appuiera l'idée auprès de son Gouvernement. Mais la description de l'entrevue faite par Gericke à van Karnebeek donne un tout autre son de cloche :

« J'ai tâché d'éluder la réponse à cette ouverture, faisant observer que, bien que n'ayant aucune prétention aux connaissances militaires, je croyais cependant avoir déjà exposé assez exactement, bien que d'une manière générale, notre situation, les forces dont nous pouvions disposer et l'emploi qui pourrait en être fait. Le Prince revint néanmoins plusieurs fois à la charge, voulant savoir si je voyais un inconvénient à donner suite à l'idée qui venait d'être soumise. (...) Le Prince exprima l'espoir qu'en opérant cette transmission je voudrais bien en même temps l'appuyer. Je crois néanmoins devoir laisser V.E. juge de l'opportunité du petit arrangement suppédité (sic) par le Prince »³.

¹ *Ibidem.*

² MAEB, IND, III, Note du Prince de Chimay, Bruxelles, le 7 février 1887.

³ *BPN*, 2de Periode, IV, 126, doc. n° 75, p. 108-109, Gericke (Bruxelles) à van Karnebeek (La Haye), le 8 février 1887.

Devant ce peu d'enthousiasme du Baron Gericke à soutenir la proposition belge, la réponse de van Karnebeek était prévisible. Il lui demande de répondre diplomatiquement au ministre belge des Affaires étrangères que le Gouvernement des Pays-Bas ne conteste pas « l'utilité d'un concert » entre les deux pays mais qu'« il lui semble prématuré de préjuger des circonstances dans lesquelles ce conflit pourrait se produire »¹. A la fin du mois de février, le Gouvernement belge doit par conséquent déchanter. Le Baron Gericke confie à Beernaert que les alarmes belges ne sont pas partagées par son Gouvernement : « On admet qu'il y aurait intérêt à s'entendre dans certaines hypothèses – au moins en fait – mais le moment ne semble pas venu, même pour un échange officieux de vues. Voyez ce qui s'est passé en 1870, m'a dit M. de Gericke, nous avons fait sans entente ce dont nous aurions convenu et notre armée s'est massée sur la frontière prussienne tandis que la vôtre se concentrait au Sud »². Le Prince de Chimay est désappointé mais conclut cet échange diplomatique sur une note d'espoir : « (...) l'adhésion en principe du Gouvernement hollandais n'est pas sans valeur et il y a là beaucoup de terrain déblayé »³. Cet espoir sera pourtant continuellement déçu par la suite jusqu'au déclenchement de la Première Guerre mondiale si bien que du côté belge, les études militaires ultérieures considèrent comme acquis le fait que l'armée des Pays-Bas n'offrira aucune résistance dans la poche du Limbourg ou du moins que cette résistance sera de pure forme⁴. Ainsi, c'est avec un véritable soulagement que le général de Selliers de Moranville apprend en août 1914 que les Allemands ont finalement décidé d'épargner la neutralité des Pays-Bas⁵.

¹ BPN, 2de Periode, IV, 126, doc. n° 76, p. 109-110, van Karnebeek (La Haye) à Gericke (La Haye), le 16 février 1887.

² MAEB, IND, III, Note de Beernaert, Bruxelles, 19-20 février 1887. Sur ce sujet voir KLINKERT (W.), SCHULTEN (J. W. M.) et DE VOS (L.) (éd.), *Mobilisatie in Nederland en België, 1870-1914-1939*, Amsterdam, 1991.

³ MAEB, IND, III, Note du Prince de Chimay, Bruxelles, le 21 février 1887.

⁴ MRA, Fonds Moscou, 1106, BEGRAND (Joseph), lieutenant d'Etat-major, *Etude stratégique* [ca 1891]. La problématique intéresse aussi les Britanniques car elle pourrait conditionner leur lieu de débarquement sur le continent si les deux pays étaient violés à cette hauteur. Au moment des conversations belgo-britanniques de 1906, le chef du corps d'Etat-major belge Ducarne indique à l'attaché militaire britannique Barnardiston qu'il ne compte guère sur une résistance efficace de la part de l'armée néerlandaise. L'attaché militaire britannique partage l'avis des Belges [BDOW, III, doc. n° 6, p. 192, Barnardiston (Bruxelles) à Grierson (Londres), le 3 mars 1906]. Le même scepticisme britannique s'observe encore durant la crise de 1911 malgré les assurances néerlandaises. Suite à une reconnaissance de l'attaché militaire britannique à la frontière concluant à la médiocrité de la défense dans le Limbourg, le *Foreign Office* estime que les Hollandais n'y offriront qu'une résistance de façade. [BDOW, VIII, doc. n° 599, Johnstone (La Haye) à Grey (Londres), le 19 septembre 1911].

⁵ DE SELLIERS de MORANVILLE (A.), lieutenant général, *Le prélude et le début de la Guerre en Belgique en 1914*, Bruxelles, 1920 ; ID., *Du Haut de la Tour de Babel. Commentaire sur la préparation à la guerre et la situation stratégique de la Belgique en 1914*, Paris, Berger-Levrault, 1925, p. 182-188. Selliers note aussi avec une certaine amertume que le Souverain et le ministre de la Guerre ne lui ont pas communiqué immédiatement cette information essentielle [DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), lieutenant général de l'armée, chef de l'EMGA en 1914, *Contribution à l'histoire de la guerre mondiale (1914-1918)*, Bruxelles-Paris, Goemaere-Lavauzelle, 1933, p. 180]. Sur l'importance de la trouée du Limbourg dans les études militaires belges voir notre chapitre sur le dispositif d'interruption des chemins de fer belges dans ses relations avec le plan d'opérations.

La collaboration belgo-néerlandaise avortée dans l'œuf en 1887 révèle une fois de plus le fossé qui peut exister entre les souhaits militaires d'une part et les impératifs de la politique étrangère d'un pays d'autre part. L'opportunité d'une défense commune est pourtant débattue à plusieurs reprises dans des revues militaires néerlandaises, sans succès¹. En réalité, les avis diplomatiques favorables adressés en premier lieu à la Belgique au cours de l'année 1887 ne révèlent guère les opinions des milieux militaires des différentes Puissances garantes. Que ce soit du côté allemand, français ou anglais, ceux-ci sont beaucoup plus critiques et/ou prudents à l'égard de la politique militaire belge que ne l'ont laissé entendre dans un premier temps les diplomates accrédités à Bruxelles.

Du côté allemand, les quelques rapports conservés n'indiquent pas que l'on interprète en 1887 les fortifications de la Meuse comme un signe de défiance². Léopold II entend d'ailleurs éviter tout mouvement d'humeur outre-Rhin en sollicitant l'expertise allemande concernant l'épaisseur des murs et des voûtes en béton à adopter. Depuis la crise de l'obus torpille, les Allemands ont en effet procédé à des travaux de renforcement de leurs places fortes³. Le 24 avril 1887, Léopold II écrivait personnellement à son cousin Guillaume 1^{er} pour bénéficier de l'expérience allemande en la matière⁴. Guillaume Ier répond le 17 mai 1887. La réponse de l'Empereur allemand est plutôt inattendue car il profite de l'occasion qui lui est donnée pour confier à son cousin belge ses sentiments plus larges à l'égard de la politique défensive belge :

« Mais je ne voudrais pas attendre jusque là, pour attirer l'attention de Votre Majesté sur une autre question d'intérêt commun pour la Belgique comme pour l'Allemagne : je veux parler de l'augmentation de l'armée belge. Cette question est à mes yeux plus importante que celle des places fortes qui ne protègent que leur emplacement en y retenant l'armée tandis que la force insuffisante de l'armée laisse le pays à découvert⁵ ».

¹ KNOOP (W.J.), *Iets over de Belgische Maas-vestingen*, in *De Militaire Gids*, 1887, p. 321-350 ; KLERCK (R.A.), *Beschouwingen over de gedragslijn der neutrale mogendheden...*, in *Orgaan van de Vereeniging ter beoefening van de krijgswetenschap*, 1891/1892, p. 308-383 ; BOSBOOM (N.), *Beschouwingen over Nederlandsche gewapende neutraliteit bij een oorlog tusschen andere mogendheden*, 's-Gravenhage, 1888.

² Le rapport du ministre d'Allemagne Brandenburg daté du 3 mars 1887 résume le débat à la Chambre. Le diplomate allemand insiste sur l'argumentaire de Frère-Orban, notamment la nécessité qu'il y aurait d'augmenter les effectifs de l'armée si les forts étaient construits. Aucune allusion n'est faite quant à l'aspect « pro » ou « anti-allemand » des projets militaires belges. AW, Belgique n° 51, microfilm FNRS, Université de Liège, n° 10, REEL III 260/1 à 599/4, lettre du ministre d'Allemagne à Bruxelles, Brandenburg, au Prince von Bismarck, le 3 mars 1887.

³ ROLF (Rudi), *Die Entwicklung des deutschen Festungssystems seit 1870*, vollständige und bearbeitete Ausgabe des Manuskriptes, Tweede Exloermond, Fortress Books, 2000, p. 63-65.

⁴ AW, Belgique n° 51, microfilm FNRS, Université de Liège, n° 10, REEL III 260/1 à 599/4, lettre de Léopold II à l'Empereur d'Allemagne, Bruxelles, le 24 avril 1887.

⁵ MAEB, IND, III, Guillaume Ier à Léopold II, le 17 mai 1887.

Ce jugement n'est pas isolé en Allemagne. Une étude militaire sérieuse, jugée officieuse par les autorités belges, conclut elle aussi sa présentation des nouvelles mesures défensives belges par un avertissement à destination de Bruxelles. Aussi belles et résistantes soient les nouvelles fortifications belges, constate l'auteur anonyme de la brochure, elles seront bien faibles au regard des effectifs annoncés pour les défendre¹. Nous avons vu en effet qu'un des leitmotifs allemands depuis quelques années est le renforcement de l'armée belge. C'est encore l'avis partagé l'année suivante par l'attaché militaire allemand Schmettau qui complimente les projets belges en vue d'instaurer le service personnel obligatoire. Toutefois, le commentaire joint par le ministre d'Allemagne Alvensleben concernant le rapport de son collègue militaire n'est pas dénué d'intérêt. Alvensleben note que le service personnel est défendu par des éléments libéraux plutôt favorables à la France tandis que le Gouvernement clérical actuel y est plutôt opposé. Or, note-t-il, ce Gouvernement n'est pas composé « d'éléments favorables à la France »². Si les libéraux devaient retourner au Gouvernement pour leur campagne en faveur du service personnel, commente cyniquement Alvensleben, cela ne serait certainement pas favorable aux intérêts allemands³. La légation allemande à Bruxelles accorde en effet au cours de ces années un intérêt tout particulier au fait de savoir si la société belge et plus spécialement les milieux de l'armée ne sont pas progressivement gagnés par des tendances francophiles ou socialisantes⁴.

Mise à part cette question d'effectifs, ce tableau sans vagues des relations belgo-allemandes laisserait croire que jamais aucun soupçon n'a surgi dans les milieux militaires allemands concernant les fortifications de la Meuse. En réalité, un rapport de l'attaché militaire allemand à Paris jette le doute peu de temps après le vote des Chambres belges du 14 juin 1887. Selon ce rapport qui ne cite pas ses sources, le général Boulanger aurait proposé dans une correspondance privée avec les généraux belges Van der Smissen⁵, Brialmont, Pontus¹ et

¹ *Heeresverfassung und Maasbefestigung in Belgien (1887)*, Berlin, Ernst Siegfried Mittler und Sohn, 1887, p. 74-83 ; Note de l'historien allemand Schwertfeger à propos de cette publication, 21 septembre 1918, AW, Belgique n° 51, microfilm FNRS, Université de Liège, n° 11, REEL III 600/3 à 603/3.

² AW, Belgique n° 51, microfilm FNRS, Université de Liège, n° 10, REEL III 260/1 à 599/4, Alvensleben (Bruxelles) à Bismarck (Berlin), le 28 juin 1888.

³ *Ibidem*.

⁴ GOTOVITCH (J.), *La légation d'Allemagne et le mouvement flamand entre 1867 et 1914*, in *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1967, II, p. 438-478.

⁵ VAN DER SMISSEN Alfred-Louis-Adolphe, baron (1823-1895), Officier belge. Commandant du Corps des Volontaires belges au Mexique (1864-1867). Commandant du 1^{er} Régiment de Grenadiers de 1870 à 1875. Commandant de la 9^e brigade d'Infanterie de 1875 à 1877. Commandant de la 4^e Division d'Infanterie de 1877 à 1882. Commandant de la 2^e circonscription militaire de 1882 à 1890. Il atteint le grade de lieutenant-général de l'Infanterie. Il est nommé en 1883 aide de Camp du Roi Léopold II. LECONTE (Louis), *Les deux généraux*

d'autres que des fonds français assument pour un tiers les frais de construction des forts de la Meuse. Le successeur de Boulanger à la tête du ministère de la Guerre le général Ferron aurait cependant fait machine arrière dès son arrivée à la tête du département. Afin de ne pas perdre le soutien financier français, un émissaire gouvernemental belge aurait alors concédé en échange de « mettre une partie des forts de la Meuse à la disposition des troupes françaises en temps de guerre ». Jusqu'à présent, la réponse du général Ferron n'aurait pas encore été communiquée à la Belgique, conclut depuis Paris l'attaché militaire allemand². Ces soupçons, sans doute tirés directement ou indirectement de la presse parisienne, sont tournés en dérision début juillet par Moltke en personne. Dans une lettre à Bismarck, le chef d'Etat-major allemand écrit que la thèse de l'attaché militaire à Paris est « très difficile à croire » car « l'occupation des forteresses belges par les troupes françaises signifierait la livraison du pays à la France »³, ce qui n'entre absolument pas dans les intentions du Gouvernement belge. Qui plus est, confirmant l'absence d'intérêt pour la Belgique dans le plan allemand à cette époque⁴, Moltke déclare sans ambages qu'un passage français en Belgique ne constitue pas un danger pour l'Allemagne :

« Une traversée des Français en Belgique, avec ou sans l'aide belge, ne constitue pas pour nous une menace particulière en soi et ne changerait d'ailleurs pas les mesures préparées à l'avance pour un cas de guerre »⁵.

Vander Smissen, Bruxelles, L'Avenir, 1947 (collection d'histoire militaire belge) ; VANDER MENSBRUGGHE (André), « VAN DER SMISSEN Alfred-Louis-Adolphe », in *BN*, XXII, 1914-1920, col. 339-344

¹ PONTUS Charles (1829-1907), Officier belge. Il atteint le grade de lieutenant-général de l'Infanterie. Ministre de la Guerre de 1884 à 1893. Inspecteur général des Gardes Civiques du Royaume de 1893 à 1907.

² AW, Belgique n° 51, microfilm FNRS, Université de Liège, n° 10, REEL III 260/1 à 599/4, copie du rapport de l'attaché militaire allemand à Paris daté du 24 juin 1887. *Auswärtiges Amt* (26 juin 1887).

³ AW, Belgique n° 51, microfilm FNRS, Université de Liège, n° 10, REEL III 260/1 à 599/4, Moltke chef des General-Stabes der Armee à Bismarck, Creisau, le 6 juillet 1887.

⁴ Voir notre chapitre sur la Belgique dans le plan allemand.

⁵ *Ibidem*. Ce désintérêt pour la Belgique se remarque également dans les ouvrages d'anticipation militaire dont certains ne prennent même pas la peine de mentionner la Belgique comme un hypothétique théâtre des opérations. C'est le cas de KOETTSCHAU, *Der nächste deutsch-französische Krieg*, Strasbourg, 1886. C'est surtout le cas d'un ouvrage publié à quatre reprises entre 1879 et 1894 : [BONIN (Udo von)], *Die Befestigung und Vertheidigung der deutsch-französischen Grenze. Der deutschen Armee dargestellt von einem deutschen Offizier*, Berlin, Ernst Siegfried Mittler & Sohn, 1879, 35 p. Nous ignorons la date de la 2e édition. Une troisième édition remaniée de 37 pages est parue chez Mittler en 1887. Elle est commentée dans *La Belgique militaire*, 15 mai 1887, p. 650-652. Enfin une 4e édition remaniée et augmentée par le major von Donat paraît en 1894 : [BONIN (Udo von)], *Die Befestigung und Vertheidigung der deutsch-französischen Grenze*. 4e édition revue et augmentée par le major F. Maria von Donat, du 1er régiment hanovrien d'Infanterie, n° 74, Berlin, Mittler, 1894, 50 p. Dans les trois éditions que nous avons consultées, le théâtre de la guerre prochaine est la Lorraine. Le passage des Allemands par la Belgique est jugé trop excentrique car les Français auraient largement le temps de prendre des contre-mesures en Lorraine. Néanmoins dans la 4e édition, l'auteur fait remarquer (p. 44) que les emplacements des forts élevés récemment par la France sur sa frontière nord indiquent que les Français ne s'attendent plus à un passage allemand à travers la Belgique. Ces forts sont plutôt conçus selon l'auteur dans un but offensif.

Le 16 juillet 1887, l'attaché militaire allemand présent à Bruxelles revient sur l'information de son collègue de Paris qu'il juge lui aussi totalement invraisemblable. Il est persuadé en tous les cas que le Gouvernement belge refuserait toute offre de ce genre. L'attaché militaire analyse ensuite les personnalités des généraux belges mis en cause. Pour aucun, il ne distingue des indices suffisants qui permettraient de conclure à un tel accord secret¹.

Des fiches biographiques sur les officiers belges émaillent régulièrement les rapports de l'attaché militaire². Parmi les officiers de confiance auprès de la légation allemande, figure le lieutenant général Nicaise³. Ce dernier n'hésite pas à se présenter auprès du personnel diplomatique allemand comme un ami sincère de l'Allemagne et à louer la qualité du matériel d'artillerie produit par l'usine Krupp. En avril 1888, ce dernier confie par ailleurs au ministre d'Allemagne que la Belgique aurait tout intérêt dans le cadre d'une guerre à s'allier avec le Reich. Il pense d'ailleurs que dans le cadre d'une guerre franco-allemande, l'Allemagne n'a aucun intérêt à violer la neutralité belge tandis que la France est dans une situation telle qu'elle sera presque forcée de choisir le chemin de Belgique. Nicaise déclare que « la trouée de Charleroi » sera l'objectif principal des troupes françaises, raison pour laquelle il indique au diplomate allemand que la fortification de la ligne de la Meuse n'est que la première étape de la protection du territoire. « La fortification de Charleroi devra suivre comme une nécessité incontournable »⁴. Selon le rapport de la légation transmis à Bismarck suite à cette entrevue, van der Smissen est également connu pour ses sympathies envers l'Allemagne. Quant au ministre de la Guerre Pontus, une connaissance l'aurait entendu prononcer distinctement ces paroles : « Dans une guerre franco-allemande, la Belgique constituera le flanc droit de l'armée allemande ». Enfin, la légation note que le service personnel obligatoire permettra l'adjonction « d'éléments flamands » à l'armée, ce qui y consolidera les sympathies allemandes⁵.

¹ AW, Belgien n° 51, microfilm FNRS, Université de Liège, n° 10, REEL III 260/1 à 599/4, Schmettau (Bruxelles) à ministre de la Guerre (Berlin), le 16 juillet 1887.

² Le dossier n° 54 des « Archives Belgique » de la *Wilhelmstrasse* rassemble plusieurs exemplaires de rapports consacrés au personnel militaire belge. AW, Belgien n° 54, microfilm FNRS, Université de Liège, n° 15, REEL IV 263/4 à 263/5.

³ NICAISE (Alexandre Guillaume), Baron (1827-1902). Officier belge qui atteint le grade de lieutenant général de l'Artillerie. Chef du cabinet du ministre de la Guerre de 1880 à 1885, inspecteur général de l'artillerie de 1885 à 1891. Le lieutenant général Nicaise est commandant de la 2^e circonscription militaire de 1891 à 1892. Il est par ailleurs aide de camp du Roi Léopold II de 1883 à sa mort en 1902. ENGELS (A.), *Nicaise (Alexandre-Guillaume)*, dans *Biographie coloniale belge*, IV, 1955, p. 655-656

⁴ AW, Belgien n° 51, microfilm FNRS, Université de Liège, n° 10, REEL III 260/1 à 599/4, légation d'Allemagne (Bruxelles) à Bismarck (Berlin), le 6 avril 1888.

⁵ *Ibidem*.

Malgré quelques soupçons vite démentis, l'on trouve donc peu de traces d'un jugement allemand négatif à l'égard des forts de la Meuse en 1887. Cette absence de méfiance est somme toute naturelle. La Belgique n'a-t-elle pas démontré à maintes reprises depuis 1850 sa volonté farouche de préserver son indépendance, particulièrement contre les ambitions françaises¹ ? Mais à la fin de l'année 1888, le très informé Baron von Holstein, directeur de la politique au ministère allemand des Affaires étrangères, émet déjà un avis plus mitigé au ministre de Belgique le Baron Greindl :

« On me parle bien souvent de notre situation militaire depuis que je suis à Berlin. C'est toujours sur le ton d'une conversation non officielle et de façon à ce qu'il me soit impossible de dire qu'il y ait la moindre tentation de pression de la part du Gouvernement allemand ni même qu'on hasarde jamais un conseil ; mais on met à me questionner une insistance qu'il serait déraisonnable d'attribuer à la simple curiosité. Hier encore le directeur politique, M. de Holstein, m'a longuement interrogé sur le général Van der Smissen, sur le général Nicaise, sur le général Brialmont, sur les chances de voir adopter le service personnel en Belgique et sur les fortifications de la Meuse. Il s'est borné à me faire parler et ne m'a rien dit lui-même sauf sur le dernier point. D'après lui, l'opinion de l'Etat-major allemand n'est pas bien fixée sur les fortifications de la Meuse. Il ne peut pas être question, dit-il, d'une violation de la neutralité belge par l'Allemagne ; mais si les Français franchissaient notre frontière, nous serions bien forcés de la passer aussi. 'Les Français, qui, dans tous les cas, auraient l'avance, ne pourraient-ils pas se rendre maîtres de vos forts et s'en servir contre les armées allemandes et belges réunies ?' »²

Holstein en profite pour confier à Greindl que l'Etat-major allemand « a une très haute idée du général Nicaise », ce qui confirme bien la réputation germanophile de l'officier belge. Cette confiance demeure en soi anecdotique car il est manifeste qu'à cette époque, la problématique du « passage par la Belgique » intéresse très peu Berlin. Les papiers von

¹ Ce jugement transparaît très bien dans les ouvrages du capitaine allemand Fritz Hoenig. HOENIG (F.), *Die politische und militärische Lage Belgiens und Hollands im Rucksicht auf Frankreich und Deutschland. Eine Studie*, Berlin, Luckhardt, 1878, p. 43-45. Dans cet ouvrage, le capitaine déclare que les Allemands ne laisseront pas le temps à la France d'attaquer par la Belgique car ils porteront immédiatement la guerre en France : « Si l'Allemagne laissait passer les Français en Belgique, elle devrait elle-même passer en Hollande, et la lutte aurait très probablement lieu sur la terre belge ; mais l'Allemagne ne commettra pas la faute d'attendre jusqu'à ce que les Français se soient portés vers le Nord ; il est sûr que les Allemands mobiliseront leurs régiments plus tôt que les Français, et que de cette façon l'armée française qui voudrait porter la guerre en Belgique sera obligée de l'accepter sur son propre territoire » [*Idem*, p. 49-50]. Dans un ouvrage paru l'année suivante, le capitaine Hoenig répète son jugement favorable à l'égard de la Belgique : « Chaque pierre que les Belges ont employée dans la construction du camp retranché d'Anvers protège autant le Bas-Rhin que leur propre patrie ». Cette fois il admet que la violation de la neutralité belge par la France est possible : « Pour se rendre sur le front du Nord, les Français auront un plus court trajet à parcourir que les Allemands. Il en résulte qu'une partie de leur armée y sera plus rapidement concentrée que les troupes de ceux-ci, même dans le cas où elles auraient l'avance dans la mobilisation et la concentration. Les Français peuvent donc envahir la Belgique dès le début des hostilités, avec des forces inférieures aux nôtres ». HOENIG (F.), *Die Wehrkraft Frankreichs im Jahre 1885*, Berlin, Luckhardt, 1879, cité et traduit d'après *La Belgique militaire*, 25 mai 1879, p. 655 et p. 659.

² MAEB, IND, IV, Greindl (Berlin) au Prince de Caraman-Chimay (Bruxelles), le 27 novembre 1888.

Holstein sont par exemple totalement muets sur ce sujet pour tout le XIXe siècle à l'exception notable d'une rumeur véhiculée en marge de l'affaire Dreyfus à la fin de l'année 1894. Pendant l'instruction du procès, la presse française antidreyfusarde fait courir le bruit que le capitaine incriminé aurait livré à l'Allemagne un plan offensif français à travers la Belgique, détaillant notamment les principales routes militaires que le Haut commandement souhaite emprunter¹. Le Comte Georg Herbert zu Munster, ambassadeur allemand à Paris, communique cette information à Holstein le 27 décembre 1894 sans y attacher du reste beaucoup d'intérêt. En revanche, il note que le ministre belge à Paris le Baron d'Anethan est très excité par l'information².

Cette rumeur liée à l'affaire Dreyfus serait elle aussi à verser dans les conversations diplomatiques secondaires si les cercles diplomatiques allemands et le Kaiser Guillaume II en personne ne s'en étaient emparés au début de l'année 1895. Le 17 janvier 1895, le Baron Greindl rapporte à Bruxelles que la veille, au cours d'un bal organisé par l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, un diplomate allemand sérieux et d'ordinaire bien informé lui avait rapporté que « le capitaine Dreyfus a été condamné par le conseil de guerre de Paris pour avoir livré au général Brialmont un plan français consistant à s'emparer de Namur pour en faire une base d'opérations contre l'Allemagne »³. Greindl qualifie immédiatement cette information d'« invraisemblable » ; son sentiment est partagé par le ministre belge des Affaires étrangères : « Aucune allusion, même la plus indirecte, n'a transpiré ici soit dans la presse soit dans le monde ; et au département de la Guerre, qui eût dû, semble-t-il, en être le premier avisé, si elle avait eu le moindre fondement de vérité, cette nouvelle a causé un étonnement non moins vif qu'au département des Affaires étrangères. J'ai tout lieu de croire, Mr le Baron, que cette « histoire » n'est que la conséquence de l'ignorance dans laquelle on se trouve des véritables motifs de la condamnation du capitaine Dreyfus. Cette ignorance absolue permet, en effet, aux esprits inventifs de se livrer à mille suppositions plus extraordinaires les unes que les autres »⁴.

Malgré l'incrédulité belge, la rumeur est persistante. Quelques jours plus tard, Greindl reçoit à nouveau la visite de son informateur qui préfère rester anonyme mais auquel le Baron accorde

¹ Le journal français « La Justice » fondé par Georges Clemenceau, dreyfusard convaincu, indique notamment à la mi-novembre 1894 que la *Dépêche de Toulouse* fait courir cette fausse information. *La Justice*, le 14 novembre 1894, coupure de presse dans MAEB, IND, V.

² *Holstein Papers*, III, Georg zu Munster (Paris) à Holstein (Berlin), le 27 décembre 1894.

³ MAEB, IND, V, Greindl (Berlin) au Comte de Mérode Westerloo (Bruxelles), le 17 janvier 1895.

⁴ MAEB, IND, V, Comte de Mérode Westerloo (Bruxelles) à Greindl (Berlin), le 23 janvier 1895.

visiblement une grande confiance : « Je regrette qu'une promesse formelle m'empêche de vous faire connaître le nom de mon interlocuteur ; c'est un diplomate de grand mérite qui réside depuis de longues années à Berlin et qui est toujours très au courant de ce qui se passe¹. Il est inadmissible que la communication qu'il m'a faite ne repose pas sur une base sérieuse »². D'après ce mystérieux informateur, le Kaiser Guillaume II aurait appris que le capitaine Dreyfus avait été condamné pour avoir livré un plan français impliquant une agression contre la Belgique ; mais ce ne serait pas au Gouvernement belge qu'il l'aurait donné comme il l'avait cru au départ ; ce serait à une puissance tierce. L'informateur s'étonne cependant que Guillaume II n'ait pas encore pris la peine d'en informer la Belgique, ce qui indique peut-être que « Sa Majesté ne donnera pas suite à son projet »³. Le 30 janvier 1895, l'Empereur d'Allemagne se décide enfin à confier au ministre de Belgique les informations qu'il possède :

« L'Empereur m'a fait l'honneur de me parler hier au soir et de me confirmer, en y ajoutant de nouveaux détails, l'information contenue dans mon rapport du 26 de ce mois (...). Sa Majesté m'a dit : 'Savez vous pourquoi Dreyfus a été condamné ? » et sans me laisser le temps de répondre, l'Empereur a repris : 'Les Français veulent envahir la Belgique, s'emparer des forts de la Meuse et en faire une base d'opérations pour se porter sur Aix-la-Chapelle. Je comprends maintenant pourquoi les Français étaient satisfaits de la construction de vos forts. C'est pour avoir trahi ce secret que Dreyfus a été condamné. Je n'ai pas vu cela noir sur blanc, mais j'ai assez de preuves pour n'avoir pas de doute. J'ai fait insister à différentes reprises par Münster [ambassadeur à Paris] pour que le jugement de Dreyfus soit public, afin de mettre un terme aux faux bruits répandus sur l'ambassade d'Allemagne. Le Gouvernement français s'y est obstinément refusé, parce qu'il n'aurait pas pu obtempérer à cette demande sans se compromettre lui-même. Quand j'ai eu cette information, j'ai fait visiter par mes agents la frontière franco-belge. Ils m'ont rapporté que dans toutes les gares françaises voisines de la Belgique, on vient de construire de nouveaux quais pour l'embarquement des troupes'. J'ai demandé à l'Empereur s'il m'autorisait à écrire ce qu'il venait de me dire. Sa Majesté m'a répondu : 'Sans doute. Il est bon que le Roi et le Gouvernement belge soient avertis. Prenez seulement vos précautions pour que cela ne soit pas divulgué. Ce n'est pas moi qui suis le voisin dangereux' »⁴.

Un peu plus tard dans la soirée, Greindl rencontre son premier informateur souhaitant conserver l'anonymat. Greindl lui déclare d'emblée que l'Empereur s'était enfin décidé à lui parler de l'affaire Dreyfus. Voyant qu'il ne risquait plus de commettre une indiscretion, son interlocuteur lui confie qu'il tenait aussi la nouvelle de Guillaume II en personne. Toutefois

¹ Cette description pourrait correspondre à von Holstein lui-même.

² MAEB, IND, V, Greindl (Berlin) au Comte de Mérode Westerloo (Bruxelles), le 26 janvier 1895.

³ *Ibidem*.

⁴ MAEB, IND, V, Greindl (Berlin) au Comte de Mérode Westerloo (Bruxelles), le 31 janvier 1895.

Greindl lui fait remarquer que ce dernier ne lui a pas nommé la puissance à laquelle Dreyfus a livré le plan français et qu'il ne comprend pas laquelle ce peut être puisque ce n'est ni l'Allemagne, ni l'Italie, ni la Belgique. Le diplomate allemand réplique qu'il a fait la même observation au Kaiser qui n'a pas répondu directement mais a dit : « Vielleicht durch Russland par une cochonnerie »¹. L'interlocuteur de Greindl en a conclu que le plan a été donné à un agent russe et qu'une seconde trahison commise en Russie l'a livré à l'Allemagne. « Il semble en effet, conclut Greindl, que les paroles de l'Empereur ne sont pas susceptibles d'une autre interprétation »².

Cet épisode, malgré les nombreuses incertitudes laissées par les propos vagues de l'Empereur d'Allemagne, a un impact durable sur l'état d'esprit de Greindl qui adoptera systématiquement à l'avenir un sentiment de méfiance à l'égard de la France dans toute sa correspondance³. Ces conversations diplomatiques en marge de l'affaire Dreyfus sont également révélatrices du changement d'opinion qui se fait jour en Allemagne à l'égard des fortifications de la Meuse : n'ont-elles pas en définitive été élevées contre l'Allemagne semble suggérer à demi-mot l'Empereur ? C'est en tout cas l'avis du successeur de Waldersee à la tête de l'Etat-major allemand, le général von Schlieffen. Alors que les forts de la Meuse sont pratiquement achevés, Schlieffen écrit en 1892 dans une note personnelle que si la place d'Anvers a été construite contre la France, en revanche, Liège et Namur ont été fortifiés « naturellement contre les deux voisins, mais plus majoritairement contre l'Allemagne »⁴. Schlieffen conservera ce jugement jusqu'à la veille de la guerre. Ainsi dans un mémoire daté du 28 décembre 1912 mettant en scène une guerre contre la France et la Russie, Schlieffen s'exprime de façon encore plus dure :

¹ *Ibidem.*

² *Ibidem.*

³ Dans une note adressée en juillet 1901 en vue de collecter des informations de première main pour la commission civile et militaire belge, l'ambassadeur belge continue à accrédi-ter la probabilité d'un passage français en Belgique sur la base des informations impériales de 1905. MAEB, IND, VI, Note de Greindl (Berlin) à la direction politique des Affaires étrangères, le 6 juillet 1901.

⁴ BOETTICHER (Friedrich von) (Generalmajor), *Der Lehrmeister des neuzeitlichen Krieges*, in COCHENHAUSEN (Friedrich von) (Generalleutnant a. D.) (dir), *Von Scharnhorst zu Schlieffen (1806-1906), hundert Jahre preußisch-deutscher Generalstab. Auf Veranlassung des Reichswehrministeriums bearbeitet von aktiven und ehemaligen Offizieren des Reichsheeres*, Berlin, Mittler und Sohn, 1933, p. 264. Friedrich Boetticher a eu accès aux archives personnelles de Schlieffen pour rédiger son article apologétique. Il est possible cependant que la date de 1892 soit un peu avancée par l'auteur car d'après un autre historien ayant eu accès aux archives de Schlieffen aujourd'hui disparues, Schlieffen émet des considérations similaires sur la Belgique dans une note d'avril 1891 à propos d'une alliance austro-allemande contre la France. BA-MA, RH61/347, DIECKMANN (W.), *Der Schlieffenplan*, [ca 1935-1939], p. 58-59.

« Cet Etat [la Belgique] a la réputation d'être neutre mais il ne l'est pas en réalité. Il a transformé il y a plus de trente ans Liège et Namur en très importantes places fortes, pour empêcher une incursion allemande sur son sol, mais contre la France sa frontière est restée ouverte. Les Français pourraient dès lors selon leur bon plaisir fortifier l'occupation de cette position, que les Belges font mine de vouloir tenir entre les deux forteresses »¹.

Sur le plan de la valeur militaire, les forts de la Meuse n'ont pas non plus acquis au fil des ans une réputation de grande efficacité militaire au sein du Grand-Etat major allemand. Les archives allemandes, quoique très lacunaires, conservent un rapport de renseignement daté de 1908 sur les fortifications belges et néerlandaises, précisément au moment où Moltke le Jeune met en œuvre son idée d'un *Handstreich* sur Liège². A côté des descriptions purement techniques, le document est intéressant car il formule à diverses reprises des jugements sur le rôle et le degré de résistance qu'il faut escompter de la part des forts belges³.

Concernant l'utilisation qu'en fera l'armée belge, le document allemand s'exprime comme suit : « Les fortifications belges de la Meuse interdisent les routes qui, sur le territoire belge, relient l'Allemagne et la France par les vallées de la Meuse et de la Sambre, et commandent la partie correspondante de la voie ferrée Cologne – Paris. Elles peuvent servir à l'armée belge de double tête de pont et de points d'appui pour une offensive directe sur le flanc ou les derrières d'une armée traversant au sud de la Meuse le territoire belge ». Le jugement sévère sur la valeur de la ligne fortifiée démontre à quel point la résistance belge était considérée comme une quantité négligeable par l'Etat-major allemand :

« Liège et Namur sont entourés d'ouvrages avancés, composés de forts cuirassés, grands ou petits, d'organisation moderne. Mais ces places ne sont pas capables d'une longue résistance, car les intervalles des forts ne sont nullement organisés ni préparés, et les garnisons sont trop faibles. Les ouvrages existants sont donc à considérer plutôt comme des forts d'arrêt, réduits à leurs propres moyens, bien que, par leur bonne adaptation au terrain, ils puissent se prêter réciproquement un certain secours. Sur la rive droite de la Meuse, leur coopération est gênée par le terrain, défavorable à la défense, couvert et creusé de ravins profonds. L'adversaire peut, dans bien des cas,

¹ Schlieffens *Denkschrift vom 28 Dezember 1912 über einen Krieg mit Frankreich und Russland*, in RITTER (Gerhard), *Der Schlieffenplan. Kritik eines Mythos*, Munich, Verlag R. Oldenbourg, 1956, p. 186.

² Voir notre chapitre sur la Belgique dans le plan allemand après Schlieffen.

³ BA – MA, PH3/630 Geheim ! Nr. 544 (coin supérieur droit). *Die belgischen und holländischen Befestigungen und die Grundsätze ihrer Verteidigung*, mit Karten. Enthält auch: Angaben über belgische und holländische Geschütze. Couverture bleue solidement cartonnée. Il semble qu'il s'agisse de documents destinés à être emportés en campagne en cas de guerre. En effet, sur la couverture, des étiquettes blanches collées indiquent encore : « Im Mobilmachungsfalle bestimmt für ... » (nom à compléter) et « Für die Geheimhaltung und sichere aufbewahrung ist jeder Empfänger persönlich verantwortlich ». Sur la page de garde dans le coin supérieur gauche : « Großer Generalstab. 4. Abteilung. » Le résumé et les citations qui suivent sont tirés de ce document.

s'avancer à couvert jusqu'aux forts. La dotation des forts en artillerie ne pare pas à ces défauts car près des 3/4 des pièces cuirassées de combat sont de plein fouet. Le reste est formé par des obusiers de 21 cm. (...) Les défenses du fossé, quand elles sont à 2 étages, peuvent être détruites par les explosifs. Toutes les embrasures ne sont pas pourvues de canons ».

Les places de Liège, Huy et Namur sont ensuite considérées isolément par l'étude allemande. La défense des intervalles des forts de Liège et Namur appelle naturellement l'attention de l'auteur. A Namur, la forteresse dispose de « 6 batteries de 8 cm de canons Wahrendorff, de 3 batteries de 8,7cm de canons Krupp, de 3 batteries d'obusiers de 8,7cm à 4 pièces. En outre, il y aurait 32 pièces à tir rapide de 5,7 cm. On a commencé l'organisation d'un parc aérostatique ». A Liège, qui constitue le principal objectif allemand « à 28 kilomètres de la frontière (...) près d'Aix-la-Chapelle », les intervalles paraissent mal défendus : « Pour la défense des intervalles – à notre connaissance – il n'y a que de vieilles pièces de campagne et des mortiers de 8,7 cm. On a pensé à donner des mitrailleuses, et on a commencé l'organisation d'un parc aérostatique ». Enfin, le petit fort de Huy est de loin celui qui est considéré comme le plus vulnérable par l'Etat-major allemand. Nous avons vu précédemment dans notre chapitre sur les ponts de la Meuse que Schlieffen estime dans son mémoire rédigé en 1905-1906 que « la citadelle de Huy pourra être prise ou neutralisée facilement »¹. L'étude de 1908 confirme en tous points ce jugement :

« A mi-chemin entre Namur et Liège, dominé de tous côtés par des hauteurs, Huy est un barrage de la route et de la voie ferrée, qui a été établi au commencement du 19^e siècle. En amont comme en aval de cette forteresse démodée, et sans force appréciable de résistance, il y a, entre Namur et Liège, un nombre important de points de passage de la Meuse non gardés ».

Cet extrait confirme par ailleurs l'intérêt allemand pour les ponts secondaires négligés par la défense belge. Cette étude allemande des forts belges possède un autre intérêt pour nos recherches : il se trouve qu'elle a été subtilisée par les services de renseignement français. La partie concernant les forts belges a été traduite en français et conservée dans les archives du 2^e Bureau². Le Bureau français chargé du renseignement ne manque pas de noter que le

¹ SCHLIEFFEN, *mémoire pour une guerre contre la France*, Berlin, décembre 1905, in RITTER (Gerhard), *Der Schlieffenplan. Kritik eines Mythos*. Mit erstmaliger Veröffentlichung der Texte und 6 Kartenskizzen., Munich, Verlag R. Oldenbourg, 1956, p. 162. Terence Zuber propose également une édition critique du document en anglais. Sa version est identique à celle de Gerhard Ritter: ZUBER (Terence), *German War Planning, 1891-1914: Sources and Interpretations*, Woodbridge, Boydell Press, 2004, p. 192.

² « Le 2^e Bureau et la Direction du Génie sont en possession d'un exemplaire (texte allemand) du travail secret du Grand Etat-major allemand, en date de 1908, sur les forteresses belges et hollandaises. On transmet ci-joint la traduction du travail sur les forteresses belges – la traduction de la deuxième partie (fortifications de la Hollande)

document subtilisé porte la mention « ‘destiné pour le cas de mobilisation’ (...) ce qui prouve qu’en 1908 les Allemands prévoyaient la possibilité d’un théâtre d’opérations en Belgique, voire même en Hollande »¹.

Du côté français, de nettement négatifs, les commentaires sur les forts de la Meuse ont progressivement évolué vers un avis plus nuancé. Dans le courant du mois de mai 1887, l’attaché militaire Lebon et le nouvel ambassadeur Bourrée ont l’occasion de converser tous deux avec le général Brialmont. Ce dernier insiste à nouveau auprès de ses deux interlocuteurs pour présenter les forts de la Meuse comme des ouvrages tournés uniquement contre l’Allemagne, ce qui appelle de la part du commandant Lebon le commentaire suivant : « La partie de cette conversation relative à la question de la Meuse, au rôle qu’elle pourrait jouer dans une prochaine guerre franco-allemande, à la probabilité de voir une attaque secondaire des Allemands se produire à travers la Belgique, [...] est la répétition de ce que le général m’a dit à plusieurs reprises depuis deux ans, et dont j’ai rendu compte notamment dans mes rapports confidentiels »².

Brialmont précise également que les Belges devront sans doute faire appel à du matériel étranger pour la construction des forts. Le nouvel ambassadeur n’y voit pas d’objection à condition que la Belgique revoie sa politique de préférence à l’égard du matériel d’artillerie allemand. L’inspecteur général de l’Artillerie Nicaise est pointé du doigt par les diplomates français pour ses relations un peu trop privilégiées avec l’usine Krupp³. Tout comme les Allemands, les Français s’inquiètent aussi de la capacité des Belges à garnir en hommes les forteresses de la Meuse. Cet argument apparaît nettement au cours des débats parlementaires et l’attaché militaire est très étonné d’entendre de la bouche du ministre belge de la Guerre le général Pontus qu’une armée de 130.000 hommes est considérée comme suffisante pour occuper à la fois Anvers et la Meuse sans entraver pour autant l’action de l’armée de campagne. D’après un informateur « de la véracité duquel il a tout lieu d’être sûr », Lebon écrit à Paris qu’il est très vraisemblable que la Belgique ait reçu de la part de l’Angleterre une promesse formelle pour l’envoi d’un corps expéditionnaire de 30.000 hommes en cas de violation de sa neutralité. C’est moins que par le passé mais cela expliquerait les paroles du

sera transmise ultérieurement. Le travail datant de 1908 est déjà ancien ; beaucoup de travaux ont été faits depuis cette époque ». SHD/DAT, 7N 1165, Liasse II : Fortifications de la Meuse, Note du 2^e Bureau, Allemagne, le 7 mars 1912.

¹ *Ibidem.*

² SHD/DAT, 7N 1153, Lebon (Bruxelles) à ministre de la Guerre (Paris), le 24 mai 1887.

³ *Ibidem.*

général Pontus à la Chambre¹. Il s'agit bien entendu d'une rumeur car jamais aucune promesse formelle d'assistance ne fut adressée par le *Foreign Office* à la Belgique, tout au plus la vague assurance que le sort de la Belgique en cas de guerre ne laisserait pas l'Angleterre indifférente. Détail significatif, alors que des demandes de renseignements sur les armements belges ont été faites par Paris et Berlin, Londres fait mine de ne pas s'intéresser davantage aux armements belges².

Toutefois, le commandant Lebon continuera à croire jusqu'à son départ de Bruxelles que Londres avait bien promis en 1887 le concours de 30.000 soldats britanniques pour assurer la garde d'Anvers. En septembre 1891, Lebon commente un article paru dans *L'Etoile belge* du 25 septembre 1891 à la suite du décès du colonel Baron Auguste Lahure. Cet article relate notamment une conversation de l'officier belge avec Moltke lors d'un voyage qu'il aurait effectué avec Léopold II à Berlin en octobre 1890. A son retour en Belgique, Lahure aurait consigné cet entretien dans une petite brochure parue à une vingtaine d'exemplaires numérotés. La rédaction du journal *La Meuse* en aurait acquis un numéro. Au cours de la conversation avec Lahure, Moltke aurait exprimé son vif étonnement concernant la décision belge d'édifier des forts sur la Meuse, arguant que la Belgique ne disposerait plus désormais d'une armée de campagne efficace puisque tous ses effectifs seraient utilisés à l'avenir dans la défense des forts d'Anvers, Liège et Namur. L'attaché militaire français commentant l'article de *L'Etoile belge* indique au ministre de la Guerre que Moltke semble donc ignorer la promesse de l'Angleterre faite à la Belgique de lui fournir 30.000 hommes pour la protection d'Anvers³. Bien entendu, il s'agit ici d'un article qui s'inscrit parfaitement dans la campagne menée par Frère-Orban contre les fortifications de la Meuse. L'homme d'Etat n'a toujours pas digéré le vote de 1887 et se sert manifestement de la presse libérale pour protester une dernière fois contre les forts à la veille de leur inauguration. Quoiqu'il en soit, le ministre de France à Bruxelles Bourrée considère les propos de Lahure, qui sont rapportés également dans un article de *La Meuse* du 25 septembre 1891, comme authentiques. Ils viennent selon lui confirmer la parfaite loyauté de la Belgique contre les accusations mensongères apparues ces dernières années dans la presse :

« Je ne crois pas inutile de placer sous les yeux de Votre Excellence un de ces extraits qui montre de quelle façon le maréchal de Moltke envisage les vastes travaux défensifs

¹ SHD/DAT, 7N 1153, Lebon (Bruxelles) à Ferron (Paris), le 9 juin 1887.

² THOMAS (D.H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 379-388.

³ SHD/DAT, 7N 1154, Lebon (Bruxelles) à Freycinet (France), le 27 septembre 1891.

exécutés par le Gouvernement belge dans la vallée de la Meuse. Les appréciations empruntent un intérêt particulier à la thèse soutenue par Mme Adam, par MM. de Mondion et Nieter et, après eux, par cette école qui soutient que la Belgique est toute prête à aliéner son indépendance au profit de l'Allemagne, qu'elle a pris à cet égard des engagements positifs et que les formidables ouvrages élevés entre Liège et Namur sont destinés, dès le début des hostilités entre les Allemands et nous, à être occupés sans coup férir par les troupes de l'Empereur Guillaume II. Il est assez piquant de voir, par l'entretien du colonel Lahure avec M. de Moltke que le Grand Etat-major allemand ne se défie pas moins que ne le fait le nôtre de l'usage auquel seraient réservées ces fortifications construites à tant de frais par le Gouvernement du Roi Léopold. Et si le récit reproduit par la « Meuse » d'après l'aide de camp du Roi est authentique comme il paraît l'être, il est permis d'en conclure que le mécontentement identique simultanément provoqué par les mêmes causes à Berlin et à Paris, justifie mieux que tout autre chose, l'administration belge du reproche de favoriser l'un des belligérants au détriment de l'autre »¹.

En effet, au moment où Bourrée rédige ces lignes, la presse française véhicule encore à intervalles réguliers l'hypothèse fantasque d'une alliance secrète belgo-allemande lancée quelques années auparavant par les journaux boulangistes. Paradoxalement, alors que les écrits militaires belges sont de plus en plus favorables à la France, c'est de cette nation que la Belgique essuie une des plus intenses campagnes de presse qu'elle ait connues contre sa neutralité depuis son indépendance. Foucault de Mondion, un barbouze français entretenant des contacts avec le général Boulanger, mène durant les deux années qui suivent le vote des Chambres des attaques virulentes contre la politique défensive belge. Avec l'aide matérielle de la *Nouvelle Revue* de Juliette Adam, Foucault de Mondion accuse la Belgique d'avoir pactisé secrètement avec l'Allemagne. Parmi les actions d'éclat de l'espion français, figure le vol du mémoire secret de Banning sur la défense de la Meuse à l'aide d'un complice, Georges Nieter, travaillant comme fonctionnaire au sein du cabinet du ministre belge de l'Intérieur Thonissen². En citant des extraits de ce document confidentiel hors de leur contexte ou en travestissant certains passages, Juliette Adam aidée dans sa rédaction par Foucault de Mondion, affirme entre autres qu'en cas de guerre franco-allemande, les fortifications de la Meuse seront livrées à l'Allemagne³. La campagne dépasse de loin l'affaire du document volé et les deux propagandistes font feu de tout bois pour prouver la trahison belge : Léopold II

¹ SHD/DAT, 7N 1162, Bourrée (Bruxelles) à Ribot, ministre des Affaires étrangères (Paris), le 25 septembre 1891.

² WALLERAND (Julien), *Le prétendu traité secret belgo-allemand de 1887 et l'affaire Nieter*, Liège, mémoire de licence en Histoire (inédit), ULG, 2002, p. 110-116.

³ ADAM (J.), *La neutralité belge violée par l'Allemagne*, in *Nouvelle Revue*, t.54, septembre-octobre 1888, p.437-457.

entretient des relations privilégiées avec l'Allemagne¹ ; un article secret de la « Convention des forteresses » prévoit l'occupation de la ligne de la Meuse par l'Allemagne ; la politique ferroviaire allemande indique que l'on construit de nombreux quais de débarquement à la frontière belge dans la région de « Dalhem (sic) »², etc. A cette époque, la question des forts de la Meuse et de la mystérieuse alliance secrète belgo-allemande passionne divers auteurs français³, ce qui explique la volonté de Bourrée de mettre un terme à ces bruits de couloir qui ont eu en définitive un impact non négligeable sur l'opinion publique française.

A côté de ces rumeurs de presse, il ne faut guère de temps au Deuxième Bureau français pour constituer un dossier solide sur les nouveaux forts construits. Le 20 décembre 1887, le capitaine du Génie F. Petitbon achève une étude très complète sur les travaux de la Meuse et les améliorations de la place d'Anvers. Les nouveaux forts y sont décrits de façon minutieuse. La richesse des renseignements obtenus (matériaux employés, épaisseur des murs, pièces d'artillerie, coupoles, etc.) laisse songeur sur la qualité du réseau d'espionnage français à l'étranger et notamment en Belgique. L'introduction de l'étude du capitaine français présente les forts de la Meuse comme une barrière dissuasive érigée par les Belges entre la France et l'Allemagne. On ne trouve pas de trace dans cette étude d'un quelconque jugement de valeur sur une hypothétique orientation anti-française ou anti-allemande des travaux belges⁴.

Un an plus tard, une nouvelle étude est réalisée par le capitaine Gentil de Breuille du 20^e régiment des Chasseurs⁵. Moins technique, l'étude s'attarde davantage sur des considérations stratégiques. Le capitaine français comptabilise les éventuelles trouées et voies de

¹ VASILIS (Paul) (comte) (pseudonyme), *Le Roi Léopold II et l'Allemagne*, in *Nouvelle Revue*, t.56, janvier-février 1889, p. 51-62.

² ADAM (J.), *La neutralité belge violée par l'Allemagne ...*, p. 451-452 ; Pour une analyse détaillée des articles de la *Nouvelle Revue* de 1888-1889, WALLERAND (J.), *op. cit.*, p. 24-60.

³ MEUNIER (L.V.), *La prochaine campagne de Belgique. La Bataille de Namur. Le passage de la Meuse*, Paris, 1887, 3e édition, 19 p. Brochure commentée dans *La Belgique Militaire*, 8 décembre 1889, p. 1459 ; ARDOUIN-DUMAZET (V.), *La frontière du nord et les défenses belges de la Meuse. Réponse aux "révélations" de Mme Juliette Adam*, Lille, Librairie centrale, 1888, 193 p. ; GRANDVALLET (Antonin), ancien agent supérieur des chemins de fer, *La neutralité de la Belgique et les chemins de fer français, belges et allemands*, Paris, Librairie militaire, 1889, 11 p.

⁴ SHD/DAT, 7N 1168, *Note sur les nouveaux ouvrages de défense projetés en Belgique*, Paris, le 20 décembre 1887. Le capitaine du Génie F. Petitbon. Concerne les travaux de la Meuse et les améliorations de la place d'Anvers (26 pages + croquis techniques.) DOCUMENT CONFIDENTIEL. Il y avait dans la boîte deux exemplaires numérotés. L'un ayant appartenu à « Mr le chef du 2^e Bureau de l'Etat-major général » et l'autre à « Mr le Général de Saint Germain, sous-chef d'Etat-major général ».

⁵ SHD/DAT, 7N 1168, *Note sur les fortifications de la Meuse* (28 décembre 1888). Capitaine Gentil de Breuille du 20^e régiment des chasseurs à Monsieur le ministre de la Guerre à Paris. Transmise le 18 janvier 1889 avec deux anciennes cartes annotées reprenant l'emplacement des forts : carte de Liège au 1/40.000 (1884) ; carte de Namur au 1/40.000 (1885). Le résumé et les citations qui suivent sont tirés de ce document.

contournement de la Barrière de la Meuse. Sur les vingt-six ponts de la Meuse, constate-t-il, dix-huit seront couverts ou battus par les ouvrages de Liège et Namur ou par l'ancien fort de Huy. L'intérêt de l'officier français est immédiatement attiré par les huit ponts qui seront hors de la protection des futures fortifications :

« Ce sont dans la zone de Namur ceux d'Andenne et de Dinant, où n'aboutissent pas de lignes ferrées, mais des routes d'une certaine importance, et ceux d'Hastière, Houx, Yvoir et Lustin où n'aboutissent que des chemins sans importance ; et dans la province de Liège les ponts d'Ombret-Amay et de Visé. Il est à remarquer que les ouvrages de Namur ne couvrent que quatre ponts sur dix. Les ponts qui ne sont pas sous le canon des ouvrages de Liège et de Namur viennent d'être pourvus de chambres de mine, à l'exception de celui d'Andenne, qui est cependant un des plus importants ; mais il paraîtrait qu'on doit établir sur les hauteurs d'Andenelle, à l'est de la ville sur la rive droite, des ouvrages de fortification provisoire qui seront faits par les troupes du Génie. Ce qui rend ce renseignement un peu douteux, c'est que ces hauteurs sont complètement dominées par celles du bois de Faulx et de la Reppe situées au sud de la ville sur la même rive et à 1500 mètres ».

Gentil de Breuille déplore par ailleurs que le pont de Visé ne soit couvert par aucune fortification comme l'avait réclamé le lieutenant général Van der Smissen. L'argument selon lequel le pont de Visé est surveillé par le fort de Pontisse n'est pas valable selon l'officier car le pont est situé à cinq kilomètres du fort. La trouée de la Basse-Meuse l'inquiète donc particulièrement :

« Le pont de Visé donne accès à la grande route d'Aix-la-Chapelle à Tongres, et il n'y a que 35 kilomètres d'Aix-la-Chapelle à Visé. Il est vrai que Visé n'est pas directement relié par une voie ferrée à Tongres où l'on est maître du chemin de fer Saint-Trond – Gembloux – Charleroi, qui serait la ligne d'invasion d'une armée ayant pour objectif les sources de l'Oise. Il n'en est pas moins vrai qu'une armée allemande maîtresse à Visé des deux rives de la Meuse tournerait facilement par le nord les futures fortifications ».

Gentil de Breuille pense cependant que les belligérants ne sont pas nécessairement obligés de se heurter aux fortifications de la Meuse. Sans doute influencé par le contenu des débats parlementaires belges de l'année précédente et par les arguments des opposants aux fortifications, il note que certaines lignes de chemins de fer situées au sud de la Meuse ne sont pas interceptées par les forts. C'est le cas de la ligne Aix-la-Chapelle – Pepinster – Gouvy – Libramont – Virton – Montmédy. « Cette ligne, qui suit la limite extrême du territoire belge à l'est, est complètement en dehors de la zone d'action des forts de la Meuse, dont elle est séparée par le plateau de Herve. On assure en Belgique que tout est préparé pour mettre, dès

l'ouverture des hostilités entre l'Allemagne et la France, cette voie hors de service ». Reprenant les protestations de Frère-Orban à propos du fort de Comblain à la jonction de l'Amblève et l'Ourthe, le capitaine français regrette que sa construction ait été annulée car « cet ouvrage eut intercepté la voie ferrée Marche – Libramont ; mais on y a renoncé parce que les deux vallées de l'Amblève et de l'Ourthe aboutissent à Liège ». Gentil de Breuille donne ensuite une localisation précise de chacun des forts et fortins et de leur intérêt dans la défense générale de Liège et Namur. Il fournit ainsi le détail des routes et lignes de chemins de fer interceptées par les ouvrages fortifiés.

Enfin, l'officier français revient sur la campagne menée par les opposants aux fortifications en détachant trois personnalités auréolées d'une certaine autorité : le député libéral Frère-Orban appuyé par les écrits des généraux Eenens et Chazal. Gentil de Breuille note que le courant d'idées dont Frère-Orban s'est fait le défenseur semble de nouveau s'imposer à une partie de l'opinion publique même dans le monde militaire. « On prétend que ces fortifications peuvent être tournées par Maëstricht et même par Visé ». Selon lui, l'objection « la plus sérieuse » et « la plus intéressante » formulée par ces opposants reste le manque d'effectifs : « Il faudra, disent quelques officiers, que ces nouvelles places puissent être armées et défendues par des garnisons suffisantes, sans quoi elles seront au jour du danger plus nuisibles qu'utiles. Une armée de campagne de 100.000 hommes s'appuyant sur Anvers, avec les points d'appui de Termonde, Lierre et Diest comme première ligne, aurait peut-être été plus efficace m'ont dit certains officiers, pour arrêter une armée ennemie traversant le territoire belge, que les forts de la Meuse. Tel était l'avis des généraux Chazal et Eenens... ».

La qualité des renseignements français à propos des forts de la Meuse va encore être renforcée par un fait étonnant : les Belges n'hésitent pas à faire appel à des entrepreneurs étrangers pour la construction de leurs forts. Le 1^{er} mai 1888, de nombreux députés belges expriment par conséquent leurs appréhensions à la Chambre sur la manière dont les adjudications pour les fortifications de la Meuse sont formulées. Les contrats risquent, en raison des sommes énormes demandées, de tomber dans l'escarcelle de « puissants groupes étrangers ». La question du secret militaire est nettement soulevée. La réponse du Gouvernement est peu cohérente sur le plan des intérêts de la défense nationale. Selon le ministre de la Guerre Pontus, les adjudications ne sont pas réservées uniquement à des sociétés belges pour la bonne et simple raison qu'il faut faire jouer au maximum la concurrence afin de diminuer les dépenses. Néanmoins, le Gouvernement ne demande pas mieux que d'accorder le contrat à

une entreprise belge si elle offre les conditions les plus avantageuses¹. Lors de la séance du 19 mai 1888, l'on apprend que le contrat a été accordé à un groupe franco-belge : Braive, Eugène Letellier et Léon Letellier (Belges), Hallier et Baratoux (Français). M. Scoumanne représentant de Soignies prétend néanmoins que les Letellier sont naturalisés Français mais le ministre de la Guerre Pontus réplique que les Letellier sont de Jemappes. Scoumanne exprime pourtant de sérieux doutes sur la manière dont ont été décidées les adjudications. Sur les cinq groupes qui ont fait une proposition d'offre, selon lui, un seul était belge et les quatre autres français. Pontus réplique à nouveau que neuf groupes et non cinq ont fait une offre à l'Etat belge : sept d'entre eux étaient franco-belges et deux exclusivement français. Toutefois, un fait demeure : le groupe qui emporte le contrat engagera bien du personnel français pour superviser la construction des forts². Cette absence totale de prudence à l'encontre de la France pourrait à première vue être qualifiée d'incongrue si l'on ne connaissait le laxisme traditionnel des milieux militaires belges en matière de contre-espionnage. Souvenons-nous par exemple que tout au long du XIXe siècle, l'Armée belge n'a cessé de transmettre à ses « garants » des renseignements sur ses forts, son artillerie ou ses fusils. Une façon toute naturelle à ses yeux de dire aux puissants voisins : « Observez donc par vous-mêmes les efforts que nous accomplissons pour respecter notre statut d'Etat neutre ». Mais si les Belges ne s'alarment guère de la présence d'ingénieurs français sur la Meuse, ceci suscite en revanche la méfiance de l'attaché militaire allemand. Brialmont cherche pourtant à le rassurer en lui indiquant que si un entrepreneur allemand s'était présenté et avait fait une meilleure offre, il aurait été choisi. Du reste, les Belges ne sont-ils pas susceptibles de faire de nombreuses commandes de matériaux au profit de la sidérurgie allemande ?³

Au final, le laxisme des autorités belges sur la question aurait pu avoir de graves conséquences en cas d'invasion française. En effet, après l'achèvement des travaux, le lieutenant-colonel Marchal de l'infanterie territoriale, ancien « Inspecteur chef de service à l'Entreprise des Forts de la Meuse », transmet au ministre français de la Guerre une étude sur les forts de la Meuse. Ce dernier n'a nullement été engagé par le Deuxième Bureau mais contacte spontanément le département de la Guerre à son retour en France : « J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli un petit travail sur les forts de la Meuse, contenant également quelques renseignements sur l'armée belge, auquel je joins deux cartes établies par l'Institut

¹ APC, 1^{er} mai 1888, p. 1135-1151.

² APC, 19 mai 1888, p. 1344-1358.

³ AW, Belgien n° 51, microfilm FNRS, Université de Liège, n° 10, REEL III 260/1 à 599/4, Schmettau (Bruxelles) à ministre de la Guerre (Berlin), le 15 mai 1888.

cartographique militaire de Bruxelles. Ces deux cartes comportent l'emplacement de tous les vingt-et-un forts de la Meuse. Elles sont toutes récentes puisqu'elles ont été publiées fin octobre 1891 dernier. J'ai habité la Belgique pendant plus de trois années, comme Inspecteur chef de service à l'Entreprise des forts de la Meuse. Rentré en France il y a quelques jours seulement, je me suis empressé, Monsieur le Ministre, de réunir ces quelques notes à la hâte, dans l'espoir qu'elles pourront être utiles à Monsieur le chef d'Etat-major général... »¹. Contrairement aux autres rapports qui se fondent sur des sources indirectes, le lieutenant-colonel Marchal a travaillé directement à la construction des forts. Il insiste d'abord dans son rapport sur les matériels modernes employés par la Belgique, capables d'opposer une résistance sérieuse aux parcs d'artillerie les plus récents :

« La difficulté de prendre ces forts au moyen d'un siège régulier, consiste tout d'abord dans celle d'y amener de la grosse artillerie et ensuite dans la force de résistance du béton de ciment exclusivement employé pour leur construction. Evidemment, ces forts ne sont pas imprenables, mais nous affirmons hautement qu'ils sont d'une solidité qui n'avait pas été atteinte jusqu'à ce jour pour les ouvrages similaires ».

Jusqu'ici, rien de très exclusif susceptible d'intéresser le département de la Guerre déjà renseigné sur ce point par les études précédentes. Mais l'étude du lieutenant-colonel Marchal acquière subitement tout son intérêt lorsqu'elle aborde la meilleure manière de s'emparer des « forts Brialmont ». Il apparaît dans le rapport de l'officier français que ce dernier a surtout été impressionné par l'architecture des ouvrages belges qui rend aux assaillants leur approche très difficile :

« Ainsi que nous l'avons indiqué, la première porte d'entrée du fort qui ne donne accès qu'au fossé des deux fronts de gorge et aux locaux de contrescarpe, est formidablement défendue. Nous la considérons comme étant infranchissable. En effet, non seulement l'accès de cette porte est interdit par ses créneaux extérieurs, intérieurs, sa cape de pont, la grille située en arrière, par les carreaux des saillants de gorge, mais encore un autre canon à tir rapide placé dans un local de l'escarpe, situé en face de cette porte, balayerait de ses feux l'assaillant qui aurait réussi à pénétrer sous cette voûte. D'un autre côté, le fossé des deux fronts de gorge, qui a 12 mètres de largeur, est rendu intenable à l'assaillant par les batteries flanquantes d'escarpe qui contiennent quatre canons à tir rapide qui battent ce fossé dans tous les sens. De l'autre côté de ce fossé sont installés les locaux d'escarpe, au milieu desquels se trouve la 2^e porte d'entrée, qui seule, donne accès à l'intérieur de ces locaux et à l'intérieur du massif central. Comme cette deuxième porte possède les mêmes moyens de défense que la

¹ SHD/DAT, 7N 1168, Rapport du lieutenant-colonel Marchal de l'infanterie territoriale sur les forts de la Meuse, transmis au ministre de la Guerre le 30 avril 1892. Le résumé et les citations qui suivent sont tirés de ce document.

première, qui sont même augmentés par les deux batteries flanquantes d'escarpe placées à droite et à gauche de la porte, elle est également inabordable ».

Selon le lieutenant-colonel Marchal, le point faible des forts Brialmont réside dans leurs premiers contreforts. Comme ceux-ci sont exclusivement construits en terre recouverte de gazon, « ils sont très abordables, ainsi que nous nous en sommes assuré personnellement, on peut les franchir en moins de deux minutes, sans peine. L'attaque des coffres flanquants est toute indiquée, et c'est par elle qu'il faut commencer, attendu que leur occupation par l'assaillant priverait non seulement les fossés latéraux de leurs feux, mais encore aurait pour effet immédiat, de lui permettre de les occuper en force tout en lui livrant l'accès des remparts ». Après avoir mis en évidence ce point faible des ouvrages belges, l'officier français poursuit sa description en proposant un plan d'investissement des forts. Il faudrait selon lui choisir de jour des positions à occuper par l'infanterie et l'artillerie suffisamment rapprochées « pour battre le saillant de tête, le terre-plein des remparts, ainsi que le massif central ». Bien entendu ces positions sont inaccessibles pendant la journée sous peine de voir les assaillants être taillés en pièces par la défense belge. En revanche elles pourraient être occupées sans grande difficulté de nuit à condition de ne pas faire de bruit. Les assaillants veilleront à se munir de « 30 à 40 échelles légères, de 5 m 50 de hauteur afin de permettre la descente dans les fossés latéraux ». L'attaque générale aura lieu au petit jour : «...sept à huit batteries de campagne ouvriront un feu brut sur les points que nous venons d'indiquer. (...) Nous affirmons qu'au bout de vingt minutes, une demi-heure au plus, tous les défenseurs des remparts auront été pulvérisés par ce feu incessant, qui ne devra cesser que lorsque l'infanterie montera à l'assaut des remparts ».

Ce plan d'assaut des forts belges est d'autant plus important selon son auteur que les Français pourraient bien être confrontés durant leur attaque non à des défenseurs belges mais de nationalité allemande. Le danger est grand en effet d'après Marchal, influencé ici par les écrits de Nieter, Foucault de Mondion et consorts, que la Belgique ne livre ses forts à l'Allemagne. L'officier français pointe aussi du doigt la brochure récente du major Girard et les sentiments germanophiles bien connus de la Cour :

« Il est bon pour notre pays de ne pas perdre de vue la brochure du Major Girard, du génie Belge, et de prendre de sérieuses précautions en vue de l'avenir. La neutralité Belge n'est qu'un vain mot, et bien qu'une partie du peuple Wallon préfère la France à l'Allemagne, en apparence du moins, il est facile de se rendre compte de l'importance qu'aurait pour cette dernière Puissance, l'accès des Forts de la Meuse s'il était

accordé. Pour nous, qui avons étudié ce pays pendant 3 ans 1/2, qui avons conversé avec des hommes éminents patriotes, nous assurons en toute sincérité, que nous ne sommes nullement rassuré de ce côté. C'est notre conviction profonde ! Les hommes éclairés, disent bien que jamais le Roi n'oserait livrer ces Forts à l'Allemagne, car le cas échéant, il serait immédiatement renversé par le peuple qui dans le fond est libéral. Nous pensons qu'en cas de guerre inopinée, le peuple suivrait son Gouvernement par la force des choses même : le point est de toute évidence ! »

En 1889, un ancien major du Génie belge Girard, devenu conseiller communal de Saint-Gilles-lez-Bruxelles¹ ressuscite en effet dans un pamphlet militaire la mythique convention des forteresses. D'après lui, en vertu de cette convention, les Belges devraient en cas de guerre livrer la ligne fortifiée de la Meuse à l'Allemagne. De là à suggérer que ces fortifications ont été construites pour le compte de l'Empire, il n'y a qu'un pas que l'ancien major du Génie belge franchit allègrement. Ce dernier déclare par ailleurs dans la même brochure que les fortifications de la Meuse constituent un handicap parce qu'elles obligent désormais l'armée belge à prendre le parti du premier belligérant qui menacera Liège ou Namur dans la mesure où les deux places sont situées à quelques kilomètres seulement de la frontière. L'avantage du système de 1859, poursuit Girard, est qu'il permettait à l'armée belge de laisser entrer les deux belligérants sur le territoire national et de choisir après quelques temps de réflexion le meilleur allié pour la Belgique, c'est-à-dire le plus fort des deux².

La possibilité d'un accord préalable avec l'Allemagne se double en outre selon Marchal d'un deuxième point négatif des forts belges, déjà bien mis en exergue dans les précédentes études que nous avons analysées : le manque d'effectifs pour garnir les intervalles des forts. L'officier français ne souscrit absolument pas aux estimations minimalistes belges et estime à 100.000 hommes le nombre de soldats nécessaires à la défense de Liège et Namur : « Il est pour nous évident, qu'au moment où la construction des forts de la Meuse fut décidée, le Gouvernement belge espérait que le service obligatoire s'imposerait à l'idée de tous, et qu'il était loin de s'attendre aux protestations qui s'élèvent de toutes parts ».

¹ DUCHESNE (A.), *L'armée et la politique militaire belges...*, p. 414.

² GIRARD (H.) (major), *La Belgique et la guerre prochaine. Considérations de politique positive. Exposé d'un système d'institutions militaires nationales*, Bruxelles, [1889], 88 p. Cette thèse est reprise dans l'ouvrage du général de Witte durant la crise de 1911. Ce dernier écrit sous couvert d'un pseudonyme : DAX (O.), *Situation de la Belgique en prévision d'un conflit franco-germain*, Bruxelles, Imprimerie industrielle et financière, 1911. La brochure de Girard inquiète la France. Outre les rapports négatifs de l'attaché militaire français à Bruxelles, le ministre de France à Berlin demande immédiatement des compléments d'information à Greindl sur la convention des forteresses. SHD/DAT, 7N 1153, Lebon (Bruxelles) à ministre de la Guerre (Paris), le 16 novembre 1889 ; MAEB, IND IV, Greindl (Berlin) au Prince de Caraman-Chimay (Bruxelles), le 16 novembre 1889.

Après l'achèvement des fortifications de la Meuse, ces dernières continueront à être l'objet de fréquents rapports de renseignement français. La moindre amélioration technique ou le moindre achat de matériel y sont généralement scrupuleusement notés¹. Parmi les dossiers plus conséquents conservés dans les archives militaires françaises, se trouve encore un rapport de 16 pages réalisé aux alentours de 1907-1908² par Victor Duruy, agent français du 2^e Bureau (Section Belgique – Hollande) qui sera bientôt envoyé comme attaché militaire à Bruxelles³. L'officier français insiste comme ses prédécesseurs sur la faiblesse des intervalles qui séparent les forts les uns des autres. Considérés individuellement, ils offrent une bonne capacité de résistance ; en revanche, considérées dans leur intégralité, les deux positions de Liège et Namur sont plutôt faibles. Il tempère cependant ce jugement en rappelant qu'il n'est jamais entré dans l'intention des Belges de faire des places de Liège et Namur de véritables camps retranchés à l'instar d'Anvers :

« La défense des intervalles, parfois considérables, est assurée insuffisamment (effectif des troupes de sûreté et de défense peu élevé par rapport au périmètre à défendre, armement mobile peu nombreux, absence d'un réseau ferré spécial, absence de batteries entre les forts). Cette considération est importante, dans un pays où les brouillards sont fréquents, surtout pour les forts de la rive droite de la Sambre – Meuse, situés en terrain couvert et accidenté. (...) Tant que l'effectif de la garnison de sûreté n'aura pas été augmenté, tant que des batteries intermédiaires n'ont pas été construites, il semble que la résistance de Liège et de Namur, en tant que grandes places ne soit pas très forte. Il ne faut pas oublier, du reste, que les Belges n'ont pas eu ce but en les construisant, et qu'elles ont beaucoup plus le caractère de têtes de pont et places d'arrêt que celui de camp retranché susceptible d'une longue résistance ».

L'élément le plus caractéristique des rapports de Duruy, si on les compare avec ceux rédigés par d'autres agents français, est l'habitude qu'il met à minimiser systématiquement l'intérêt de la ligne de la Meuse en tant que telle. Ainsi, dans ce rapport qui passera entre les mains des plus hautes autorités de l'armée française⁴, le futur attaché militaire français à Bruxelles pose ouvertement la question suivante : « Les Allemands ont-ils intérêt à s'emparer de Liège et de Namur ? » Duruy répond par la négative pour plusieurs raisons. D'abord, les Allemands disposent tant sur la rive droite que sur la rive gauche de la Meuse de lignes de chemins de fer

¹ A côté de la correspondance de l'attaché militaire proprement dite, on consultera utilement le dossier SHD/DAT, 7N 1165. Une liasse y est entièrement consacrée aux études de renseignement concernant les fortifications belges.

² SHD/DAT, 7N 1168, DURUY (Victor), *Les forteresses belges de la Meuse*, [ca 1907-1908]. Le résumé et les citations qui suivent sont tirés de ce document.

³ DUCHESNE (A.), *L'armée et la politique militaire belges...*, p. 1110-1111.

⁴ D'après une note sur la page de couverture, le rapport a été transmis au général Brun, au général Lacroix, au 3^e Bureau, au 4^e Bureau et au ministre de la Guerre.

suffisamment nombreuses « pour assurer les ravitaillements et évacuations, et donner aux opérations allemandes en Belgique le caractère de sécurité, de rapidité qu'elles doivent avoir, afin de produire à temps leur effet débordant sur l'armée française occupée de front par les masses réunies en Lorraine ». S'ils marchent par la rive gauche de la Meuse sans être maîtres de Liège, note Duruy, ils sont obligés de traverser le Limbourg hollandais aux environs de Maastricht : « dans ce cas (croquis 1)¹ ils disposeront de la voie ferrée Aix-la-Chapelle – Maastricht – Tongres – Saint-Trond – Landen – Gembloux – Charleroi – Mariembourg presque tout entière à une voie, ou de la ligne Maastricht – Saint-Trond – Louvain – Charleroi, en partie à deux voies, si la première est jugée dangereuse en raison de sa proximité de Liège et de Namur ».

Duruy n'évoque le passage sur la rive gauche que pour la forme et paraît convaincu que les Allemands traverseront de préférence la Belgique sur la rive droite sans jamais inquiéter les forts de la Meuse. Il suffira de « les masquer et de les observer par des détachements (groupes de divisions de réserve par exemple) sans s'attarder à les attaquer ». Ce raisonnement s'appuie à nouveau sur la viabilité des Ardennes belges qui ne rend plus nécessaire la maîtrise de l'unique voie ferrée longeant la Meuse : « (...) s'ils passent par la rive droite, ils disposent de 3 voies ferrées indiquées sur le croquis II : elles sont à faible rendement, présentant plusieurs points de rebroussement, mais peuvent cependant assurer les ravitaillements et les évacuations : la construction décidée du tronçon Malmédy – Stavelot augmentera encore les facilités de communications dans cette région. Si la ligne Aix – Rivage par Spa ou par St-Vith est jugée dangereuse, par suite de sa proximité de Liège, les Allemands pourraient encore utiliser les deux lignes portées sur le croquis III »². Cette conviction ne quittera plus Duruy, y compris lorsqu'il sera nommé attaché militaire à Bruxelles.

La construction des forts de la Meuse contribue également à éveiller l'intérêt de l'Angleterre pour le territoire belge. En octobre 1890, le major George Sydenham Clarke³ rédige un

¹ Les trois croquis cités par Duruy dans son étude sont reproduits dans notre corpus de cartes au chapitre correspondant.

² C'est-à-dire les lignes Saint-Vith – Trois-Vierges – Gouvy – Bastogne – Libramont – Bertrix et Trèves – Luxembourg – Arlon – Marbehan – Virton.

³ George Sydenham CLARKE, First Baron Sydenham of Combe (1848-1933), Officier britannique et administrateur colonial. Gouverneur de Victoria de 1901 à 1903 et de 1907 à 1913. Il s'intéresse particulièrement à la problématique des fortifications. Au moment où il rédige le rapport sur les forts de la Meuse, il vient de publier un ouvrage très remarqué sur le sujet [CLARKE George Sydenham, *Fortification, its past achievements, recent development and future progress*, Londres, John Murray, 1890, 310 p]. Son avis est donc particulièrement précieux. Le personnage est d'autant plus fascinant que quinze années plus tard, on le retrouve aux premières loges lors des conversations militaires franco-britanniques de 1905-1906. A ce moment,

rapport très critique sur les défenses de la Belgique suite à un voyage de reconnaissance effectué sur le continent¹. Clarke donne d'abord une définition exacte du rôle que les forts de la Meuse sont appelés à remplir car ce rôle est l'objet de vives polémiques en Belgique :

« Le terme « camps retranchés » a été expressément désavoué par les avocats des fortifications de la Meuse et il a été fréquemment précisé à l'auteur [de ce rapport] que les défenses de la Meuse doivent être considérées comme 'de simples têtes de pont'. Les défenses ont été, en fait, définies par le Gouvernement belge comme suit : 'Les têtes de pont dont il s'agit ne peuvent être confondues avec des camps retranchés. Ce sont de simples pivots de manœuvre, des places d'arrêt'. Ces défenses de la ligne de la Meuse paraissent avoir été créées en vue d'un objectif unique dans les Annales de l'histoire des fortifications, objectif qui apparaît aujourd'hui en raison des conditions particulières de la politique européenne. En effet, ce n'est pas la protection de la Belgique contre une invasion qui est directement recherchée, mais la fermeture d'une route reliant le territoire de deux autres Puissances, qui, est-il-admis, devront tôt ou tard s'affronter et pourraient parfaitement sélectionner cette route avantageuse pour combattre l'adversaire ».

Poursuivant son exposé, il apparaît que Clarke reste prisonnier dans ses réflexions stratégiques du concept de « Barrière des Ardennes ». Il ignore manifestement les aménagements ferroviaires récents dans le Luxembourg. L'officier anglais n'envisage ainsi le passage par la Belgique que dans le cadre d'un affrontement franco-allemand au cœur du pays. Ceci l'amène par conséquent à considérer la violation de la neutralité hollandaise comme un choix incontournable pour l'Allemagne :

« Dans le but d'avancer rapidement en Belgique, il serait nécessaire pour l'Allemagne de violer la neutralité néerlandaise, en raison de la configuration particulière de la frontière. Si elle renonçait à cette violation, elle ne disposerait pratiquement que d'une seule ligne ferroviaire continue. C'est pourquoi, si le territoire néerlandais demeurerait inviolé, la France serait capable de concentrer une force largement supérieure en face de l'armée allemande, en raison du grand nombre de lignes qu'elle peut employer. Pour cette raison, l'auteur [de ce rapport] pense que l'Allemagne doit violer le territoire des Pays-Bas, si la route de Belgique est décidée. Dans le cas contraire une grande part de ses avantages disparaîtrait et cette violation doit par ailleurs avoir lieu, que la Meuse soit défendue ou non ».

il est premier secrétaire du Comité Impérial de Défense et adresse une série de questions techniques aux Français afin de préciser la portée de la collaboration anglo-française. Voir *DDF*, 2^e série, t. VIII, doc. n° 389. Voir infra notre chapitre sur les conversations Barnardiston-Ducarne.

¹ NA – UK, FO 881/6020*, SECRET. Report on the Defences of Belgium, 28 october 1890 : by Major G.S. Clarke, C.M.G., R.E. With a memorandum by Lieutenant General H. Brackenbury, C.B., Director of Military Intelligence. Le résumé et les citations qui suivent sont tirés de ce document.

Au cours de son voyage en Belgique, Clarke a surtout été très défavorablement édifié par le discours relativiste tenu auprès de lui par plusieurs officiers belges ; ces derniers pensent en effet que les forts de la Meuse ne pourront ralentir que de quelques jours la progression des troupes belligérantes mais que ce retard sera suffisamment dissuasif pour inciter les Français et les Allemands à ne pas passer par leur territoire. En somme, constate-t-il, les forts de la Meuse auraient soi-disant été créés pour ne jamais être utilisés. Ce rôle de fort d'arrêt dissuasif ne convainc guère Clarke :

« Le caractère inviolable des positions de Liège et Namur paraît par conséquent dépendre principalement de la défense effective des intervalles entre les ouvrages. Si cette défense fait défaut, il est douteux que les fortifications qui ont été créées à grands frais puissent remplir le rôle effectif de forts d'arrêt. Les larges populations civiles à cause desquelles la défense risque d'être handicapée ne peuvent être oubliées ; en effet, en transformant les ouvrages individuels en des éléments constitutifs d'une ceinture continue enveloppant les villes, on a dû faire un compromis dans la sélection des sites, et les positions des ouvrages en eux-mêmes sont dans de nombreux cas inappropriées au rôle de simples forts d'arrêt. La défense d'une ligne de 31 miles de long est principalement une question d'hommes et la fortification peut au mieux réduire le nombre d'hommes requis. Comme un officier allemand faisait remarquer à l'auteur [de ce rapport], le général Brialmont ne semble pas avoir tenu compte des hommes dans ses projets ».

Dans le même ordre d'idées, Clarke ne comprend pas que les intervalles entre les forts belges soient si importants alors que le terrain accidenté appellerait justement des ouvrages plus rapprochés les uns des autres. Et il comprend d'autant moins le peu d'empressement belge à doter ces larges intervalles d'effectifs sérieux. Il se trouve que l'officier anglais est justement l'auteur d'un livre récent sur l'art de la fortification¹ dans lequel il s'emploie à prouver que les ouvrages fortifiés n'ont d'intérêt que s'ils sont employés de façon complémentaire avec l'armée de campagne. Sur base de ses calculs personnels, Clarke estime à 77.680 le nombre total d'hommes nécessaires pour garnir les intervalles des forts de la Meuse : 44.080 pour Liège et 33.600 pour Namur. Même en tablant sur une défense moins compacte, écrit Clarke, il faudrait au bas mot disposer de 53.000 hommes pour défendre les deux positions ! Clarke se demande sincèrement où la Belgique va trouver de tels effectifs disponibles dans les 100.000 hommes annoncés sur le papier. Clarke ne prend même pas la peine d'intégrer la garde civique belge de 30.000 hommes² d'autant plus que selon ses entretiens récents avec des

¹ CLARKE George Sydenham, *Fortification, its past achievements, recent development and future progress*, Londres, John Murray, 1890, 310 p.

² Le chiffre de 130.000 hommes est atteint en effet grâce à l'apport de 30.000 hommes de la garde civique réputée beaucoup moins fiable sur le terrain et vraisemblablement d'abord préposée à la défense des forteresses.

officiers belges, si l'armée belge était mobilisée présentement, ses effectifs dépasseraient tout au plus la barre des 80.000 hommes. Or, la présence d'hommes sur le terrain est d'autant plus importante qu'elle permet aux forts de ne pas fonctionner en « aveugles ». En effet, les « yeux » du fort ne peuvent atteindre les contreforts des vallées qui doivent être éclairés par des reconnaissances extérieures. Qui plus est, Clarke souligne dans son rapport que même le poste d'observation autonome du fort est dangereusement soumis aux aléas d'un siège. A supposer que ce poste soit endommagé et que les troupes d'intervalles aient disparu, les coupoles du massif central du fort seraient rapidement réduites à tirer à l'aveuglette. Ce raisonnement est d'autant plus valable pendant la nuit où « tout repose sur l'unique station d'éclairage électrique ». Lorsque l'on connaît à posteriori les événements d'août 14, on est stupéfait en l'occurrence de la prescience de l'officier anglais qui prédit plus de vingt années avant les faits les principales raisons de la faible efficacité des forts de Liège, sans compter la puissance et la précision de l'artillerie allemande non encore anticipée à cette époque.

Sur le plan politique, Clarke exprime également des opinions assez audacieuses. Il a remarqué la brochure récente du major Girard et noté avec intérêt sa théorie selon laquelle la Belgique devrait pouvoir choisir parmi les deux belligérants celui qui est le plus susceptible de préserver l'indépendance du pays après la Guerre. Aujourd'hui, les fortifications de Liège et Namur sont tellement rapprochées de la frontière et tellement soumises à l'éventualité d'un coup de main qu'elles obligent désormais le Gouvernement belge à s'opposer aux premières troupes qui feront mine de vouloir entrer sur le territoire. Clarke s'accorde à dire avec le major Girard qu'une différence de quelques heures n'est absolument pas significative pour déterminer lequel des deux belligérants est le plus dangereux pour la souveraineté du pays.

L'officier anglais prend néanmoins le contre-pied de l'étude du major Girard en indiquant que les fortifications de la Meuse ne sont pas si négatives que cela au point de vue du secours des garants. Un aspect que le major Girard a feint de ne pas discerner est l'utilité justement de confier la Meuse à un garant qui pourrait en tirer un parti extraordinaire contre son adversaire. Et c'est bien cela en définitive, conclut Clarke, le danger principal contre lequel l'Angleterre doit se prémunir. Bien que ce danger soit partagé entre la France et l'Allemagne, Clarke confie qu'il craint davantage une extension territoriale allemande sur les rives de la Meuse que l'inverse. L'Allemagne n'a-t-elle pas encore récemment démontré ses désirs expansionnistes vis-à-vis du Congo belge ? « L'absorption de la Belgique donnerait à l'Empire le plus grand port commercial du continent avec une large bande de territoire à

travers l’Afrique depuis l’Océan Indien jusqu’à l’Atlantique [Congo belge]. Les fortifications de la Meuse, même si elles sont incapables de jouer le rôle que seuls leurs avocats semblent vouloir leur donner, s’avèrent posséder une valeur politico-militaire d’une tout autre nature ». Clarke suggère à mots voilés à travers son étude, même s’il ne prend pas la responsabilité d’attaquer directement la loyauté belge, que les fortifications sont à ce point mal conçues qu’elles pourraient cacher *in fine* des objectifs moins avouables.

Parce que le rapport de Clarke ne se cantonne pas uniquement à des considérations techniques mais parce qu’il aborde largement des questions de grande stratégie, il suscite dans le courant du mois de novembre trois pages de commentaires tapuscrites rédigées par le *director of military intelligence* le lieutenant général H. Brackenbury. Ce dernier souligne d’abord la qualité des nombreux commentaires techniques formulés par Clarke sur les forts belges. Il attire particulièrement l’attention des futurs lecteurs du rapport sur le caractère dangereusement ouvert des places de Liège et Namur. Il reconnaît qu’une pression de la population civile amoindrirait considérablement la longévité de la résistance des forts ; c’est effectivement un élément qui n’a pas été suffisamment pris en compte par les autorités militaires belges. Brackenbury pense que dans le cas d’une occupation des deux centres-villes, la résistance des forts ne serait « qu’une question d’heures ».

D’un autre côté, le *director of military intelligence* n’est pas d’accord avec plusieurs considérations politico-stratégiques émises par Clarke. Il reconnaît que les études récentes réalisées par les services de renseignement anglais¹ ont démontré que les Allemands avaient davantage intérêt que les Français à emprunter le territoire belge. Nonobstant, l’opération serait plus délicate que ne le suggère Clarke dans son étude. En effet, Brackenbury fait sien l’argument belge selon lequel la Meuse fortifiée et bien défendue obligerait le belligérant qui voudrait l’éviter à se garder continuellement, au cours de sa traversée du territoire neutre, d’un retour offensif des troupes belges stationnées sur la Meuse. Ces mesures de précaution affaibliraient nécessairement ses effectifs avant son entrée en France. Le directeur des renseignements britanniques n’est pas d’accord non plus avec le caractère inéluctable de la violation des Pays-Bas en cas de passage allemand par la Belgique. En admettant que les Belges défendent mollement la Meuse, il pense que les Allemands disposeraient de tout

¹ Notamment deux études intitulées « Sketch of the defences of France against invasion from Germany » et « Sketch of the defences of the Western and Swiss frontiers of Germany ».

l'espace nécessaire pour se déployer en Belgique et ne se risqueraient donc plus à violer la neutralité des Pays-Bas :

« Avec la Meuse non défendue et une armée belge de seulement deux corps en rase campagne, combien serait grande la tentation de tenir en respect les Belges avec deux corps d'armée et d'en lancer sept vers la frontière française, en usant non seulement de la vallée de la Meuse, avec sa ligne de chemin de fer à double voie, sa route et sa ligne d'eau, mais aussi d'autres lignes en Belgique qui sont atteintes par Liège et Namur ; ce qui permettrait en définitive de tourner les défenses françaises de la Meuse et de la frontière est. Je ne suis pas d'accord avec la Major Clarke lorsqu'il déclare que si la Meuse était ouverte, l'Allemagne devrait aussi opérer à travers la Hollande ».

A nouveau, l'on ne peut qu'être favorablement impressionné ici par la prescience des analyses britanniques. Alors que Clarke a parfaitement résumé en une quinzaine de pages tapuscrites les principaux défauts des forts belges, Brackenburry a cerné pour sa part distinctement la marge de manœuvre laissée au Grand-Etat-major allemand pour la traversée de la Belgique¹. Autre élément annonciateur des futures alliances britanniques, l'on voit poindre dans ce double rapport les prodromes de la rivalité anglo-allemande car le directeur des renseignements dit lui-même partager l'inquiétude de son officier concernant l'avantage que tirerait l'Allemagne d'une occupation de la Meuse. C'est sans doute la raison pour laquelle il conclut ses commentaires en affirmant que le rôle « d'un ou deux corps d'armée anglais » envoyés sur le continent ne pourrait plus se limiter à l'occupation du port d'Anvers mais que de « hauts motifs » appellent désormais les troupes britanniques au-delà. Ce rapport alarmant contribuera par la suite à l'envoi d'un attaché militaire britannique à Bruxelles alors que les renseignements militaires avaient été jusqu'à présent transmis par le personnel civil de l'ambassade. Le premier attaché militaire britannique envoyé à Bruxelles le 30 avril 1891 est le colonel Talbot, accrédité également à Paris et à Berne².

¹ Moltke le Jeune estimera en effet très vite après avoir succédé à Schlieffen que, moyennant quelques risques d'embouteillages sur le territoire belge, le passage par le Limbourg n'était pas absolument indispensable. Voir notre chapitre sur la Belgique et le plan de guerre allemand.

² JACOBS (E.-A.), *Les officiers de la légation britannique à Bruxelles (1891-1914)*, in *Annales du XLIII^e Congrès de la Fédération des cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique* (1974), p. 425-431.

C. Le dispositif d'interruption des chemins de fer belges. Ses rapports avec les plans de l'armée belge

1. Introduction : responsabilité du plan d'opérations en Belgique

La démobilisation de l'armée belge en 1839, après la signature du traité des XXIV articles, entraîne la suppression de l'Etat-major général de l'Armée (EMGA). Ne subsiste alors pendant de nombreuses années qu'un corps d'Etat-major, sous tutelle du ministère de la Guerre. Ce corps d'Etat-major est baptisé en 1852 « Conseil supérieur d'Etat-major » puis en 1854 « Comité d'Etat-major ». C'est au directeur du dépôt de la Guerre (cartographie, bibliothèque, renseignements), organe sous l'autorité directe du ministre de la Guerre, que reviennent toutes les attributions liées à la direction du corps d'Etat-major. Après 1870, contrairement aux plans français et allemands qui font l'objet d'une procédure systématique de révision, l'attitude à observer par l'armée belge en cas de guerre n'est pas définie selon un processus déterminé de façon périodique. Toutes les études existantes réalisées par des officiers d'Etat-major se bornent à définir des scénarios d'attaque, sans préciser exactement lequel de ces scénarios sera suivi au déclenchement du conflit. Le travail de centralisation de ces études incombe plus spécialement à la 1^{ère} direction des opérations militaires instituée le 7 juillet 1868 au sein du ministère de la Guerre¹. Son premier directeur n'est autre que le général Brialmont².

L'arrêté royal du 2 mars 1886 crée la fonction de chef du corps d'Etat-major. Suite à cet arrêté, les études de la direction des opérations sont placées sous l'autorité conjointe du ministre de la Guerre et du chef du corps d'Etat-major ; le dualisme qui en résulte dans la direction des opérations est dénoncé par certains officiers comme Brialmont. Ce dernier préférerait nettement transférer totalement l'étude des questions stratégiques sous la responsabilité unique du chef du corps d'Etat-major et réduire le département de la Guerre à un rôle purement administratif³. Ceci tient au rôle que l'Etat-major est appelé à remplir en temps de guerre. Le chef du corps d'Etat-major et les officiers travaillant sous ses ordres en temps de paix feront partie du Grand Quartier Général de l'armée sur pied de guerre. Le chef

¹ DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 5-8 ; DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), lieutenant général de l'armée, chef de l'EMGA en 1914, *Contribution à l'histoire de la guerre mondiale (1914-1918)*, Bruxelles-Paris, Goemaere-Lavauzelle, 1933, p. 4-7.

² LÉCONTE (L.), « Brialmont, Henri-Alexis », in *Biographie nationale*, XXX, 1958, p. 212-230

³ Les critiques à l'encontre du ministère sont fréquentes dans *La Belgique militaire* dont la ligne rédactionnelle est inspirée par Brialmont.

du corps d'Etat-major constitue donc la plus haute autorité de l'Armée après le Roi et le ministre de la Guerre¹. En effet, conformément à l'article 68 de la Constitution, le Roi exerce le commandement de l'armée en temps de paix comme en temps de guerre. Toutefois, son autorité n'est pas absolue. Dans l'exercice de ses fonctions de commandant en chef, le Roi est tenu par un devoir de réserve et doit faire couvrir ses actes par un ministre. Afin de conserver un contrôle démocratique des décisions militaires, le chef du corps d'Etat-major est donc sous l'autorité conjointe du Roi et du ministre de la Guerre à qui les plans d'opérations éventuels doivent être soumis. Le ministre de la Guerre est lui-même responsable devant le Parlement où il peut être appelé à justifier sa politique. Cette dépendance de l'armée à l'égard des autorités civiles est parfois mal vécue dans le milieu militaire belge où la « piété monarchique » est plus développée que l'allégeance au Gouvernement. La question de savoir notamment si le Roi peut s'affranchir de la contre-signature ministérielle dans l'exercice du commandement de l'armée en temps de guerre est un point particulièrement sujet à controverses². Le dualisme qui existe au final entre l'Etat-major de l'armée d'une part et le ministère de la Guerre de l'autre peut s'avérer être un obstacle de taille au moment du déclenchement d'un conflit si les vues du cabinet ministériel, qui auront nécessairement un impact sur les plans adoptés, ne sont pas partagées par l'Etat-major ou par le Roi pour des raisons de Grande Politique ou de Grande Stratégie. De façon symptomatique, malgré le manque de communication entre les différents organes décisionnels déjà remarqué en 1870, il semble que jusqu'aux alertes de 1906 et de 1911, il ne fut guère question de solutionner ce dualisme une bonne fois pour toutes en coordonnant plus étroitement les travaux réalisés au sein de l'Etat-major belge avec les impératifs de la neutralité belge définis par le ministère des Affaires étrangères³.

L'année 1910 constitue un tournant dans l'élaboration du plan d'opérations. L'arrêté royal du 26 juin 1910 institue un « Chef d'Etat-major général de l'Armée ». L'EMGA est qualifié pour étudier les questions fondamentales relatives à l'organisation et à la mobilisation et pour établir dès le temps de paix les plans d'opérations éventuelles. L'arrêté renforce donc les prérogatives de l'Etat-major en transférant sous son autorité une partie des attributions de la

¹ *Ibidem.*

² CRAHAY (A.), *Le Roi et la défense du pays...*, p. 13-19. Pour une approche approfondie de la question, voir MOLITOR (A.), *La fonction royale en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1979. Voir aussi l'introduction du livre de STENGERS (Jean), *Léopold III et le Gouvernement : les deux politiques belges de 1940*, Bruxelles, Racine, 2002.

³ MAEB, IND VII, Cousebant d'Alkemade à Favereau, le 30 janvier 1906 ; MAEB, IND, IX, note du général-major Ceulemans, directeur général des opérations militaires, le 24 septembre 1911. Voir aussi la note rédigée au sein de l'Etat-major par le Baron de Ryckel. DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 157-167.

1^{ère} direction des opérations militaires dépendant du département de la Guerre, ce qui ne se fait pas sans susciter la vive opposition du ministre de l'époque Hellebaut¹. La même année, le général Jungbluth² remplace le général Ducarne³ à la tête de la direction supérieure du corps d'Etat-major car ce dernier est atteint par la limite d'âge. Jungbluth est donc le premier à occuper le poste de chef de l'EMGA lorsqu'il est créé. D'après le témoignage du lieutenant général de Selliers de Moranville⁴, Jungbluth est dès cette époque sous l'emprise directe de son « Maire du Palais », le lieutenant-colonel Baron de Ryckel⁵.

Suite à l'alerte de 1911, se pose de façon encore plus aiguë qu'en 1906 la problématique du comportement de l'armée en temps de guerre et de la collaboration nécessaire des autorités politiques avec les autorités militaires⁶. Dans le courant du mois de septembre, le lieutenant-colonel de Ryckel⁷ remet au Roi Albert son « Mémoire sur la défense de la Belgique »¹. Le

¹ GALET (Général), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef devant l'invasion allemande*. Préface de S.M. le Roi Albert. Avec un fac-similé d'une lettre autographe du Maréchal Foch et cinq cartes hors texte, Paris, Plon, 1931, p. 4-5 ; DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), *Contribution à l'histoire de la guerre mondiale...*, p. 7-8 ; voir aussi HELLEBAUT (Joseph), *Mémoires du lieutenant général Joseph Hellebaut, ancien ministre de la Guerre, précédés d'une biographie par le lieutenant général Albert Hellebaut*, Bruxelles, Goemaere, 1933.

² JUNGBLUTH (Harry) (1847-1930), Officier belge. Le 30 janvier 1888, il remplace le capitaine Terlinden comme officier d'ordonnance du Comte de Flandre et fut chargé à ce titre de l'éducation du Prince Albert, devenu héritier du trône à la mort de son frère aîné, le Prince Baudouin (23 janvier 1891). Jungbluth conserve ce titre jusqu'en 1896. A ce moment il est nommé Aide de camp du Prince Albert (1896-1909), ce qui témoigne de la confiance du futur Roi des Belges dans son précepteur. Jungbluth est le premier chef de l'Etat-major de l'Armée (1910-1912). HAAG (Henri), « JUNGBLUTH Harry Alfred », in *BN*, XXXXIII, 1983, col. 473-485.

³ Chef du corps d'Etat-major de 1905 à 1910. Il avait été précédemment directeur des opérations militaires.

⁴ De SELLIERS DE MORANVILLE (Antonin) (1852-1945), Officier belge. Chef d'Etat-major de la 4^e circonscription militaire (1901-1904), commandant du corps de la Gendarmerie (1904-1914), chef de l'EMGA (1914). Suite à son conflit avec son sous-chef d'Etat-major le Baron de Ryckel et en raison de ses divergences de vues avec le Roi lors de la première sortie d'Anvers (25 et 26 août 1914), Albert 1^{er} décide de supprimer la fonction de chef de l'EMGA et assume seul avec ses conseillers militaires le commandement de l'armée. De Selliers de Moranville est alors nommé inspecteur général de l'armée (1914-1919). DE VOS (Luc), « De SELLIERS DE MORANVILLE Antonin », in *NBN*, I, 1988, p. 69-72.

⁵ Toujours selon Selliers de Moranville qui a un véritable compte à régler avec le Baron de Ryckel, ce dernier avait constitué autour de sa personne une véritable coterie de jeunes officiers du cadre d'Etat-major en se servant de ses fonctions de professeur à l'Ecole de guerre. De Ryckel aurait préalablement exercé son influence auprès du général Renard, chef du corps d'Etat-major de 1895 à 1900 et auprès de son successeur le général Chapelié, chef du corps d'Etat-major de 1900 à 1905. En revanche, le général Ducarne, à la tête du corps d'Etat-major de 1905 à 1910 « aurait apprécié sainement la personnalité brouillonne du Baron de Ryckel ». DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), *Contribution à l'histoire de la guerre mondiale...*, p. 14-18.

⁶ DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 157-167 ; BITSCH (M.-T.), *La Belgique entre la France et l'Allemagne...*, p. 432-437.

⁷ DE RYCKEL (Louis) Baron (1857-1922), Officier belge, sous-chef d'Etat-major de l'armée (1913-1914), attaché militaire en Russie (1914-1918). Il atteint le grade de lieutenant général. De Ryckel est principalement connu pour son influence en matière stratégique auprès du général Jungbluth, chef de l'EMGA (1910-1912). Ses plans ambitieux pour l'organisation d'une défense belge « à la frontière » et sur la Meuse ont eu une grande influence sur le Roi Albert en août 1914, ce qui n'est pas sans poser de graves tensions au sein de l'Etat-major car ses conceptions stratégiques l'opposent au chef de l'EMGA le lieutenant général de Selliers de Moranville, partisan d'un système prudent de concentration au cœur du pays. HAAG (Henri), « DE RYCKEL Louis », in *NBN*, VI, 2001, p. 146-150 ; DE RYCKEL (L.), lieutenant général, Baron, *Mémoires*, Bruxelles, 1920, XVIII + 412 p ;

chef du Gouvernement Charles de Broqueville est informé peu après de l'existence de ce mémoire. Pressé sans doute par le contexte international et par l'avis favorable du jeune Souverain belge, de Broqueville demande à de Ryckel de lui fournir une note synthétique sur les plans d'opérations. De Ryckel s'exécute. Sa note est transmise au département des Affaires étrangères. Le département des Affaires étrangères croit cependant bon de croiser cette étude avec une autre rédigée par le général-major Ceulemans², directeur général des opérations militaires au département de la Guerre³. La dualité des opinions émises par les notes oblige le directeur de la Politique aux Affaires étrangères Arendt à élaborer en novembre une note de synthèse intitulée « En cas de guerre, que ferons-nous » ?⁴

Cet incident sur lequel nous reviendrons illustre à merveille la multiplicité des influences qui peuvent intervenir dans le processus d'élaboration du plan d'opérations et surtout la difficulté de concilier les points de vue. Afin de connaître au plus tôt la « Politique de Guerre » adoptée par le Gouvernement belge dans chaque hypothèse de guerre envisagée, de Ryckel rédige un projet d'arrêté ministériel en vue de créer un « Conseil secret de la Guerre » appelé à définir cette politique. Ce « Conseil secret de la Guerre » constitué sous la haute présidence du Roi comprendrait le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Intérieur, le ministre des Colonies, le ministre de la Guerre, le chef de l'EMGA et le sous-chef de l'EMGA⁵. Dans la conception ambitieuse du binôme Jungbluth – de Ryckel, des informations fiables collectées à l'étranger par les diplomates permettront en outre à l'Etat-major belge de déterminer le plan de déploiement à mettre en place, avant même que l'ennemi ne pénètre sur le territoire : « Pour pouvoir adopter un plan de campagne général répondant aux attitudes diverses à prendre par nous, il faudrait avoir la certitude que la diplomatie belge nous procurera en cas de complications diplomatiques, les renseignements nécessaires pour fixer la situation exacte du moment »⁶. Depuis 1909, le département des Affaires étrangères,

¹ Rédigé selon De Ryckel à partir de l'hiver 1909-1910 et achevé le 27 janvier 1911. DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 4 et p. 34.

² CEULEMANS Benjamin, Antoine (1852-1913), Officier belge. Major en 1898. Il est successivement sous-chef d'état-major de la 4^e circonscription militaire (1898), chef d'Etat-major de la 3^e circonscription militaire (1900) et enfin directeur des opérations militaires au ministère de la Guerre (24 août 1901). Colonel en 1905, il est nommé directeur général des opérations militaires et de l'instruction de l'armée au ministère de la Guerre (25 septembre 1905). Général-major en 1909, il termine sa carrière militaire comme commandant de la Province de Namur (26 mars 1912). MRA, dossier personnel de Benjamin Ceulemans.

³ MAEB, IND, IX, Note du général-major Ceulemans, directeur général des opérations militaires, le 24 septembre 1911.

⁴ MAEB, IND, X, Note du directeur de la Politique Léon Arendt, « En cas de guerre, que ferons-nous ? », Bruxelles, le 22 novembre 1911.

⁵ DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 166-168.

⁶ Note du mois d'août 1911, citée dans DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 155.

de concert avec celui de la Guerre, a effectivement commencé à organiser un service de surveillance fondé sur les rapports envoyés par des consuls de confiance en poste dans les villes frontalières, plus particulièrement du côté français¹.

Ce souci de collecter des renseignements hors des frontières de Belgique était déjà apparu lors de l'alerte de 1905-1906. Le 30 janvier 1906, le général Cousebant d'Alkemade demande à Favereau s'il peut se permettre, dans « le cas où une armée allemande traverserait le Limbourg hollandais ou le Grand-Duché de Luxembourg pour pénétrer ensuite en Belgique, (...) de pousser des reconnaissances sur le territoire hollandais ou grand-ducal, pour s'assurer de la force et de la nature des troupes étrangères qui s'y trouveraient »². La réponse rendue par la direction P est positive mais elle conditionne strictement le champ de ces reconnaissances. En l'occurrence, il faut être certain que l'Allemagne s'avance sur ces territoires pour pénétrer en Belgique. Un doute subsistera toujours concernant le Grand-Duché qui peut directement donner accès au territoire français. Il faudrait aussi éviter de confondre des mouvements de concentration avec une attaque caractérisée. Enfin, le département des Affaires étrangères rappelle qu'il existe d'autres moyens de collecter des informations que les reconnaissances militaires³. Il s'agit ici d'une allusion claire à l'existence du SSRF (Service de surveillance et de renseignements aux frontières) officiellement créé par l'arrêté royal du 25 mars 1896 et composé de douaniers, forestiers et gendarmes placés en observation à « l'extrême frontière »⁴. Toutefois, quand paraîtront en 1907 des prescriptions complémentaires sur le SSRF, le ministre de la Guerre interdira alors formellement aux agents de franchir la frontière, du moins « en uniforme », tant que le territoire belge n'a pas été effectivement violé⁵. Même s'il est admis officieusement que ces agents peuvent collecter discrètement des informations à l'étranger⁶, ils n'ont guère la confiance de l'Armée. Le général Jungbluth ne peut se résoudre de confier la garde de la frontière à ces éléments « hétérogènes », « peu aptes au rôle qui leur est dévolu et derrière lesquels l'armée belge

¹ Sur ce système de surveillance, voir PIROT (Pascal), *Le Service de surveillance et de renseignements aux frontières (SSRF)*, mémoire de maîtrise en histoire, ULG, 2010. Un article synthétique est paru en 2011 : PIROT (Pascal), *La Belgique et le renseignement aux frontières (1896-1914)*, in *Guerres mondiales et conflits contemporains, Belgique : guerres en vue et vues de guerres*, janvier 2011 (n° 241), Paris, PUF, p. 33-49.

² MAEB, IND VII, Cousebant d'Alkemade à Favereau, le 30 janvier 1906.

³ MAEB, IND VII, Favereau à Cousebant d'Alkemade, le 17 février 1906.

⁴ PIROT (Pascal), *La Belgique et le renseignement aux frontières...*, p. 34.

⁵ PIROT (Pascal), *Le Service de surveillance et de renseignements...*, p. 18-21.

⁶ Ce qui sera effectivement le cas pendant la guerre pour la brigade de gendarmerie de Gemmenich qui n'hésitera pas à franchir les frontières d'Allemagne et des Pays-Bas en s'appuyant sur des liens familiaux dans la région des « trois frontières ». Elle livrera des informations concernant les mouvements de troupes à proximité de la trouée du Limbourg. *Campagne de 1914 de la brigade de gendarmerie de Gemmenich*, in *Memo*, n° 7, 1982.

semblera se recueillir »¹. Il préfère les cantonner à un rôle « non sans importance d'ailleurs, celui de surveiller le transit des personnes et des choses »². En 1910, dans la foulée de la création de l'EMGA, le binôme Jungbluth-de Ryckel réclame la création au sein de l'Etat-major d'une 2^e section chargée de l'espionnage et du contre-espionnage, en se calquant sur le modèle français du 2^e Bureau. En août 14, cette 2^e section était toujours en phase d'organisation³.

Toutefois, au sein de l'Etat-major, les théories hétérodoxes du Baron de Ryckel sont contestées. Le lieutenant général de Selliers de Moranville dénonce cette « immixtion inutile du chef d'Etat-major de l'Armée dans les questions de politique extérieure relevant du Roi et du ministre des Affaires étrangères, alors qu'une simple consultation de celui-ci était suffisante. Réciproquement, ce projet [de Conseil secret de la Guerre] (...) présentait l'inconvénient de conduire le ministère des Affaires étrangères vers l'examen de questions d'ordre purement militaire »⁴. Le lieutenant général de Selliers de Moranville estime au final que les idées de l'école Jungbluth – De Ryckel sont utopiques et dangereuses :

« La concentration de l'armée devait être conditionnée par la certitude que la diplomatie belge procurerait à l'armée en cas de complications européennes, les renseignements nécessaires pour fixer 'la situation exacte du moment'. Cette dernière condition était utopique, impossible à réaliser, car nos diplomates ne seront pas renseignés sur les projets d'opérations militaires de la Puissance auprès de laquelle ils seront accrédités et, en tous cas, ces renseignements seront tardifs »⁵.

Le ministre intérimaire de la Guerre Charles de Broqueville qui est à la tête du Gouvernement homogène catholique, renforce la réforme de 1910 par l'arrêté royal du 5 mars 1912. Cet arrêté transfère d'autres attributions importantes des 1^e, 2^e et 3^e direction générales du ministère de la Guerre à l'EMGA et aux inspecteurs généraux de l'artillerie et du Génie. Autre réforme visant à renforcer « l'unité de vues et de direction » : le transfert de l'Ecole de Guerre où étaient formés tous les futurs officiers d'Etat-major sous l'autorité de l'EMGA. L'on notera toutefois que cette réforme est susceptible de renforcer le fossé existant entre les vues du cabinet ministériel et celles de l'Etat-major général. C'est pourquoi, dans la foulée de son arrêté du 5 mars 1912, de Broqueville crée en s'inspirant de l'exemple français un

¹ DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 155.

² *Ibidem*.

³ DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 241 ; PIROT (Pascal), *La Belgique et le renseignement aux frontières...*, p. 34.

⁴ DE SELLIERS DE MORANVILLE, *Contribution à l'histoire de la guerre mondiale...*, p. 47.

⁵ *Idem*, p. 33-34.

« Conseil supérieur de la Défense nationale » présidé par le Roi et appelé à délibérer sur toutes les grandes questions de principe intéressant la défense nationale. Le CSDN se compose du ministre de la Guerre, des membres de son conseil, des commandants des divisions d'armée (DA), du commandant supérieur des positions fortifiées d'Anvers, Liège et Namur (PFA, PFL et PFN), du commandant supérieur de la gendarmerie et d'un lieutenant général de la garde civique¹.

De Broqueville, s'il a participé au renforcement de l'EMGA en favorisant l'éviction d'Hellebaut du ministère de la Guerre, n'en lutte pas moins contre la tendance du chef de l'EMGA de renforcer l'autorité de la couronne sur l'armée. De Broqueville demeure en effet un fervent défenseur du principe de responsabilité ministérielle devant les Chambres. Il estime par conséquent que l'EMGA doit fournir au ministre, lorsqu'il est sollicité par lui, tous les éclaircissements relatifs à la défense du pays, notamment les renseignements relatifs aux plans d'opérations. Le 29 mars 1912, il envoie une note dans ce sens au général Jungbluth : « Le chef de l'Etat-major général ne peut se considérer comme le porte-parole direct du Roi. Il n'a ni pouvoir, ni qualité pour cela et si l'Etat-major général poursuit son action dans le sens de cette théorie, il me mettra dans l'obligation de pourvoir par un autre organisme à l'accomplissement de la mission dont Sa Majesté l'a investi sur ma proposition, le 5 de ce mois. (...) En vue d'être utile à l'armée, j'ai retiré au département de la Guerre un grand nombre de bureaux spéciaux qui naguère me fournissaient les éléments de réponses à faire aux membres du Parlement. Ces réponses doivent être faites avant le mardi à midi ; il me les faut donc au plus tard le lundi soir. Si l'Etat-major général ne prend pas ses dispositions pour m'éclairer en temps utile, il ne me restera plus qu'à lui retirer ce qui vient de lui être attribué »².

Lors des événements du mois d'août 1914, le conseil des ministres et le conseil de la Couronne du 2 août déterminent l'attitude à adopter par la Belgique³. Quant à savoir qui prend en charge la responsabilité du plan de Guerre, du ministre de la Guerre de Broqueville ou du Roi Albert, la balance penche naturellement en faveur du Souverain. Ce dernier rejette le plan de concentration élaboré par le chef de l'EMGA le lieutenant général de Selliers de Moranville, protégé du ministre, pour adopter les idées de son sous-chef d'Etat-major le

¹ *Idem*, p. 48-49 ; DEVLEESHOUWER (R.), *Les Belges et le danger de guerre...*, p. 159.

² Cité d'après DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 184.

³ *Idem*, p. 291-312.

lieutenant colonel de Ryckel. Les conceptions du Baron de Ryckel sont partagées par le conseiller militaire du Roi le capitaine Emile Galet¹.

2. Chemins de fer et plans de guerre (1870-1914)

a. Focalisation des études d'Etat-major sur la trouée du Luxembourg

Le dispositif d'interruption éprouvé par les événements de 1870 est semble-t-il très vite remis en question par la direction belge des opérations militaires. Rappelons que des problèmes techniques multiples avaient considérablement ralenti la mise en place des explosifs à la veille du déclenchement de la première guerre franco-allemande. Une interruption à la frontière française par un officier du Génie trop zélé avait même suscité l'ire du Gouvernement français. Enfin, la possibilité de raids ennemis contre les compagnies du Génie belge avait été pointée du doigt par plusieurs commandants de détachements au retour de leur mission. Le 15 mars 1876, le capitaine d'Etat-major Cousebant d'Alkemade adresse une note au directeur des opérations militaires dans laquelle il rappelle l'absence totale de protection du Génie envoyé à la frontière.

« Supposons que la France soit décidée à envahir la Belgique soit pour s'en emparer, soit pour la traverser, elle ne se bornera pas à embarquer des troupes dans des trains et à envoyer tous ces trains en Belgique, elle saura parfaitement que des interruptions sont préparées à la frontière, quelle est la nature de chaque interruption, quel est le point exact où elle est préparée, l'état des travaux et la force de chaque détachement, elle saura aussi que derrière ce détachement il n'y pas un homme pour le soutenir et que rien ne lui sera plus facile que de la faire enlever avant qu'il ait rempli sa mission ; on aura soin de faire attaquer à la fois tous les détachements de la frontière qu'on veut franchir et pour peu que l'on réussisse en quelques points, le but sera atteint à cause des nombreux chemins de fer qui se croisent en tous sens. Nous ne pourrions donc pas remplir nos obligations de pays neutre et nous n'aurions pas retardé d'un seul instant l'invasion »².

¹ DE VOS (Luc), *Belgien : Operationsplannungen und Taktik eines neutralen Landes*, in EHLERT (H.), EPKENHANS (M.) et GROSS (G.P.) (dirs), *Der Schlieffen Plan. Analysen und Dokumenten*, Paderborn, Schöningh, 2007, p. 308-309.

² DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 90-91. Le lieutenant général de Ryckel a eu accès aux archives militaires belges pour rédiger un « Mémoire sur la défense de la Belgique » dans le courant de l'année 1910. Il est possible que cette documentation sur le dispositif belge d'interruption soit disséminée dans le Fonds Moscou mais le désordre qui règne encore aujourd'hui dans ce fonds ne nous a pas permis jusqu'à présent de mettre la main sur des documents antérieurs à 1893.

En 1877, une brigade spéciale est chargée d'étudier à nouveau la question. L'étude réalisée propose en définitive de réduire drastiquement le nombre de lignes interrompues : huit lignes¹ seraient interrompues soit à l'aide d'explosifs, soit à l'aide de forts d'arrêt. Afin de rendre le réseau situé au cœur du pays inutilisable, l'étude propose en outre de bouleverser complètement les deux épines dorsales du réseau : Alost – Bruxelles – Louvain – Hérenthals et Alost – Londerzeel – Malines – Louvain. L'idée avancée par Brialmont est également de mettre rapidement hors service, sur les arrières de l'armée ennemie, les voies dont elle aura besoin pour se relier à sa base d'opérations². En 1885, une nouvelle étude est commandée par le ministre de la Guerre le général Pontus au général Brialmont. Ce dernier s'adjoit l'expertise de Cousebant d'Alkemade qui avait déjà travaillé sur la question quelques années auparavant³. Le rapport final conclut à nouveau qu'il est impossible d'interrompre toutes les lignes de façon efficace :

« Pour interdire aux Français et aux Allemands, l'usage des grandes lignes internationales qui mettent les deux pays en communication, il suffirait de créer des interruptions près de Saint-Trond et de Verviers. Mais ces points sont si rapprochés de notre frontière de l'est que nos précautions pourraient sembler n'être prises qu'en défiance de l'Allemagne. Pour ces motifs, je crois devoir proposer de préparer aussi une destruction au viaduc de Lompret, à proximité de la frontière française sur l'important chemin de fer Anor – Chimay – Dinant »⁴.

Par ailleurs, le budget pour la construction des forts de la Meuse n'a pas encore été voté et Brialmont persiste dans son idée de construire des forts d'arrêt sur plusieurs lignes en sus des dispositifs d'interruption des tunnels ferroviaires⁵.

Les points choisis par Brialmont et Cousebant d'Alkemade dans cette étude montrent bien un glissement total des mesures de destruction vers la ligne de la Meuse. Il ne s'agit plus de se défendre de tous les côtés à la fois mais surtout d'interdire l'accès des deux belligérants à la ligne mosane considérée comme le passage obligé si les deux armées souhaitent traverser le territoire belge. Nous constatons en outre que les lignes de la province du Luxembourg ne sont pas encore considérées comme potentiellement dangereuses en 1885 car le réseau y est

¹ De Ryckel ne précise pas lesquelles.

² DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 91.

³ *Idem*, p. 91 et p. 107. Cousebant est par ailleurs l'interlocuteur privilégié du ministre de la Guerre pour les questions ferroviaires. Voir MAEB, IND, IV, Note pour le ministre du major sous-directeur des opérations militaires Cousebant d'Alkemade, 1^{er} direction, le 31 juillet 1888.

⁴ DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 91.

⁵ *Ibidem*.

toujours en phase de développement. Ce danger va s'accroître rapidement au cours des années suivantes au fur et à mesure de la construction de nouvelles lignes¹. L'ouverture des lignes Gouvy – Bastogne – Libramont (1885) et Gouvy – Trois-Vierges – Lommersweiler (1889) appelleront l'attention du Génie belge sur le nœud ferroviaire de Libramont² d'autant plus que la position de mobilisation de l'armée belge est très éloignée de la province la plus méridionale du pays : « Les troupes de l'armée de campagne se mobilisent dans le quadrilatère formé par Bruxelles, Louvain, Lierre et Malines, à l'exception de la 2^e division qui reste à Anvers pour assurer le service de la place. Les deux divisions de cavalerie, soutenues par les batteries à cheval, protègent la mobilisation (...) ; l'une vers le sud derrière la Dendre occupe Ath, l'autre vers l'est derrière la Meuse est aux environs de Tongres »³.

Peu de temps avant l'achèvement des forts de la Meuse, la décision est prise de préparer des destructions aux points suivants : « 1) au tunnel de Nasproué⁴ ; 2) au tunnel de Trois-Ponts⁵ ; 3) au tunnel de Remouchamps ; 4) au viaduc de Lompret ; 5) sur les lignes de Tamines à Namur et de Tamines à Fleurus et Perwez ; 6) sur les lignes autour de Saint-Trond ; 7) sur les

¹ Voir supra notre chapitre sur le développement du réseau dans les provinces de Liège et du Luxembourg.

² Au début de la crise de 1887, le directeur du Génie belge au ministère de la Guerre a exprimé ouvertement à l'attaché militaire français ses craintes concernant les nouvelles liaisons ferroviaires germano-belges : « Mais nous n'ignorons pas, ajoutait-il que les Allemands nous menacent également par Saint-With et Malmédy ; de plus, ils ont presque terminé actuellement la ligne de chemin de fer qui, de Saint-With, vient se souder vers Gouvy, sur la ligne Pepinster – Luxembourg. Cette ligne qu'ils ont poussée très activement est purement stratégique, car elle traverse des régions pauvres. A Malmédy et à Saint-With, on a préparé des gares de débarquement considérables. Enfin, un embranchement pénétrant la frontière belge va être terminé entre Wiltz et Bastogne. Le plateau des Ardennes sur lequel on débouche de ces trois points (Malmédy, Saint-With et Wiltz), est parfaitement praticable... » SHD/DAT, 7N 1153, Lebon (Bruxelles) à Boulanger (Paris), le 10 janvier 1887.

³ Note du ministre de la Guerre au Roi Léopold II, le 11 mars 1887, citée d'après DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 92.

⁴ D'après les renseignements du 2^e Bureau français, le Génie belge travaille au tunnel de Nasproué en mai 1891 et les travaux sont achevés en décembre de la même année. Le 2^e Bureau pense également que le viaduc de Dolhain disposera d'un dispositif de mines comme lors de l'alerte de 1870. SHD/DAT, 7N 1165, Liasse I : Chemins de fer, Notes du 2^e Bureau, le 20 mai et le 7 décembre 1891.

⁵ La correspondance du ministère de la Guerre n'indique pas quand toutes ces destructions ont été décidées. En revanche nous pouvons situer l'installation du dispositif au tunnel de Trois-Ponts au moment de l'achèvement de la ligne de l'Amblève à la fin du mois d'octobre 1890 comme l'indique un rapport du vice-consul français à Liège : « Depuis quelques jours, une vingtaine de soldats appartenant au Génie militaire travaillent sous le commandement d'un lieutenant au creusement de profondes excavations dans les tranchées du chemin de fer de l'Amblève aux abords du tunnel de Trois Ponts. (...) Ces excavations ou plutôt ces mines sont destinées à recevoir des matières explosives qui feront sauter des blocs de rocher de façon à obstruer la voie ferrée, si en cas de guerre, les troupes allemandes profitant de la route de Malmédy tentaient de s'introduire sur le territoire belge par la vallée de l'Amblève. L'autorité militaire fait quelque mystère de ces travaux préventifs, mais pour que le mystère fût gardé il aurait été prudent de ne pas employer des soldats en tenue. J'ai pensé, que le renseignement pouvait présenter quelque intérêt, vu surtout les bruits qui renaissent de temps en temps d'après lesquels le gouvernement belge prendrait moins de précautions pour garantir sa neutralité contre l'invasion d'une armée allemande que contre l'entrée sur le territoire, des troupes françaises ». SHD/DAT, 7N 1162, Courtois, Vice Consul de France à Liège, à Ribot, ministre des Affaires étrangères, Liège, le 30 octobre 1890. Le rapport est transmis au ministre de la Guerre de Freycinet, le 3 novembre 1890.

lignes autour de Libramont »¹. Comme ces points ont été déterminés sans véritablement prendre en compte les fortifications de la Meuse, le 30 mars 1895, le ministre de la Guerre le général Brassine prie le général Renard, chef du corps d'Etat-major, d'examiner si, dans l'état actuel, il n'y a pas lieu de les modifier et, dans l'affirmative, de bien vouloir lui adresser des propositions à ce sujet². Renard étudie manifestement la question de façon minutieuse. Il n'envoie sa réponse que tardivement, le 28 janvier 1896. Il confirme que les destructions indiquées ci-dessus sont au programme du Génie belge. Elles « ont pour objet d'intercepter les communications, non dans l'hypothèse d'une invasion ayant pour but la conquête du pays, mais dans le cas de la traversée d'une partie de notre territoire par une armée allemande ou une armée française lors d'une marche vers la Meuse moyenne ou le Bas-Rhin »³. Il faut cependant y ajouter plusieurs destructions en raison du développement du réseau belge : « 8) actuellement : celle du tunnel de Hombourg sur la ligne aujourd'hui en exploitation de Liège – Battice – Bleyberg ; 9) prochainement : celle du tunnel de Nessonvaux [tunnel de Halinsart] pour annihiler l'emploi du chemin de fer vicinal à grande section de Trooz à Sprimont ». Il s'agit donc bien de dispositifs complémentaires à la Barrière de la Meuse destinés à dissuader et/ou ralentir le passage des belligérants.

Renard s'interroge cependant sur l'opportunité de réaliser l'ensemble du programme car « les interruptions de ce genre sont fort onéreuses, très longues et très difficiles à réparer ». Dans l'esprit du chef du corps d'Etat-major, il s'agirait de ne pas interrompre de façon trop durable les grandes lignes internationales qui sont vitales pour l'économie belge. Il y aurait donc lieu de se demander si les obligations liées à la neutralité impliquent nécessairement des interruptions de haute intensité. Renard s'appuie notamment sur l'extrait d'un rapport réalisé par Brialmont en décembre 1886 dans lequel l'ingénieur militaire pointe déjà du doigt les inconvénients liés à la destruction du tunnel de Nasproué. Outre le manque à gagner au niveau économique, il s'agirait aussi de préserver les grandes lignes stratégiques en vue de garantir l'efficacité du secours allié :

¹ MRA, Fonds Moscou, 3086, lettre de Brassine au général-major, chef du corps d'Etat-major, Bruxelles, le 30 mars 1895.

² *Ibidem*. Le 10 mai 1893, le ministre de la Guerre écrivait déjà au chef du corps d'Etat-major : « Vous émettez l'avis que le commandant de la compagnie de chemins de fer [Génie] devrait être autorisé à faire la reconnaissance de la ligne Fleurus – Perwez pour déterminer d'une manière précise les travaux à y effectuer. Avant de donner suite à ces propositions, je me propose de faire examiner si ces destructions, ainsi que celles prévues dans les environs d'Auvelais, ont encore de l'utilité depuis la création des ouvrages de la Meuse ». MRA, Fonds Moscou, 1841, lettre du ministre de la Guerre au chef du corps d'Etat-major, le 10 mai 1893.

³ MRA, Fonds Moscou, 3086, lettre du général-major, chef du corps d'Etat-major au général Brassine, Bruxelles, le 28 janvier 1896. Les citations qui suivent sont tirées de ce document accompagné par ailleurs d'une longue étude sur l'utilisation du réseau belge dans différents scénarios de guerre.

« Cependant, écrit-il, la destruction du tunnel de Nasproué présenterait des inconvénients que je crois devoir vous signaler. Ce tunnel est situé sur la plus importante de nos lignes internationales, celle d'Anvers – Louvain – Liège – Verviers – Dolhain – Cologne. Pendant l'état de guerre, les relations commerciales n'étant pas toutes interrompues, nos villes de commerce et nos grands centres industriels devront conserver des communications directes avec l'Allemagne ; la destruction du tunnel dont il s'agit supprimerait ces communications pour un temps très long et causerait ainsi un très grand préjudice à l'intérêt public. D'un autre côté l'armée qui viendra à notre secours aura, en cas de succès, pendant qu'elle poursuivra l'agresseur au-delà de nos frontières, le plus grand intérêt à rester en communication directe avec sa base d'opérations. Or pour les Allemands opérant en France comme pour les Français opérant en Allemagne, la ligne Cologne – Liège est d'une importance capitale. Notre allié serait donc en droit de se plaindre s'il était privé de l'usage de cette ligne par la rupture du tunnel de Nasproué ».

Renard ajoute que la construction récente des forts de la Meuse doit d'autant plus inciter les autorités militaires à s'interroger sur l'opportunité d'interrompre la ligne à Nasproué et à Nessonvaux puisque la place de Liège constitue en soi un verrou pour les lignes que l'on se propose d'interrompre. Une autre conséquence de la Barrière de la Meuse, pense-t-il, est d'avoir rejeté vers le sud les lignes de marche des troupes qui auraient pour intention de traverser le Luxembourg et de se porter rapidement en France. « L'axe de la zone d'invasion s'est aussi déplacé et la route extrême de corps d'armée, qui primitivement partait d'Aix-la-Chapelle débouche aujourd'hui de Malmedy pour conduire par Stavelot vers Dinant ou Mézières. Des considérations analogues peuvent être présentées au sujet d'une invasion française ». Il faudrait par conséquent, selon la note de Renard, donner une importance plus grande aux lignes situées au sud de l'Amblève et « faire rechercher les points de destructions sur la ligne Namur – Sterpenich et ses aboutissants plutôt que sur la partie des lignes situées au nord de l'Amblève ».

Même s'il paraît redouter davantage un passage des belligérants au sud de la Meuse, Renard envisage tous les scénarios dans une étude justificative annexée à son rapport. Il divise son document en deux grandes parties : I) Invasion de la Belgique et II) Traversée de la Belgique. Dans le premier cas, Renard analyse respectivement les hypothèses d'une invasion française et allemande. En cas d'invasion française, l'objectif serait l'investissement du camp retranché d'Anvers. Le plan d'interruption belge consisterait par conséquent à saboter les gares et bouleverser les voies aux points les plus propices, c'est-à-dire les remblais et les ponts. Il ne s'agirait pas de destructions durables (« de haute intensité ») mais celles-ci permettraient

néanmoins de ralentir la progression du matériel de siège français vers le réduit national belge ; c'est pourquoi ces petites destructions (« de moyenne ou basse intensité ») doivent être nombreuses. En attendant le secours des alliés éventuels, il est évident que chaque minute compte.

Le chef du corps d'Etat-major passe ensuite en revue les destructions de haute intensité qui sont prévues pour ralentir une attaque directe sur Namur. La ligne à double voie Luxembourg – Namur est interrompue à Libramont et l'accès par la ligne de l'Ourthe est barré au tunnel de Remouchamps. La ligne de Ramillies est obstruée au sud à Perwez ; celle de Gembloux est barrée au sud à Fleurus. Enfin, la ligne de jonction Jemeppe – Gembloux est interceptée à Tamines. Renard remarque cependant que ces destructions ne présentent qu'un caractère précaire. Il note surtout l'existence de plusieurs voies de contournement pour lesquelles aucun détachement du Génie n'a été prévu :

« La ligne du Nord belge suit la vallée de la Meuse ; elle ne sera probablement pas employée. On pourrait faire sauter le tunnel d'Anseremme mais cette destruction serait inutile puisqu'on peut se rendre directement sur le terrain des attaques, c'est-à-dire vers Fosses ou St-Gérard, par la voie Givet – Doische – Florennes – Ermeton – Mettet – St-Gérard – Fosses. Les points de Fosses et de St-Gérard sont à 10 et 12 kilomètres de la ligne des forts. La possibilité d'arriver aussi à Fosses et St-Gérard fait tomber l'utilité de la destruction du vidaduc de Lomporet qui, à son tour, peut-être tourné à l'ouest par Chimay ou Thuin – Thuilliers – Walcourt – Morialme (...) Enfin Fosses peut être atteint par les divers embranchements qui mènent au chemin de fer de la Sambre ».

Renard baisse manifestement les bras devant l'ampleur de la tâche à accomplir pour interdire toutes les lignes aboutissant à Namur ; c'est pourquoi il renvoie la problématique au comité d'études de Namur.

Lorsque Renard envisage la conquête de la Belgique par l'Allemagne, il note d'entrée de jeu : « A première vue notre situation paraît beaucoup plus favorable dans cette hypothèse que dans la précédente. Les fortifications de la Meuse nous permettraient en effet une défense énergique, même contre un ennemi très supérieur en nombre si l'obstacle devait être abordé de front ». Le chef du corps d'Etat-major pense cependant qu'en cas d'invasion, l'Allemagne choisirait d'attaquer la Belgique par la trouée du Limbourg. Elle disposerait à cet effet de trois bonnes lignes d'opérations : 1°) le chemin de fer Gladbach – Ruremonde – Neerpelt – Herenthals ; 2°) le chemin de fer Aix-la-Chapelle – Maastricht – Hasselt – Diest – Aarschot –

Liers ; 3°) le chemin de fer Aix-la-Chapelle – Maastricht – Hasselt – Saint-Trond – Tirlemont – Louvain – Malines. Seules les deux dernières lignes sont interceptées soit par le fort de Diest, soit par des destructions à opérer par le Génie. La première ligne présente un relief tellement plat qu'à part l'interruption d'un ou deux ponts franchissant les canaux, rien ne pourrait ralentir la progression allemande. Mais Renard note qu'au vu des exercices réalisés récemment par les bataillons de chemins de fer allemands, il ne faudrait guère plus d'une ou deux journées à ces unités pour rétablir les ponts interrompus.

Enfin, Renard dresse l'inventaire des voies de chemins de fer qui faciliteraient l'investissement par l'Allemagne de la place de Liège. Le chef du corps d'Etat-major est très mécontent de la création récente du chemin de fer Bleyberg – Aubel – Battice – Micheroux – Fléron « concédé malgré l'avis négatif de la commission civile et militaire des chemins de fer ». La destruction du tunnel de Hombourg ne ralentira guère l'ennemi « car si on peut le contourner après quelques jours de travail, la voie sera remise en service avant l'utilisation du matériel de siège qui n'est dirigé vers les gares qu'à la fin de l'investissement ». Enfin, il pense que les destructions à opérer aux tunnels de Nasproué, Nessonvaux et Remouchamps ne représentent qu'un intérêt médiocre sur le plan de la défense de Liège. Renard cherche à convaincre le ministre de la Guerre qu'il serait plus utile de les remplacer par des destructions de moins grande intensité à étudier par le comité d'études de Liège.

Dans le cadre d'une traversée de la Belgique, Renard adopte résolument un programme minimaliste. Il relativise par exemple l'utilité des destructions de Lompret, Fleurus, Perwez et Tamines parce qu'il ne croit pas qu'une armée française désirant traverser la Belgique établira ses lignes de communications sur la rive gauche du fleuve : « Placée entre les doubles têtes de pont de Liège et Namur et la position d'Anvers, la sécurité de cette ligne restera fort précaire aussi longtemps que l'armée belge n'aura pas été complètement réduite à l'impuissance ». Dans un second temps, Renard relativise également l'intérêt de la destruction des tunnels sur la rive droite de la Meuse. Le tunnel de Nasproué interrompra certes la grande ligne internationale Liège – Cologne mais cette interruption ne sera véritablement efficace que si elle est secondée par la destruction du tunnel de Hombourg sur la ligne Bleyberg – Battice – Fléron. Or, constate Renard, le tunnel de Hombourg est un ouvrage artificiel que les Allemands pourront contourner rapidement. Par ailleurs, la ligne du plateau de Herve a été récemment reliée à celle de la Vesdre par le raccordement Verviers – Lambermont – Dison – Petit-Rechain – Battice. Une fois Hombourg contourné par les Allemands, l'influence de

Nasproué disparaîtrait à moins bien entendu que l'on ne fasse aussi sauter le tunnel de Lambermont entre Battice et la ligne de la Vesdre.

Concernant le tunnel de Remouchamps au débouché de la ligne de l'Amblève, sa destruction est d'un piètre intérêt selon Renard car le croisement de Rivage tout proche est situé à 10 kilomètres à peine des forts de Liège, ce qui rendrait l'accès à la ligne de l'Ourthe pour les Allemands, ou inversement à la ligne de l'Amblève pour les Français, très inconfortable pour des convois ennemis en transit. Les belligérants se risqueraient-ils à contourner Liège à une si petite distance des forts ? C'est peu probable, note le général. Le chef du corps d'Etat-major fait en outre remarquer que la ligne de l'Ourthe pourrait être interrompue plus efficacement par une obstruction à hauteur de Marloie. Enfin, concernant le tunnel de Trois-Ponts, Renard pense que cette destruction a perdu de son importance depuis que les Allemands peuvent accéder au réseau du Grand-Duché par la *Vennbahn* et la liaison Saint-Vith – Trois-Vierges. Il serait par conséquent plus opportun selon Renard d'intercepter le trafic des belligérants sur la ligne Gouvy – Bastogne – Libramont.

On le comprend, Renard souhaite réformer complètement le système des destructions de haute intensité. Son rapport envoyé au ministre suggère lourdement que ces destructions ne sont pas utiles en ce qui concerne la défense des places de Liège et Namur pour lesquelles il privilégierait volontiers des destructions de moyenne ou basse intensité. Renard se concentre en définitive uniquement sur la trouée du Limbourg et sur celle du Luxembourg ; il propose au ministre de la Guerre le programme suivant :

« En résumé, monsieur le Ministre, le système que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen consiste à détruire le nœud

1°) de Saint-Trond

2°) de Marloie

3°) de Libramont

4°) de Virton – Saint Mard

5°) éventuellement, si on n'admettait pas que l'influence de la place de Liège peut s'exercer jusqu'à Rivage, le tunnel de Remouchamps, et ~~peut être celui de Trois-Ponts~~ [barré dans le texte] ».

Le chef du corps d'Etat-major hésite manifestement quant à la destruction du tunnel de Trois-Ponts mais une note ajoutée en rouge dans la marge indique par la suite que la destruction du tunnel de Trois-Ponts doit être maintenue car le ministre a donné l'autorisation en mai 1896

de construire la jonction Stavelot – Malmédy¹. Le plan de destruction proposé, conclut Renard, présentera les avantages suivants :

- « a) il est économique en ce sens que les destructions, qui ne dépassent pas en nombre celles admises aujourd’hui, seront moins onéreuses en temps de guerre.
- b) il permet de conserver la libre disposition de tout le réseau intérieur, et il réserve pour nos alliés éventuels les connections les plus importantes.
- c) il ne peut froisser aucune susceptibilité puisqu’il est établi sur la bissectrice des frontières allemandes et françaises ».

Cette dernière phrase indique que le général Renard a en partie fondé son choix des lieux d’interruption sur les impératifs de la neutralité belge. Cet aspect de la question est de loin le plus important car la présence de détachements belges le long de la frontière peut être interprétée par la France et l’Allemagne comme un signe de défiance à leur égard. Le 5 mars 1898, le ministre de la Guerre cherche d’ailleurs à clarifier cette problématique en écrivant au général Renard :

« Il ne s’agit pas de faire sauter les tunnels au moment d’une déclaration de guerre entre la France et l’Allemagne, mais seulement en cas d’invasion bien caractérisée de notre pays, afin de faire ressortir aux yeux de toutes les Puissances que nous accomplissons loyalement les devoirs de notre neutralité en ne permettant pas au parti qui le premier ne respecterait pas nos frontières d’utiliser nos chemins de fer et de lui faciliter ainsi sa marche offensive à travers notre pays. En effet, il n’est pas certain qu’une armée de secours viendra coopérer à la défense de la Belgique envahie ; maintes circonstances stratégiques peuvent s’y opposer et la non-destruction des voies ferrées utilisables par l’envahisseur pourrait être considérée comme un acte de favoritisme envers lui »².

Selon de Ryckel qui a eu accès au document, le général Renard commente les deux dernières phrases de cette correspondance dans la marge : « Ces deux alinéas, pouvant donner lieu à des interprétations erronées, ont été biffés dans la minute du département de la Guerre par le colonel Cousebant »³. L’obligation, liée au statut d’Etat neutre, d’interrompre les principaux points d’entrée du pays au belligérant, est une interprétation « extrême » des traités de 1831-1839 qui n’est manifestement pas partagée par tous les membres de l’Etat-major. Les explications du ministre de la Guerre ne sont d’ailleurs pas très convaincantes car la rapidité de plus en plus grande du processus de mobilisation des armées européennes exige justement

¹ Il s’agit effectivement du début des tractations entre la Belgique et l’Allemagne concernant l’établissement de la petite voie transfrontalière qui ne sera en définitive construite qu’en 1914. Voir supra notre chapitre sur la ligne Stavelot-Malmédy.

² Cité d’après DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 107.

³ *Ibidem*.

que les détachements soient envoyés à la frontière dès la déclaration de guerre, voire même avant, au premier signe de danger. Malgré son caractère polémique, nous verrons que la dépêche du 5 mars 1898 continue toutefois à servir de document justificatif au dispositif belge d'interruption jusqu'à l'alerte de 1911.

A travers l'étude du chef du corps d'Etat-major belge, nous constatons que toutes les éventualités sont encore soupesées par lui mais que le scénario d'un passage au sud de la Meuse occupe de plus en plus ses esprits. Cette éventualité supposerait donc comme en 1870 une action rapide de l'armée belge loin de son lieu de concentration initial au cœur du pays. Il s'agit de l'éternelle pomme de discorde de la pensée militaire belge : est-il techniquement réalisable et stratégiquement opportun d'aventurer l'armée belge aussi loin de son réduit national ? Le vote de 1859 semblait avoir consacré la victoire des partisans du système de concentration, même si Chazal avait endormi l'opposition à son projet en précisant que l'armée de campagne continuerait à assurer « le libre passage et la défense de nos grands fleuves »¹. L'état d'abandon des forteresses de la Meuse, le déclassement de la citadelle de Gand en 1868, l'absence d'une réserve nationale réclamée depuis 1866, l'augmentation des effectifs au sein des armées allemandes et françaises... tout laissait présumer que l'armée belge de campagne ne pourrait guère se risquer à encore s'aventurer aux confins du Luxembourg comme elle le fit en 1870, sans avoir d'ailleurs à tirer un seul coup de fusil. Nous avons vu que certaines voix s'étaient fait entendre très vite après la première guerre franco-allemande, qui déclaraient ouvertement que si le Luxembourg belge avait été investi de façon massive à l'époque, le faible cordon belge établi à la frontière aurait été complètement enfoncé. L'organisation de la réserve en 1886 et le vote de 1887 adoubant le principe d'une double tête de pont sur la Meuse laissaient néanmoins présumer que l'armée belge de campagne pourrait dans certaines circonstances s'aventurer au-delà du fleuve pour prendre de flanc les colonnes des belligérants traversant la province la plus méridionale du pays².

A l'époque de l'achèvement des fortifications de la Meuse, début des années 1890, la double hypothèse d'une traversée du Luxembourg ou du Limbourg par l'Allemagne est de fait sérieusement étudiée au sein de l'Etat-major belge. En 1891, le lieutenant d'infanterie adjoint d'Etat-major Joseph Begrand réalise une étude sur une offensive allemande contre la France

¹ DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 61.

² *Idem*, p. 74-77.

avec traversée du territoire belge¹. Sur les cinq scénarios analysés, deux prévoient un passage allemand au sud de la Meuse et trois au nord de Liège à travers la trouée du Limbourg. La confiance du lieutenant en la ligne de la Meuse est telle qu'il ne peut imaginer une traversée des colonnes allemande par la trouée de Huy. En revanche, cette confiance est inversement proportionnelle à celle qu'il accorde à une hypothétique intervention de l'armée néerlandaise pour interdire le passage de la trouée du Limbourg :

« La Hollande n'est pas d'ailleurs un Etat neutre, elle peut fort bien contracter une alliance avec l'Allemagne, ou tout au moins permettre le passage de troupes allemandes sur cette partie excentrique de son territoire. Au surplus l'on m'a dit que dans des écrits publiés par des officiers hollandais, on soutient que, dans le cas où cette portion de leur pays serait franchie par des troupes étrangères, l'armée hollandaise ne songerait pas à s'en inquiéter »².

Et le jugement de Begrand est encore plus sévère pour la neutralité du Grand-Duché de Luxembourg :

« Ce pays est depuis longtemps englobé dans le Zollverein et ses nombreux chemins de fer sont depuis longtemps déjà exploités par des compagnies allemandes. Pour ces deux raisons, il est sous l'influence de l'Allemagne qui s'est déjà servie, je pense, de ses chemins de fer pour le retour des convois vides venant de la France, pendant la guerre de 1870 »³.

Elément digne d'attention, le lieutenant Begrand indique dans son étude qu'il croit davantage à une offensive allemande qu'à une offensive française :

« Les fortifications construites par les Allemands, du côté de la France, l'ont été bien plus en vue de l'attaque que de la défense. (...) Du côté de la France, au contraire, les nombreuses fortifications construites sur la frontière du N.Est, l'ont été bien plus en

¹ MRA, Fonds Moscou, 1106, Corps d'Etat-major, Direction Supérieure, BEGRAND (Joseph), lieutenant d'infanterie, adjoint d'Etat-major, *Etude stratégique ayant pour but de rechercher les positions que l'armée belge pourrait être appelée à occuper – et en général les travaux qu'il y aurait lieu d'effectuer – dans le cas où la neutralité de la Belgique serait violée par l'Allemagne*, février 1891, 48 pages. Comme beaucoup de dossiers du Fonds Moscou, l'importante étude du lieutenant d'Etat-major Begrand est mélangée avec une farde contenant des documents sur la Position fortifiée de Namur (1937-1940). L'inventaire du MRA ne mentionne que ces documents. La boîte contient par ailleurs les annexes d'une étude anonyme de 1895-1896 intitulée : « Hypothèse d'une invasion directe de notre pays par l'armée française. Investissement d'Anvers ». L'étude du lieutenant Begrand est connue de DE RYCKEL qui la cite dans ses mémoires [DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 96-97]. Le résumé et les citations qui suivent sont tirés de ce document. L'étude du lieutenant Begrand est par ailleurs analysée dans DE VOS (Luc), *Belgien : Operationsplannungen und Taktik eines neutralen Landes...*, p. 304-308. C'est par l'intermédiaire de cet article que nous avons pu localiser le document.

² MRA, Fonds Moscou, 1106, BEGRAND (Joseph)..., p. 14.

³ *Idem*, p. 14-15.

vue de la défense que de l'attaque. La mobilisation et la concentration, comme nous l'avons dit plus haut, y sont moins rapides qu'en Allemagne »¹.

Les soupçons de Begrand sont renforcés par les progrès ferroviaires allemands dans l'Eifel : « Je crois devoir appeler l'attention sur ce point que cette partie de l'Allemagne, voisine de notre pays, n'est pas si pauvre ni si dénuée de ressources militaires, ni si impraticable aux armées que beaucoup d'auteurs semblent le proclamer. D'ailleurs cette tendance des Allemands à développer dans cette région, leur réseau ferré, est un indice dont il y a lieu de tenir compte »². Il s'agit à notre connaissance d'un des premiers documents belges à s'intéresser sérieusement à la question de l'Eifel. Les écrits antérieurs de Brialmont à propos des fortifications de la Meuse ne soulignaient pas encore ce danger et se focalisaient sur l'axe Cologne – Aix-la-Chapelle – Liège – Namur³. Pour appuyer sa thèse, Begrand se sert essentiellement de publications militaires françaises. Cette partie du mémoire n'est pas celle qui plaît le plus à son supérieur le major Hamelryck. Il commente donc sévèrement le jeune officier dans la marge : « Toutes ces raisons [exposées dans les publications françaises] paraissent sérieuses pour nous faire croire que nous aurons les Allemands pour ennemis mais gardons-nous bien de prendre cela pour certitude. Les situations militaire et politique de l'Allemagne ont beaucoup changé ces derniers temps et il serait prudent de notre part de prévoir aussi bien une invasion du sud que de l'est »⁴.

A côté de ces considérations politico-militaires, Begrand énumère différents scénarios possibles d'attaque allemande :

Dans le premier scénario, les troupes allemandes traversent la province du Luxembourg sans s'approcher de la vallée de la Meuse en suivant quatre axes routiers : 1) Malmedy – Stavelot – Marche – Wellin – vers Mézières ; 2) Vielsalm – Laroche – Saint-Hubert – Rochehaut – frontière française ; 3) Saint-Vith – Houffalize – Recogne – Bouillon – vers Sedan ; 4) Bastogne – Neufchâteau – Florenville/ou Cugnion – vers Douzy.

Dans le deuxième scénario, les troupes allemandes traversent la province du Luxembourg avec pour objectif la trouée de l'Oise. Il s'agit de franchir la Meuse en amont de Namur, aux

¹ *Idem*, p. 28-30.

² *Idem*, p. 11-12.

³ BRIALMONT (A.), *Situation militaire de la Belgique, Travaux de défense de la Meuse*, Bruxelles, 1882 ; BRIALMONT (A.), *Les fortifications de la Meuse*, Bruxelles, 1887, 40 p. Extrait de *La Belgique militaire*.

⁴ MRA, Fonds Moscou, 1106, BEGRAND (Joseph)..., p. 28-30

ponts de Dinant et Yvoir non couverts par les fortifications. Deux axes routiers sont empruntables : 1) Malmedy – Stavelot – Hamoir – Emptinne – Ciney – Yvoir – Chimay – frontière française ; 2) Saint-Vith – Vielsalm – Baraque Fraiture – Marche – Dinant – Philippeville – Maubert-Fontaine.

Dans le troisième scénario, la première armée allemande rassemblée à Aix-la-Chapelle traverse la Meuse à Maastricht et se dirige vers la trouée de l’Oise. Elle suit pour ce faire deux axes routiers : 1) Bilsen – Saint-Trond – Tirlemont – Jodoigne – Charleroi – Beaumont ; 2) Visé – Tongres – Waremme – Philippeville.

Dans les quatrième et cinquième scénarios, Begrand évalue la possibilité d’un investissement du camp retranché d’Anvers. Dans le cas n° 4, les troupes allemandes partiraient d’Aix-la-Chapelle et traverseraient la Meuse à Visé et Maastricht. Dans le cas n° 5, elles se réuniraient dans la région de Geilenkirchen – Gladbach et franchiraient la Meuse aux ponts de Maaseik et Ruremonde violant plus franchement encore la neutralité des Pays-Bas. Dans ces deux scénarios, Begrand songe en réalité à une invasion allemande sur les deux rives du fleuve simultanément. Pendant que les troupes parties d’Aix-la-Chapelle ou Münchengladbach se lancent à l’assaut d’Anvers afin d’y immobiliser l’armée belge, le reste des corps d’armée allemands concentrés plus au sud vers Malmedy – Saint-Vith pourraient traverser librement la province du Luxembourg. Ils n’auraient pas à craindre un retour offensif de l’armée belge coupée de la Meuse¹.

Dans son étude, Begrand se propose précisément d’étudier ensuite l’attitude à adopter par l’armée belge en fonction de ces différents scénarios d’attaque. Le choix le plus crucial est celui de la zone de concentration qui permettra à l’armée belge de réagir le plus rapidement possible à un passage allemand. Pour les trois derniers scénarios, une zone de concentration centrale dans le triangle Bruxelles – Malines – Louvain ou mieux encore dans le quadrilatère Louvain – Aarschot – Diest – Tirlemont permettra d’intercepter efficacement les troupes allemandes traversant le Limbourg ou cherchant à investir le camp retranché d’Anvers. En revanche, la situation créée à l’armée belge dans les deux premiers scénarios est plus délicate. Même en adoptant une position plus orientale vers Louvain – Tirlemont, l’armée arriverait trop tard sur la Meuse. En admettant que le premier mouvement soit d’abord ordonné vers

¹ *Idem*, p. 15-19.

Namur, comme en 1870, les Belges arriveraient sur la Meuse alors que les colonnes allemandes seraient déjà pratiquement à hauteur de la frontière franco-belge¹.

Le Baron de Ryckel, sous-chef de l'Etat-major à partir de l'automne 1913 et partisan d'une concentration vers la frontière menacée, voit dans les travaux du lieutenant Begrand une confirmation de ses propres théories. De Ryckel critique les œillères stratégiques de la vieille école dans les termes suivants : « Il est à noter ici qu'à la base de toutes les études faites, se trouvait l'hypothèse que l'envahisseur avait une étape d'avance sur nous parce que, disait-on, notre armée ne pouvait se porter à sa rencontre que lorsque les troupes ennemies auraient franchi la frontière »².

Begrand a manifestement servi de source d'inspiration à de Ryckel pour élaborer sa théorie des « avertissements diplomatiques préliminaires ». Le jeune officier d'Etat-major propose en effet dans son étude : primo de mobiliser plus tôt que la France et l'Allemagne ; secundo de déterminer à l'avance l'origine du danger, grâce au personnel d'ambassade, afin de concentrer rapidement l'armée mobilisée vers la frontière menacée :

« Notre armée ne peut attendre dans le triangle Bruxelles – Louvain – Malines que l'un de nos voisins ait franchi notre frontière pour se porter à sa rencontre sous peine d'arriver trop tard dans certains cas. Il serait de toute nécessité de connaître, dès qu'une guerre sera déclarée ou imminente, les intentions de nos voisins à l'égard de notre pays. N'est-ce pas là un rôle que devraient remplir nos attachés d'ambassade ? Ils devraient nous faire connaître quel est le Gouvernement que nous avons le plus à craindre, quel est celui de nos voisins qui, vraisemblablement, violera notre neutralité. Ils devraient également nous faire savoir quelles sont les forces que l'on concentre près de nos frontières et en ce qui concerne l'Allemagne si cette concentration se fait au Nord ou au Sud des Höhe Venn ; si, en d'autres termes elle s'effectue vers Malmédy – Saint-Vith ou vers Aix-la-Chapelle – Gladbach »³.

En cas de traversée allemande au sud de la Meuse, Begrand propose aussi de ralentir la progression des troupes allemande en complétant les destructions de « haute intensité » du Génie par une multitude d'obstructions plus sommaires à réaliser par la cavalerie belge. Begrand rompt enfin avec le principe du « tout à Anvers » en indiquant dans son étude qu'il serait utile de prévoir à Liège et Namur des dépôts de ravitaillement pour l'armée de

¹ Voir son chapitre III : « Conduite à tenir par l'armée belge dans chacune des hypothèses », MRA, Fonds Moscou, 1106, BEGRAND (Joseph)..., p. 20-38

² DE RYCKEL (L), *Mémoires...*, p. 96.

³ MRA, Fonds Moscou, 1106, BEGRAND (Joseph)..., p. 27-28.

campagne afin de rendre celle-ci moins dépendante de l'approvisionnement en provenance du réduit national¹.

Les nombreux commentaires rédigés dans la marge de l'étude par le major Hamelryck témoignent que les théories de Begrand sont novatrices en 1891. D'après cet officier, étant donné la neutralité de la Belgique, l'on ne peut songer à concentrer l'armée belge du côté de la frontière menacée. Hamelryck reconnaît cependant la pertinence des considérations de Begrand concernant un éventuel retard belge dans le Luxembourg. Cependant, il pense que ce dilemme peut être dépassé par une utilisation intelligente du réseau ferroviaire belge. En effet, selon lui, en à peine douze heures, les unités belges concentrées préalablement au cœur du pays pourraient être transportées rapidement sur la Meuse ; ceci est d'autant plus réalisable, dit-il, que dans le quadrilatère proposé par Begrand, l'on ne trouve pas moins de trente gares et non des moindres. On se souvient qu'en 1870, beaucoup d'unités belges avaient été transportées en deux ou trois jours dans les Ardennes grâce à la ligne du Grand-Luxembourg. Il suffirait, selon Hamelryck, de rationaliser l'usage des chemins de fer pour obtenir une plus grande rapidité d'action. Dans son commentaire, Hamelryck justifie encore le maintien du processus de mobilisation-concentration au cœur du pays par la nécessité de sécuriser cette étape vitale pour l'armée belge en dehors des grands axes routiers et des objectifs de marche supposés des belligérants. Ces commentaires d'Hamelryck sont partagés par le lieutenant-colonel Chapelié qui rédige lui-même un commentaire personnel à la fin de l'étude.

Les travaux ultérieurs de l'Etat-major ne s'écarteront pas des opinions du major Hamelryck. Le 5 mars 1892, le général Brewer chef du corps d'Etat-major remet au ministre de la Guerre un mémoire relatif au plan de mobilisation :

« L'armée belge peut et doit se mobiliser et se concentrer par une seule opération ; le gain de temps obtenu par ce moyen peut être estimé à un couple de jours au moins. La position de mobilisation doit être loin des frontières et à faibles distances des dépôts des corps et de leur centre de mobilisation. La position de mobilisation doit être au centre du trilatère [triangle] Anvers, Liège, Namur. Louvain représente le centre de gravité de ce trilatère. De là l'armée peut en une ou deux étapes gagner la plupart des positions reconnues dans la zone de défense active, zone comprise entre l'Escaut, la Sambre et la Meuse. (...) Veut-on opérer plus loin avec la plus grande célérité ? Les chemins de fer peuvent en moins de 12 heures transporter l'armée entière en un point quelconque de la ligne Charleroi, Namur, Liège, Maastricht, et en 18 à 24 heures de l'autre côté de la Sambre et de la Meuse, dans le Condroz ou l'Entre-Sambre-et-

¹ *Idem*, p. 42-48.

Meuse, où des positions ont été également reconnues à Assesse, Emptinne, Natoye, Pessoux et Saint-Gérard. La position de mobilisation doit être à proximité du nœud central des lignes ferrées, c'est-à-dire, de Bruxelles. Elle doit couvrir la capitale et offrir des ressources abondantes de toute nature. La seule position qui réponde à toutes ces conditions est le triangle Bruxelles, Louvain, Malines »¹.

Le mémoire de Brewer est accompagné d'une étude des mouvements que l'armée belge sera appelée à opérer². A nouveau, différents scénarios sont envisagés. Le premier objectif de l'armée belge est de déterminer si les troupes qui pénètrent sur le territoire désirent envahir le pays ou simplement le traverser. Dans le premier cas, l'armée belge concentrée entre Bruxelles, Louvain et Malines s'avancera soit vers Nivelles, Enghien ou Assche pour s'opposer à une attaque française, soit vers Tirlemont ou Herentals pour contrer une attaque allemande. Toutes ces positions ont été reconnues au cours des dernières années par des voyages d'Etat-major sur le terrain. Dans un second temps, si l'armée belge découvre que les belligérants souhaitent simplement traverser le territoire, elle s'avancera vers une position d'attente à déterminer³, la cavalerie surveillant les abords des places fortes de Liège et Namur. Brewer adopte dans son mémoire la théorie selon laquelle les deux places mosanes constituent chacune un verrou tiré sur le couloir de la Meuse. En fonction de l'allié du moment, un des deux verrous sera tiré tandis que l'autre restera ouvert à l'arrivée du garant. Les places de Liège et Namur sont donc aussi appelées à remplir éventuellement le rôle de « pivot de jonction » de l'armée belge avec l'armée de secours. Si cette jonction n'était pas possible, l'armée belge conserverait une position centrale d'où elle menacerait les flancs des colonnes qui traverseraient le pays. Contrairement à Begrand qui n'établissait pas de hiérarchie entre les différents scénarios⁴, Brewer indique nettement dans son mémoire que suite à la fortification de la ligne de la Meuse, il croit davantage à un passage des belligérants par la rive droite de la Meuse uniquement. Cette perspective est développée plus en détail dans un mémoire ultérieur envoyé au ministre de la Guerre le 31 janvier 1894 :

¹ Cité d'après DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 97-98.

² A nouveau, cette étude ne nous est connue que par le « Mémoire sur la défense de la Belgique » réalisé par de Ryckel en 1910. Elle est complétée par un mémoire plus précis envoyé par Brewer au ministre de la Guerre le 31 janvier 1894. DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 101-104. Le résumé et les citations qui suivent sont tirés de ce document.

³ Dans le mémoire daté du 31 janvier 1894, Brewer indique la position Hannut – Landen.

⁴ Begrand indique dans son étude que tel n'est pas l'objectif poursuivi : « Je ne chercherai pas à établir la valeur de chacune des ces lignes d'opérations, ni celles que l'armée allemande aurait le plus d'intérêt à suivre. Il me suffira d'indiquer celles qui sont vraisemblables, possibles, et d'en déduire des conséquences au profit de notre armée » Begrand cherche néanmoins à rencontrer les objections de ceux qui ne croient pas à une attaque allemande sur Anvers par la trouée du Limbourg. Le fait que l'officier d'Etat-major éprouve le besoin de se justifier à ce niveau prouve que ses collègues sont désormais davantage préoccupés par la rive droite du fleuve. MRA, Fonds Moscou, 1106, BEGRAND (Joseph)..., p. 27-28.

« La conviction acquise qu'aucun mouvement dangereux ne se prépare contre les places de la Meuse, l'armée occupera sans tarder la position d'attente Marche – Rochefort, ou bien si elle croit devoir rester longtemps sur le qui-vive, celle de Florée – Durnal derrière le Bocq, la cavalerie observant sur les flancs et en avant des grandes forêts qui couvrent le front ».

Il s'agit là d'une position d'attente au cœur de la province du Luxembourg. A ce stade du déroulement des opérations, deux hypothèses se présentent encore à l'armée belge. Primo, il se peut qu'elle soit attaquée directement dans la région Marche – Rochefort ou dans celle de Florée – Durnal. Dans ce cas, des positions de combat ont été reconnues pour recevoir le premier choc de l'ennemi. Secundo, si les Belges arrivent sur leur position avant le franchissement de la frontière par l'ennemi, divers mouvements sont encore réalisables en fonction des renseignements obtenus. Si des troupes allemandes sont signalées dans la région de Saint-Vith – Malmédy, « l'armée se portera rapidement sur le flanc des colonnes extrêmes de l'ennemi, de la position de Marche-Rochefort vers St-Hubert ou de celle de Florée-Durnal vers Libin ». Si des préparatifs de marche sont annoncés plus au sud du côté du Grand-Duché de Luxembourg ou en amont de Mézières, « l'armée gagnera sans retard la position d'attente Libramont – Recogne sur le flanc des passages probables par l'Ardenne méridionale vers Neufchâteau, détachant devant elle de fortes avant-gardes pour appuyer sa cavalerie d'exploration lancée jusqu'à la Semois et au-delà ». Enfin, deux hypothèses sont encore plausibles : une traversée de la pointe extrême du Luxembourg par la vallée de la haute Semois ou un respect strict de la neutralité belge avec un risque de franchissement de frontière par des détachements en déroute. Dans ces deux cas de figure, « l'armée portera immédiatement le gros de ses forces à Neufchâteau et, si elle en a le temps, des détachements avancés vers la Semois aux débouchés méridionaux des forêts qui bordent cette rivière, la cavalerie indépendante explorant jusqu'à la frontière ». Brewer s'inspire ici des mouvements de l'armée belge en 1870.

Deux éléments fondamentaux sont à remarquer dans l'étude de Brewer. Premièrement, la problématique déjà posée en 1870 surgit à nouveau dans toute son acuité : les mouvements de l'armée belge ne seront efficaces que s'ils arrivent à temps sur le théâtre des opérations. Brewer en a bien conscience ; c'est pourquoi il indique que « si faute de temps, ces mouvements ne peuvent s'exécuter par la voie ordinaire, on fera usage des chemins de fer, tout au moins pour les premiers échelons ». Deuxièmement, le passage dans la pointe sud-est

du pays est considéré par le chef du corps d'Etat-major comme le plus plausible, le plus à redouter. Lors de la séance du 4 mars 1894, le ministre de la Guerre le général Brassine confirmera d'ailleurs à la Chambre, parallèlement à des propos tenus par Brialmont devant l'Assemblée, qu'il considérait le passage par l'Ardenne belge et le Grand-Duché de Luxembourg comme l'opération la plus probable d'une armée belligérante suite à la construction des ouvrages de Liège et Namur¹.

L'acuité de la « guerre doctrinale » entre les partisans d'une concentration absolue de l'armée au cœur du pays et ceux d'une concentration relative, grandira parallèlement à l'intérêt croissant accordé au sein de l'Etat-major belge au risque d'une violation du seul Luxembourg par les belligérants. Or, ce scénario fut de loin celui qui fut le plus étudié après l'achèvement des fortifications de la Meuse et qui fut jugé le plus vraisemblable. En effet, nous avons vu qu'une des justifications présentées par les partisans de la ligne de la Meuse est qu'elle dissuadera à l'avenir les belligérants de traverser la Belgique par la rive gauche et de suivre la ligne de marche qui s'étend de la trouée de l'Oise à la trouée du Limbourg. Un tel mouvement les forcerait à se garder à l'ouest des places d'Anvers et Diest et à l'est des garnisons belges de la Meuse. Il est donc admis au sein de l'Etat-major belge qu'aucun chef d'armée raisonnable désirant traverser la Belgique ne se risquerait à aventurer ses troupes dans un tel étai. A la suite des études de Brewer, le passage au sud de la Meuse continue par conséquent à accaparer les esprits. C'est l'hypothèse principale soulevée par le directeur des opérations militaires le colonel Ducarne dans un rapport remis à la commission militaire instaurée le 9 novembre 1900². Les réflexions du colonel Ducarne sont encore plus complètes que celles de ses prédécesseurs. Dans son rapport où il expose les différents scénarios de guerre possibles, il met bien en balance la traversée de la Belgique avec le théâtre principal des opérations en Alsace-Lorraine. Une traversée au nord de la Meuse serait selon lui d'autant plus hasardeuse pour une armée allemande qu'elle se couperait totalement du reste des troupes sur la frontière franco-allemande :

¹ APC, 2 mars 1894, p. 751. En 1899, ces considérations stratégiques sont encore prises comme base de réflexion par le directeur de la Politique aux Affaires étrangères Léon Arendt. MAEB, IND, V, *Principes d'après lesquels se déterminent la nature et l'étendue des armements de la Belgique*. Note de M. Arendt, directeur général de la Politique, Bruxelles, le 10 mars 1899. Notons toutefois qu'un fossé existe entre l'expertise militaire et celle réalisée aux Affaires étrangères. Les craintes de Brialmont exprimées à cette époque à la Chambre concernent plus particulièrement le danger allemand et tranchent manifestement avec la relativisation de ce danger par l'ambassadeur belge à Berlin le Baron Greindl. Or, c'est derrière l'expertise de Greindl que se rangera jusqu'en 1911 au moins la direction politique belge. Voir à ce sujet notre chapitre sur le camp d'Elsenborn.

² PV 1900, annexe C ; voir aussi DE RYCKEL (L.), *Historique de l'établissement militaire...*, II, p. 293-302. Le résumé et les citations qui suivent sont tirés de ce document.

« Un obstacle considérable, la Meuse, séparerait les corps qui l'exécuteraient des forces mises en jeu sur le théâtre principal. Dès qu'ils auraient franchi le fleuve (en aval de Visé), ces corps seraient obligés, pour assurer leurs communications, de masquer Liège par un détachement et se verraient exposés, d'autre part, à l'action de flanc de l'armée belge qu'ils devraient vaincre ou au moins, contenir par un nouveau détachement presque aussi fort qu'elle. Plus loin, il faudrait faire un nouveau détachement pour masquer Namur. Usés par cette série de détachements et de pertes, retardés dans leur marche, ces corps entreraient en France, affaiblis et vraisemblablement trop tard pour produire l'effet désiré. Au surplus, il leur faudrait encore observer Lille et Maubeuge et réduire le centre de résistance de Valenciennes-Condé, qui se trouverait sur leur chemin. Et, s'ils éprouvaient quelque part un échec, c'est un désastre qui pourrait les attendre, isolés qu'ils seraient du reste de leur armée et ayant peut-être perdu toute communication avec leur base ».

Ducarne pointe du doigt l'élément clef qui seul détermine la faisabilité d'un enveloppement de grande envergure à travers la Belgique : les effectifs. Faute d'effectifs suffisants, l'Allemagne ne pourra réaliser un mouvement tournant d'une telle ampleur sans dégarnir dangereusement son front d'Alsace-Lorraine :

« Une opération aussi aventureuse, aussi contraire aux principes, exige des effectifs très nombreux et le concours de circonstances exceptionnellement favorables. Pour la tenter en Belgique, nous estimons que cinq corps d'armée seraient suffisants. Non moins hasardeuse serait une entreprise de ce genre dirigée à la fois par les deux rives de la Meuse. Séparées par le fleuve dont tous les bons passages sont entre nos mains, exposées des deux côtés, sans soutien mutuel possible, aux attaques de flanc des Belges pouvant agir non seulement sur les deux rives du fleuve grâce à nos doubles têtes de pont, mais encore contre l'aile extérieure, des opérations aussi vastes, soumises à autant de causes de déchet et de ralentissement, sont exclusivement, le lot de puissantes armées. L'Allemagne ne pourrait les tenter qu'en dégarnissant des forces nécessaires les frontières par lesquelles elle se trouve directement en contact avec la France. Or, c'est là une détermination à laquelle elle ne se résignera pas ».

Le diagnostic posé par le directeur des opérations militaires est judicieux et concorde parfaitement avec la réalité du plan allemand à cette époque. La nécessité de se couvrir sur le front russe empêche toute entreprise allemande de ce genre à l'ouest¹. En revanche, estime Ducarne, « la traversée de la Belgique au sud de la Meuse échappe aux aléas des entreprises précédentes et offre aux Allemands de grandes chances de réussite ».

Le rapport Ducarne est un des documents parmi les plus utilisés par la propagande française pour justifier le danger d'une attaque allemande par le sud-est de la Belgique. Nous le

¹ Voir infra notre chapitre sur la Belgique dans le plan de guerre allemand.

trouverons très régulièrement cité jusqu'à la veille du conflit dans des articles de presse ou des essais militaires français sur la guerre « à venir »¹. Dès 1900, le colonel Ducarne dissipe les derniers fantasmes sur la « Barrière des Ardennes »². Il met en évidence huit bonnes routes qui traversent depuis longtemps cette région et relient ainsi une zone possible du déploiement stratégique allemand voisine de la Belgique avec la Meuse française en amont de Fumay. Il s'agit, en les citant du nord au sud, des routes suivantes :

- « 1° Eupen, Verviers, Durbuy, Ciergnon, Revin ;
- 2° Malmédy, Trois-Ponts, Marche, Gedinne, Monthermé ou une variante Malmédy, Stavelot, Vielsalm, Houdremont ;
- 3° St-Vith, Vielsalm, Laroche, Saint-Hubert, Nouzon ;
- 4° Reuland, Houffalize, Libramont, Bouillon, Sedan ;
- 5° Dasbourg, Bastogne, Neufchâteau, Muno, Remilly ;
- 6° Wallendorff, Martelange, Marbehan, Mouzon ;
- 7° Echternach, Arlon, Tintigny, Pouilly ;
- 8° Trèves, Athus, Virton, Stenay ».

Sur ces huit routes, Ducarne pense que sept sont potentiellement utilisables dans le cadre d'une offensive allemande³. Le colonel Ducarne s'inspire par ailleurs du *Bulletin de la presse*

¹ Citons par exemple : LANGLOIS (Hyppolyte) (Général), *La Belgique et la Hollande devant le pangermanisme*, Paris, Berger-Levrault et Cie, 1906, p. 42-47 ; POIRIER (Jules), *La Belgique devant une guerre franco-allemande*, Paris, L. Fournier, 1913, p. 279-294 ; MAITROT (C.-A.), *Nos frontières de l'Est et du Nord. Le service de deux ans et sa répercussion sur leur défense*, Paris ; Nancy, Berger-Levrault, 1912, p. 15-19. Maitrot publie dans cet ouvrage son étude parue l'année précédente dans le *Correspondant* au moment de la crise d'Agadir. MAITROT (C.-A.), *L'offensive allemande par la Belgique. Une modification nécessaire dans la concentration*, Paris, 1911. Extrait de *Le Correspondant*, 1er septembre 1911. Nous renvoyons également le lecteur à notre chapitre sur la ligne Stavelot-Malmédy et l'utilisation qui est faite du rapport Ducarne dans le cadre du débat parlementaire autour de la construction de la ligne.

² « A la vérité, le pays traversé est le plus aride, le plus accidenté et le plus pauvre de la Belgique, mais les voies de communication sont belles et bien entretenues et les voies ferrées de Gerolstein par Gouvy et Libramont et de Trèves à Libramont par Bastogne, seront d'un grand secours pour le ravitaillement de vivres. Dans ces nouvelles conditions, la haute Ardenne belge, considérée jadis comme un véritable massif d'achoppement pour les armées, a perdu notablement de ces qualités répulsives, et l'on doit admettre que des armées pourraient aujourd'hui y marcher, y séjourner et y vivre, à la condition que la traversée ne doive durer que peu de jours et que leur effectif ne soit trop élevé ».

³ « De grandes concentrations de troupes vers Aix-la-Chapelle et Eupen, semblent en somme peu favorables à un passage à travers la Belgique. La route la plus septentrionale qu'il faudrait suivre est éloignée de 10 kilomètres de la route suivante, dont elle ne commence à se rapprocher que vers Bomal-sur-Ourthe ; de plus, les troupes qui l'emprunteraient, rencontreraient successivement la Vesdre, l'Amblève et la haute Ourthe, obstacles non infranchissables, il est vrai, ces rivières étant guéables partout, mais déjà sérieux à cause de l'encaissement de leurs vallées et de la facilité que nous aurions à mettre hors d'état les voies qui les traversent. En outre la proximité de la tête de pont de Liège constituerait un grand danger de flanc pour la ligne d'opérations, ainsi que pour la ligne ferrée de ravitaillement formée par les chemins de fer de l'Amblève, de l'Ourthe et de la Lesse, que nous mettrions, au surplus, aisément hors service. Enfin, cette route conduit sur Revin, point déjà trop éloigné de

du 31 juillet 1900 pour fournir un inventaire détaillé des améliorations ferroviaires allemandes à hauteur de la frontière belge¹. Selon le directeur des opérations militaires, ces améliorations permettront une concentration beaucoup plus rapide et efficace de corps d'armée allemands à la frontière belgo – luxembourgeoise. A la fin du document, Ducarne indique sans tergiverser qu'il pense que l'hypothèse d'un passage allemand à travers le Luxembourg est « la plus probable ». La perspective d'une violation de la neutralité belge par la France n'est évoquée par le directeur des opérations militaires que comme une réaction à un déploiement allemand le long de la frontière belge :

« C'est ainsi qu'à un déploiement stratégique des armées allemandes d'Eupen à Metz pourrait correspondre une concentration des corps français de Verdun à Maubeuge, concentration qui amènerait ultérieurement les Français à franchir notre frontière. Les réseaux ferrés, les gares militaires de débarquement ainsi que la répartition du matériel de réparation montrent que cette éventualité a été prévue en France ».

Devenu général, Ducarne sera ensuite nommé chef du corps d'Etat-major de 1905 à 1910. Durant l'alerte de 1905-1906, il a des conversations très poussées avec l'attaché militaire anglais le colonel Barnardiston concernant l'envoi d'un corps expéditionnaire britannique en cas d'agression allemande. Le cas d'une agression française n'est même pas évoqué². Dans les propositions d'opérations conjointes faites à l'attaché militaire britannique, nous retrouvons à l'identique les deux hypothèses formulées par Ducarne dans son étude de 1900. Le 19 janvier 1906, dès la première entrevue de Ducarne avec l'attaché militaire anglais, le chef du corps d'Etat-major indique à son interlocuteur que l'armée belge sera concentrée à proximité de Bruxelles pour faire face à une armée se dirigeant vers Anvers ou, si ce n'est pas trop long, pour avancer dans le flanc d'une armée traversant le Luxembourg³. Ces deux scénarios d'opérations expliquent vraisemblablement la démarche faite une dizaine de jours

l'aile gauche française. La longueur du trajet, les sérieux dangers, les inévitables retards à subir feront, selon toute apparence, renoncer à cette route ».

¹ « A. De Julich à Aix-la-Chapelle ; B. De Julich à Düren ; C. De Julich vers la ligne Aix-la-Chapelle-Cologne ; D. D'Aix-la-Chapelle, par Montjoie, Saint-Vith, avec embranchement vers Eupen et la ligne de Liège à Aix-la-Chapelle, ainsi que vers Malmédy et de Call vers Gerolstein et Trèves ; E. De Gerolstein vers Prüm et Trois-Vierges ; F. D'Andernach à Gerolstein ; G. De Coblenze, par Trèves et Thionville. D'autre part, l'existence des quais militaires de débarquement construits dans les gares avoisinant notre pays confirme l'opinion qu'un déploiement stratégique est préparé dans cette région par nos voisins de l'Est. Ces quais se rencontrent à Cologne, Königsdorf et à Kalscheuren ; près d'Aix-la-Chapelle, à Eschweiler et à Rothe Erde, à Brand, à Raeren et à Eupen ; à Weismes, près de Malmédy, à Saint-Vith, à Hellesheims (sic) [Hillesheim], à Speicher et à Trèves ». *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, n° 97, 30 mars 1904, p. 373.

² Pour un contexte détaillé de ces conversations qui sont parallèles à des conversations militaires franco-britanniques, voir infra notre chapitre sur l'influence des conversations Barnardiston-Ducarne sur le plan français.

³ *BDOW*, III, p. 187-188, lieutenant-colonel N.W. Barnardiston, attaché militaire (Bruxelles) à Grierson, directeur des opérations militaires (Londres), le 19 janvier 1906.

plus tard par le ministre de la Guerre Cousebant d'Alkemade auprès du ministre des Affaires étrangères de Favereau. Cousebant d'Alkemade demande à Favereau si l'armée belge peut se permettre, dans « le cas où une armée allemande traverserait le Limbourg hollandais ou le Grand-Duché de Luxembourg pour pénétrer ensuite en Belgique, (...) de pousser des reconnaissances sur le territoire hollandais ou grand-ducal, pour s'assurer de la force et de la nature des troupes étrangères qui s'y trouveraient »¹. En effet, si l'armée belge parvient à déterminer à l'avance le plan d'opérations allemand, elle pourra s'avancer plus rapidement, après une concentration préalable au cœur du pays, vers la position de résistance adéquate. Il s'agirait aussi de communiquer le plus rapidement possible cette position adéquate au corps expéditionnaire anglais qui viendrait y rejoindre les troupes belges. Le 14 février 1906, date de la troisième entrevue entre Ducarne et Barnardiston, les deux scénarios se précisent. Dans le cas d'un « coup de force » de l'Allemagne contre Anvers, Ducarne pense que 200.000 soldats allemands pourraient être concentrés dès le 7^e jour de la mobilisation entre Venlo et Aix-la-Chapelle. En réponse à ce dispositif, l'armée belge pourrait être prête dès le 4^e jour sur sa position de concentration. Deux positions sont étudiées : premièrement une ligne avancée de Neerpelt à Maastricht sur le canal de Campine ; deuxièmement une ligne entre Turnhout et Diest. C'est la deuxième qui est retenue car la première position risque d'être tournée sur la gauche, ce qui couperait les communications de l'armée belge avec Anvers².

Dans le cas d'une marche allemande à travers le Luxembourg belge en direction de la Haute-Meuse, Barnardiston renvoie le directeur des opérations militaires britanniques Grierson au mémoire fourni par Ducarne à la commission militaire belge de 1900-1901, preuve s'il en est de la continuité des réflexions stratégiques du général belge depuis plusieurs années. Une telle marche amènerait les troupes allemandes contre l'aile gauche de l'armée française constituée de quatre corps stationnés entre Mézières et Sedan. Ducarne estime que les Allemands ne pourront franchir avant le 8^e jour la frontière entre Eupen et Gouvy. Par conséquent, les Belges seront en avance sur la Meuse entre Liège et Namur³. En réponse à ce courrier, Grierson communique plusieurs objections à l'attaché militaire. Il ne croit pas trop à une attaque brusquée sur Anvers qui lui paraît trop excentrique. En revanche, le mouvement dans le Luxembourg lui apparaît comme le plus probable. Dans le cadre de ce scénario, Grierson demande à Barnardiston de s'assurer que la Belgique serait prête à agir au-delà de la Meuse,

¹ MAEB, IND VII, Cousebant d'Alkemade à Favereau, le 30 janvier 1906.

² BDOW, III, p. 190-192, Barnardiston (Bruxelles) à Grierson (Londres), le 14 février 1906.

³ *Ibidem*.

par exemple en prenant part avec l'armée anglaise à une percée vers Bastogne. D'après des renseignements obtenus par Grierson, le ministre de France à Bruxelles douterait pour sa part de la capacité belge à franchir la Meuse¹. Dans sa réponse à Grierson, Barnadiston s'empresse de manifester sa confiance dans la loyauté de l'armée belge. Il pense pour sa part que les Belges se battront même si les Allemands ne passent qu'à travers le Luxembourg. Le général Ducarne déclare qu'il s'agit là d'un devoir vu les sacrifices opérés au cours de ces dernières années pour maintenir une armée solide. Néanmoins, poursuit Barnadiston, il est vrai qu'il existe en Belgique des personnes qui préconisent le contraire pour des raisons politiques². Dans un courrier ultérieur, Barnadiston informe son supérieur que Ducarne se range derrière son avis. Il estime lui aussi qu'une attaque sur Anvers serait trop excentrique. Cette opinion transparaissait déjà nettement dans son mémoire de 1900³. Une fois la tension aplanie, ces conversations belgo-britanniques resteront sans lendemain. La diplomatie belge sera même rapidement effrayée de la tournure prise par la démarche anglaise qui, à ses yeux, dépasse le stade de la simple promesse de garantie et tend à faire tomber la Belgique dans le camp franco-anglais⁴.

L'Entente cordiale conclue entre l'Angleterre et la France doublée de la campagne anticolonialiste et des vues anglaises sur le Congo susciteront même dès 1909 la naissance d'un sentiment de méfiance belge à l'égard de l'allié d'outre-Manche. Le 18 janvier 1909, le ministre de la Guerre le général Hellebaut rédige une lettre à destination de Ducarne pour lui réclamer d'envisager également dans les mesures de la mobilisation belge un plan en vue de s'opposer à une invasion par la mer du Nord. Cette hypothèse était jusque là absente des plans belges auxquels le ministre souhaite donner tous les gages d'une stricte neutralité. Ducarne s'exécute et fournit un mémoire au ministre le 20 février 1911⁵. La méfiance belge culmine fin avril 1912 suite à l'entrevue du chef du corps d'Etat-major le général Jungbluth avec l'attaché militaire britannique le lieutenant-colonel Bridges. Bridges déclara à Jungbluth qu'au cours de l'alerte de 1911, l'Angleterre aurait débarqué en Belgique, même si le cabinet

¹ *BDOW*, III, p. 192, Grierson (Londres) à Barnadiston (Bruxelles), le 27 février 1906. Ces doutes de la diplomatie française ont été alimentés par les débats parlementaires belges concernant l'extension du camp retranché d'Anvers en 1905.

² *BDOW*, III, p. 193, Barnadiston (Bruxelles) à Grierson (Londres), le 3 mars 1906.

³ *BDOW*, III, p. 193, Barnadiston (Bruxelles) à Grierson (Londres), le 7 mars 1906.

⁴ BITSCH (M.-T.), *La Belgique entre la France et l'Allemagne*, p. 378-383 ; THOMAS (D.-H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 434-440.

⁵ DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 113-115 ; VAN DAELE (F.), capitaine, *Les « Conversations » anglo-belges d'avant-guerre*, dans *Revue belge des livres, documents et archives de la guerre 14-18*, 8^e série, 1932-1933, p. 74.

de Bruxelles n'avait pas demandé secours. Cette façon singulière de concevoir la garantie anglaise est vivement combattue par le département des Affaires étrangères¹.

Cette focalisation sur la trouée des Ardennes et le danger allemand laisserait supposer que depuis l'achèvement des fortifications de la Meuse, l'invasion du territoire par la France ne fut plus vraiment à l'ordre du jour au sein de l'Etat-major. Il est en fait que les documents sur le sujet sont plus rares voire inexistants. La crainte d'un investissement français du réduit national anversoise, si présente avant la première guerre franco-allemande, ne semble plus qu'un lointain souvenir. Pourtant l'hypothèse d'un plan d'invasion français fait toujours bien partie des scénarios étudiés au milieu des années 1890. A côté de l'étude du major Begrand figure en effet dans la boîte 1106 du Fonds Moscou une étude réalisée en 1895-1896 au sein de la direction supérieure du corps d'Etat-major dans l'hypothèse d'une invasion directe de la Belgique par l'armée française et d'un investissement de la position d'Anvers². Il ne subsiste hélas que trois annexes³ de cette étude qui devait être plus volumineuse. Matériellement, le travail anonyme a toutes les apparences d'une étude achevée, sans doute avec le concours de plusieurs officiers de la direction supérieure du corps d'Etat-major tandis que l'étude susmentionnée du lieutenant Begrand était d'avantage un travail personnel.

Enfin toujours dans la boîte 1106, se trouvent au côté de l'étude susmentionnée quatre cartes d'Etat-major figurant le passage de troupes françaises en Belgique. Un jugement un peu hâtif nous amènerait à conclure que ces cartes correspondent à l'étude d'une invasion française précédemment indiquée. Or sur les quatre cartes⁴, trois concernent l'hypothèse d'un simple

¹ La problématique des rapports de la Belgique avec l'Angleterre après la crise de 1905-1906, la question notamment de la crainte du débarquement d'une flotte anglaise dans les ports belges de la mer du Nord et dans l'estuaire de l'Escaut sort nettement du cadre tracé par ce travail. Elle est du reste bien développée dans le travail de Marie-Thérèse Bitsch. BITSCH (M.T.), *La Belgique entre la France et l'Allemagne...*, p. 452-459. On complètera utilement les propos de l'historienne française par la consultation de deux documents très instructifs : « Voyages d'état-majors de 1909. Conférence préliminaire faite (par le général Ducarne) aux délégués des Etats-majors », in WULLUS-RUDDIGER, *La Belgique et l'équilibre européen. Documents inédits*, Paris, Berger-Levrault, 1935, p. 318-320 ; VAN DAELE (F.), *Les « Conversations » anglo-belges d'avant-guerre (1906-1912)*, in *Revue belge des livres, documents et archives de la guerre 1914-1918*, 8e s., 1932-1933, p. 56-102.

² MRA, Fonds Moscou, 1106, Direction supérieure du Corps d'Etat-major, *Hypothèse d'une invasion directe de notre pays par l'armée française*. Les annexes portent la date de juillet 1896. Les cartes sont antérieures et sont datées de novembre 1895. On peut subodorer que d'autres études du même type se trouvent dans le Fonds Moscou, disséminées dans de multiples fardes.

³ MRA, Fonds Moscou, 1106, *Hypothèse...* Annexe n° 1 : « Investissement d'Anvers. Calcul des forces nécessaires pour investir la position d'Anvers », juillet 1896 ; Annexe n° 2 : « Investissement d'Anvers. Considérations relatives à l'attaque d'Anvers » ; Annexe n° 3 : « Investissement d'Anvers. Considérations relatives à la manière dont il convient de prendre possession de la ligne d'investissement (simultanément ou successivement) ».

⁴ MRA, Fonds Moscou, 1106, Première carte (1/320.000) : « Direction supérieure du corps d'Etat-major, novembre 1895, Dossier n° I – S – XVIII, **croquis n° 35**, 1^{ère} Hypothèse, 1. Emplacements des corps d'armée

passage des troupes françaises au sud de la Meuse et non d'une invasion caractérisée du pays. La deuxième carte (croquis n° 40) fait le décompte des axes routiers à la disposition des Français en dehors du passage par le rayon myriamétrique des forts de la Meuse. Huit routes sont identifiées qui permettent une traversée des Ardennes belges à des armées françaises partant d'un axe Fumay – Virton. Les trois cartes relatives à ce passage indiquent aussi l'emplacement des troupes belge du 5^e jour au 14^e jour après le début de la mobilisation.

Parmi les quatre cartes, une seule (croquis n° 35)¹ correspond à un passage de grande envergure à travers la Belgique sur les deux rives de la Meuse, vraisemblablement accompagné d'un investissement de la position d'Anvers. Tous les axes routiers du pays sont identifiés à partir des lieux de départ présumés des corps d'armée français le long de la frontière franco-belge. Douze axes routiers peuvent être suivis par les corps français. Détail important, les douze axes routiers étudiés évitent consciencieusement le passage dans le rayon myriamétrique des forteresses belges : Anvers, Termonde, Diest, Liège, Huy et Namur ; ce qui réduit considérablement le nombre de routes disponibles. Nous livrons ici le détail des routes inventoriées par la direction supérieure du corps d'Etat-major :

- Route n° 1 (Xe corps) : Tourcoing – Mouscron – Audenaerde – Alost.
- Route n° 2 (Ier corps) : Lannoy du Nord (Lille) – Néchin – Renaix – Ninove – Bruxelles.
- Route n° 3 (IIIe corps) : Tressin – Tournai – Lessines – Bruxelles.

Ces trois premières routes s'arrêtent au centre du pays. Deux hypothèses s'offrent à nous. La plus probable est que ces trois premières routes sont destinées aux corps chargés d'occuper le pays et d'investir Anvers. Une autre interprétation voudrait que les Xe, Ier et IIIe corps suivent ensuite la route n° 4, ce qui ne manquerait pas de générer des bouchons dans le nœud routier Bruxellois.

français après le déploiement stratégique. 2. Indication des routes suivies par les troupes françaises en Belgique » ; deuxième carte (1/320.000) : « Direction supérieure du corps d'Etat-major, novembre 1895, Dossier n° I – S – XVIII, **croquis n° 40**, Guerre entre la France et l'Allemagne, Hypothèse d'un passage de l'Armée française par la Belgique, Emplacements des troupes belges respectivement les 5^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e jours » ; troisième carte (1/160.000) : « Direction supérieure du corps d'Etat-major, novembre 1895, Dossier n° I – S – XVIII, **croquis n° 41**, Guerre entre la France et l'Allemagne, Hypothèse d'un passage de l'armée française par la Belgique, Emplacements des troupes belges le 6^e jour » ; quatrième carte (1/160.000) : « Direction supérieure du corps d'Etat-major, novembre 1895, Dossier n° I – S – XVIII, **croquis n° 42**, Guerre entre la France et l'Allemagne, Hypothèse d'un passage de l'armée française par la Belgique, Emplacements des troupes belges le 13^e jour ».

¹ MRA, Fonds Moscou, 1106, Première carte (1/320.000) : « Direction supérieure du corps d'Etat-major, novembre 1895, Dossier n° I – S – XVIII, **croquis n° 35**, 1^{ère} Hypothèse, 1. Emplacements des corps d'armée français après le déploiement stratégique. 2. Indication des routes suivies par les troupes françaises en Belgique »

- Route n° 4 (IIe corps) : Orchies – Bleharies – Ath – Enghien – Hal – Bruxelles – Haecht – Aarschot – Westerloo – Moll – Neerpelt – Weert – Ruremonde.
- Route n° 5 (IVe corps) : Valenciennes – Mons – Braine-le-Comte – Virginal-Samme – La Hulpe – Louvain – Veerle – Bourg-Léopold – Maeseeyck.
- Route n° 6 (Ve et XVIIIe corps) : Bavai et Maubeuge – Quévy – Nivelles – Wavre – Tirlemont – Saint-Trond – Hasselt – Stockhem – Sittard.
- Route n° 7 (IXe corps) : Solre-le-Château – Beaumont – Charleroi – Grand-Menil – Perwez – Braives – Waremmes – Tongres – Maastricht.
- Route n° 8 (XIIe corps) : Macquenoise – Chimay – Mariembourg – Philippeville – Dinant – Achêne – Scy – Maffe – Hamoir – Sprimont – Theux – Pepinster – Henri-Chapelle – Aix-la-Chapelle.
- Route n° 9 (VIIe corps) : Rocroi – Fumay – Givet – Haversin – Durbuy – Remouchamps – Heusy (Verviers) – Dolhain – Eupen.
- Route n° 10 (XIIIe corps) : Laifour (Meuse) – Haut-Fays – Wellin – Marche – Erezée – Rahier – Francorchamps – Malmedy.
- Route n° 11 (XIVe corps) : Charleville-Mézières – Pussemange – Vresse-sur-Semoy – Graide – Resteigne – Ambly – Marcourt – Grandmenil – Trois-Pont – Stavelot – Malmedy.
- Route n° 12 (XVIe corps) : Sedan – Bouillon – Saint-Hubert – Vielsalm – Saint-Vith.

Confrontée à un plan d'invasion en bonne et due forme, à l'instar de celui envisagé dans l'étude de 1895-1896, la Belgique serait forcée d'adapter son programme de destructions. L'invasion, qu'elle vienne de la France ou de l'Allemagne, aurait nécessairement comme objectif ultime l'investissement d'Anvers. Or il est certain que cet investissement pourrait être sérieusement ralenti par l'adoption d'un plan d'interruption général du réseau ferré belge, à mesure que l'armée belge se replie dans son réduit national. Il ne s'agirait pas en l'occurrence de destructions de « haute intensité » mais de sabotages à effectuer sur les lignes et dans les gares afin de retarder au maximum une armée décidée à pénétrer au cœur du pays. La dépêche ministérielle du 5 mars 1898, qui définit la philosophie générale du système d'interruption en cas de traversée du territoire, prescrit en effet aussi la réalisation d'une étude de détail au sujet des destructions à opérer sur les chemins de fer belges dans l'hypothèse moins probable d'une « invasion » de la Belgique. Il y aurait lieu, dans ce cas, de multiplier les obstructions d'intensité moyenne ou ordinaire. Ces obstructions consisteraient :

- « a) en la mise hors service des gares, surtout des gares de bifurcation et des nœuds de ligne.
- b) en la mise hors service des voies aux points les plus favorables, c'est-à-dire aux remblais, ponts ou tunnels. Ces obstructions devraient être exécutées par les chefs de gare et par la troupe, si possible, sur l'ordre du commandant de la province, en cas d'attaque plus grande, ou, en dehors de ce fait, d'après les ordres du ministre de la

Guerre. Les commandants de la province et les chefs de gare intéressés devraient recevoir des instructions détaillées sur la manière de procéder à ces destructions »¹.

Ce plan reçoit plus qu'un commencement d'exécution. Il est étudié avec minutie au cours des années 1898 et 1899 par le capitaine du Génie van Hoebrouck commandant l'unique compagnie du Génie affectée à la destruction des chemins de fer. Les travaux du capitaine sont terminés début 1900 et transmis au ministre de la Guerre par le chef du corps d'Etat-major le 10 février 1900². Il s'agit d'un travail conséquent et de grande envergure. Il comporte « la mise hors de service de 118 stations³ et abords ou points importants entre deux stations ». Toutes les provinces sont concernées, ce qui indique une égale volonté de se prémunir de quelque côté que ce soit. Le chef du corps d'Etat-major transmet au ministre un grand nombre de documents annexes car un tel plan mobilise *in fine* énormément de papier rien que pour transmettre les instructions adéquates au personnel concerné. La subdivision des obstructions se fait par province. Chaque commandant de province supervise les destructions dans sa propre circonscription. Parmi les documents les plus importants figurent les instructions aux commandants de province « pour la mise hors de service par le personnel de l'administration des chemins de fer de l'Etat des stations et des ouvrages d'art de la province ». Elles reconstituent fidèlement le *modus operandi* de toutes les obstructions prévues, province par province.

Figure également dans le dossier un « Tableau général des destructions à opérer sur le réseau des voies ferrées du pays par le personnel de l'administration des chemins de fer de l'Etat et autres ». Ce document de synthèse doit sans doute être conservé par le ministre. Tout y est minutieusement résumé : détail des destructions à opérer, temps nécessaires, matériel. Le dossier très complet comprend une carte détaillée de toutes les stations concernées⁴. Une note intéressante en début de tableau indique : « Dans les instructions destinées aux commandants de province, il existe une colonne (qui n'est pas reproduite dans le présent tableau) indiquant les autorités auxquelles doivent être transmis les ordres (relatifs aux destructions préparatoires et définitives). Ces autorités sont les chefs de station et les ingénieurs chefs de section ». Des sous-dossiers ont ainsi été créés pour chacune des stations concernées détaillant les

¹ MRA, Fonds Moscou, 3086, Lettre du lieutenant général chef du corps d'Etat-major au ministre de la Guerre, Bruxelles, le 10 février 1900.

² *Ibidem*. Voir les documents annexés au courrier.

³ Le Baron de Ryckel avance dans ses mémoires le chiffre de 120 stations. DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 108.

⁴ Nous reproduisons plusieurs extraits de cette carte générale dans notre corpus de cartes au chapitre correspondant.

obstructions à mettre en place une fois l'ordre transmis par le commandant de province. Certains des sous-dossiers créés sont encore conservés dans les archives. Les notes sur les fardes indiquent que les dernières mises à jour de ces instructions ont été faites pour la plupart le 12 novembre 1907. A l'exception de la gare de Bleyberg, les principaux dossiers conservés sont liés au commandement de la province de Namur¹. Tous ces dossiers sont conservés dans une farde estampillée « Etat-major de la Position fortifiée de Namur ». En effet la responsabilité des mesures de sabotage a été confiée par la suite aux gouverneurs des positions fortifiées qui assuraient en même temps le commandement militaire de leur province².

A côté de ces mesures d'« intensité moyenne » ou de « basse intensité », la liste des destructions de « haute intensité » à opérer dès le début de la mobilisation se concentre au fil des années sur les ouvrages situés uniquement au sud de la Meuse. Les considérations du général Renard dans son courrier de 1896 ont donc en partie été suivies. On considère la Barrière de la Meuse suffisamment forte en soi pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y ajouter à l'ouest des destructions supplémentaires face à la France. Toutefois, l'on ne supprime pas pour autant du programme la destruction des tunnels proches de la frontière allemande, comme le recommandait également Renard dans son rapport de 1896, ce qui crée *de facto* une impression de déséquilibre au profit de la France. Qui plus est, le 20 juillet 1901, le ministre de la Guerre indique à l'inspecteur général des fortifications et du corps du Génie que la visite du dispositif prévu au viaduc de Lompret ne figure plus dans le programme des visites annuelles³. De Ryckel indique dans son « Mémoire sur la défense de la Belgique » que « la destruction du tunnel de Furfooz remplace celle du viaduc de Lompret et est justifiée, comme l'était cette dernière, par la nécessité de ménager les susceptibilités allemandes »⁴. Cette précision est étrange et semble indiquer au final que les mesures d'interruption le long de la

¹ Cela pourrait provenir du fait que contrairement à la province de Liège, les mesures d'obstruction n'y ont pas été appliquées en août 1914.

² **Sont conservés** : Jemelle (groupe d'Arlon) – Houyet (groupe d'Arlon) – Hastières (compagnie du chemin de fer du Nord) – Doische – Mariembourg – Florennes Est (groupe de Namur) – Berzée (groupe de Charleroi) – Walcourt (groupe de Charleroi) – Havelange (groupe de Liège) – Acoz (groupe de Namur) – Chimay (groupe de Charleroi) – Landelies et Farcennes (groupe de Charleroi) – Erquelines et Solre-sur-Sambre (Compagnie du chemin de fer du Nord) – Saint-Martin et la station de la Sambre (Compagnie du chemin de fer du Nord). Plusieurs lignes concernent la Compagnie du Nord de propriété française ce qui n'empêche nullement l'officier d'envisager également des obstructions sur ces lignes. Il serait intéressant d'analyser plus en profondeur le choix du personnel chargé sur ces lignes françaises d'appliquer les mesures de sabotage. Nul doute que le personnel belge aura été préféré au personnel français.

³ MRA, Fonds Moscou, 1841, Cousebant d'Alkemade à inspecteur général des fortifications et du corps du Génie, Bruxelles, le 20 juillet 1901.

⁴ DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 108.

frontière française sont jugées de pure forme par les Belges. Un jugement un peu hâtif conclurait ici que les Belges favorisent délibérément les Français au détriment des Allemands. Ce n'est pas impossible dans le chef de certains officiers belges comme de Ryckel mais il nous semble en l'occurrence que de Ryckel retranscrit plutôt ici un jugement pragmatique. L'axe Athus – Virton – Bertrix – Dinant sur lequel se trouve le tunnel de Furfooz aboutit de toute façon à la Barrière de la Meuse. La destruction du tunnel répond donc moins à un souci d'efficacité qu'au souhait traditionnel pour l'Etat-major belge de sauvegarder les apparences de la neutralité afin de ne pas s'attirer les reproches de leurs garants. D'ailleurs les interruptions prévues au nœud ferroviaire de Libramont n'interdisent-elles pas toute progression française vers le Nord à travers la province du Luxembourg ? Ceci est partiellement exact. En réalité, si la destruction du nœud de Libramont est au programme du Génie belge depuis longtemps, elle ne semble avoir été organisée que tardivement. Lors de l'alerte de 1905-1906, elle ne figure tout simplement pas dans le tableau des dispositifs existants. Sont mentionnés : 1°) le nœud de Saint-Trond qui réclame à lui seul un grand nombre de détachements car plusieurs lignes rayonnent autour de la localité et doivent être interrompues¹ ; 2°) le pont de Maaseyck ; 3) le pont métallique et le pont en maçonnerie de Huy ; 3°) le tunnel de Trois-Ponts ; 4°) le tunnel de Nasproué ; 5°) le tunnel de Remouchamps ; 6°) le tunnel de Hombourg ; 7°) le tunnel de Furfooz². Il n'est pas encore question de la destruction du tunnel de Halinsart (Nessonvaux) pour interdire l'utilisation du vicinal Sprimont – Trooz³. Cette interruption sera comprise par la suite dans le programme des destructions à opérer au moment de la mobilisation imminente⁴. En effet, depuis plusieurs années, le Génie de la place de Liège est confronté à la multiplication des projets de chemins de fer vicinaux dans sa propre circonscription, ce qui complique singulièrement sa tâche. Dans la mesure où ces vicinaux passent à proximité des forts de la PFL, ils constituent des

¹ Ligne Landen – Saint-Trond ; ligne Saint-Trond – Hasselt ; ligne Saint-Trond – Tongres ; ligne Tirlemont – Saint-Trond.

² MRA, Fonds Moscou, 3086, *Tableau indiquant les temps nécessaires pour l'exécution des travaux de destruction à opérer par des détachements depuis la réception de l'ordre de mobilisation jusqu'au moment où la mise à feu peut être ordonnée*. Annexe à la lettre du ministre de la Guerre (« par ordre le colonel directeur général Ceulemans ») au général-major, chef du corps d'Etat-major, Bruxelles, le 25 janvier 1906.

³ Peut-être prolongé un jour par un réseau vicinal du plateau de Herve (Trooz – Battice par Olne, Xhendelesse et Petit-Rechain, avec embranchement de Xhendelesse à Micheroux par Soumagne et de là vers Barchon, Visé et les Fourons).

⁴ MRA, Fonds Moscou, 1841, lettre du colonel directeur des fortifications de Liège au commandant intérimaire du bataillon du Génie de Liège, Liège, le 24 avril 1911. La lettre indique les destructions à opérer mais ne spécifie pas quand il a été décidé pour la première fois d'interrompre aussi le tunnel d'Halinsart.

lignes parfaites pour acheminer du matériel de siège ou couvrir les troupes assiégeantes. C'est pourquoi le Génie émet des réserves sérieuses à leur développement¹.

Le 11 juin 1908, le ministre de la Guerre annonce au chef du corps d'Etat-major la fin des travaux de préparation des destructions à effectuer aux nœuds de Libramont et Marloie². Ces travaux consistent en l'interruption des lignes qui rayonnent autour de ces deux points de passages obligatoires dans le Luxembourg³. Pour le nœud de Libramont : 1°) au pont en plein cintre sur la Mellier entre Libramont et Marbehan ; 2°) au tunnel-viaduc de Recogne sur la ligne de Libramont à Bertrix ; 3°) au pont métallique, passage supérieur de la route, situé au nord de la station de Libramont ; 4°) aux deux ponts en maçonnerie et à la tranchée rocheuse, située au nord, à proximité de la gare de Bastogne (ligne Libramont – Bastogne – Gouvy). Pour le nœud de Marloie : 5°) au pont en maçonnerie enjambant « l'Homme » [la Lhomme] (ligne Libramont – Namur) ; 6°) à la tranchée rocheuse d'Haversin (ligne Namur – Marloie) ; 7) au pont sur l'Ourthe à Melreux (ligne de Marloie à Angleur)⁴.

Le dispositif pour interdire l'utilisation du réseau ferré luxembourgeois est désormais complet. Mais ces destructions suffiront-elles à interdire tout passage dans le Luxembourg belge ? Pas totalement car les deux nœuds ferroviaires d'Athus et de Virton – Saint-Mard offrent eux-mêmes une jonction entre la France et le Grand-Duché. Ils seraient par conséquent très utiles en cas d'offensive française vers Luxembourg à partir de Montmédy et Longwy d'autant plus que la ligne Longwy – Pétange comporte pour sa part des dispositifs de destruction⁵. De ce côté, les conseils du général Renard formulés en janvier 1896 semblent à première vue ne pas avoir été suivis. Même si une très faible portion seulement du territoire belge était violée par l'utilisation de ces lignes, l'absence de destructions pourrait à posteriori

¹ Dans les débats à la Chambre, certains hommes politiques pestent ainsi contre l'expertise du Génie lorsqu'elle va à l'encontre des intérêts économiques de leur région. Ainsi le député verviétois Malempré interpelle à plusieurs reprises le ministre de la Guerre pour connaître les raisons du retard de l'établissement du vicinal Trooz-Dison (Petit-Rechain). Le Génie exige en réalité le passage de cette ligne par Fléron et Magnée afin qu'elle soit dans la zone « battue » par le fort de Fléron, ce qui n'enchant pas certaines communes intéressées par le tracé primitif de la ligne. *APC*, 19 mars 1901, p. 778 ; 29 octobre 1901, p. 2592 ; 19 novembre 1901, p. 43 ; 11 mars 1902, p. 889 et 25 novembre 1902, p. 51. Un autre député verviétois Davignon, futur ministre des Affaires étrangères, propose notamment comme solution de placer sur le trajet de la ligne « un ouvrage d'art de quelque importance, un pont ou un viaduc, (...) miné et relié au fort par des fils électriques ». *APC*, 24 juin 1903, p. 1578. Pour davantage d'information sur la problématique des vicinaux, voir MRA, Fonds Moscou, 3631, Etat-major de l'Armée, correspondance concernant la valeur stratégique des voies vicinales et chemins de fer.

² MRA, Fonds Moscou, 3086, Hellebaut au chef du corps d'Etat-major, Bruxelles, le 11 juin 1908.

³ Nous reproduisons les cartes de ces deux nœuds ferroviaires dans notre corpus de cartes au chapitre correspondant.

⁴ MRA, Fonds Moscou, 3086, Hellebaut au chef du corps d'Etat-major, Bruxelles, le 11 juin 1908. Un tableau annexé indique le temps et les détachements nécessaires pour réaliser les destructions.

⁵ Voir supra notre chapitre sur la trouée ferroviaire du Grand-Duché de Luxembourg.

être reprochée au Gouvernement belge en cas de passage des belligérants. Ceci est d'autant plus étonnant que début janvier 1912, des chambres de mine sont prévues dans le tunnel de Sainte-Cécile pour intercepter la nouvelle ligne en construction Bertrix – Muno – Messempre¹. Pourquoi prévoir un dispositif sur cette liaison transfrontalière à l'extrême sud du Luxembourg et pas sur les deux autres ? Il s'agit sans doute d'une contingence liée au profil des lignes dans cette partie orientale de la Gaume. En effet, les lignes évoluent en terrain relativement plat et n'offrent guère de lieux susceptibles d'accueillir des destructions de haute intensité. En revanche, le plan des obstructions de « moyenne » ou « basse intensité » réalisé en 1900 indique que des mesures ont été prévues aux abords des gares d'Autelbas, Athus et Virton – St-Mard (coupures de remblais, renversement de ponts métalliques, obstructions et sabotages divers dans les gares)².

b. La Belgique sans plan de concentration et d'opérations

A l'approche de la crise internationale de 1911, le manque d'effectifs au sein du Génie se fait cruellement sentir aussi bien pour les ponts de la Meuse que pour les tunnels ferroviaires. Le 24 avril 1911, le colonel directeur des fortifications de Liège écrit au commandant intérimaire du bataillon du Génie de Liège : « Les ouvrages d'art de la position dont la destruction est prévue pour la période de mobilisation imminente sont au nombre de 4 (tunnels de Remouchamps, de Hombourg, de Nasproué et de Halinsart), et nous disposons actuellement de 3 lieutenants du Génie pour assurer la préparation de ces destructions... »³. Situation ubuesque entre toutes, à cause du manque d'officiers et de troupiers, c'est un détachement du Génie d'Anvers qui doit se charger de la destruction du tunnel de Trois-Ponts. Nous avons vu que les préparatifs militaires anarchiques d'août-septembre 1911 contribuent à mettre en évidence les carences du Génie belge. Outre le manque d'hommes, le manque de suivi des dossiers a des conséquences funestes sur le terrain. Plusieurs tunnels munis de chambres de mine et de câbles électriques préalablement installés n'ont plus été visités depuis longtemps. Des dégâts sont constatés trop tard et rendent les destructions impossibles⁴.

¹ MRA, Fonds Moscou, 1841, lettre du colonel directeur des fortifications Deguise au commandant du Génie à Liège, Liège, le 30 janvier 1912.

² MRA, Fonds Moscou, 3086, Lettre du lieutenant-général chef du corps d'Etat-major au ministre de la Guerre, Bruxelles, le 10 février 1900. Document annexe : « Tableau général des destructions à opérer sur le réseau des voies ferrées du pays par le personnel de l'administration des chemins de fer de l'Etat et autres ».

³ MRA, Fonds Moscou, 1841, lettre du colonel directeur des fortifications de Liège au commandant intérimaire du bataillon du Génie de Liège, Liège, le 24 avril 1911.

⁴ MRA, Fonds Moscou, 1841, lettre d'Hellebaut, ministre de la Guerre à l'inspecteur général des fortifications et du Corps du Génie, Bruxelles, le 19 septembre 1911 ; MRA, Fonds Moscou, 1841, lettre du ministère des

A défaut d'hommes disponibles à Liège et Namur, le ministre de la Guerre décide de confier la destruction des tunnels de Remouchamps et Nasproué au Génie d'Anvers, ce qui soulève immédiatement des protestations de la part du colonel Deguise directeur des fortifications de Liège¹. Le colonel Deguise est appuyé dans ses réclamations par le chef d'Etat-major général de l'armée le général Jungbluth. Le 7 décembre 1911, Jungbluth demande en effet au ministre de la Guerre de laisser Remouchamps et Nasproué sous l'autorité de la position de Liège. Il émet même « l'avis que le gouverneur de la dite position pourrait être avantageusement consulté sur le point de savoir si la destruction du tunnel de Trois-Ponts ne serait pas à maintenir au point de vue plus particulier de la position de Liège »². Une telle demande paraît anecdotique mais elle ne l'est pas car elle diminue *de facto* l'autorité du ministre de la Guerre sur le plan des opérations éventuelles, à une époque où les relations entre l'EMGA et Hellebaut sont singulièrement tendues. Qui plus est, Jungbluth « profite de l'occasion » pour condamner intégralement tous les autres dispositifs de destruction qu'il considère comme « inutiles à la défense du territoire même après avoir relu la dépêche ministérielle du 5 mars 1898 » laquelle, pour rappel, clarifiait la philosophie du système³. Jungbluth ne donne ici aucune raison de son opposition frontale à des principes fixés pourtant depuis plusieurs décennies. En réalité, le motif de l'opposition du chef de l'EMGA aux destructions frontalières est lié à ses conceptions hétérodoxes à propos de la défense du pays et surtout à celles de son bras droit le lieutenant-colonel de Ryckel. Ces conceptions sont consignées dans une note de l'EMGA rédigée au cours du mois d'août 1911. A cette époque, Jungbluth et de Ryckel cherchent manifestement à faire passer leurs réformes à la faveur de la crise d'Agadir :

« Depuis l'époque où Anvers fut choisi comme réduit de la défense du pays, les Gouvernements successifs ont généralement reconnu, dans les plans généraux de campagne à adopter en cas de guerre, la nécessité de ne pas abandonner à l'ennemi, dès l'ouverture des hostilités, la presque totalité du territoire national pour se retirer dans Anvers. Ce ne fut que de 1868 à 1887 que pareille manière de faire a été considérée comme admissible : elle conduisait à faire étudier la destruction d'ouvrages d'art sur les lignes ferrées que l'ennemi pouvait utiliser. Ces destructions devaient être faites, semble-t-il, en vue d'éviter au Gouvernement belge le reproche de n'avoir pas contrarié la marche de l'armée étrangère qui pénétrerait dans le pays. Quoiqu'il en

Chemins de fer, Postes et Télégraphes, Administration des chemins de fer de l'Etat, Direction des Voies et Travaux, 7^e Bureau, à Hellebaut, Bruxelles, le 13 octobre 1911.

¹ MRA, Fonds Moscou, 1841, colonel Deguise, directeur des fortifications de Liège, *Note relative aux dispositions à prendre en vue de la préparation de la destruction éventuelle des ouvrages d'art*, transmise au lieutenant général, inspecteur général des fortifications et du corps du Génie, Liège, le 31 janvier 1912.

² MRA, Fonds Moscou, 3086, général Jungbluth, chef de l'EMGA, à Hellebaut, le 7 décembre 1911.

³ *Ibidem*.

soit du bien-fondé de cette manière de voir, les destructions prévues à cette époque sont restées prévues dans les travaux élaborés dans la suite, alors que ces travaux n'envisagent plus l'abandon du pays au début des hostilités pour porter l'armée sous Anvers. Elles deviennent cependant difficiles à justifier dans ces conditions. En premier lieu, leur efficacité pour contrarier les opérations est discutable. D'une part le nombre de lignes ferrées est devenu si considérable qu'il sera le plus souvent possible de contourner les destructions opérées par un simple détour ; et d'autre part, grâce aux ressources que l'on possède aujourd'hui pour réparer les voies ou en construire de nouvelles, la durée de l'interruption du trafic ne sera généralement pas suffisante pour contrarier sérieusement les opérations de l'envahisseur. En second lieu, ces mêmes destructions ne se justifient surtout pas si elles n'entravent pas les mouvements que l'adversaire dirigera directement contre nous, ce qui est le cas général pour la plupart de celles qui sont projetées, exception faite de celles laissées à l'appréciation des gouverneurs des forteresses. Une première conclusion s'impose donc : l'abandon du plan des destructions, en dehors, bien entendu, de celles à opérer dans le rayon myriamétrique des places fortes »¹.

Cette note s'accompagne encore de longues considérations « faisant ressortir la nécessité de l'abandon des idées admises jusqu'alors, la nécessité de réunir l'armée sur la frontière menacée, et enfin la nécessité de l'information gouvernementale préalable »². L'on constate bien que dans l'esprit du binôme Jungbluth – de Ryckel, les destructions ferroviaires sont synonymes, sinon de lâcheté, du moins d'abandon du territoire à l'ennemi. Les deux officiers répugnent par conséquent à user de tels expédients pour ralentir la progression des belligérants. Ils préféreraient au contraire un mouvement offensif contre les colonnes ennemies. Tout ceci explique le souhait exprimé par Jungbluth dans la conclusion de son courrier du 7 décembre, de voir également disparaître les destructions de moyenne intensité prévues sur tout le territoire en cas d'invasion. Ne risquent-elles pas en effet d'entraver les mouvements des troupes belges vers la frontière ou l'arrivée de leur éventuel allié ?

Ces réformes préconisées par Jungbluth s'inscrivent parfaitement dans la ligne adoptée par ce dernier depuis juin 1910, époque à laquelle il a pris la tête de l'Etat-major général à la suite du général Ducarne. Jungbluth exerce depuis lors le commandement de l'EMGA en étroite collaboration avec son « maître à penser » le lieutenant-colonel Baron de Ryckel. Le conseiller militaire de Jungbluth a déjà rédigé à sa demande au cours de l'hiver 1909-1910 un mémoire sur la défense de la Belgique³. Dans ce document, transparaissent bien les nouvelles conceptions stratégiques que de Ryckel souhaite propager au sein de l'Etat-major. A la lecture

¹ Cité d'après DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 154.

² DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 153.

³ D'après de Ryckel, la version définitive de son « Mémoire sur la Défense de la Belgique » telle que publiée dans ses mémoires a été achevée le 27 janvier 1911. DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 4 et p. 34.

du mémoire en question, l'on est forcé d'admettre la critique formulée à posteriori par le lieutenant général de Selliers de Moranville, malgré le parti pris évident du commentateur : le travail achevé par de Ryckel en 1910 est en effet très brouillon et manque du pragmatisme inhérent à tout plan militaire de qualité¹. Le chapitre IV consacré plus particulièrement aux opérations éventuelles de l'armée belge sépare de façon inhabituelle les opérations en deux catégories : « droit de guerre » et « devoir de guerre ». « Notre droit de guerre, écrit de Ryckel, nous convie en Flandre contre l'Angleterre, en Campine contre la Hollande, en Hesbaye contre l'Allemagne, en Hainaut contre la France ; notre devoir de guerre nous appelle en Ardenne. De là, cinq projets d'opérations éventuelles à établir par l'Etat-major de l'armée »². Les paragraphes 2 et 3 du mémoire correspondent à ces deux catégories. Le paragraphe 2 est intitulé « Esquisses des projets d'opérations éventuelles en vue de l'exercice du droit de guerre » et le paragraphe 3 « Esquisses du projet d'opérations éventuelles en vue de l'accomplissement du devoir de guerre ». Dans le paragraphe 2, de Ryckel envisage les zones de concentration possibles de l'armée belge 1° Contre l'Angleterre, 2° Contre la Hollande, 3° Contre l'Allemagne, 4° Contre la France. Il s'agit bel et bien d' « esquisses » car les quatre régions envisagées sont sommairement définies par de Ryckel à l'aide d'arguments tirés d'un cours banal de géographie militaire tel qu'on l'enseignait à l'époque à l'Ecole Royale Militaire. Dans les scénarios 1, 2 et 4, de Ryckel se borne à exposer quelle serait la couverture idéale à adopter le long de la frontière menacée mais ne pousse pas plus loin sa réflexion. Ainsi, il passe complètement à côté de la description générale du déploiement de l'armée belge dans ces différentes zones frontalières ; ce qui devait pourtant constituer l'objet principal de son étude³. Seul le scénario n° 3 d'une attaque allemande à travers la Belgique est développé de façon plus substantielle par l'auteur. Dans son mémoire, de Ryckel choisit en effet d'illustrer le « droit de guerre » de la Belgique à l'aide d'un scénario fictif de guerre contre l'Allemagne. Le scénario envisagé est tiré en l'occurrence du travail du colonel Vent qui a rédigé précédemment divers commentaires stratégiques en marge d'un voyage d'Etat-major effectué en 1898 :

« Des nécessités d'ordre militaire obligent les Allemands à traverser une partie du territoire belge. Ils désirent que cet usage d'un territoire neutre se fasse sans complication, c'est-à-dire, sans que l'armée belge s'y oppose. Ils essayent même d'avoir la coopération de l'armée belge dans leur campagne contre la France, moyennant certaines compensations, ainsi que, paraît-il, la proposition en a déjà été

¹ DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), *Contribution à l'histoire de la Guerre mondiale...*, p. 35-36.

² DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 126.

³ DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 126-139.

faite en 1870 (sic). (...) Le Gouvernement belge peut accepter la proposition de coopération et faire cause commune avec l'Allemagne en renonçant à la neutralité imposée par les traités – ou bien accéder à la demande de passage dans des conditions déterminées – ou bien repousser la demande et se borner à protester contre la violation du territoire – ou bien s'opposer par la force, dans la mesure de ses moyens au passage des troupes allemandes. Soit cette dernière décision. A la fin du 3^e jour de mobilisation, le Gouvernement allemand fait connaître que dans les conditions où se place la Belgique, il se trouve dans l'obligation de la traiter en ennemie et le ministre d'Allemagne demande ses passeports »¹.

Ces quelques lignes permettent de comprendre *in fine* ce qu'entend de Ryckel par « droit de guerre » de la Belgique. En l'occurrence, le « droit de guerre » ne doit pas être confondu avec une réaction belge face à une « invasion caractérisée » du pays, c'est-à-dire dûment constatée par un franchissement de la frontière neutre. Cette catégorie était utilisée précédemment dans les autres études d'Etat-major mais n'agrée plus le Baron de Ryckel. En l'occurrence, le « droit de guerre » correspond plutôt dans son esprit à une réaction immédiate et légitime de l'armée belge face à une menace évidente contre la neutralité du pays, quelle que soit la nature de cette menace. C'est en effet un axiome de la pensée du Baron de Ryckel ; il pense pouvoir déterminer dès les premiers signes de tension entre la France et l'Allemagne quel sera l'agresseur de la Belgique en demandant tout simplement aux deux gouvernements concernés une confirmation du respect par ceux-ci de la neutralité belge : « L'empressement, ou le refus, de fournir cette confirmation, ou une déclaration équivalente, révélerait de quel côté il faudrait faire face. En somme à la théorie du rassemblement-mobilisation sur position centrale éventuellement suivi d'un retour offensif [ndlr : une fois que l'agresseur est connu], ce mémoire tendait à substituer le système de la mobilisation sur place, suivi de la concentration sur la frontière menacée »².

Le scénario d'un ultimatum allemand envisagé par le colonel Vent en 1898 est prophétique car il se répétera à l'identique en 1914. On constate que dans l'esprit de l'officier belge d'Etat-major, la réaction de l'armée est suspendue à l'acceptation ou pas par le Gouvernement belge d'un droit de passage aux belligérants. En d'autres termes, le colonel Vent considère que la neutralité imposée à la Belgique en 1839 est subordonnée uniquement à la volonté du Gouvernement de s'y conformer ou pas. Il n'est pas impossible que de Ryckel utilise ici cet exemple à dessein dans son mémoire de 1910 et qu'il songe, à l'instar du général de Witte à la

¹ *Idem*, p. 131.

² GALET (Général), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef devant l'invasion allemande*. Préface de S.M. le Roi Albert, Paris, Plon, 1931, p. 7.

même époque¹, à interpréter la « neutralité imposée » dans un sens moins restrictif. Une telle interprétation ne serait-elle pas bénéfique à la Belgique ? Elle permettrait au pays de choisir souverainement son allié du moment en fonction de ses intérêts propres. Quoiqu'il en soit d'un éventuel opportunisme belge, c'est bien la résistance armée à l'ultimatum allemand qui est choisie au final comme objet d'analyse. Dans ce cas de figure, de Ryckel propose le plan d'opérations suivant : « L'Allemagne considère la Belgique comme ennemie. Notre armée est réunie en Hesbaye et sur le plateau de Herve. L'Allemagne l'attaque ; elle se défend. L'Allemagne la dédaigne ; elle marche sur Aix-la-Chapelle »². Afin de mettre ce plan en pratique, de Ryckel préconise une position de concentration de l'armée belge sur la Meuse.

Dans son paragraphe 2 traitant du « droit de guerre », l'officier belge focalise son attention sur le danger le plus probable à ses yeux : un passage des colonnes allemandes à travers la province du Luxembourg³. En revanche, dans son paragraphe 3 concernant le « devoir de guerre » de la Belgique, de Ryckel développe une situation moins tragique pour l'avenir du pays où seul le sud Luxembourg est menacé d'un débordement par des combats franco-allemands confinés à la frontière belge. Le paragraphe 3 traite donc d'une situation similaire aux événements de 1870 : la limite septentrionale du déploiement allemand est Thionville ; celle du déploiement français est Montmédy. Dans ce cas de figure, de Ryckel rappelle que les quais de débarquement allemands « construits depuis 1894 sur la ligne de la Kyll ainsi que sur la ligne Eupen-Weismes-St-Vith » n'ont pas nécessairement pour objet une traversée de la

¹ A cette époque, des voix commencent à se faire entendre en Belgique qui critiquent de plus en plus ouvertement le principe de neutralité imposée. Sur cette problématique voir notamment DAX (O.) [général de Witte], *Situation de la Belgique en prévision d'un conflit franco-germain*, Bruxelles, Imprimerie industrielle et financière, 1911 et DE LANNOY (F.), *La neutralité belge est-elle encore utile à la Belgique et à l'Europe?*, Lierre, (1914), 18 p. Extrait du *Bulletin de L'Association des anciens élèves de l'Institut Saint-Louis*. Ces publications sont interprétées par certains officiers français comme un mauvais signal envoyé par les Belges. Voir par exemple HERMENT (Gabriel, Jean), général, *Considérations sur la frontière du Nord*, Paris, Chapelot, 1913, p. 10-12. L'attaché militaire français les commente lui-même avec inquiétude [SHD/DAT, 7N 1157, Duruy (Bruxelles) à ministre de la Guerre (Paris), le 19 janvier 1912] tandis que l'attaché militaire allemand Renner y voit une volonté déguisée de la part du général de Witte de fournir à l'armée belge l'occasion de s'allier à l'armée allemande parce qu'elle est la plus forte. BITSCH (M.-T.), *La Belgique entre la France et l'Allemagne...*, p. 439.

² *Ibidem*.

³ De Ryckel ne croit pas lui non plus à un passage par la trouée du Limbourg : « Si jamais une armée allemande en marche contre notre frontière pénétrait dans le Limbourg, la Hollande deviendrait par le fait même notre alliée et il ne peut être indifférent à l'Etat-major allemand d'avoir à laisser 3 et peut-être 4 corps d'armée en observation devant les positions fortifiées de l'Yssel, de la Grebbe et du Vecht. L'avantage procuré par la violation de la neutralité hollandaise serait-il d'ailleurs bien réel ? Venlo se trouve devant les grands marais de Peel. Entre Maeseyck et Maastricht se trouve, sur la rive gauche du fleuve, la région des cailloux et plus à l'ouest, c'est la bruyère à perte de vue. Maastricht, il est vrai, donne accès dans la vallée du Démer la limite de notre zone de défense active. Par contre un franchissement de la Meuse par Visé, aussi bien que par Engis, donne accès au cœur de cette zone. (...) Il est donc permis d'admettre que l'armée allemande pénétrerait de préférence sur notre territoire par la zone qui s'étend au sud du Limbourg jusque – voire même – au grand-duché ». DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 130.

Belgique mais qu'ils peuvent aussi avoir été construits pour « l'adduction de troupes allemandes sur la Moselle »¹. Cette remarque pourrait paraître naïve à première vue quand l'on connaît l'usage de ces lignes en 1914 mais il ne faut pas tomber dans l'anachronisme. Nous verrons que dans plusieurs jeux de guerre allemands antérieurs à 1905, les troupes débarquées dans l'Eifel sont utilisées par les officiers allemands pour renforcer leur dispositif plus au sud en Lorraine. Il faut en effet toujours garder à l'esprit que l'augmentation progressive des effectifs allemands comme français pose en soi un problème logistique de taille aux directeurs des opérations militaires des deux nations : comment et où débarquer toutes ces troupes en un minimum de temps sans créer de bouchons sur les lignes ? L'extension des dispositifs de débarquement à hauteur de la frontière belge répond aussi à cette préoccupation. Elle permet de débarquer davantage de troupes à l'ouest en un minimum de temps. Quant au retard induit par les quelques journées de marche qui séparent ces troupes débarquées du théâtre principal des opérations en Alsace-Lorraine, il est considéré *in fine* comme moins préoccupant que les problèmes logistiques liés au débarquement de ces masses considérables dans un même secteur d'attaque².

Dans le cas d'une simple menace sur l'extrême pointe du Luxembourg belge, il reste à déterminer les modalités d'intervention de l'armée belge. Tirant parti de l'expérience de 1870, de Ryckel propose de désigner « une ligne bien déterminée dont le franchissement caractérise la violation radicale »³. L'idéal selon lui est d'adopter le cours de la Semois « avec les limites méridionales des forêts de Muno, Chiny, Neufchâteau, Rulles et Anlier ; peut-être celles des bois de Meix-devant-Virton, Ethe, St-Léger. A l'extrême frontière, sur les directions importantes, des parlementaires faisant constater l'entrée en territoire belge. Au sud de la ligne déterminée, là où les violations seront considérées comme atteintes peu graves, des détachements des trois armes postés sur les directions principales pour requérir le désarmement immédiat des violateurs. Au nord de la ligne déterminée, là où les violations seront considérées comme radicales, l'armée entière prête à livrer bataille, vers Neufchâteau vraisemblablement »⁴. Bien entendu, de Ryckel ne manque pas d'insister à nouveau sur l'utilité de se concentrer immédiatement sur la Meuse dès la phase de mobilisation afin d'arriver à temps dans le sud Luxembourg : « Notre position de concentration pourrait ainsi être avantageusement choisie sur la Meuse, par exemple à Fosses pour la 4^e division, à Namur

¹ DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 133.

² Voir notre chapitre sur la Belgique dans le plan allemand.

³ DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 136.

⁴ *Idem*, p. 136-137.

pour la 1^{ère}, à Andenne pour la 2^e et à Huy pour la 3^e »¹. Naturellement, si une retraite des Français vers leurs forteresses du nord a lieu, l'armée belge devra comme en 1870 se déplacer vers l'entre-Sambre-et-Meuse. Même si de Ryckel demeure plus neutre dans ce dernier scénario sans évoquer explicitement l'origine du danger, il est significatif que l'officier belge s'appuie uniquement sur des écrits militaires français assez anciens pour justifier ses théories, lesquelles ont plutôt tendance à désigner l'Allemagne comme le parti agresseur².

Un extrait du travail du lieutenant-colonel de Ryckel est remis pour étude durant la crise de septembre 1911 au département des Affaires étrangères. Il est principalement tiré du chapitre IV analysé ci-dessus. La manière peu orthodoxe avec laquelle de Ryckel présente les opérations éventuelles de l'armée belge suscite diverses interrogations de la part du directeur de la Politique Léon Arendt. Dans le domaine de la collaboration de l'Armée avec le cabinet ministériel, de Ryckel souhaite par exemple être éclairé le plus rapidement possible par le Gouvernement sur son attitude en cas de guerre afin de permettre un plan d'opérations réellement ambitieux avec concentration de l'armée belge sur la frontière menacée. Une interprétation trop étroite de la neutralité serait selon lui un fardeau encombrant au moment du déclenchement d'un conflit car elle obligerait l'armée belge à adopter une position centrale au cœur du pays et à se déplacer uniquement une fois connue l'origine du danger. Dans la note remise en septembre 1911 au département des Affaires étrangères, de Ryckel pose en principe que la Belgique, Etat indépendant, a le droit de faire la guerre contre une puissance qui violerait ou menacerait de violer l'intégrité de son territoire. La Belgique serait même en droit de prendre l'initiative d'une agression si cette agression était nécessaire pour assurer la défense du pays. Cette façon de concevoir la neutralité surprend quelque peu le directeur de la Politique Léon Arendt qui commente la note comme suit :

« L'hypothèse extrême d'une déclaration de guerre faite par la Belgique ne doit être envisagée qu'en dernière analyse, et non pas à propos des droits et des devoirs de la neutralité. De même la question de savoir si nous avons le droit d'être agresseur dans le cas où l'on s'attaquerait à notre indépendance, est une question purement théorique. En fait l'exiguïté de nos moyens militaires ne nous permettrait probablement jamais de sortir d'une attitude défensive, pour porter la guerre au dehors »³.

¹ *Idem*, p. 137.

² Un mémoire du général Luzeux de juin 1888, un travail du capitaine L. Kreitman de 1883 et un ouvrage de géographie militaire de Gustave Niox paru en 1887. *Idem*, p. 132-139.

³ MAEB, IND, IX, commentaire de la note d'Etat-major par Léon Arendt, sans date [ca 27 septembre 1911].

Le département souhaite par conséquent être éclairé par une autre étude rédigée par le général-major Ceulemans, directeur général des opérations militaires au département de la Guerre. Cette étude est remise le 24 septembre 1911. Elle compte neuf hypothèses :

- « Première hypothèse : Les Allemands pénètrent en Belgique par la rive gauche de la Meuse (entre Maestricht et Liège) et marchent à travers le Centre du Pays. Quelle doit être notre attitude ?
- Deuxième hypothèse : L'armée allemande pénètre en Belgique par la rive droite de la Meuse et se dirige, à travers le Luxembourg, vers la Meuse française. Quelle doit être notre attitude ?
- Troisième hypothèse : L'armée allemande pénètre en Belgique par les deux rives.
- Quatrième hypothèse : Les Français pénètrent en Belgique pour s'opposer à la marche de l'envahisseur. Quelle doit être notre attitude vis-à-vis d'eux ?
- Cinquième hypothèse : Quelle serait l'attitude à prendre par l'armée belge si les allemands se bornaient à n'utiliser que la partie méridionale de la province du Luxembourg par deux corps d'armée, par exemple, formant leur extrême aile droite.
- Sixième hypothèse : Dans l'hypothèse précédente, l'armée belge doit-elle s'engager à fond, ou doit-elle rompre la lutte et se replier pour défendre éventuellement le centre du Pays ?
- Septième hypothèse : En supposant que les Français soient venus à notre secours et aient concouru avec nous à des opérations dans le Luxembourg ou dans la partie méridionale seulement de cette province, devons-nous leur permettre de diriger des opérations dans l'intérieur de notre territoire en se servant, par exemple pour ce faire, de la position fortifiée de Namur ?
- Huitième hypothèse : Dans l'hypothèse où les opérations entraîneraient les Français à poursuivre leur adversaire en retraite sur le territoire de ce dernier, devons-nous les y accompagner ?
- Neuvième hypothèse : Si les Français sont aux prises dans la partie extrême méridionale de notre pays, quelle doit être l'attitude de l'armée belge et dans quelle mesure doit-elle prendre part aux opérations militaires (occupation d'une position défensive par exemple, afin de limiter la zone d'invasion) ? »¹.

Dans la première hypothèse, l'armée belge doit intercepter l'envahisseur au sortir de la trouée du Limbourg, de concert avec la France et éventuellement l'Angleterre si elle arrive à temps. La troisième hypothèse est jugée peu vraisemblable pour les raisons déjà évoquées dans les précédentes études. Les autres hypothèses soulevées ne sont au fond que des interrogations subsidiaires relatives à un seul et même scénario considéré comme le plus probable en raison des développements ferroviaires allemands dans l'Eifel : la traversée par l'armée allemande de la province belge du Luxembourg, soit sur toute sa longueur, soit dans l'extrême sud. Dans un cas comme dans l'autre, l'armée belge devrait attaquer le flanc des colonnes allemandes, de concert avec la France. Deux précautions devraient être observées par l'armée belge.

¹ MAEB, IND, IX, note du général-major Ceulemans, directeur général des opérations militaires, le 24 septembre 1911

Primo, il s'agirait de ne pas livrer aux troupes françaises la garde de la position de Namur qui doit rester exclusivement aux mains des Belges. Secundo, le mouvement belge dans le Luxembourg doit rester prudent. Si les communications de l'armée avec Anvers sont menacées, par exemple par une deuxième attaque allemande par la trouée du Limbourg, celle-ci devrait se replier en bon ordre vers le centre du pays¹.

L'on constate que la note fournie par Ceulemans est plus pragmatique sur le déroulement des opérations que celle du baron de Ryckel mais elle demeure imparfaite pour deux raisons. Premièrement, la note ne reflète pas nécessairement l'avis de l'ensemble des chefs de l'armée et singulièrement du chef de l'EMGA Jungbluth qui n'a pas été consulté. Secundo, il s'agit d'un travail qui n'envisage que la violation de la neutralité belge par l'Allemagne, sans s'attarder sur l'hypothèse d'une violation française ou anglaise, ce qui suscite la réprobation du directeur de la Politique Arendt et du très influent ministre de Belgique en Allemagne Greindl². Arendt voudrait notamment voir apparaître dans les études d'Etat-major l'hypothèse d'une attaque française dans le Hainaut et peut-être la Flandre qui menacerait inmanquablement Bruxelles, le siège du Gouvernement³. L'attitude des deux diplomates belges est de fait beaucoup plus suspicieuse que les études de de Ryckel ou Ceulemans à l'égard du caractère « désintéressé » d'un hypothétique secours français ou britannique. L'après-guerre pourrait selon eux révéler des surprises ; c'est pourquoi Arendt insiste particulièrement dans sa note pour que les forteresses de Namur ou Anvers ne soient en aucun cas occupées par une garnison étrangère. Arendt en vient même à souhaiter dans son mémoire que l'Escaut soit fermé par les Pays-Bas aux bateaux de guerre anglais, ce qui tranche singulièrement avec la campagne de presse belge de l'année précédente condamnant les fortifications de Flessingue au nom du prétendu droit de libre circulation des navires « portant secours à la Belgique » dans l'embouchure de l'Escaut⁴.

¹ *Ibidem*.

² MAEB, IND, X, Greindl (Berlin) à Davignon (Bruxelles), le 23 décembre 1911.

³ MAEB, IND, X, Note du directeur de la Politique Léon Arendt, « En cas de guerre, que ferons-nous ? », Bruxelles, le 22 novembre 1911.

⁴ En 1910, le Gouvernement néerlandais dépose un projet de loi pour la fortification de l'embouchure de l'Escaut à Flessingue, ce qui pose la question du droit de passage d'une flotte anglaise. Les documents diplomatiques anglais édités contiennent de nombreuses informations sur la problématique [BDOW, VIII, doc. n° 558 à doc. n° 602]. Pour les réactions diplomatiques en Belgique, on consultera utilement BITSCH (M.-T.), *La Belgique entre la France et l'Allemagne...*, p. 410-414. Sur les motifs du Gouvernement néerlandais, voir KLINKERT (W.), *Het vaderland verdedigd...*, p. 451-458 ; LORETTI (Jean), *Le problème de la défense de Flessingue au coeur des relations hollando-belges. 1910-1911*, in *Actes du 2^e Colloque International d'Histoire Militaire*, Bruxelles, 1975, p. 43-56 ; DEN BEER POORTUGAEL (J.), *L'Escaut et la neutralité permanente de la Belgique d'après les traités de 1839 et 1907*, La Haye, 1910. Le juriste belge Ernest Nys s'emploie à réfuter la prétention hollandaise à barrer l'accès de l'Escaut à une flotte de guerre venue secourir la Belgique. NYS (Ernest),

L'analyse du directeur de la politique est sous certains aspects particulièrement fine et prémonitoire. Il note que du côté franco-anglais, l'on a davantage intérêt à obtenir une alliance avec la Belgique pour la libre utilisation du territoire tandis que du côté allemand, l'alliance belge est au fond moins utile. Ainsi, à l'instar de de Ryckel, Arendt reconnaît que dans le cadre d'une guerre future, l'Allemagne pourrait caresser l'idée de réclamer un droit de passage à la Belgique. Dans ce cas de figure, poursuit Arendt, il faudrait bien entendu protester énergiquement. Greindl, qui jusqu'ici niait toute volonté allemande de traverser la Belgique, est bien forcé de reconnaître à la suite de son collègue que devant la faiblesse de l'armée belge, l'opportunité stratégique pourrait pousser l'Allemagne à traverser un jour le territoire belge. Contrairement à Arendt, il estime cependant que cette traversée serait somme toute le signal d'une « double invasion » et que la Belgique serait libre par la suite de choisir son allié¹. Greindl se refuse cependant à faire chorus avec la presse francophile en interprétant les mesures de préparation allemande dans l'Eifel comme la preuve d'un prétendu bellicisme allemand :

« Notre point faible est certainement aussi bien connu à Berlin qu'à Bruxelles. La construction des chemins de fer de l'Eifel en est la preuve. Si l'on croyait ici que la neutralité belge est appuyée par une armée suffisante pour constituer une barrière solide, le gouvernement prussien se serait épargné la dépense de l'établissement des voies ferrées dans cette pauvre région de l'Eifel sans avenir commercial. Les chemins de fer n'y peuvent servir qu'à des concentrations de troupes dans le but ou de les diriger vers la France par le sud du Luxembourg, ou de parer à l'attaque d'une armée française qui suivrait le même chemin »².

Les théories stratégiques du lieutenant-colonel de Ryckel sont partagées dans les grandes lignes par le nouveau conseiller militaire du Roi le capitaine Galet³. Ce dernier affirme

professeur à l'Université, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles, membre de l'Institut de droit international, *L'Escaut en temps de guerre, en réponse à la brochure du lieutenant général den Beer Poortugael, membre du Conseil d'Etat de Hollande*, Bruxelles, 1910 ; NYS (Ernest), *Une clause des traités de 1814 et de 1839, « Anvers, Port de Commerce »*, Bruxelles ; Weissenbruch, imprimeur du Roi, éditeur ; 1911.

¹ Les réactions de Greindl et Arendt concernant les documents militaires remis au département des Affaires étrangères sont étudiées dans le détail dans BITSCH (M.-T.), *La Belgique entre la France et l'Allemagne...*, p. 432-439.

² MAEB, IND, X, Greindl (Berlin) à Davignon (Bruxelles), le 23 décembre 1911.

³ GALET Emile (1870-1940), Engagé à 17 ans comme simple soldat, il gravit les échelons militaires et passe l'examen d'élève officier. Il rencontre sur les bancs de l'Ecole Militaire le futur Albert 1^{er} chez qui il fait forte impression. Galet dirige de 1904 à 1913 le service géodésique de l'Institut Cartographique Militaire. Il se dit convaincu dans ses mémoires de la nécessité de réformer l'armée et d'élaborer un plan d'opérations qui tienne compte du principe de « rapport de force ». Ainsi, Galet pense que le comportement de l'armée belge est modulable en fonction des forces contre lesquelles elle est appelée à lutter. Albert 1^{er} le charge dès 1912 d'élaborer un plan de réorganisation de l'armée. La fonction officielle de Galet lorsqu'il est attaché à la Maison

néanmoins dans ses mémoires n'avoir jamais été influencé directement par le baron de Ryckel. Leur communauté de vues serait par conséquent due au hasard¹. Galet est appelé au service du Roi en novembre 1912. Selon le nouvel officier d'ordonnance royal, Albert Ier est lui-même entièrement acquis aux idées réformistes. Déçu par les lenteurs administratives, le jeune Souverain lui aurait donné carte blanche pour concevoir un nouveau plan d'opérations, parallèlement aux travaux déjà réalisés au sein l'Etat-major. Toujours d'après le témoignage de Galet, les bases d'un plan d'opérations contre une invasion venant de l'Est sont rédigées par lui au cours de l'hiver 1912-1913 et acceptées « sans restrictions » par le Roi². Ce plan d'opérations aurait été établi en fonction des critères suivants : « 1° Commencer, si possible, la défense du pays à la frontière et assurer la défense éventuelle des positions fortifiées de Liège et de Namur par des garnisons suffisantes, une division pour chacune d'elles ; 2° Réunir l'armée dans des positions voisines de la frontière où ses communications avec sa base – Anvers – ne seraient pas menacées d'être coupées »³.

Il est difficile de déterminer avec certitude le degré d'importance accordé par le Roi aux travaux de Galet. Selon Selliers de Moranville, il devait s'agir tout au plus d'un document de travail parmi d'autres, sinon comment expliquer que le Roi et de Broqueville lui aient confié fin mai-début juin 1914 le soin d'élaborer un nouveau plan de concentration sans même l'avertir de l'existence du plan Galet⁴ ? Qui plus est, il est assez surprenant de découvrir que les études du conseiller militaire du Roi avant-guerre concernent exclusivement la défense de la frontière est du pays. Ni la défense de la côte, ni la défense de la pointe extrême du

militaire du Roi en novembre 1912 est celle d'officier d'ordonnance mais si l'on en croit son témoignage, il entraînait bien dans les intentions d'Albert 1^{er} d'en faire son conseiller militaire : « On discuta du titre qu'il convenait de me donner en rapport avec mes fonctions ; on parla du titre de conseiller ; on trouva des inconvénients à introduire une nouvelle appellation dans la Maison militaire. Je n'attachais aucune importance à cette question de titre. Le Roi me nomma officier d'ordonnance, qualité que je conservai pendant toute la guerre » [GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 11]. Le rôle de conseiller militaire du Roi attribué à Galet n'est pas démenti pendant la Guerre. A maintes reprises, ses conseils sont effectivement écoutés par le Souverain. A partir du 1^{er} mai 1919, il commande l'Ecole Royale Militaire. Galet, entré dans l'armée belge comme simple troupière, atteint finalement le sommet de sa carrière en occupant le poste de chef de l'EMGA de 1926 à 1932, année où il est atteint par la limite d'âge. WANTY (Emile), « Galet Emile », in *Biographie nationale*, XL, col. 323-326.

¹ « Nous croyons avec le général Renard que nous saurons parfaitement à l'avance quels sont ceux auxquels nous pouvons nous fier et ceux que nous devons redouter ; que nous devons réunir nos forces à la frontière menacée, et non au centre du pays, pour y conduire le genre de guerre qu'indiquera la grandeur des forces qui nous seront opposées. (...) Ainsi, sans nous être concertés, le lieutenant-colonel de Ryckel et moi, nous étions arrivés à des conclusions analogues ». GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 18-19.

² *Idem*, p. 21. Ce plan d'opérations figure en annexe 3 des mémoires de Galet. GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 374-389.

³ GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 19.

⁴ DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), *Contribution à l'histoire de la Guerre mondiale...*, p. 89.

Luxembourg contre une petite incursion des belligérants (Allemands ou Français) ne semblent avoir été étudiées par celui-ci, encore moins l'hypothèse d'une offensive française sur la rive gauche de la Meuse. Un peu plus loin dans son ouvrage, Galet fait l'aveu suivant : « Nous dirons, nous, qu'assurément on se méfiait de l'Allemagne, et depuis longtemps ! N'avions-nous pas vis-à-vis d'elle un projet d'opérations complet ; alors que le projet contre la France était à peine ébauché »¹. Il semble que Galet ne parle pas uniquement ici de ses propres études mais bien du plan belge d'opérations dans sa totalité. Toutefois, le conseiller militaire du Roi se garde bien de découvrir trop ostensiblement la Couronne et insiste même dans son ouvrage sur la loyauté du Roi des Belges en août 1914 alors que tout indiquait que l'Allemagne s'appêtait à violer la neutralité belge². A la suite de ce commentaire marqué du sceau de la franchise, l'on peut néanmoins s'interroger sur les sentiments du Souverain avant la transmission de l'ultimatum du 2 août.

Au cours de l'année 1912, le Roi avait renforcé sa formation militaire en suivant auprès de Galet un cours de « Principes de Guerres » basé essentiellement sur la théorie du rapport des forces chère à Galet. Ce cours entraînait ouvertement en opposition avec les théories exposées jusqu'à présent à l'Ecole Militaire, ce qui avait d'ailleurs entraîné la démission de Galet l'année précédente³. Il est par conséquent hautement probable que le Roi Albert partageait les appréhensions de son conseiller et qu'il était déjà à cette époque davantage préoccupé par le danger allemand que par le danger français. Son oncle Léopold II n'avait-il pas reçu en janvier 1904 des propositions d'alliance secrète de la part du Kaiser lors de sa visite à Berlin, alliance selon laquelle la Belgique se placerait en cas de guerre future, soit avec Paris soit avec Londres, du côté de l'Allemagne et lui garantirait formellement « entre autres choses, la libre utilisation de ses chemins de fer et positions fortifiées » ? En échange, le Kaiser s'était engagé non seulement à « maintenir l'existence du royaume de Belgique dans sa forme actuelle mais aussi à étendre la Belgique en augmentant son territoire dans le nord de la

¹ *Idem*, p. 39.

² « Il y avait une différence entre les déclarations françaises et allemandes ; les premières étaient catégoriques et empressées, les secondes ambiguës et dilatoires. De toutes façons (sic), on pouvait considérer comme acquis que l'initiative d'une violation du territoire ne viendrait pas de la France ; et plus d'un lecteur estimera que, dès lors, la direction à imprimer à notre déploiement stratégique ne faisait plus de doute. (...) Le Roi entendait ne donner prise à aucun reproche et ne régler son attitude que sur des faits établis. Nous le verrons toujours agir de la sorte et pousser la prudence jusqu'à ses dernières limites. Sa Majesté comprenait très bien que l'Allemagne pouvait hésiter à faire une déclaration publique analogue à celle du Gouvernement de Paris, parce qu'elle affaiblirait la situation militaire de l'Empire vis-à-vis de la France qui, rassurée du côté du nord, pourrait réunir toutes ses forces du côté de l'est ». GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 39.

³ THIELEMANS, p. 440 ; WANTY (Emile), « Galet Emile », in *Biographie nationale*, XL, col. 323-326.

France – Sa Majesté a aussi utilisé à ce point de la conversation le terme d’ ‘ancienne Bourgogne’ »¹.

Les appréhensions d’Albert Ier seront en tous les cas confirmées par un voyage à Potsdam début novembre 1913 au cours duquel il est l’hôte de l’Empereur. Le 6 novembre 1913, le jeune Souverain converse successivement pendant la journée avec Guillaume II et le chef du Grand Etat-major le général von Moltke. Ses deux interlocuteurs lui annoncent l’imminence d’une guerre à cause de l’esprit revanchard de la France et l’avertissent aimablement que si le conflit éclate, la monarchie belge a tout intérêt à se souvenir de ses liens familiaux avec la maison de Hohenzollern étant donné la supériorité de l’armée allemande. Au cours de la même journée, le premier attaché militaire belge à Berlin le commandant de Mélotte fraîchement nommé s’entretient lui aussi avec Moltke du même sujet. Devant les assurances fermes de l’officier belge à propos de la loyauté de son pays à l’égard de ses devoirs militaires d’Etat neutre, le général allemand « fait la moue » et se montre sceptique sur la capacité belge « à s’opposer de toutes ses forces au premier agresseur quel qu’il soit »². La faiblesse des armements belges semble au contraire appeler les belligérants à traverser la Belgique. Le Roi est très désagréablement impressionné par ces avertissements allemands. L’image qu’il avait d’un Empereur pacifique tempérant les volontés belliqueuses du parti militariste et pangermaniste s’effondre. A cet instant précis, il est convaincu que l’Allemagne est sur le point de déclencher une guerre préventive pour chercher à contrer les effets de la loi des 3 ans récemment votée en France. Par l’intermédiaire de Beyens, il décide d’informer discrètement l’ambassadeur de la République française à Berlin Jules Cambon de l’état d’esprit qui règne en Allemagne. Le Roi espère ainsi susciter à Paris une saine prudence pour éviter un incident diplomatique qui déboucherait sur un conflit sanglant³. Dans le même temps il informe le ministre de la Guerre de Broqueville et fait pression sur ce dernier pour que le général de Ryckel soit promptement investi de la mise au point d’un plan d’opérations face à l’Est, « avec la consigne de brûler les étapes »⁴.

¹ Memorandum du ministre des Affaires étrangères von Bülow, Berlin, le 30 décembre 1904, in RICH (N.) et FISHER (M.H.), *The Holstein Papers, IV : Correspondence 1897-1909*, Cambridge, Cambridge University Press, 1963, p. 358-359. Pour une approche critique de cette entrevue, voir BALACE (F.), *Krieg im Sicht (1904-1908), le mythe d’un roi francophile...*, p. 129-135. Voir aussi WILLEQUET (J.) *Appréciations allemandes sur la valeur de l’armée belge et les perspectives de guerre avant 1914*, dans *Revue internationale d’histoire militaire*, XX, 1959, p. 633-634.

² BEYENS (Eugène), *Deux années à Berlin (1912-1914)*, II, Paris, Plon, 1931, p. 45-50.

³ DEVLEESHOUWER (R.), *Les Belges et le danger de guerre...*, p. 207-211 et BITSCH (M.-T.), *La Belgique entre la France et l’Allemagne...*, p. 494-495.

⁴ GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 31.

Est-ce à dire que l'opinion du Souverain est définitivement arrêtée à partir de ce moment ? Est-ce à dire qu'Albert 1^{er} redoutait désormais l'Allemagne par-dessus tout ? Il faut nuancer ici l'image véhiculée à posteriori d'un Roi chevalier, rejetant avec grandeur et fermeté les propositions allemandes¹. Au retour de sa visite en Allemagne, il confie l'ensemble de ses conversations avec Guillaume II et Moltke au secrétaire général des Affaires étrangères le Baron Van der Elst et lui fait part des réflexions suivantes :

« Je ne suis pas si porté que cela pour l'Allemagne, mais il faut considérer, au moment donné, quel sera l'intérêt de notre pays. Les sympathies sont très vives dans notre pays pour la France. Les catholiques n'ont pas des sentiments exagérés mais il en est autrement des libéraux. A gauche, il n'y a qu'un homme d'Etat, c'est Hymans ; lui est très avisé en matière de politique internationale. Vandervelde est aussi très fort, mais il n'est toujours pas maître de son parti »².

De même, selon un rapport rédigé par l'attaché militaire allemand Kübler le 7 mai 1914, le Roi des Belges lui aurait confié redouter davantage une alliance franco-anglaise qu'une violation allemande pour des raisons de pure politique. Voici les propos d'Albert 1^{er} tels que rapportés par Kübler :

« J'ai parfaitement compris ce que le général de Moltke m'a dit à Potsdam et ce que vous venez de me répéter. Moi aussi je considère le danger français comme le plus important et avec moi une grosse partie de la noblesse et du parti clérical. Vous avez cependant oublié quelque-chose, c'est le danger anglais. Nous tous, et je partage également cette analyse, avons depuis longtemps une très grande peur de l'Angleterre, car elle pourrait occuper Anvers en cas de guerre. Mais à présent, j'éprouve moins cette crainte. Anvers est fort et bien occupé. L'Angleterre a certes de très bonnes troupes mais elles sont trop peu nombreuses et depuis que l'Angleterre est liée à la France, une expédition contre la Belgique constituerait une faute stratégique »³.

Bien entendu, il faut tenir compte ici du langage de velours diplomatique qui convient à ce type de conversation où l'on entretient essentiellement son interlocuteur de ce qu'il désire entendre. Néanmoins, la conversation du Souverain avec l'attaché militaire allemand contient

¹ VAN YPERSELE (L.), *Le Roi Albert : histoire d'un mythe*, Ottignies, Quorum, 1995.

² THIELEMANS, p. 449.

³ PH3/126, *Die Neutralität Belgiens bei Beginn des 1. Weltkrieges.- Unterlagen und Untersuchungen für die Friedenskommission des Kriegsministeriums (1906), (1913-1916) (1918-1919)*, lettre de Kübler (Bruxelles) au général-major Waldersee (Berlin), personnellement, le 7 mai 1914. Le rapport de Kübler est également conservé dans les archives de la légation. Voir WILLEQUET (J.) *Appréciations allemandes sur la valeur de l'armée belge...*, p. 640.

un élément digne d'intérêt sur les informations qu'Albert Ier possède à l'époque à propos du plan français :

« Le Roi dit alors sur un ton très amical : je sais ce que vous voulez dire par menace immédiate [sur la Belgique]. Vous êtes très bien renseignés. Il est vrai que les Français avaient planifié auparavant un coup de main sur Namur au moment du déclenchement de la Guerre. Cependant je sais de source sûre que ce plan a été récemment modifié, comme je le suppose, à cause de la réforme de l'armée belge. Maintenant, ils espionnent à nouveau davantage la vallée de la Semois, comme nous le savons parfaitement bien »¹.

Ces informations d'Albert I^{er} sont tout à fait exactes et correspondent bien à l'évolution du plan français. Dissuadé par Poincaré en 1912 de violer préventivement la neutralité de la Belgique en raison du soutien anglais², Joffre avait néanmoins prévu une variante au plan XVII en cas de violation de la neutralité belge qui prévoyait l'entrée de la Ve armée et du corps de cavalerie Sordet dans le Luxembourg belge³.

L'« opportunisme stratégique » d'Albert I^{er} qui transparait derrière ses entretiens avec les autorités militaires allemandes n'a au fond rien d'exceptionnel. Il suffit de lire les rapports du Chevalier de Mélotte après sa conversation avec Moltke du 6 novembre 1913 pour s'en convaincre. Ce dernier écrit lui-même dans son rapport du 20 avril 1914 : « Mon sentiment car je ne puis guère vous dire que mon sentiment, Monsieur le Ministre, est que nous nous en tirerons à meilleur compte si l'Allemagne triomphe que si elle est rejetée au-delà du Rhin »⁴. Les rapports du chevalier de Mélotte envoyés à Bruxelles peu de temps avant le déclenchement du conflit indiquent même que l'attaché militaire belge n'est absolument pas convaincu que le plan du Grand Etat-major allemand prévoit en toutes circonstances de traverser la Belgique : « En considérant la carte donnant les emplacements de ces différents corps en temps de paix et en y réfléchissant, on doit à mon avis admettre – quand on n'est pas de parti pris – qu'il n'est pas question d'une attaque brusquée de la Belgique par l'Allemagne ; que tout au moins celle-ci si elle devait se produire – ne semble pas préparée

¹ *Ibidem*

² BITSCH (M.-T.), *La Belgique entre la France et l'Allemagne (1905-1914)*. Thèse de doctorat (Sorbonne-Paris I-1992), Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 462-463 et PEDRONCINI (Guy), *Influence de la neutralité belge et luxembourgeoise sur la stratégie française : le plan XVII*, dans *Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman*, Metz, 1978, p.192-193.

³ Service historique du Ministère de la Guerre, *Les armées françaises dans la Grande Guerre*, I, 1, Paris, 1923, p. 83. Voir notre épilogue sur la Belgique dans le plan français.

⁴ MAEB, IND, XIV, Chevalier de Mélotte, attaché militaire (Berlin) au ministre de la Guerre Charles de Broqueville (Bruxelles), le 20 avril 1914.

dès le temps de paix. (...) Et en ce qui me concerne, j'ai de plus en plus l'impression que les Allemands respecteront notre territoire. S'ils nous jugent assez forts et d'assez bonne volonté pour remplir les devoirs que la neutralité nous impose »¹.

Cette relative complaisance à l'égard de l'Allemagne est surtout le fait de la droite conservatrice bien représentée par exemple dans un département clef comme celui des Affaires étrangères². Cet état d'esprit antirépublicain explique vraisemblablement la volonté de la direction politique du département de collecter des renseignements militaires en provenance des villes de garnison du nord de la France par l'intermédiaire des consuls³. Un tel service semblait déjà bien fonctionner autour du consul de Belgique à Cologne mais rien n'existait jusqu'à présent du côté français⁴. A la direction politique, Arendt appuie par conséquent cette proposition car « il se peut que nous soyons menacés d'une invasion de ce côté »⁵. Sont désignés pour cette tâche les consuls honoraires à Lille, Tourcoing et Givet⁶. A la demande de renseignements purement militaires s'ajoutent celle de renseignements politiques. Depuis l'incident de Risquons-Tout en 1848, la perspective d'une contamination révolutionnaire française dans les régions frontalières n'a jamais été totalement oubliée. « C'est en fait un raid venant appuyer des révolutionnaires belges que les consuls de Belgique dans le Nord de la France sont priés de déceler à temps »⁷. De telles craintes n'existent pas du côté allemand où les renseignements sont de nature purement militaires. Est-il besoin de préciser que les agriculteurs allemands de l'Eifel sont peu suspects de menées socialistes avec leurs homologues des Ardennes belges ? On comprend dès lors que face à l'Allemagne, « un mince rideau de sonnettes d'alarme ait été jugé suffisant »⁸.

Les diverses études militaires belges montrent d'ailleurs que l'on ne s'attend pas de la part de l'Allemagne à une « invasion » caractérisée mais plutôt à une traversée de faible envergure. A

¹ MAEB, IND, XIV, Chevalier de Mélotte, attaché militaire (Berlin) au ministre de la Guerre Charles de Broqueville (Bruxelles), s.d., juin 1914.

² Souvenons-nous encore que lors du conseil de la Couronne du 2 août 1914, les ministres d'Etat Greindl et Charles Woeste redoutent le danger d'une annexion future de la Belgique à la France et soulèvent l'opportunité de ne pas se mettre l'Allemagne à dos en résistant mollement ou en laissant passer les Allemands par le Luxembourg. DEVLEESHOUWER (R.), *Les Belges et le danger de guerre...*, p. 303-305.

³ PIROT (Pascal), *Le Service de surveillance et de renseignements aux frontières (SSRF)*, mémoire de maîtrise en histoire, ULG, 2010.

⁴ BITSCH (M.-T.), *La Belgique entre la France et l'Allemagne...*, p. 484.

⁵ MAEB, IND, X, Arendt à la direction commerciale, Bruxelles, le 12 mars 1912

⁶ *Ibidem.*

⁷ BALACE (F.), « Introduction », in *Guerres mondiales et conflits contemporains, Belgique : guerres en vue et vues de guerres*, janvier 2011 (n° 241), Paris, PUF, p. 11.

⁸ *Ibidem.*

ce propos, il n'est pas impossible qu'Albert Ier ait été informé par son beau-frère Karl de Hohenzollern des premières versions du plan Schlieffen prévoyant de « masquer » Liège par des brigades de *Landwehr*¹. Cette hypothèse permettrait d'expliquer l'élaboration par son conseiller militaire Emile Galet d'un plan de campagne contre l'Allemagne au cours de l'hiver 1912-1913, avant même les conversations d'Albert Ier avec le Kaiser et Moltke en novembre 1913. Les considérations de Galet sur la réaction de l'armée belge face à une invasion venant de l'Est y sont beaucoup plus complètes que les quelques appels fanfarons à l'offensive sur Aix-la-Chapelle du Baron de Ryckel. La réaction de l'armée belge est en effet graduée par le conseiller militaire du Roi en fonction de l'importance de l'ennemi, selon sa théorie du rapport des forces. Nous retrouvons bien dans le premier cas envisagé par Galet l'hypothèse d'un camouflet allemand infligé à l'armée belge que le fier conseiller du Roi se refuse à accepter sans réagir :

« *Premier cas.* – L'armée allemande qui nous est opposée est inférieure à la nôtre. Elle n'est formée que d'unités de landwehr, qui sont toujours médiocrement encadrées, et mal pourvues de cavalerie et d'artillerie ; ou encore elle comprend un seul corps d'armée actif, renforcé dans la suite par des formations de landwehr ; ou encore elle comprend seulement deux corps d'armée actifs, soit un total de cinquante bataillons. Contre une telle armée, nous devons pratiquer la guerre offensive, c'est la seule attitude qui puisse nous faire respecter de l'Europe, surtout si l'Allemagne nous fait l'affront de ne nous opposer que des formations de landwehr. (...)

Deuxième cas. – L'armée allemande qui nous est opposée est égale et même légèrement supérieure à la nôtre et comprend trois corps d'armée actifs, soit 75 bataillons. Dans ce cas, nos moyens sont insuffisants pour prendre l'offensive, nous défendons activement la Meuse en avant de Liège.

Troisième cas. – L'armée allemande comprend quatre corps d'armée ou 100 bataillons. Nous défendons le pays non plus à la frontière comme au cas précédent, mais à l'intérieur, vers la frontière orientale du Brabant, lorsque l'armée ennemie se sera affaiblie des forces qu'elle doit consacrer à l'investissement de la position de Liège. Ici encore, il s'agit d'une défense active, c'est-à-dire que nous ne désespérons pas de battre l'ennemi.

Quatrième cas. – L'armée allemande comprend cinq corps ou 125 bataillons, soit plus du double de nos forces. Nos moyens ne nous permettent plus de battre l'ennemi ; nous ne pouvons que le retarder en occupant les positions du terrain, dont la plus forte est certainement la Meuse ; gagner du temps jusqu'au moment où des combinaisons d'alliances nous donnent le supplément de moyens nécessaires pour reprendre des opérations actives, c'est tout ce que nous pouvons faire»².

Galet détaille ensuite ses différentes hypothèses. Il justifie surtout à grands renforts d'arguments l'utilité d'une position en avant de Liège, sur le plateau de Herve. Galet dresse

¹ *Idem*, p. 10-11.

² GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 378-379.

ainsi dans son étude un inventaire précis des cantonnements pour les six divisions de l'armée belge appelées dans certaines circonstances à opérer sur la rive droite du fleuve¹. « Dans cette forte position, bien appuyée à la Meuse et à la Vesdre, couverte en front par des ouvrages de fortification, l'armée est inattaquable par l'armée ennemie. Elle a d'ailleurs une retraite assurée sur la ligne des forts situés de 5 à 10 kilomètres en arrière »². La position convient, selon Galet, aussi bien à la défensive qu'à l'offensive. Contrairement à une position au cœur du Luxembourg vers Marche, l'armée belge peut selon lui exercer une menace suffisante sur les lignes de communication des colonnes allemandes sans craindre pour autant d'être coupée du camp retranché d'Anvers. Et Galet de conclure : « C'est la position la plus offensive, la plus hardie que notre armée puisse prendre, puisqu'elle se trouve le plus à la frontière ; et cependant, c'est aussi la plus sûre, puisque l'armée, en l'occupant, ne court aucun danger »³. Il est tout à fait caractéristique que Galet ne redoute guère un passage des Allemands par les Pays-Bas :

« En outre, et avant tout, cette remarque fondamentale que, dans l'éventualité d'une guerre franco-allemande, la frontière nord du pays, couverte par la Hollande, étant une frontière sûre et la seule frontière sûre, il faudrait toujours s'y appuyer pour éviter d'être tourné. Par conséquent, dans la défense de la frontière de l'est, il conviendrait d'appuyer sa gauche à la frontière hollandaise ; et, dans la défense de la frontière sud-ouest, il faudrait appuyer sa droite à la mer d'abord, si elle était sûre, à la frontière hollandaise ensuite »⁴.

Mais comme le conseiller militaire du Roi n'est pas totalement téméraire, on constate qu'il a tout de même prévu dans son plan une variante pour le cas où l'armée allemande se déciderait à faire traverser le territoire belge par quatre corps d'armée ou plus. Il préconise dans ce cas une retraite prudente vers le centre du pays pour éviter que la position du plateau de Herve ne soit tournée par la trouée du Limbourg. Remarquons qu'aussi nuancés soient-ils, les savants *casus* de l'officier d'ordonnance du Roi sont impossibles à mettre en place si l'Etat-major

¹ « 2^e division : Q.G. Julémont. Cantonnements : Julémont – Saint-André – Mortroux – Trembleur – Mortier – Bolland – Charneux ; 1^{ère} division : Q.G. Barchon. Cantonnements : Barchon – Tignée – Cerexhe-Heuseux – Saive – Wandre – Herstal – Cheratte – Saint-Rémy ; 3^e division : Q.G. Battice. Cantonnements : Battice – Herve – Thimister – Chainex – Petit-Rechain – Grand-Rechain ; 6^e division : Q.G. Micheroux. Cantonnements : Micheroux – Fléron – Beyne-Heusay – Queue-du-Bois – Retinne – Evegnée – Romsée – Ayeneux – Magnée – Soumagne ; 4^e division : Q.G. Verviers. Cantonnements : Verviers – Dison – Stemberg (sic) – Heusy – Ensival – Lambermont ; 5^e division : Q.G. Pepinster. Cantonnements : Pepinster – Wegnez – Cornesse – Nessonvaux – Fraipont – Beaufays – Chaudfontaine ; Division de Cavalerie : Vottem – Roccourt – Ans – Alleur – Loncin – Bierset ». GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 380.

² *Idem*, p. 384.

³ *Idem*, p. 382.

⁴ *Idem*, p. 319

belge ne dispose pas d'un système de reconnaissance efficace pour déterminer rapidement le plan de déploiement de l'adversaire.

Les théories du lieutenant-colonel de Ryckel ou du conseiller militaire du Roi en faveur d'une défense rapprochée de la frontière sont plutôt révolutionnaires à l'époque ; elles ne sont pas acceptées unanimement au sein de l'Etat-major belge, loin s'en faut. Après la retraite du général Jungbluth, atteint par la limite d'âge en juin 1912, le général de Ceuninck est nommé chef d'Etat-major de l'armée en août 1912. Le général de Ceuninck, ancien chef d'Etat-major de la PFA, n'est pas un fervent partisan des plans de concentration « à la frontière ». Qui plus est, sa nomination controversée, en remplacement du général Dufour initialement prévu, relègue en troisième position le lieutenant-colonel de Ryckel qui voit ainsi s'évanouir son espoir de devenir rapidement sous-chef d'Etat-major. La fonction est maintenant occupée par le général Dufour. Parce qu'il s'est imposé au Roi Albert devant Dufour et parce qu'il ne partage pas les idées nouvelles du binôme Jungbluth – de Ryckel, de Ceuninck ne dispose pas des bonnes grâces royales. Le fossé ne cesse donc de se creuser entre la tête de l'Etat-major et le Roi¹. En outre, la « conversion » aux nouveaux principes défensifs finit par gagner le chef du Gouvernement catholique Charles de Broqueville qui exerce la fonction de ministre de la Guerre ad interim du 23 février au 3 avril 1912 puis occupe ce poste sans discontinuité du 11 novembre 1912 au 4 août 1917. Le renforcement des effectifs décidé par les lois de 1909 et 1913 porte de quatre à six le nombre de divisions d'armée ; ce qui laisse espérer à de Broqueville une protection plus efficace de l'ensemble du territoire dans le futur si la concentration s'effectue davantage à proximité des frontières. Le ministre est d'autant plus convaincu de l'utilité d'une réforme que la population belge accepterait mal un abandon total du pays à l'envahisseur². Il faut ajouter que Charles de Broqueville, suite à la réception de renseignements divers, a également acquis la conviction que le danger viendrait principalement d'Allemagne. Lors de la séance secrète de la Chambre du 13 février 1913 destinée à emporter l'adhésion des députés aux réformes militaires, le premier ministre justifie l'augmentation des effectifs par le dépôt récent de la loi militaire allemande. L'augmentation des effectifs en Allemagne n'est pas seulement une réponse à la prolongation du temps de service en France. Elle a également pour but selon lui de faire passer les troupes allemandes à travers la Belgique. Afin de ménager les susceptibilités de ses propres amis politiques hostiles

¹ DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), *Contribution à l'histoire de la Guerre mondiale...*, p. 53-57.

² LICHTERVELDE (Louis) Comte de, « De BROQUEVILLE Charles », in *BN*, XXIX, 1956-1957, p. 369-377 ; HAAG (Henri), *Le comte Charles de Broqueville, ministre d'Etat, et les luttes pour le pouvoir (1910-1940)*, Bruxelles, Nauwelaerts, 1990.

à « la Gueuse », Charles de Broqueville fait néanmoins bonne figure en déclarant que le danger allemand est contrebalancé par un danger équivalent en provenance de la France mais il est manifeste qu'il n'y croit pas trop¹. Cette conviction transparaît bien à travers le rapport de la section centrale remis à la Chambre par Charles du Bus de Warnaffe le 16 janvier 1913 où la stigmatisation d'une attaque allemande l'emporte largement sur celle d'un passage français². La légation allemande proteste d'ailleurs auprès du Gouvernement belge. Elle constate amèrement que sur les douze articles présentés dans le dossier à propos de la possibilité d'un passage de troupes étrangères sur le territoire national, un seul envisage la possibilité d'un passage des troupes françaises³. Ce détail n'avait pas échappé au rapporteur qui s'en excuse maladroitement en indiquant au début des annexes compilant les avis militaires étrangers : « Le temps nous a manqué pour faire des recherches dans les publications allemandes et anglaises »⁴. Dans ce climat de tension face à l'imminence présumée d'une guerre, le ministre admet le principe d'une mobilisation sur place suivie d'une concentration plus rapprochée de la frontière menacée. Dans une note confidentielle adressée au chef d'Etat-major de l'Armée, le 27 février 1913, de Broqueville écrit :

« Il y a nécessité pour nous de mobiliser sur notre frontière pour défendre les marches de notre pays...Chacune de nos six divisions d'armée se mobiliserait sur place, c'est-à-dire à Gand (1^e D.A.), à Anvers (2^e D.A.), à Liège (3^e D.A.), à Namur (4^e D.A.), à Mons (5^e D.A.) et à Bruxelles (6^e D.A.). (...) J'estime qu'il faut renoncer à assigner à notre armée une position de concentration unique et qu'il convient de prévoir les projets d'opérations en partant des cantonnements de mobilisation »⁵.

De Broqueville demande par ailleurs au chef d'Etat-major de déterminer par une nouvelle étude les zones de concentration à assigner ensuite à l'armée mobilisée dans les différentes hypothèses de guerre. Le général de Ceuninck s'attelle à cette étude jusqu'à la fin de l'année mais en revient à la nécessité d'une position centrale autour d'Anvers-Bruxelles, en concédant néanmoins le maintien d'une DA à Liège et d'une DA à Namur⁶. Dans le même temps, le Roi

¹ DEVLEESHOUWER (R.), *Les Belges et le danger de guerre...*, p. 187-188.

² *Documents Parlementaires*, séance du 16 janvier 1913, doc. n° 104, *Projet de loi sur la Milice*, Rapport fait au nom de la section centrale par M. du Bus de Warnaffe. Voir les annexes du document (p. 115 et suivantes). Sous la lettre A sont repris les renseignements sur les dernières augmentations d'effectifs en Allemagne et en France et sur les dernières mesures stratégiques prises dans les régions avoisinant la Belgique. Sous les lettres B, C, D, E, F sont publiés quelques avis récents de publicistes et d'auteurs techniques étrangers.

³ AW, Belgen 51, microfilm FNRS, n° 11, reel 3, 600/3 à 603/3, Flotow (Bruxelles) à Bethmann-Hollweg (Berlin), le 21 janvier 1913.

⁴ *Documents Parlementaires*, séance du 16 janvier 1913, doc. n° 104, *Projet de loi sur la Milice*, Rapport fait au nom de la section centrale par M. du Bus de Warnaffe, p. 115.

⁵ Cité d'après DE SELLIERS DE MORANVILLE, *Contribution à l'histoire de la Guerre mondiale...*, p. 61-62.

⁶ *Idem*, p. 68.

et le chef de Gouvernement Charles de Broqueville, convaincus de la valeur des théories militaires du Baron de Ryckel, promettent à ce dernier un grand avenir à la tête de l'Etat-major. Un obstacle s'oppose cependant à ce que de Ryckel prenne la tête de l'EMGA. Ce dernier n'est pas encore général et il ne peut dès lors pas briguer immédiatement le poste. On le nommerait donc sous-chef d'Etat-major en reléguant Dufour à la tête de la PFA et on lui trouverait un général accommodant sur lequel il pourrait exercer son influence. Ainsi de Ryckel est-il nommé début décembre 1913 sous-chef d'Etat-major ayant comme tâche de préparer discrètement avec une petite équipe d'officiers, pratiquement dans le dos du général de Ceuninck, un plan de transports de l'armée belge vers la frontière. En raison des avertissements de novembre 1913 reçus par le Roi à Potsdam, il est certain que le transport vers la Meuse et le Luxembourg occupe le plus clair de son temps. Cependant, lorsque de Broqueville revient en avril 1914 lui demander le résultat de ses travaux, de Ryckel ne remet qu'un travail brouillon qui déçoit fortement le chef du Gouvernement. Seul le scénario d'une attaque allemande à travers le Luxembourg belge avait reçu un commencement d'exécution¹.

La nomination du général de Selliers de Moranville le 25 mai 1914 à la tête de l'EMGA – soit quelques semaines avant le déclenchement du conflit – pose la question de la compatibilité de ses opinions militaires avec celles de son sous-chef d'Etat-major soutenu par le Roi. Quelques jours après son arrivée, Selliers de Moranville est appelé au Palais de Laeken. Au cours de l'entretien, le Roi sonde son avis à propos de la mobilisation sur place des divisions d'armée telle qu'elle a été récemment adoptée par le ministre de la Guerre. Selon les souvenirs d'Antonin de Selliers de Moranville, Sa Majesté est favorablement impressionnée « en constatant mon accord avec Elle et avec le Ministre de la Guerre »². En revanche, il n'est jamais question entre le Roi et le nouveau chef de l'EMGA des plans de concentration en tant que tels, encore moins du dilemme principal qui divise l'Etat-major entre la concentration au cœur du pays et la concentration à la frontière. Durant les sept semaines qui s'écoulent ensuite, Selliers de Moranville ne rencontre plus le Roi. D'après ses écrits publiés après-guerre, il met ces semaines à profit pour élaborer en un temps record un plan de déploiement pour l'armée belge qui sera soumis au Roi fin juillet. En l'absence de documents dans les archives du ministère, le conseiller militaire du Roi Emile Galet prétend de son côté que rien

¹ *Idem*, p. 65-76 ; pour une synthèse des travaux du sous-chef d'Etat-major voir DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 237-250.

² DE SELLIERS DE MORANVILLE, *Contribution à l'histoire de la Guerre mondiale...*, p. 85-86.

n'était prêt lorsque la guerre a éclaté et que les prétendus plans du chef de l'EMGA se limitaient à un croquis sommaire au 1/160.000 et à quelques commentaires explicatifs¹.

Il est certain qu'en un si court laps de temps, le nouveau chef de l'EMGA ne pouvait pas échafauder un plan très approfondi. Ce que des décennies d'études militaires belges n'étaient pas parvenues à fixer jusqu'à présent, il ne pouvait le réaliser en six semaines. En revanche, l'élaboration de trois scénarios de déploiement transmis dans le courant du mois de juillet au ministre de la Guerre paraît difficilement contestable². Dans son livre publié en 1925 « Du haut de la Tour de Babel », Selliers de Moranville décrit ces trois scénarios en s'attardant uniquement sur le scénario n° I d'une attaque allemande et en passant rapidement sur les deux autres :

« L'examen de toutes ces considérations me détermina, dans la première moitié de juillet 1914, à proposer au Gouvernement, pour le cas de guerre avec l'Allemagne, de concentrer notre armée de campagne dans le quadrilatère Saint-Trond-Eghezée-Hougaerde-Tirlemont. Il y aurait quatre D.A. en première ligne à St-Trond (1 D.A.), Houtain-l'Evêque (3 D.A.), Hannut (5 D.A) et Eghezée (4 D.A.) ; deux D.A. seraient placées en seconde ligne à Tirlemont (2. D.A) et à Hougaerde (6 D.A.) ; enfin la D.C. serait à Braives en avant du centre de la première ligne. Le front de la position de concentration serait donc orienté dans le sens Nord-Est, Sud-Ouest. Ma proposition réalisait les avantages ci-après : 1) L'armée de campagne ne serait pas en danger d'être coupée d'Anvers en cas d'attaque brusquée d'une armée allemande débouchant par la Meuse limbourgeoise (Maestricht) ou par n'importe quel point de la Meuse belge ; 2) les voies de communication qui desservait la position permettaient à l'armée de se porter facilement, soit vers l'Est, en direction de Liège ; soit vers le Sud-Est, en direction de la Meuse dans le cas où il faudrait traverser le fleuve pour opérer contre le flanc droit des colonnes allemandes si celles-ci limitaient leur invasion à la rive droite du fleuve. 3) La position convenait également pour y attendre l'arrivée des armées alliées et opérer ensuite de concert avec elles. Ainsi que le lecteur le remarquera, ma proposition concluait à réunir l'armée de campagne toute entière sur la position de concentration ; en d'autres termes, il n'y était pas question de détacher les 3^e et 4^e D.A. à Liège et à Namur pour renforcer les garnisons de ces Positions Fortifiées. Monsieur de Broqueville me marqua son accord sur l'adoption de ce plan de concentration numéroté I. En même temps, je lui en avais présenté deux autres que je cite pour

¹ *Idem*, p. 105-108 ; GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 50-51.

² « Eu égard à l'urgence provoquée par la pression des événements de politique extérieure après le drame de Serajevo (sic), j'ai remis moi-même ces trois plans, de la main à la main, à M. de Broqueville, en son cabinet, Avenue des Arts. Les emplacements à occuper par nos troupes étaient figurés sur trois fragments de carte à l'échelle du 160.000 (en couleurs) ; une note explicative entièrement de ma main les accompagnait. Une copie au net de ces documents devait être faite ultérieurement, mais la guerre survint avant que cette copie ait été exécutée. Il serait intéressant de retrouver ces documents, qui vraisemblablement sont déposés soit dans les archives du Ministère de la Défense Nationale, soit parmi les papiers emportés par M. de Broqueville lors de son départ du Ministère ». DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), *Du haut de la Tour de Babel. Commentaire sur la préparation à la Guerre et la situation stratégique de la Belgique en 1914*, Paris, Berger-Levrault, 1925, p. 198-199.

mémoire : l'un de ceux-ci, numéroté II, visait la violation de la neutralité par la France, l'autre, portant le n° III, concernait le cas où nous serions demeurés dans l'incertitude au sujet du voisin qui se ferait notre agresseur »¹.

D'après Galet, le major Maglinse, chef de la 1^{ère} section des opérations militaires, aurait été chargé ensuite dans le courant du mois de juillet de s'atteler à l'élaboration de quatre projets de concentration-mobilisation : « l'un, intitulé concentration sur Liège ; le deuxième, intitulé concentration sur Namur ; le troisième intitulé concentration sur Mons ; le quatrième intitulé rassemblement central »². Selliers de Moranville nie formellement cette information. Selon lui, Maglinse fut uniquement chargé « de la mise au net de ma note autographe portée à de Broqueville quelques jours auparavant et nullement d'établir séance tenante des projets d'opérations »³.

A partir du 28 juillet 1914, Selliers de Moranville est prié de venir quotidiennement au Palais pour faire rapport au Roi de la situation militaire. Le 30 juillet, il soumet une note très sommaire à Albert 1^{er} qui correspond au scénario n° I exposé ci-dessus. Selon Galet consulté par le Roi après cet entretien, il est encore trop tôt pour adopter un tel dispositif de concentration qui vise manifestement l'Allemagne. Il est préférable de maintenir l'armée mobilisée dans ses garnisons de départ et de l'enjoindre d'y rester « aussi longtemps que l'action diplomatique ne nous aurait pas révélé notre adversaire »⁴. Galet déclare également au Roi que Selliers de Moranville commet une erreur monumentale en privant la défense de Liège de la 3^e DA. Le 31 juillet, le Roi expose ses objections au chef de l'EMGA. Suite à cet entretien, Selliers de Moranville transmet le soir même au Roi un plan modifié qui propose de reculer d'une ou deux marches la zone de concentration n°1 vers le centre du pays « La zone n° 1 (Saint-Trond – Braives – Eghezée – Tirlemont) est dirigée contre l'Allemagne. Elle pourrait donc présenter l'inconvénient d'éveiller les susceptibilités de ce pays. Pour répondre à la condition de prévoir des opérations aussi bien contre la France que contre l'Allemagne, la zone pourrait être reportée à une étape vers l'ouest : c'est-à-dire comprendre la région Tirlemont – Perwez – Louvain – Wavre »⁵. Galet déclare dans ses souvenirs que le Roi est immédiatement décontenancé par le nouveau dispositif proposé : « Le chef de l'Etat-major en

¹ DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), *Du haut de la Tour de Babel...*, p. 197-198.

² GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 51.

³ DE SELLIERS DE MORANVILLE, *Contribution à l'histoire de la Guerre mondiale...*, p. 107.

⁴ GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 53.

⁵ « Note concernant une légère modification à la zone de concentration n° I d'après les principes donnés par le chef de l'Etat-major de l'Armée » reproduite intégralement dans DE SELLIERS DE MORANVILLE, *Contribution à l'histoire de la Guerre mondiale...*, p. 135-138. La note est également reproduite partiellement par Galet qui la date du 1^{er} août. GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 54-55.

revenait à une position de rassemblement dans la partie centrale du pays, comportant l'évacuation des deux tiers du territoire, et l'abandon de la défense de Liège et de Namur à la simple garnison des forts et à des bataillons de forteresse encore inexistants »¹. L'on peut néanmoins se demander pourquoi Selliers de Moranville a persisté dans son idée de concentration au cœur du pays après sa visite quotidienne auprès du Roi. Si le Roi avait eu des griefs à lui faire dans ce sens, c'était bien au cours de cette séance du 31 juillet qu'il aurait dû les faire. Or, d'après les souvenirs de Selliers de Moranville, le Roi n'a jamais ouvertement protesté contre son avis de concentrer la défense belge au cœur du pays. Le chef de l'EMGA se serait entretenu pour la première fois avec le Roi de cette question dans la matinée du 1^{er} août :

« Sa Majesté me questionna d'abord au sujet de détails du plan de concentration n° I modifié (Tirlemont-Perwez-Louvain-Wavre) et me demanda notamment si je ne serais pas d'avis de maintenir les D.A. dans leurs garnisons pour s'y mobiliser complètement et rejoindre ultérieurement la position de concentration. Je m'attendais à cette objection et j'avais eu soin d'étudier la réponse à y faire. Sire, répondis-je au Souverain, il serait dangereux, à mon avis, de maintenir l'armée en état de dispersion sur un rectangle d'environ 160 kilomètres sur 40, car son rassemblement pourrait devenir difficile en cas d'agression inopinée d'un de nos voisins. La France ayant promis formellement de respecter notre neutralité et l'Allemagne refusant jusqu'à présent de suivre cet exemple, j'estime logique de prendre des précautions à son égard sans plus tarder. Le Roi ne poussa pas plus loin l'examen de cette question et j'en conclus que sa Majesté admettait la justesse de ma réponse. (...) convaincu de mon accord avec le Roi, j'informai le Ministre de la Guerre, le 1^{er} août, par une lettre remise de bonne heure à son cabinet militaire, que je prenais toutes les mesures pour assurer cette concentration comme suit : La D.C. à Gembloux ; la 2^e D.A. à Louvain ; la 6^e D.A. à Wavre ; la 1^{ère} D.A. à Tirlemont ; la 5^e D.A. à Perwez ; la 4^e D.A. dans les environs de Namur et la 3^e D.A. vers Tongres »².

De cette incompréhension, découle semble-t-il tout le différend. Galet est plutôt vague sur cet aspect de la polémique. Il suggère lourdement mais sans l'affirmer de façon péremptoire que le chef de l'EMGA persistait à contrecarrer sciemment les vues royales. Mais comment pouvais-je désirer m'opposer aux opinions du Roi, rétorque Selliers de Moranville dans ses souvenirs puisque le Souverain ne m'a jamais exprimé nettement son opposition à mes projets ? Au cours de la journée du 1^{er} août, Galet se charge de consulter personnellement le sous-chef d'Etat-major de Ryckel avec qui il s'entend bien pour sonder l'orientation des travaux en cours au sein de l'EMGA. Il apprend alors avec stupeur que de Ryckel s'est rangé à l'avis de son supérieur : « toute l'activité de l'Etat-major et de la commission civile et

¹ GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 55.

² DE SELLIERS DE MORANVILLE, *Contribution à l'histoire de la Guerre mondiale...*, p. 142-145.

militaire des transports se concentrait sur la préparation du rassemblement proposé par le chef d'Etat-major »¹. Pour tenter de « rattraper le coup », des échanges de vues ont lieu ensuite entre le Palais et le ministère. Afin de ne pas provoquer un désastre par des contre-ordres malheureux enrayant la mécanique de la mobilisation déjà bien engagée, l'on se décide à une solution intermédiaire. Il est convenu qu'à défaut de conserver l'armée mobilisée dans ses garnisons en vue de la concentrer ensuite vers la frontière menacée, le chef de l'Etat-major recevrait par l'intermédiaire du ministère de la Guerre l'ordre de maintenir au moins la 3^e division à Liège et la 4^e division à Namur. Au cours de la journée, la nouvelle des mobilisations française et allemande oblige le Roi à trancher définitivement le débat. Puisque tout avait été commencé en vue de concentrer l'armée au centre du pays, le Roi se résigne à adopter une solution « bâtarde ». « De la position de rassemblement centrale à laquelle on avait abouti, on pourrait, si l'on avait le temps, gagner la Meuse et remédier à notre impréparation »². Ce n'est que vers 19h00-19h30, le 1^{er} août, que Selliers de Moranville apprend finalement via de Broqueville que le Roi a décidé de concert avec le ministère de la Guerre de maintenir la 3^e DA à Liège et la 4^e DA à Namur tandis que les autres divisions seront concentrées entre la Gette et la Dyle. A trois jours de l'entrée des troupes allemandes sur le territoire belge, le plan de concentration de l'armée belge est enfin fixé³.

c. Epilogue : Incidence des controverses d'Etat-major sur le plan d'interruption des chemins de fer en août 1914 ?

Au milieu de ce flou stratégique généralisé, qu'advint-il des recommandations faites par Jungbluth en août 1911 et réitérées en décembre 1911 d'abandonner les destructions ferroviaires de haute et moyenne intensité à l'exception de celles liées à la défense des places ? Le principe des destructions à la frontière ou dans le Luxembourg destinées à ralentir la progression l'ennemi, sans considération immédiate pour la défense des forteresses, est-il maintenu ? Autrement dit, le dispositif d'interruption hérité de 1869 a-t-il survécu aux

¹ GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 57.

² *Idem*, p. 58. Dans ses souvenirs Galet est complètement dépité et démontre bien quel était l'objet principal de ses préoccupations depuis qu'il s'était mis au service du Roi. Il est difficile de dire en l'occurrence s'il projette sur le Souverain ses propres sentiments où si le Roi Albert 1^{er} les partageait effectivement : « Quant à moi, depuis trois fois vingt-quatre heures, je ne quittais le Palais ni jour, ni nuit. Le Roi vivait les inquiétudes où me plongeait la ruine des efforts poursuivis pendant deux années pour que l'on pût faire face à l'Allemagne sur la Meuse. Cette préoccupation planait sur toutes nos conversations, et le Souverain ne s'était résigné à la solution bâtarde du chef d'Etat-major que sous le joug de circonstances inflexibles ». *Idem*, p. 62.

³ DE VOS (Luc), *Belgien : Operationsplannungen und Taktik eines neutralen Landes...*, p. 309 ; DE SELLIERS DE MORANVILLE, *Contribution à l'histoire de la Guerre mondiale...*, p. 148 ; GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 58.

réformes de 1913 et surtout aux tensions doctrinales de l'Etat-major ? Ces questions sont loin d'être anecdotiques car le fait de préparer des destructions au début de la mobilisation, voire pendant la période de mobilisation imminente¹, risquait d'être interprété à l'étranger comme un signe de défiance². Lors de son entrevue avec Albert 1^{er} en mai 1914, l'attaché militaire allemand Kübler exprima ouvertement au Roi des Belges que « dans les cercles militaires allemands » l'on s'attendait de la part de la Belgique à « de grandes destructions sur les lignes de chemins de fer », ce qui serait immanquablement interprété par eux comme une attitude hostile à l'égard de l'Allemagne³. Il suffit de relire les termes de l'ultimatum allemand du 2 août 1914 pour comprendre que ce point de vue était encore celui de Berlin au déclenchement du conflit : « Si la Belgique se comporte d'une façon hostile contre les troupes allemandes et particulièrement fait des difficultés à leur marche en avant par une opposition des fortifications de la Meuse ou par des destructions de routes, chemins de fer, tunnels ou ouvrages d'art, l'Allemagne sera obligée de considérer la Belgique ennemie »⁴. Du point de vue belge *stricto sensu*, des destructions belges tous azimuts risquaient par ailleurs d'handicaper la venue des troupes « de secours » en ralentissant considérablement leur transport⁵.

¹ Peu de temps avant le conflit, le ministre de la Guerre avait demandé la suppression du chapitre « Mobilisation imminente » du règlement de 1905, et son remplacement par un ensemble de mesures dites « Passage du pied de paix normal au pied de paix renforcé ». De son côté Selliers de Moranville proposa de donner à la première phase de mobilisation le nom de « constitution des corps de couverture à effectifs renforcé ». Il s'agissait d'éviter précisément que le département des Affaires étrangères n'hésite à prendre ses responsabilités de peur d'indisposer les garants. Par conséquent, déclare Selliers de Moranville, le risque était grand de déclencher la mobilisation belge au même moment que les Puissances voisines « et, dans ce cas, nous étions exposés au danger de mobiliser au moment où notre territoire serait envahi, c'est-à-dire trop tard ». DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), *Contribution à l'histoire de la Guerre mondiale...*, p. 94-96.

² Une note de la direction P indique le 12 décembre 1912 : « La rupture des lignes de chemin de fer qui traversent notre pays serait, sans aucun doute, la première mesure à prendre si une guerre franco-allemande venait à éclater un jour. Elle devrait être prise, très probablement avec une rapidité telle que sa préparation dès le temps de paix s'impose. La Direction P. a demandé si le département de la Guerre a donné à cette question toute l'attention qu'elle comporte. Comme elle intéresse au premier chef la défense de notre neutralité, nous sommes en droit de nous assurer de ce qui a été fait dans cet ordre d'idées. Si Monsieur le Ministre partage ces vues, une lettre sera préparée à P. pour le département de la Guerre ». Dans la marge de la note figure la mention « non approuvé », ce qui indique bien la répugnance du ministre à envisager des préparatifs dès le temps de paix.

³ PH3/126, *Die Neutralität Belgiens bei Beginn des 1. Weltkrieges.- Unterlagen und Untersuchungen für die Friedenskommission des Kriegsministeriums (1906), (1913-1916) (1918-1919)*, Lettre de Kübler (Bruxelles) au général-major Waldersee (Berlin), persönlich, le 7 mai 1914.

⁴ Cité d'après GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 75.

⁵ « Concernant la destruction d'ouvrages d'art dans la zone comprise entre la PFL et la ligne Anvers-Bruxelles, il y a lieu de se remémorer que l'armée belge sur la Gèthe était dans l'attente de l'arrivée à sa hauteur d'une armée franco-anglaise avec laquelle elle devait prendre l'offensive contre les Allemands en direction de l'Est (Liège) ou du Sud-Est (Ardennes). L'espoir de ce concours imminent était soigneusement entretenu par les délégués du Général Joffre auprès du G.Q.G de Louvain. D'autre part, jusqu'au 18 août, les Alliés sont demeurés dans l'ignorance de l'importance numérique des forces allemandes qui s'amassaient sur la rive gauche de la Meuse, abritées par un épais rideau de cavalerie, prêtes à déferler sur l'armée de la Gèthe. Le 18 août, vers 22 heures, le général Joffre faisait encore remettre au Roi Albert Ier une instruction secrète prévoyant une offensive combinée des armées anglaise et belge agissant de concert sur le flanc d'une offensive française à exécuter dans les

Malgré les recommandations de Jungbluth et de Ryckel, de nombreuses destructions sont réalisées en août 1914 par le Génie belge. Toutefois, il semble qu'elles n'aient pas totalement répondu aux espérances que l'on avait placées en elles avant-guerre. En effet, au début des années 1930, la question des « destructions manquées » d'août 1914 agitera quelque peu le milieu militaire belge. Au sein d'un article paru dans la *Nation belge* le 31 décembre 1932, le lieutenant-colonel Requette s'interroge sur l'absence de destructions conséquentes sur l'axe ferroviaire principal du pays, à savoir la ligne Cologne – Liège – Bruxelles :

« La marche rapide à travers la Belgique et le nord de la France des trois armées de l'aile droite allemande : von Kluck, von Bülow et von Einem n'a été possible que parce que l'artère essentielle de notre territoire, celle d'Aix-la-Chapelle, Liège, Bruxelles, Paris, ne fut pas coupée en 1914, par suite de circonstances restées inconnues. Si elle l'eût été, jamais la première armée allemande notamment, celle de von Kluck, n'eût pu accomplir cette marche foudroyante qui stupéfia à l'époque tous les militaires et menaça à plusieurs reprises d'un enveloppement décisif et fatal la gauche de l'armée franco-britannique en retraite dans la direction de Paris (...) C'est encore la même ligne ferrée qui permit le transport d'une partie du pondéreux matériel indispensable pour le siège d'Anvers, ainsi que des troupes techniques destinées à l'attaque de la forteresse. Si les destructions préparées avaient été exécutées, le siège d'Anvers eût été sensiblement retardé et la situation stratégique profondément modifiée à notre avantage »¹.

Ceci est d'autant plus étonnant, poursuit Requette, que la ligne se prête bien à de nombreuses destructions, que ce soit dans la vallée de la Vesdre parsemée de tunnels, lors du franchissement de l'Ourthe à hauteur de Chênée ou lors du passage de la Meuse au Val Benoît. Outre la destruction du pont ferroviaire du Val-Benoît mystérieusement épargné², la destruction profonde d'un seul tunnel, note-t-il, « aurait retardé le mouvement ferroviaire allemand pendant plusieurs mois, comme ce fut le cas pour le tunnel de Trois-Ponts »³. Il est un fait que les deux tunnels pourvus de chambres de mine sur l'axe belgo-allemand n'ont pas été détruits. Dans le premier rencontré par les convois en provenance d'Aix-la-Chapelle, le

Ardennes. Dans ces conditions, si le Commandement belge avait détruit les chemins de fer entre Bruxelles et Liège, il se serait exposé au reproche des Alliés d'entraver la partie de leur offensive projetée sur la rive gauche de la Meuse ». DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), *Contribution à l'histoire de la guerre mondiale...*, annexe IV : « Considérations relatives à la destruction des ouvrages d'art sur les voies de communication entre Bruxelles et la frontière orientale de la Belgique », p. 631.

¹ REQUETTE (C.) lieutenant-colonel, *Les destructions manquées*, in la *Nation belge*, 31 décembre 1932.

² CULTIAUX (Laurent), *Le viaduc ferroviaire du Val-Benoît en août 1914*, mémoire de Master en Histoire (inédit), ULG, 2010-2011.

³ *Idem*.

tunnel de Nasproué, une seule charge sur 10 fonctionne¹. Les Belges furent pas conséquent obligés d'employer comme expédient l'envoi à pleine vitesse d'une quinzaine de locomotives sur quatre autres déraillées dans le tunnel les unes dans les autres². Les explosions déclenchées au tunnel de Halinsart ne fonctionneront pas davantage. Le compte rendu très précis rédigé par l'historien allemand du *Reichsarchiv* Kretzschmann après-guerre note que seule la voie fut ensevelie dans le tunnel et les murs légèrement bouleversés. Sur le reste de la ligne à l'ouest de Nessonvaux, note-t-il encore avec un certain étonnement, seul un petit pont fut détruit. Au tunnel de Chaudfontaine, quelques wagons obstruaient le passage. Les installations de la gare des Guillemins elles-mêmes sont relativement épargnées. Seuls quelques sabotages sont constatés comme l'alimentation en eau des locomotives, l'alimentation électrique, le téléphone et quelques aiguillages vite réparés³. Selon Kretzschmann, tous les travaux sur la ligne Aix-la-Chapelle – Cologne sont effectués rapidement et le trafic est déjà possible jusqu'à Liège dès le 15 août 1914. Les avantages d'une telle prise de guerre furent selon lui considérables pour le ravitaillement de l'aile droite de l'armée allemande qui aurait été gravement ralenti par une destruction réussie à Nasproué. L'établissement d'une voie de contournement à cette hauteur était en effet très difficile à cause de la configuration de la vallée de la Vesdre à cet endroit et aurait réclamé beaucoup de temps et d'hommes⁴. Ce fut le cas du tunnel de Trois-Ponts où sept des huit charges prévues font explosion⁵. Soucieuses de rétablir rapidement la circulation dans la vallée de l'Amblève afin d'offrir une ligne supplémentaire pour le ravitaillement à destination du front, les *Eisenbahntruppen* allemandes entreprennent la construction d'une ligne de contournement. La configuration délicate du terrain nécessite des travaux d'envergure. C'est pourquoi, quatre

¹ L'historique allemand indique la présence de seulement quatre chambres de mine chargées. D'après ce document, aucune des charges n'aurait fonctionné. KRETZSCHMANN (W.) (Archivrat und Mitglied des Reichsarchivs, im Kriege Major im Generalstabe des Chefs des Feldeisenbahnwesens), *Die Wiederherstellung der Eisenbahnen auf dem westlichen Kriegsschauplatz*, Berlin, Mittler, 1922, p. 39.

² MRA, Fonds Moscou, 2569, Historique de la PFL, p. 19 ; REICHSARCHIV, *Das Deutsche Feldeisenbahnwesen, I : Die Eisenbahn zu Kriegsbeginn*, mit 14 Karten und Skizzenblättern, Berlin, Mittler, 1928, p. 62.

³ KRETZSCHMANN (W.), *Die Wiederherstellung der Eisenbahnen...*, p. 39-40.

⁴ *Idem*, p. 39. Ce détail n'était pas ignoré du Haut commandement belge. Il est assez significatif qu'une étude sur la possibilité d'établir à proximité des tunnels visés par les destructions des voies de contournement avait été commandée par l'Inspection générale du Génie au général Leman le 12 juin 1914 [MRA, Fonds Moscou, 1841, inspection générale du Génie (Bruxelles) à Leman (Liège), le 12 juin 1914]. Un rapport d'espionnage français concernant la vallée de la Vesdre en 1878 avait établi depuis longtemps que seule une destruction à hauteur de ce tunnel aurait permis de ralentir considérablement la progression allemande. Les autres parties de la vallée en aval de Verviers offrant davantage de possibilités de contournement. [SHD/DAT 7N/1168, MARMIER (G.) (Capitaine du Génie), *Rapport sur certaines dispositions à prendre en vue d'une attaque dirigée par l'Allemagne contre la France au travers de la Belgique*, Chaumont, 1^{er} mars 1878]. Voir infra notre chapitre sur la Belgique dans le plan français.

⁵ MRA, Fonds Moscou, 2569, Historique de la PFL, p. 18-19.

cents civils belges sont réquisitionnés pour prêter main forte aux troupes de chemins de fer allemandes. La voie de contournement est ouverte au trafic le 28 août 1914. Des travaux sont ensuite entrepris au tunnel de Trois-Ponts qui est à nouveau ouvert à la circulation le 26 novembre 1914¹. Pratiquement trois mois ont été nécessaires pour le rétablissement du tunnel.

A l'exception de ce tunnel, le bilan des autres destructions belges de grande intensité à l'est de Liège n'est guère positif. A Hombourg, deux charges sur huit fonctionnent². D'après Kretzschmann, le trafic sur la ligne est possible à partir du 14 août 1914³. Sur la jonction Stavelot-Malmédy tant dénoncée par les commentateurs militaires français depuis plus d'une décennie, la circulation est rétablie en quatre jours. Des chambres de mine avaient pourtant été aménagées dès 1911 dans le tunnel de Berziheid situé entre Stavelot et Malmédy⁴. Sur les huit chambres de mine du tunnel (sept selon l'historique allemand) qui ont été chargées par le Génie belge, seule une explosion a fonctionné. Le Reichsarchiv n'a même pas pris la peine de reporter cette destruction anecdotique sur sa carte d'ensemble du réseau belge où ne sont figurées par une croix que les destructions de grande intensité qui ont réellement ralenti la progression des convois⁵. Au tunnel de Remouchamps, qui fut présent pendant longtemps dans la liste des destructions de haute intensité, seules des locomotives déraillées obstruent la voie. Au final, la ligne de l'Amblève entre Trois-Ponts et Rivage est dégagée sur toute sa longueur dès le 19 août. Elle sera bien utile une fois que la voie de contournement du tunnel de Trois-Ponts sera terminée quelques jours plus tard⁶. Les autres mesures prises par le gouverneur de la PFL consistent en sabotages divers effectués par le personnel des chemins de fer belges⁷.

¹ KRETZSCHMANN (W.), *Die Wiederherstellung der Eisenbahnen...*, p. 60-63.

² MRA, Fonds Moscou, 2569, Historique de la PFL, p. 18-19.

³ KRETZSCHMANN (W.), *Die Wiederherstellung der Eisenbahnen...*, p. 40.

⁴ MRA, Fonds Moscou, 1841, lettre du ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes au ministre de la Guerre, Bruxelles, le 3 octobre 1911.

⁵ MRA, Fonds Moscou, 2569, Historique de la PFL, p. 18-19 ; KRETZSCHMANN (W.), *Die Wiederherstellung der Eisenbahnen...*, p. 52. Voir aussi la carte annexée au volume postérieur, beaucoup moins précis dans son inventaire des destructions et sabotages belges. REICHSARCHIV, *Das Deutsche Feldeisenbahnwesen, I : Die Eisenbahn zu Kriegsbeginn*, mit 14 Karten und Skizzenblättern, Berlin, Mittler, 1928 ; CULTIAUX (L), *Le viaduc ferroviaire...*, p. 70.

⁶ KRETZSCHMANN (W.), *Die Wiederherstellung der Eisenbahnen...*, p. 52.

⁷ Pour cette raison, la question s'est posée avant-gurere de savoir s'il ne fallait pas donner au personnel des chemins de fer un statut de belligérant. En janvier 1913, le ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes adresse en effet un courrier au ministre de la Guerre dans lequel il demande « si des agents des chemins de fer, postes et télégraphes, surpris au moment où ils seraient occupés à transmettre des nouvelles aux autorités militaires belges, ou bien à opérer des destructions sur les lignes de communication, pourraient se voir exposés à des représailles ». Le gouverneur de la position de Liège estime que, pour rassurer les agents que semblable éventualité pourrait alarmer, il conviendrait de leur conférer la qualité de belligérant en les munissant d'un insigne distinctif. MAEB, IND, XII, ministre de la Guerre à ministre des Affaires étrangères, Bruxelles, le 17 janvier 1913.

Le détail de toutes les destructions et sabotages effectués dans le Luxembourg nous emmènerait trop loin et pourrait faire l'objet d'une étude particulière. Parmi les destructions de haute intensité qui ont exercé une action notable sur la progression des troupes allemandes, le Reichsarchiv épingle sur sa carte générale¹ les destructions exécutées au pont de Melreux sur l'Ourthe et à la tranchée rocheuse d'Haversin (nœud ferroviaire de Marloie). La première rend inutilisable la ligne Rivage – Marloie jusqu'au 28 août 1914. La deuxième interdit l'usage de la ligne Marloie – Ciney – Namur (rive droite) jusqu'au 9 septembre. Toutefois, c'est au passage de la Meuse que les destructions causent le plus de soucis aux pionniers allemands. L'accès à la rive droite est impossible en raison de la destruction du pont de Namur. Le pont constitué de trois superstructures à une voie se trouve au débouché de l'importante ligne à deux voies Luxembourg – Namur. Il contrôle également l'accès à la ligne à une voie de la compagnie du Nord qui longe la Meuse jusqu'à Givet. Ce pont durablement détruit ne sera rétabli que le 30 septembre 1914. Le détour par la ligne Ciney – Yvoir est certes possible mais les convois sont également bloqués sur la rive droite à cause de la destruction du pont ferroviaire d'Houx (Anhée). Ce pont n'est franchissable qu'à partir du 23 septembre 1914. Enfin, un peu plus au sud, les travaux de reconstruction du pont d'Anseremme qui relie la ligne de la Meuse entre Dinant et Hastière au réseau des Ardennes par Houyet et Jemelle ne seront terminés pour leur part que le 17 octobre 1914². Toutes les lignes de communication vers le plateau d'entre-Sambre-et-Meuse et les bouches de l'Oise sont donc interdites à cette hauteur en raison de la destruction des ponts.

Toutes ces destructions handicapantes pour la progression des troupes allemandes ont été ordonnées au début de la mobilisation belge. Dans la perspective d'un passage des Allemands au sud de la Meuse, le chef de l'EMGA avait en effet choisi dès le 3 août d'enclencher le programme des destructions. « L'ordre de rassemblement des détachements chargés de cette tâche touche les officiers concernés le 29 juillet. Les trains sont chargés le même jour en gare d'Angleur avec la poudre noire destinée aux charges et le matériel idoine, le tout provenant de la Chartreuse. Après un ajournement du départ des détachements de destruction, ils partent

¹ Reproduite dans notre corpus de cartes au chapitre correspondant.

² KRETZSCHMANN (W.), *Die Wiederherstellung der Eisenbahnen...*, p. 52-59 ; REICHSARCHIV, *Das Deutsche Feldeisenbahnwesen, I : Die Eisenbahn zu Kriegsbeginn...*

vers les tunnels de Nasproué, Stavelot, Trois-Ponts et Hombourg¹ le 31 juillet à 6h du matin. L'ordre de charger les fourreaux de mine arrive à 20h00 ce jour-là. Les dispositifs furent prêts à fonctionner le 3 août au matin »². Dès cet instant, l'autorisation de procéder, quand il estimerait le moment venu, aux destructions des tunnels est sollicitée par le général Leman. Elle lui est accordée le 3 août « de très grand matin »³. L'ordre fut donné d'exécuter la mise à feu ce même jour à 20h00, précédant de trois heures l'ordre de détruire les ponts de la Basse-Meuse (Visé et Hermalle-sous-Argenteau)⁴.

Outre les tunnels frontaliers qui regardent la défense de la PFL et sont sous l'autorité de son gouverneur le général Leman, Selliers de Moranville prend également la décision dans la matinée du 3 août de procéder aux destructions des nœuds de Marloie et Libramont sous la responsabilité du gouverneur de Namur le général Michel : « Je téléphonai à Namur, dans la matinée, l'autorisation de détruire les nœuds ferrés de Marloie et Libramont dès que la frontière serait violée. Les destructions à Dinant, Anseremme, Bouvignes⁵ et Furfooz devaient être préparées mais seraient exécutées seulement sur l'ordre du commandant de l'armée. La 4e DA devait se renseigner et faire des propositions à ce sujet »⁶. L'enclenchement de ces dispositifs, à l'exception des ponts ferroviaires de la Meuse, est avancé par le Roi le lendemain à 3h00 avant que les premières unités allemandes ne franchissent la frontière. D'après Galet, le Roi concevait encore jusque-là quelques scrupules concernant l'« hostilité germanique ». Mais les dernières illusions royales s'envolent dans la nuit du 3 au 4 août après la réception d'un télégramme explicite de l'Empereur Guillaume II annonçant la violation imminente de la neutralité belge. A cet instant précis, le Roi décide de faire sauter tous les ouvrages d'art des chemins de fer du Luxembourg. A 3h00 du matin, Galet est chargé de transmettre l'ordre de destruction à l'Etat-major⁷. Cette décision est importante car elle permet d'éviter que les corps de cavalerie allemands lancés quelques heures plus tard dans la région ne s'emparent des nœuds ferroviaires de Marloie et Libramont avant leur destruction.

¹ La destruction du tunnel d'Halinsart n'est pas reprise ici. Elle a sans doute été réalisée par un détachement différent, peut-être affecté à la défense des forts de Chaudfontaine ou d'Embourg contrôlant la vallée de la Vesdre.

² Voir les rapports journaliers du 28 juillet au 1^{er} août de la 3^e DA et PFL, MRA, Fonds Moscou, 5413, cités dans CULTIAUX (L.), *Le viaduc ferroviaire...*, p. 69.

³ GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 76.

⁴ CULTIAUX (L.), *Le viaduc ferroviaire...*, p. 69. Voir supra notre chapitre sur les ponts de la Meuse.

⁵ Sans doute le pont ferroviaire d'Houx (Anhée) à ne pas confondre avec le pont routier de Bouvignes en amont.

⁶ DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), *Contribution à l'histoire de la guerre mondiale...*, p. 179.

⁷ GALET (E.), *S.M. le Roi Albert, Commandant en chef...*, p. 76. La date et l'heure sont confirmées dans l'article BERETZE-COLET (R.), capitaine commandant B.E.M., *Les destructions in Bulletin belge des sciences militaires*, janvier 1925, p. 79.

Les ponts ferroviaires et routiers situés en amont de Namur le long de la Meuse seront gardés par des détachements français de la Ve armée Lanrezac en prévision d'une éventuelle offensive française dans les Ardennes. Ils seront tous détruits avant la débâcle du 23 août à l'exception des ponts routiers de Hastière et Dinant détruits à la dernière minute¹.

Les Belges sont très fiers de la destruction du pont de Namur et ne cessent de répéter qu'à défaut d'avoir détruit l'axe Aix-la-Chapelle-Cologne-Bruxelles, ils ont néanmoins empêché le transfert de troupes de l'aile gauche allemande vers l'aile droite au moment de la bataille de la Marne (6 au 13 septembre 1914). Beaucoup d'historiques de la campagne publiés dans l'entre-deux-guerres magnifient ce rôle :

« 1° Tous les apports de la Ire, Iie et IIIe armées allemandes durent se faire par le seul tronçon Herbesthal – Liège. 2° Les destructions [du Luxembourg] entravèrent la marche de la IIIe armée vers la Meuse et l'empêchèrent de participer plus efficacement à la bataille de la Sambre ; 3° Après la prise de Namur, rendant possible l'emploi des lignes Liège-Namur-Charleroi et Ciney-Namur, tout apport venant d'Allemagne devait encore passer par le tronçon Herbesthal-Liège par suite des destructions à Trois-Ponts, Melreux, Anhée, Anseremme et Namur (...). Un deuxième accès ferré d'Allemagne vers la Belgique et le Nord de la France ne fut donc ouvert que le 30 septembre et le manque de munitions de l'artillerie allemande, le déplacement lent des réserves de l'aile gauche vers l'aile droite sont donc, en partie, le fruit de destructions profondes de voies ferrées »².

Le lieutenant-colonel Requette écrit pour sa part :

« La destruction si efficace du pont de la Meuse à Namur a bloqué complètement la ligne du Luxembourg jusqu'en octobre 1914. A ce moment encore son utilisation ne put être que partielle et les Allemands durent attendre jusqu'en 1915 pour rétablir un trafic normal. C'est cette destruction du pont de Namur qui a empêché l'Etat-major allemand de prélever en temps utile des unités de ses armées d'Alsace et de Lorraine pour renforcer son aile marchante chargée de l'enveloppement décisif »³.

Quant au lieutenant-colonel Tasnier et au major Raoul Van Overstraeten, futur conseiller militaire du Roi Léopold III, tous deux investis de la « haute mission » d'écrire l'histoire des opérations militaires, ils ne tarissent pas d'éloges sur la résistance héroïque de la PFN :

¹ LANREZAC (Général), *Le plan de campagne français et le premier mois de la guerre*, Paris, Payot, 1920, p. 172.

² BERETZE-COLET (R.), capitaine commandant B.E.M., *Les destructions* in *Bulletin belge des sciences militaires*, janvier 1925, p. 79.

³ REQUETTE (C.) lieutenant-colonel, *Les destructions manquées*, in *la Nation belge*, 31 décembre 1932.

« Quant au chemin de fer Liège-Huy-Namur-Maubeuge, la destruction du tunnel de Seilles interdit son emploi jusqu'au 5 septembre. Il en résulta que le feu des batteries de l'attaque dut être ralenti ou suspendu. (...) La lenteur et le manque de puissance du bombardement furent la raison majeure de la résistance prolongée de Maubeuge. Si cette place tint jusqu'au 7 septembre au soir, distrayant deux divisions et demie de la bataille de la Marne, ce fut grâce à Namur, devant laquelle l'ennemi avait épuisé ses munitions et où les destructions retardèrent leur remplacement »¹.

En somme, pour paraphraser ces écrits belges, les destructions du pont de Namur ou du tunnel de Seilles ont contribué activement à la victoire française de la Marne. Le rapport du *Reichsarchiv* indique en effet qu'il était urgent de rétablir le pont de Namur afin d'accélérer le transfert des unités d'une aile à l'autre². Néanmoins, au moment de la bataille de la Marne, les Allemands disposaient quand même déjà de quatre axes principaux de ravitaillement : « 1. Aix-la-Chapelle – Liège – Louvain – Bruxelles – Mons – Valenciennes – Cambrai vers Chaulnes – Roye et Chaulnes – Chauny (...); 2. Liège – Namur – Charleroi – Berzée – Chimay – Anor; 3. Weywertz³ et Lommersweiler – Gouvy – Libramont⁴ – Marbehan – Virton vers Montmédy; 4. Thionville – Longuyon »⁵. Sur ces quatre axes, deux franchissent la Meuse à Liège (Val-Benoît) et un axe traverse toute la province du Luxembourg. Lorsqu'on lit la synthèse des destructions établie par le *Reichsarchiv*, l'on constate d'ailleurs que le bilan des destructions belges d'août 1914 n'est guère flatteur. D'un point de vue stratégique, la conclusion établie par Kretschmann après-guerre est que ce sont essentiellement les destructions opérées devant le centre du dispositif allemand dans la région de Thionville-Charleville et dans l'entre-Sambre-et-Meuse qui ont causé le plus de retard à l'armée allemande, c'est à-dire celles opérées pour la plupart par l'armée française dans sa retraite. A l'opposé, Kretschmann constate la facilité déconcertante avec laquelle les *Eisenbahntruppen* ont eu accès à l'ensemble du réseau belge totalement libre de destructions au cœur du pays. L'On pourrait même ajouter que la décision de Moltke de ne pas transférer des unités supplémentaires sur sa droite avant la bataille de la Marne, ce qui lui sera beaucoup reproché par la suite⁶, n'est pas vraiment due à l'interruption momentanée de l'axe Luxembourg –

¹ TASNIER (M.) et VAN OVERSTRAETEN (R.), *Les opérations militaires*, in *La Belgique et la Guerre*, Bruxelles, Henri Bertels, 1923, volume III, p. 123.

² KRETZSCHMANN (W.), *Die Wiederherstellung der Eisenbahnen...*, p. 58.

³ Le tunnel de Trois-Ponts en face de Weywertz – Malmédy était contourné à la date du 28 août. Les Allemands disposaient donc à cette date de la jonction Stavelot-Malmédy pour accéder au réseau ardennais en plus de l'accès par Trois-Vierges.

⁴ Le noeud de Libramont fut lui-même rapidement dégagé.

⁵ KRETZSCHMANN (W.), *Die Wiederherstellung der Eisenbahnen...*, p. 38.

⁶ C'est la thèse principale du chef d'Etat-major de la première armée allemande Hermann von Kuhl qui cherche à se disculper du désastre de la Marne après la Guerre. KUHLE (Hermann von), *Der deutsche Generalstab in*

Namur¹ mais plutôt à la rapidité déconcertante des I^e et II^e armées allemandes qui ne semblaient guère souffrir jusque-là d'un manque d'effectif ou de ravitaillement dans leur progression fulgurante à travers la Belgique. Si sous cet angle, les Belges ont encore contribué à la victoire française de la Marne, c'est bien malgré eux !

Dans son article de décembre 1932, le lieutenant-colonel Requette s'interroge en définitive sur les causes des déconvenues du Génie en août 14 afin d'éviter, dit-il, que les mêmes erreurs ne se reproduisent à l'avenir². Quelques semaines plus tard, dans un article de la *Belgique militaire*, le général Bansart part à la recherche d'un coupable idéal. Il attribue finalement la responsabilité des destructions manquées au binôme Jungbluth-de Ryckel et à leur opposition insensée aux destructions ferroviaires telle qu'elle fut formulée en 1911³. Ces accusations graves portées contre Jungbluth et de Ryckel suscitent un peu plus tard, toujours dans la *Belgique militaire*, une réaction du major P. Mersch⁴. Ce dernier a manifestement un accès privilégié aux archives du Génie car son article est beaucoup plus documenté que l'article quelque peu racoleur, faut-il le dire, du général Bansart. Mersch reconnaît qu'il entrait bien dans les intentions de Jungbluth et de Ryckel de supprimer les dispositifs de destruction. Cependant, note-t-il, c'était en 1911 et il faut par conséquent s'interroger sur la suite de l'histoire. Or, constate Mersch, les archives du Génie prouvent que les conseils du baron de Ryckel n'ont pas été suivis. Contrairement à ce qu'affirme Bansart, les dispositifs de mine ont bien été maintenus jusqu'au conflit.

A la date du 14 février 1914, note Mersch, une note de l'inspection générale du Génie revient sur les principes qui doivent désormais régir l'étude et la préparation des destructions⁵. A cette note un tableau est annexé où sont listées les destructions : « à côté d'une série fort importante de ponts sur la Meuse, la mise hors de service (sic) des tunnels de Hombourg, Nasproué, Remouchamps, Halinsart et Trois-Ponts, ainsi que des interruptions de voies

Vorbereitung und Durchführung des Weltkrieges, Berlin, Ernst Siegfried Mittler und Sohn, 1920 ; Id., *Der Marnefeldzug 1914*, Berlin, Mittler und Sohn, 1921.

¹ Il lui suffisait de passer par les lignes du Luxembourg aboutissant à Liège pour contourner cet obstacle. Elles avaient déjà été rétablies.

² REQUETTE (C.) lieutenant-colonel, *Les destructions manquées*, in la *Nation belge*, 31 décembre 1932.

³ BANSART (O), *Les destructions manquées en 1914*, dans *La Belgique militaire*, n° 3, 29 janvier 1933, p. 79-83

⁴ MERSCH (P.) major, *Le problème des destructions et le plan d'opérations avant 1914*, in *La Belgique militaire*, le 26 mars 1933, p. 193-200.

⁵ BERETZE-COLET (R.) (capitaine commandant B.E.M.), *Les destructions* in *Bulletin belge des sciences militaires*, janvier 1925, p. 78 ; MERSCH (P.) major, *Le problème des destructions et le plan d'opérations avant 1914*, in *La Belgique militaire*, le 26 mars 1933, p. 198. Voir supra notre chapitre sur les ponts de la Meuse.

ferrées aux nœuds de Saint-Trond et de Libramont »¹. L'ordre de destruction était donné par le commandant en chef de l'armée. Dans les places fortes, le gouverneur pouvait donner cet ordre après avoir obtenu l'assentiment du commandant en chef. Rien n'indique que des modifications substantielles aient été apportées à ces instructions avant le mois d'août 1914².

D'après Selliers de Moranville, « les destructions des ouvrages d'art de la zone entre Liège et notre frontière orientale ont été opérées le 3 août conformément aux décisions arrêtées pendant le temps de paix après une étude approfondie »³. Pareillement, Galet indique que contrairement au plan de concentration qui divise l'Etat-major, les opinions « s'accordaient sur l'opportunité, conforme à nos obligations internationales, d'entraver les opérations d'un envahisseur éventuel par le jeu d'un système de destructions dont le programme était arrêté et les préparatifs achevés depuis de nombreuses années ». Le chef de l'EMGA comme le conseiller militaire du Roi sont ici très optimistes sur l'organisation du Génie belge et oublient de préciser un détail important : l'éternelle question du manque d'effectifs et surtout de la carence en officiers pour constituer et commander les détachements. A la fin de son article, le major Mersch soulève ce problème principal déjà rencontré lors de l'alerte de 1911 : « En ce qui concerne les destructions (...), la seule restriction était, qu'il n'y avait pas lieu de désigner au moment de la publication de la dépêche, les unités qui devraient éventuellement les opérer. De nouvelles instructions, disait l'inspecteur général du Génie, le 14 février 1914, seraient fournies à bref délai, après l'achèvement du plan d'opérations étudié à ce moment. On sait hélas !, conclut Mersch, que ce plan ne fut terminé qu'à la fin juillet »⁴.

La constitution tardive de détachements inexpérimentés destinés à détruire les tunnels frontaliers n'est sans doute pas totalement étrangère aux « ratés » rencontrés à l'est de Liège. D'après le témoignage du général Leman, lorsqu'il est nommé gouverneur de la PFL en janvier 1914, le plan de défense de Liège est encore en friche. La problématique des destructions à opérer dans le cadre de la défense de la place doit être soumise à une nouvelle étude. Le général Leman raconte en effet que peu de temps après sa prise de fonction comme commandant de la place forte, il fut d'emblée confronté avec l'administration des chemins de fer de l'Etat. Cette dernière avait décidé de doubler la voie de chemin de fer allant de Liège à

¹ MERSCH (P.) major, *Le problème des destructions...*, p. 199.

² *Idem*, p. 198.

³ DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), *Contribution à l'histoire de la guerre mondiale...*, annexe IV : « Considérations relatives à la destruction des ouvrages d'art sur les voies de communication entre Bruxelles et la frontière orientale de la Belgique », p. 631.

⁴ MERSCH (P.) major, *Le problème des destructions...*, p. 199.

Aix-la-Chapelle par Herve et passant par le tunnel à Hombourg. L'administration estimait que seule une tranchée était suffisante pour le passage d'Hombourg tandis que le général exigeait l'établissement d'un tunnel dont la destruction ralentirait davantage l'ennemi. Il pensait que l'affaire était close lorsque le 14 mars 1914, il reçut une lettre de l'Etat-major de l'armée qui lui demandait de revoir sa position à la lumière d'un ancien travail du général Deguise, quand celui-ci était commandant du Génie à Liège. Finalement, Leman dut fournir un travail d'ensemble – un de plus ! – sur l'interruption des voies ferrées aboutissant à Liège¹. Au moment où éclate le conflit, son plan de défense de la PFL était toujours à l'étude².

¹ *Rapport du général Leman sur la défense de Liège en août 14*. Publié avec une introduction et des notes par le commandant Georges Hautecler, Bruxelles, Académie royale de Belgique, Commission royale d'Histoire, 1960, p. 55-56.

² *Idem*, p. 46-57.